

Le Monde

CAHIER INITIATIVES
14 pages d'offres d'emploi

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15557 – 7 F — MERCREDI 1er FÉVRIER 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La France propose un sommet sur la Bosnie et la Croatie

LE MINISTRE des affaires étrangères, Alain Juppé, souhaite convoquer une conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Dans une déclaration remise au *Monde*, lundi 30 janvier, le ministre observe que le temps presse : aucune des innombrables tentatives diplomatiques entreprises jusqu'à présent n'a réellement abouti. Les urgences se multiplient : la Croatie exige le retrait des « casques bleus » stationnés chez elle ; la trêve hivernale en Bosnie négociée par l'ancien président américain Jimmy Carter est chaque jour plus fragile ; enfin, les discussions autour du plan de paix du « groupe de contact » des grandes puissances s'enlisent.

La menace d'un nouvel embrasement à la fin de l'hiver, aussi bien en Bosnie qu'en Croatie, est donc plus précise que jamais, craint M. Juppé. D'autant qu'en ce début de semaine la situation militaire dans la poche de Bihac, à la frontière avec la Croatie, se dégrade à grande vitesse. Face à l'ensemble de ces blocages, la France propose de donner une nouvelle impulsion au processus de paix en réunissant les principaux protagonistes, sous l'égide des grandes puissances.

Lire page 5

L'attentat d'Alger conforte les opposants au dialogue

Un bilan provisoire fait état de 38 morts et de 256 blessés

UN DIALOGUE est-il encore possible en Algérie après le sanglant attentat à la voiture piégée qui, lundi 30 janvier, en plein cœur d'Alger, a coûté la vie à 38 personnes et fait 256 blessés, selon un bilan provisoire ? L'attentat, imputé par les autorités à des *« criminels »*, n'avait pas été revendiqué, mardi en fin de matinée, même si les groupes armés islamiques avaient appelé à une recrudescence de la « guerre sainte » pendant le mois du ramadan qui commence.

Un tel attentat sert les desseins de ceux qui, de part et d'autre, se montrent hostiles à toute solution de compromis pour sortir le pays du chaos. Ce n'est peut-être pas un hasard si cette poussée de violence a eu lieu au lendemain d'une manifestation organisée pour protester contre la réunion de Rome, au cours de laquelle les principales formations de l'opposition, islamistes compris, avaient élaboré une « plate-forme » commune.

Lire page 2



La baisse du chômage se fait attendre

26 700 demandeurs d'emploi de plus en 1994

LE CHÔMAGE a été tout juste stabilisé en 1994, avec une augmentation globale de 26 700 demandeurs d'emploi sur l'année, selon les chiffres publiés mardi 31 janvier par le ministère du travail. Le nombre des chômeurs était donc, après une légère baisse de 8 200 personnes en décembre, de 3 329 000 chômeurs à la fin de l'année, en données corrigées des variations saisonnières, soit 12,6 % de la population active.

Ces données générales, qui recouvrent des évolutions préoccupantes pour ce qui est des moins de vingt-cinq ans et des chômeurs de longue durée, confirment que la « décrue » envisagée initialement, pour 1994, par Edouard Balladur, lorsqu'il avait pris ses fonctions de premier ministre, ne s'est pas produite. Ce constat incite à considérer avec prudence l'objectif de réduction du chômage de deux cent mille par an, à compter de 1995, que s'est fixé le premier ministre-candidat. Les organismes de conjoncture observent qu'une croissance économique de 3,5 %, cette année, permettrait seulement de maintenir le chômage à son niveau actuel, compte tenu des arrivées prévisibles sur le marché du travail.

La persistance d'un haut niveau de chômage des jeunes (726 200 personnes de moins de vingt-cinq ans étaient privées d'emploi fin décembre) et l'aggravation, en nombre et en durée, du chômage de longue durée, qui touche 1 243 000 personnes, montrent l'urgence de dispositions spécifiques pour intégrer ou réintégrer dans la vie économique ces deux catégories de demandeurs d'emploi. M. Balladur a confirmé, parmi les mesures pour les jeunes annoncées lundi *(lire page 11)*, que les cinquante mille jeunes de moins de vingt ans sans travail six mois après leur sortie du système scolaire seront reçus par l'ANPE ou par les missions locales *« dans un délai de deux mois »*.

Lire page 7

La deuxième bataille de l'« Enola-Gay »

WASHINGTON
de notre correspondante

Après quatre mois d'une âpre bataille entre anciens combattants [illegible], la Smithsonian Institution, chargée de gérer les musées fédéraux américains, a décidé, lundi 30 janvier, de renoncer à l'importante exposition qui devait commémorer la fin de la deuxième guerre mondiale dans le Pacifique, il y a cinquante ans, avec le largage des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki. L'intervention dans la polémique du *speaker* républicain de la Chambre des représentants, Newt Gingrich, et de quatre-vingts membres du Congrès, aux côtés des anciens combattants, a été déterminante.

L'exposition, qui devait s'ouvrir en mai au Musée national de l'air et de l'espace de Washington, sera finalement limitée à la présentation du fuselage du bombardier B-29 *Enola-Gay* (du nom de la mère de son pilote, le colonel Paul Tibbets), ainsi qu'à celle d'un film documentaire tourné à l'époque sur l'équipage de l'*Enola-Gay*, qui largua la première bombe sur Hiroshima le 6 août 1945, et à une description technique de l'appareil. Mais l'ambitieux projet de 500 pages de textes et de photos élaboré depuis plus d'un an autour de l'*Enola-Gay* sur les origines, les circonstances et les conséquences de l'utilisation de la première bombe atomique est abandonné. *« Nous avons commis*, a expliqué Michael Heyman, le secrétaire de la Smithsonian, au cours d'une conférence de presse très tendue, *une erreur fondamentale en essayant de combiner une analyse historique de l'utilisation de l'arme nucléaire et la commémoration de la fin de la guerre. »*

Une façon diplomatique de dire que les responsables de l'exposition ne sont pas parvenus à concilier deux points de vue opposés. Les représentants des anciens combattants – l'American Legion en regroupe plus de trois millions – estimaient que la première version de l'exposition donnait une vision *« négative »* de la bombe atomique, présentant les Japonais comme les victimes de l'impérialisme américain et faisant le procès du nucléaire. Ils firent part de leur inquiétude aux responsables du musée, qui modifièrent plusieurs parties de l'exposition en conséquence. Mais à leur tour les historiens protestèrent contre cette réécriture abusive, et fausse, de l'histoire. Le script fut donc à nouveau modifié ; furieux, les dirigeants de l'American Legion décidèrent alors d'en appeler au Congrès, devenu républicain, qui contrôle les trois quarts du budget de la Smithsonian. Newt Gingrich fit savoir qu'il allait sans tarder nommer deux hommes de confiance au conseil d'administration de cette noble institution. *« La Smithsonian, propriété du peuple américain, ne doit pas devenir le jouet d'idéologues gauchistes »*, a-t-il expliqué.

Ainsi s'achève, amèrement et sans doute provisoirement, la deuxième bataille de l'*Enola-Gay*, une bataille qui *« touche au cœur des rapports de l'Histoire et de la mémoire »*, selon le Pr Anna Nelson, qui enseigne l'histoire diplomatique à l'American University de Washington. Pour Kai Bird, l'un des historiens qui ont été au cœur de la controverse, la société américaine *« ne peut pas se résoudre à admettre une version de l'Histoire qui ne soit pas patriotiquement correcte, ou écrite par des historiens de cour »*.

Sylvie Kauffmann

L'intégrité d'un juge

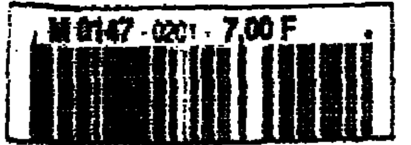


Eric Halphen

EN RENDANT HOMMAGE, lundi 30 janvier, à la *« force de caractère »* et à l'intégrité du juge Eric Halphen, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a conforté l'enquête conduite par ce magistrat, subitement plongé au cœur d'un imbroglio policier et familial. Au soir de l'arrestation de son beau-père, accusé d'extorsion de fonds par un conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine, le juge disait avoir vu *« le ciel* [lui] *tomber sur la tête »*. Rendant son avis au président de la République, le CSM lui apporte, un mois plus tard, le soutien de ses pairs. Emule de Renaud Van Ruymbeke, dont il fut, à ses débuts, l'auditeur de justice, Eric Halphen a lui-même envisagé son dessaisissement sur le volet des Hauts-de-Seine. Le voici désormais autorisé à tirer, à son tour, les fils d'une affaire d'Etat, qui pourrait mettre en difficulté plusieurs ministres de l'actuel gouvernement.

Lire page 12

[illegible]



La crise du logement et le silence des maires

DEUX CHIFFRES résument à eux seuls les impasses de la politique du logement en France : 302 000 logements ont été construits en 1994 ; plus de deux millions de personnes restent considérées par le BIPE (Bureau d'informations et prévisions économiques) comme mal logées ou sans abri. L'urgence apparaît telle que la procédure de « réquisition de logements vacants », définie par une vieille ordonnance de l'après-guerre, retrouve une seconde jeunesse. A Paris tout au moins, où le maire, Jacques Chirac, tente d'allumer quelques contre-feux alors que l'association Droit au logement (DAL) fait d'un immeuble inoccupé, rue du Dragon, dans le VIe arrondissement, appartenant à la Cogedim – champion de la promotion immobilière –, une tribune et un symbole de la lutte contre l'exclusion.

Depuis plusieurs années, les politiques du logement restent déterminées par un modèle dont l'obsolescence est aujourd'hui avérée. A l'âge d'or du début des années 70, les ZUP poussaient, les sociétés d'HLM étaient maîtres d'œuvre de villes entières. Le budget logement de l'Etat prospérait, et le préfet, dans sa toute-puissance, distribuait la manne de logements qui sortaient de terre au rythme de 400 000 par an. La croissance devait faire le reste : après un séjour en HLM, les familles pouvaient libérer la place pour accéder à la propriété ou partir dans le secteur locatif privé. Un confortable matelas de logements sociaux « de fait » (hôtels meublés, foyers, loyers loi de 1948) permettait d'amortir les coups durs.

Depuis, la vision de l'Etat n'a pas fondamentalement changé, alors que les principaux paramètres sociaux et économiques ont été bouleversés. Et les ministres s'interrogent. Hervé de Charette, le ministre du logement, peut se féliciter de voir le rythme annuel de construction repasser la barre des 300 000, signe de reprise dans un secteur sinistré les années précédentes (256 000 logements construits en 1993, 277 000 en 1992). Mais, dans le même temps, le ministre semble reconnaître le peu de pertinence de cet indicateur, quand il présente comme un remède-choc l'idée d'une prime aux propriétaires qui remettraient sur le marché leurs logements vacants.

François Bonnet

Lire la suite page 16



TERRORISME Trente-huit personnes ont été tuées et 256 autres blessées par l'explosion d'une voiture piégée, lundi 30 janvier, au cœur d'Alger, devant le commissariat central. ● LES AUTORITÉS ont imputé cet acte terroriste aux groupes armés islamistes, qu'ils désignent sous l'appellation de *« criminels »*. Le premier ministre Mokdad Sifi a promis que les auteurs seraient châtiés, mais l'attentat n'avait pas encore été revendiqué mardi en fin de matinée. ● CET ACTE CRIMINEL a été commis à quarante-huit heures du début du mois de jeûne du ramadan et au lendemain d'une manifestation organisée par le pouvoir pour protester contre la plate-forme commune, élaborée à la mi-janvier à Rome, sous l'égide de la communauté catholique Sant'Egidio, par les principales formations de l'opposition, islamistes compris.

L'attentat d'Alger vise à bloquer l'amorce d'un dialogue

L'explosion d'une voiture piégée, lundi 30 janvier, devant le commissariat central de la capitale, intervient deux semaines après la rencontre de Rome entre les principaux partis d'opposition et les islamistes

LES PROPHÈTES de malheur ont, en Algérie, tâche aisée. N'avaient-ils pas annoncé un ramadan sanglant comme des météorologues publient un avis de tempête ? Leurs sombres pronostics n'ont pas été déjoués : à quelques heures de l'ouverture du carême musulman, qui commence ce mercredi, un audacieux attentat à la voiture piégée a semé la mort, devant le commissariat central, en plein cœur d'Alger. Fatalité ? Comment s'imaginer, en tout cas, que les extrémistes pouvaient s'accommoder des initiatives, à leurs yeux intempestives, prises par certains pour s'écarter des chemins suicidaires de la violence ? Il fallait, dans leur logique infernale, relancer la machine de guerre de manière spectaculaire pour rendre l'idée de dialogue totalement absurde et obsolète.

La plate-forme commune qu'avaient élaborée, à la mi-janvier, à Rome, à l'initiative de la communauté catholique Sant'Egidio, les principales composantes de l'opposition, intégristes compris, avait eu l'heur de déplaire fortement aux boutefeux des deux camps qui prennent la population en otage. Si tant est que quelque « émir » ait l'autorité pour parler en son nom, le Groupe islamique armé (GIA) avait desavoué ce texte qui ne glorifiait pas la lutte armée et ne tenait pas pour acquis l'avènement d'un Etat islamique.

Le pouvoir, de son côté, n'avait pas caché son irritation, n'hésitant pas à juger comme nul et non avenu l'« appel de Rome », auquel, selon lui, des *« mains étrangères »* auraient travaillé. Le président de l'Etat, Liamine Zeroual, avait refusé d'accorder audience aux représentants de l'opposition, de retour de la Ville éternelle. Les autorités locales avaient même pris soin d'organiser, dans tout le pays, et dimanche à Alger, des marches « spontanées » qui avaient été loin de rassembler la foule des grands jours.

L'IMPOSSIBLE DIALOGUE

Alors qu'Alain Juppé et le département d'Etat américain avaient accueilli *« avec intérêt »* l'initiative de la communauté Sant'Egidio, Charles Pasqua, dimanche, lors de l'émission « L'heure de vérité », sur France 2, avait fait la moue. N'a-t-il pas tourné en dérision *« l'angélisme »* de ceux qui croient à l'existence d'islamistes de bonne foi avec lesquels il serait fructueux de nouer le dialogue, et semblé mettre en doute, de manière plus générale, la représentativité de ceux qui, à Rome, parlaient au nom de l'opposition ?

Même modeste, ne faut-il pas un début à tout ? Il est clair, en effet, que le dialogue initié par le pouvoir avec les dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS), Abassi Madani et Ali Benhadj, sortis de prison et placés, le 13 septembre 1994, en résidence surveillée, a tourné court. Chaque camp avait mis la barre trop haut pour qu'elle ait quelque chance d'être franchie. Difficile négociation entre des intégristes dont la partie adverse met en doute la représentativité et une « junte » dont les « barbus » contestent la légitimité. Si donc, à Alger, le contact n'a pas pu s'établir entre chefs de guerre, pourquoi l'exercice n'aurait-il pas été repris, à Rome, sur un mode moins officiel, sinon plus discret ?

Dialoguer avec qui et sur quelle base ? On ne voit pas que la mouvance islamiste puisse être tenue à l'écart de ces discussions, puisqu'elle s'inscrit, qu'on le veuille ou non, dans le paysage algérien. Si l'on admet comme une évidence qu'il est impossible de jeter les « barbus » à la mer, alors il convient de les réintégrer dans le jeu politique local. Au moyen d'élections organisées, le moment venu, dans un climat apaisé.

La stratégie du pouvoir consiste à précipiter les choses, à prendre de court ses adversaires en organisant une élection présidentielle avant la fin de cette année – peut-être dès le début de l'été –, étant entendu que les islamistes ne seront pas admis à faire acte de candidature. Ainsi conçue, cette reprise du processus électoral ne gommerait pas la faute qu'a été l'interruption dudit processus, le 12 janvier 1992, au lendemain du premier tour des élections législatives, qui annonçait une victoire sans partage des « fous de Dieu ».

Cette faute eût été pardonnable si ce sévère accroc aux principes démocratiques s'était alors accompagné d'une véritable rupture avec l'ordre ancien, c'est-à-dire d'un changement d'hommes, de politique et de comportements. Celui qui, tant bien que mal, tenta d'opérer ce virage, de nettoyer les écuries d'Augias, avec pour slogan : *« L'Algérie avant tout »*, Mohamed Boudiaf, fut assassiné le 29 juin de la même année. Crime signé par des membres de ce que l'on a appelé confusément la « mafia politico-financière ».

Près de trois ans de violences, qui ont coûté la vie à plus de trente mille personnes, n'ont hélas guère modifié la donne. Chaque camp se bat, avec l'énergie du désespoir, pour préserver ou acquérir des privilèges, en dissimulant – mal – ses ambitions sous l'étendard de la religion ou sous celui de la démocratie, sauf à négocier des « arrangements » qui sauveraient les intérêts bien compris des uns et des autres. C'est pour éviter ce genre de marchandage qu'a été lancé l'« appel de Rome », plate-forme minimale pour tenter de bâtir sur du solide une nouvelle Algérie.

Une bonne partie de l'armée, sous la conduite du général Mohamed Lamari, son chef d'état-major, semble voir les choses très différemment. Engagée dans une répression féroce contre les islamistes et, plus largement, contre tous ceux – les jeunes en particulier – qui leur paraissent *a priori* suspects, elle n'a pas, à ce jour, administré la preuve qu'elle avait réussi à « terroriser les terroristes ». Certes, elle a été en mesure de désorganiser, ici et là, des maquis qui ont tôt fait de se reconstituer ailleurs, mais il n'est pas en son pouvoir de prévenir des attentats qui n'épargnent plus personne. Et ce d'autant moins que leurs auteurs disposent, au sein même de la machine étatique, d'actives complicités.

PEUR ET LASSITUDE

A vrai dire, la guerre sainte *(djihad)* menée par l'aile radicale des islamistes n'a plus grand sens. Les « politiques » de l'ex-FIS écartent aujourd'hui l'idée qu'une victoire militaire puisse leur ouvrir toutes grandes, un jour, les portes du pouvoir. Ils savent aussi que la lassitude et la peur de la population ne jouent pas forcément en leur faveur. Mais comment convaincre les groupes armés du bien-fondé de leurs appréhensions, se faire entendre de guérilleros exaltés, insensibles au moindre raisonnement, qui vivent l'esprit cloîtré dans leur propre imaginaire ?

Ne faudrait-il pas, en définitive, s'interroger sur la véritable nature du GIA, voire de l'Armée islamique du salut (AIS), branche militaire de l'ex-FIS, qui avait appelé à un ramadan sanglant ? Il est plus que vraisemblable que ces groupes armés soient en partie infiltrés et manipulés, tant les violences qu'ils commettent contre les personnes et les biens servent parfois si parfaitement les desseins de ceux qui les combattent. Cette montée en puissance du terrorisme, qui a franchi, lundi, une nouvelle étape avec l'explosion, beaucoup plus meurtrière que les précédentes *(lire ci-contre)*, d'une voiture piégée, va, en tout cas, nourrir le discours de tous les adversaires du dialogue.

Plus leur combat contre le pouvoir se fait âpre et son issue indécise, plus les groupes armés islamistes – si divisés soient-ils sous l'autorité d'émirs autoproclamés – sont désormais contraints de le mener sur une plus large échelle, en y impliquant, à leur corps défendant, davantage de parties. Le détournement, revendiqué par le GIA, d'un Airbus d'Air France, fin décembre, sur l'aéroport d'Alger, n'est pas étranger à cette nouvelle stratégie de la toile d'araignée.

Pour pouvoir résister aussi longtemps qu'il le faut à la traque que mènent contre eux les hommes du général Lamari et rendre coup pour coup, les groupes armés ont dû s'organiser en conséquence.

D'où la constitution, en Algérie et à l'étranger – singulièrement en Europe –, de réseaux d'approvisionnement en armes et en équipements divers. Il serait, pour autant, hasardeux de prétendre qu'une main invisible préside, depuis l'Iran ou le Soudan, à la « mise en musique » de ce qui pourrait, de prime abord, ressembler à une sorte de vaste projet de déstabilisation islamiste.

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que le drame algérien n'est plus un drame à huis clos auquel l'Europe – et la France au premier chef – puisse assister en spectatrice navrée et circonspecte.

Les écrits prophétiques d'Albert Camus sonnent aussi juste aujourd'hui que dans la lettre qu'il adressait à une amie, le 20 mars 1956 : *« La vérité est que la somme des erreurs anciennes et des folies nouvelles, la surenchère de l'intransigeance et du crime ont tout pourri et que nous sommes devant la guerre. »*

Jacques de Barrin

■ **L'Algérie signera**, fin mars, un deuxième accord stand-by d'une année avec le Fonds monétaire international (FMI), a annoncé le ministre des finances, cité, lundi 30 janvier, par l'agence de presse APS. Les négociations se déroulent *« correctement »*, a indiqué Ahmed Benbitour. Le premier accord stand-by signé avec le FMI, en avril 1994, avait permis à l'Algérie de bénéficier d'un prêt de 1 milliard de dollars et de réduire de près de moitié le service de la dette.

M. Juppé : « Sortir de l'engrenage de violence »

A l'occasion du vingtième anniversaire du Centre d'analyse et de prévision (CAP), Alain Juppé a évoqué, lundi 30 janvier, la situation en Algérie, qui, à son avis, *« a besoin de retrouver une identité compatible avec le pluralisme historique de sa société »*. *« Le passé franco-algérien pèse sur notre relation actuelle* , a-t-il ajouté. *Mon souhait le plus ardent est que l'Algérie sorte elle-même de l'engrenage de violence qui inflige à son peuple un traumatisme dont les séquelles risquent d'être longues à s'effacer. »« Il lui appartient de se doter d'un véritable projet de société, qui ne sera imposé par personne, ni de l'intérieur ni de l'extérieur, car il ne peut être que le fruit d'un dialogue entre les différentes composantes politiques et sociales du peuple algérien,* a précisé le ministre.

Une dizaine de précédents

Une dizaine d'attentats à la voiture piégée ont été commis, surtout dans la capitale, depuis le début des violences, il y a trois ans. Le premier remonte au 31 octobre 1992 lorsque deux voitures avaient explosé dans le parking souterrain du centre commercial Riadh el Feth, sur les hauts d'Alger, faisant quelques blessés légers. Le 13 février 1993, un engin avait sauté au passage du cortège du général Khaled Nezzar, alors ministre de la défense, sans faire de victime. Le 11 juin suivant, dans le parking d'un hôtel de la banlieue algéroise, trois personnes avaient trouvé la mort dans l'explosion d'une voiture piégée. Le 12 octobre, l'explosion simultanée de cinq voitures piégées devant des édifices publics de la capitale avait légèrement blessé quatre personnes. Le 19 janvier 1995, un marché était visé, celui de Bougara près de la capitale : l'explosion avait causé la mort de deux personnes et en blessait vingt autres.

« C'était comme un tremblement de terre »

« C'EST HORRIBLE », criait un témoin tremblant de tous ses membres. *« C'était comme un tremblement de terre »*, raconte une secrétaire, dont les bureaux sont situés près du lieu de l'attentat à la voiture piégée qui a tué 38 personnes et en a blessé 256 autres, lundi 30 janvier, en milieu d'après-midi, devant le commissariat central d'Alger, au cœur de la capitale.

Cet attentat a été commis à moins de quarante-huit heures du début du ramadan – période jugée propice à la *« guerre sainte »* (Djihad) par les groupes islamistes armés – et au lendemain d'une manifestation organisée par le pouvoir pour condamner la *« plate-forme »* négociée, à la mi-janvier, à Rome, par les représentants des principales formations de l'opposition, intégristes compris.

Le quartier commercial, non loin de la grande poste et de la gare, était très animé au moment de l'explosion. Plus d'une heure après l'attentat, des ambulances continuaient d'affluer vers le lieu de l'explosion, après que les forces de l'ordre en eurent interdit l'accès aux voitures et aux piétons.

La très violente explosion a fait voler en éclats les vitres des immeubles situés dans les rues voisines. Blessés par des bris de vitres, des passants, affolés, couraient en tous sens, essayant de trouver une aide dans la panique générale. Le ministère de la santé a lancé un appel aux donneurs de sang, aux médecins et aux chirurgiens pour qu'ils rejoignent l'hôpital Moustapha, dans le centre d'Alger, où ont été accueillis la plupart des blessés – dont la majorité sont des civils, selon le ministère de l'intérieur. D'après la télévision, 55 sont dans un état critique.

« ÉRADIQUER LE FANATISME »

Selon la radio algérienne, la voiture piégée – une Fiat de type Fiorino – aurait été volée dans le quartier de Larbaa, l'un des fiefs islamistes les plus durs de la région d'Alger. Les services de sécurité ont immédiatement attribué l'attentat à des *« criminels »*, vocable qui, dans la terminologie officielle, désigne les groupes armés islamistes. Mais, mardi, en fin de matinée, cet acte terroriste – le plus meurtrier commis dans le pays depuis trois ans – n'avait pas encore été revendiqué.

De nombreux Algériens craignent que le mois du ramadan ne soit marqué par une recrudescence des violences. En 1994, il y avait eu une évasion massive de détenus islamistes de la prison de Tazoult, dans l'est du pays, et plusieurs attentats avaient été commis contre des civils. Le quotidien arabophone *El Hayat el arabia* (« La vie arabe ») avait fait état, il y a deux jours, d'un appel de l'Armée islamique du salut (AIS), branche militaire de l'ex-FIS, qui demandait à ses combattants de *« persévérer »* et de *« combattre les apostats et leurs suppôts »*, car le ramadan est *« le mois du repentir et de la conquête au service de la religion de Dieu »*.

« Cet acte terroriste aveugle démontre, une nouvelle fois, que ceux qui se sont dressés contre le peuple algérien visent tout le peuple, sans distinction », a déclaré le premier ministre. Cet acte, a-t-il ajouté, *« ne peut que conforter notre peuple dans sa volonté d'éradiquer ce fanatisme étranger à notre culture et à notre civilisation »*. Dans une déclaration à Radio Beur FM, Saïd Sadi, secrétaire général du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), a exprimé un *« énorme sentiment de révolte contre ce mouvement* (allusion aux islamistes) *qui a décidé d'investir le pays, (...)contre toutes les complaisances et les complicités dont il bénéficie »*.

Le quotidien *La Tribune* a estimé, mardi, qu' *« après l'affaire de l'Airbus l'attentat confirme l'avènement d'une période de desparados où seul l'impact médiatique compte désormais pour les volontaires de la mort »*. Pour ce journal proche du FLN, *« l'hypothèse d'une opération-suicide, menée par un seul homme à bord d'une voiture bourrée d'explosifs, est très probable »*.Les Etats-Unis ont déploré cet attentat *« révoltant et horrible »*. Un responsable du département d'Etat a estimé qu'il était *« trop tôt pour établir un lien »* avec la réunion de Rome. – *(AFP, Reuter.)*

CHRONOLOGIE

Plus de de 30 000 morts civils et militaires en trois ans

L'Algérie subit, depuis trois ans, une violence qui a fait plus de 30 000 morts, civils et militaires.

1992

JANVIER. 12 : suspension du deuxième tour des élections législatives au lendemain de la démission-déposition du président Chadli. **14** : mise en place d'un Haut Comité d'Etat (HCE) sous la présidence de Mohamed Boudiaf.

FÉVRIER. 9 : instauration de l'état d'urgence.

MARS.4 : dissolution du Front islamique du salut (FIS).

JUIN. 29 : assassinat du président Mohamed Boudiaf.

JUILLET. 2 : nomination d'Ali Kafi à la tête du HCE. **8** : nomination de Belaïd Abdesslam comme premier ministre en remplacement de Sid Ahmed Ghozali. **15** : condamnation à douze ans de prison d'Abassi Madani, président de l'ex-FIS, et d'Ali Benhadj, vice-président.

AOÛT. 26 : attentat à la bombe à l'aéroport d'Alger : 10 morts et 123 blessés.

OCTOBRE.1er : création de trois cours spéciales, chargées des affaires *« de terrorisme et de subversion »*.

1993

MAI. 26 : assassinat, près d'Alger, du journaliste-écrivain Tahar Djaout.

AOÛT. 21 : assassinat de Kasdi Merbah, ancien premier ministre et ex-chef de la Sécurité militaire ; nomination de Redha Malek comme chef du gouvernement.

SEPTEMBRE. 21 : assassinat des deux premiers ressortissants étrangers, deux géomètres français.

OCTOBRE. 11 : exécution de treize islamistes.

1994

JANVIER. 25 : ouverture de la conférence nationale, boycottée par les principaux partis d'opposition. **31** : prise de fonctions comme chef de l'Etat du général Liamine Zeroual.

FÉVRIER. 24 : libération de deux hauts responsables de l'ex-FIS, Ali Djeddi et Abdelkader Boukhamkham. **26** : mort du plus recherché des terroristes, « Djafaar l'Afghan », chef du Groupe islamique armé (GIA), tué par les forces de l'ordre.

AVRIL. 11 : nomination de Mokdad Sifi comme chef du gouvernement.

AOÛT. 3 : assassinat, à Alger, de trois gendarmes et de deux agents consulaires français. **6** : interdiction lancée par le GIA aux enseignants et aux élèves de fréquenter les établissements scolaires sous peine de sanctions *« dissuasives »*. **25** : envoi d'une lettre de M. Madani au chef de l'Etat, dans laquelle il évoque l'éventualité d'une trêve. **26** : formation par le GIA d'un gouvernement du « califat ».

SEPTEMBRE. 6 : envoi par les dirigeants de l'ex-FIS d'une lettre pour demander au pouvoir d'associer la branche armée à ses consultations. **13** : mise en résidence surveillée de MM. Madani et Benhadj et libération des leurs trois compagnons de cellule : Noureddine Chigara, Kamal Guemmazi et Abdelkader Omar. **21** : lancement d'une grève générale en Kabylie, à l'appel du Mouvement culturel berbère (MCB). **29** : assassinat, à Oran, du chanteur de raï Cheb Hasni.

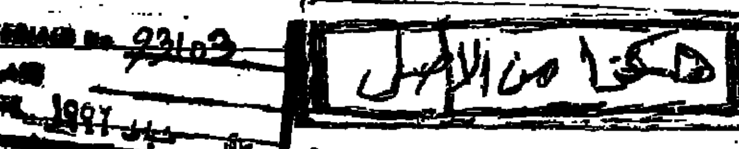
OCTOBRE. 18 : libération du chanteur kabyle Lounès Matoub, enlevé le 25 septembre près de Tizi-Ouzou. **29** : échec du dialogue entamé par le pouvoir avec les islamistes. **31** : annonce par le président Zeroual de l'organisation d'une élection présidentielle *« avant la fin 1995 »*.

NOVEMBRE.1er : attentat à la bombe dans un cimetière de Mostaganem, qui coûte la vie à cinq enfants. **21** : ouverture, à Rome, d'un « colloque pour l'Algérie », sous l'égide de la communauté catholique Sant'Egidio, avec la participation de responsables de partis de l'opposition et de l'ex-FIS, mais en l'absence de représentants du pouvoir.

DÉCEMBRE. 3 : assassinat, à Alger, du directeur du quotidien *Le Matin*, Saïd Mekbel. **24** : prise en otage par un commando islamiste, sur l'aéroport d'Alger, des passagers d'un Airbus d'Air France. **26** : prise d'assaut par le GIGN de l'Airbus d'Air France sur l'aéroport de Marseille-Marignane, au cours de laquelle les quatre pirates de l'air sont tués. **27** : assassinat, à Tizi-Ouzou, de quatre Pères blancs, revendiqué par le GIA.

1995

JANVIER. 5 : condamnation par les responsables de l'ex-FIS des violences exercées à l'encontre des civils *« innocents »*. **13** : publication d'une projet de « contrat national » pour sortir de la crise par les principales formations de l'opposition – y compris l'ex-FIS – réunies pour la deuxième fois à Rome. **30** : explosion d'une voiture piégée en plein centre d'Alger : 38morts et 256 blessés.



Deng Xiaoping n'a pas paru à la télévision pour le Nouvel An chinois

Le président Jiang Zemin hausse le ton contre toute velléité séparatiste de Taïwan

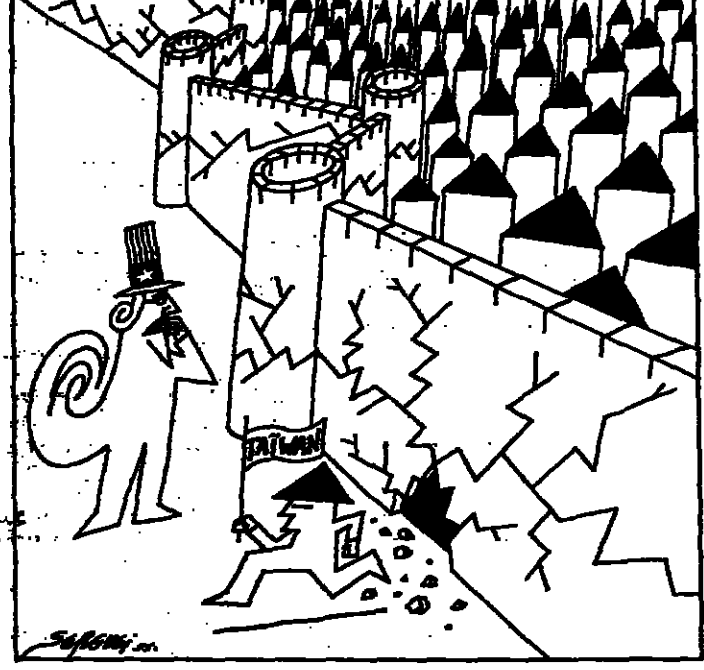
Pour la première fois depuis 1988, Deng Xiaoping n'a pas été montré sur les écrans de télévision chinois à l'occasion du Nouvel An lunaire, le lundi 30 janvier – début de l'« année du cochon ». Cette absence confirme la dégradation irrémédiable de la santé de cet homme de quatre-vingt-dix ans. Cependant, son dauphin et successeur présumé, Jiang Zemin, multiplie les déclarations publiques afin de consolider sa position.

PÉKIN
de notre correspondant

L'absence, lundi 30 janvier, de Deng Xiaoping sur les écrans de télévision chinois pour ce qui était devenu sa rituelle apparition à la veille du nouvel an lunaire tend à confirmer les dires de sa fille Deng Rong – qui s'en est par la suite rétractée – sur la dégradation de son état de santé. M. Deng, cette fois, paraît bien n'être plus assez solide pour être montré au public dans les conditions habituelles, quoi qu'en dise le régime.

Cet affaiblissement n'est pas étranger à la dureté du ton de son dauphin, Jiang Zemin, dans le message que celui-ci a adressé aux *« compatriotes de Taïwan »* le même jour, au cours d'une réception, elle aussi rituelle, offerte à certains d'entre eux à Pékin. M. Jiang a insisté sur le *« devoir sacré »* que constitue aux yeux de M. Deng – et donc de Pékin – la *« réunification nationale »* ; il a aussi lancé un ferme avertissement contre la dérive séparatiste dans l'île.

« Le peuple chinois tout entier, a-t-il dit, *doit être vigilant devant la montée de la tendance séparatiste et les activités de plus en plus intenses des forces qui travaillent à l'indépendance de Taïwan ces dernières années. Certaines forces étrangères se sont en outre mêlées de la question de Taïwan, s'ingérant ainsi dans les affaires intérieurs de la Chine. »* M. Jiang a réitéré sans ambiguïté le refus de Pékin de renoncer à l'usage de la force, s'agissant d'une manière de s'opposer *« aux manigances de forces étrangères (...) visant à l'indépendance »*. Sans lâcher le bâton, le président a offert la carotte d'un accord à négocier pour mettre fin à l'état d'hostilité qui, techniquement, existe encore entre les deux rives du détroit. Pour l'avenir, *« tout peut être discuté »* dans le cadre de la formule de M. Deng *« un pays deux systèmes »*. L'exposé de M. Jiang avait commencé par un insistant rappel de l'*« humiliation nationale »* qu'avait été la colonisation de Taïwan par le Japon en 1895, jusqu'au provisoire retour de la tutelle continentale en 1945, avant la nouvelle séparation.



Des propos jugés, à Taïpeh, suffisamment peu amènes pour justifier une déclaration du gouvernement de l'île en regrettant la teneur. Coïncidant avec la « veillée funèbre » autour de la vieille génération de dirigeants, ils donnent du poids à certaines des hypothèses envisagées pour l'avenir de la Chine par un groupe d'experts américains à la demande du Pentagone. Leur rapport, qui vient d'être rendu public, donne 30 % de chances au scénario d'une poursuite « linéaire » du système après la mort de Deng sur la voie de modernisation musclée où il a engagé son pays. Le moins probable des cas de figure, toujours selon ces experts américains, est celui d'une libéralisation démocratique. Le rapport estime à 50-50 les chances d'une désintégration de la Chine, encore que sur des lignes différentes de celle de l'Union soviétique. Il envisage aussi l'émergence éventuelle d'un nouvel homme fort à la tête d'une Chine militairement agressive envers les Etats-unis en cas de réalisation d'une indépendance de Taïwan.

UNE SIMULATION INQUIÉTANTE

L'intérêt de ce rapport est de souligner les incertitudes dont se passeraient bien des chancelleries concernant l'après-Deng, au point que même le pire n'en est pas exclu : une guerre sino-américaine provoquée par les ambitions militaires croissantes de Pékin. A en croire la revue *Defence News*, publiée à Washington et citée par le quotidien *South China Morning Post* de Hongkong, l'hypothèse a déjà fait l'objet d'une simulation par ordinateur à Rhode Island l'an dernier.

Les officiers américains ont découvert avec embarras qu'en 2010 la marine chinoise, modernisée, réussissait à détruire une partie de la VIIe flotte en cas de conflit provoqué par une invasion continentale de Taïwan. Le Pentagone s'est refusé à fournir un commentaire. Politique-fiction ? Certes. Mais ce n'est pas le pays qui a produit Sun Zi et son *Art de la guerre* qui en renierait le principe.

Francis Deron

Pékin donne la priorité à la lutte contre l'inflation

Les dirigeants chinois veulent assurer une croissance économique sans « surchauffe »

DAVOS (Suisse)
de notre envoyé spécial

Le ton a bien changé en l'espace d'un an entre les dirigeants de l'économie mondiale et les représentants de la République populaire de Chine. Objets de toutes les sollicitations en 1994, les dignitaires dépêchés par Pékin ont été plutôt sur la défensive cette année face à des intervenants occidentaux, pour la plupart surtout soucieux de cerner au mieux les problèmes auxquels se trouve confronté ce nouvel eldorado, devenu pour certains un « banal » pays à risques. Banquiers et industriels ont aussi voulu adresser de vive voix aux représentants chinois leurs récriminations sur des accommodements de plus en plus nombreux avec un droit des sociétés aux contours déjà flous, comme l'atteste le conflit sino-américain à propos des droits de reproduction (*Le Monde* du 31 janvier).

Parfaitement au fait de ce contentieux, Zhu Rongji, le vice-premier ministre chinois, s'est voulu rassurant. Tant sur la volonté de Pékin de respecter ses engagements que sur son voeu de poursuivre les réformes qui doivent permettre au pays de continuer sur la voie d'une forte expansion, laquelle, a assuré M. Zhu, devrait intervenir dans un contexte moins inflationniste que par le passé. De 1979 à 1994, la Chine a connu une croissance de son produit intérieur brut (PIB) de 9 % en moyenne, atteignant en 1993 le record mondial de 13,4 % (et même plus de 20 % dans la partie méridionale du pays).

Avec un taux de 11,8 %, l'année 1994 aura encore connu la surchauffe et, dans l'esprit des dirigeants chinois, les douze prochains mois devraient être mis à profit pour ralentir sensiblement l'économie, faute de voir l'inflation déjà très forte s'emballer réellement. Ce qui aggraverait des disparités à la fois géographiques (le revenu des habitants des villes côtières est six ou sept fois supérieur à celui de leurs compatriotes en milieu rural) et sociales (entre les bénéficiaires des réformes économiques et les oubliés de la croissance).

« Le gouvernement chinois a décidé de faire de la lutte contre l'inflation la grande priorité de son action économique cette année, a déclaré le vice-premier ministre. *Le gouvernement a toujours été opposé à la tentation de faire de l'inflation un instrument destiné à stimuler la croissance de l'économie. La hausse des prix que nous connaissons résulte de l'effet en chaîne consécutif à la réforme de la structure des prix à laquelle nous avons procédé et aux hausses excessives de prix alimentaires dues aux catastrophes naturelles qui ont frappé les régions rurales. Elle est également due aux investissements excessifs qui ont été opérés en 1992-1993. De façon à permettre un atterrissage en douceur de l'économie chinoise, nous avons amélioré le contrôle des instruments macroéconomiques et adopté depuis le second semestre 1994 une politique monétaire relativement modérée. A l'avenir, l'inflation devrait s'en trouver fortement ralentie »*, a promis le numéro deux du régime.

L'affirmation laisse sceptiques nombre d'observateurs. Pour 1994 Pékin s'était assigné comme objectif une inflation de 10 %. Elle a en fait été de plus du double (21 %) et *« il serait difficile de faire moins de 13 % à 15 % cette année »*, reconnaissait récemment le Dr Wang Tongsan, directeur adjoint de l'Institut économique de l'Académie des sciences sociales de Pékin, de passage à Paris. *« La capacité du gouvernement chinois à lutter contre l'inflation sera un test vis-à-vis de la population comme de l'étranger*, expliquait cet expert. *Mais il ne faut pas oubier que la Chine a besoin d'un taux de croissance élevé. Un taux annuel inférieur à 6 % est pour nous la porte à tous les dangers : des rentrées fiscales insuffisantes, des revenus des ménages amoindris et un problème d'emploi évident »*, indiquait alors cet économiste.

PAUVRE ET RICHE A LA FOIS

Selon lui, la population chinoise passerait de 1,2 milliard de personnes aujourd'hui à 1,4 milliard en l'an 2010. La Chine afficherait alors un PIB voisin de 1 000 milliards de dollars, hissant l'empire du Milieu au rang de troisième puissance économique mondiale derrière les Etats-Unis et au coude à coude avec le Japon. En dépit des risques encourus d'ici là, la perspective fait tout de même rêver les milieux d'affaires, davantage préoccupés par leur retour sur investissement que dans l'immédiat par les conséquences politico-sociales qu'entraînerait la disparition de Deng Xiaoping, donné pour mourant.

A Davos, Zhu Rongji se veut modeste : la Chine est sans doute un grand pays mais pas aussi riche qu'on veut bien le dire. Calculé *per capita*, le revenu de ses habitants n'est *« que de quelques centaines de dollars »* par an et *« 80 millions de Chinois vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté »*, a-t-il fait valoir. L'argument est habile. En faisant référence à sa puissance économique, Pékin peut traiter d'égal à égal avec les grands, y compris avec les Etats-Unis. En continuant à revendiquer un statut de pays en développement, la Chine peut continuer à frapper à la porte des institutions internationales pour y emprunter à bon compte. Et à demander un traitement de faveur pour adhérer à la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce qui lui a été fermement refusé jusqu'à présent. M. Zhu ne comprend pas. Les conditions de Pékin étaient pourtant claires : la Chine est toute prête à promouvoir le libre-échange et à faire partie de l'OMC. Simplement à condition de ne pas être obligée de *« sacrifier ses intérêts nationaux »*.

Serge Marti

Les relations entre Hanoï et Paris se refroidissent

Le Vietnam a jugé humiliante une remise de décoration à une romancière dissidente par le ministre français de la culture

HO-CHI-MINH-VILLE
de notre envoyé spécial

Les relations de Hanoï avec Paris se sont rafraîchies ces dernières semaines. Les Vietnamiens ont notamment mis certains freins aux relations culturelles bilatérales, en annulant ou en reportant des voyages d'officiels vietnamiens en France ainsi que de Français au Vietnam.

Cette mauvaise humeur fait suite aux circonstances dans lesquelles Jacques Toubon a fait chevalier des arts et des lettres, le 13 décembre dernier à Paris, la romancière dissidente Duong Thu Huong. Dans son discours, le ministre de la culture avait notamment déclaré que Mme Huong *« s'est affirmée à la fois comme une résistante et comme un écrivain de premier plan et a su incarner le rôle extraordinaire de la femme vietnamienne dans le combat pour la liberté et l'indépendance »*. Pendant la guerre américaine, Mme Huong a été membre des équipes très courageuses de théâtre au front, mais ses récents écrits lui ont valu d'être expulsée des rangs du PC et d'être détenue pendant neuf mois en 1991.

A Hanoï comme à Ho-Chi-Minh-Ville, des sources officieuses relèvent que Mme Huong avait été justement remise en liberté à la veille de la visite officielle au Vietnam, fin novembre 1991, de Roland Dumas, alors ministre des relations extérieures. Elles rappellent également que les autorités ont accordé à la romancière dissidente, l'an dernier, un visa qui lui a permis de séjourner en France pendant cinq mois avant de regagner Hanoï à temps pour y célébrer, le 31 janvier, le Nouvel An vietnamien. Elles ajoutent que le gouvernement a, les 25 et 26 novembre, à l'occasion d'une réunion de quelque trois cents entreprises françaises, mis à la disposition de mouvements francophones le Palais de la réunification d'Ho-Chi-Minh-Ville. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, avait d'ailleurs inauguré ce séminaire de quarante-huit heures. Enfin, en dépit de moyens financiers limités, le Vietnam semble se réjouir d'offrir l'hospitalité à un sommet de la francophonie en principe prévu à Hanoï en 1997.

D'un autre côté, Hanoï n'a jamais réagi au message officiel français, repris notamment par François Mitterrand lors de sa visite au Vietnam en février 1993, suivant lequel des réformes politiques doivent accompagner le glissement vers l'économie de marché et l'ouverture du pays sur le reste du monde.

AFFRONT PUBLIC

Pour toutes ces raisons, les autorités vietnamiennes comprennent d'autant moins qu'un membre du gouvernement français ait tenu à décorer lui-même une dissidente et, surtout, ait assorti son éloge de commentaires jugés ambigus. *« Certains officiels y ont vu un affront public et s'interrogent sur les raisons pour lesquelles le gouvernement français a agi de cette façon »*, résume un observateur.

La mauvaise humeur n'a pas dépassé, pour l'instant, des limites bien établies. Des intellectuels, comme Co Huy Can, ancien ministre de la culture de Ho Chi Minh, ont fait publiquement passer le message. Une analyse des résultats du huitième plénum du comité central du PC, réuni du 19 au 23 janvier à Hanoï, a valu à l'AFP les foudres de Do Phuong, membre du comité central et directeur de l'Agence vietnamienne d'information. Do Phuong rapporte notamment, dans un éditorial de *Vietnam News*, que l'un de ses anciens collègues lui avait demandé si le directeur du bureau de l'AFP à Hanoï n'était pas *« un agent de Toubon »*.

Ces réactions vietnamiennes n'ont pas pour objet de remettre en cause une coopération en plein essort. L'aide française au Vietnam a atteint, en 1994, le demi-milliard de francs, et les investissements français agréés ont franchi, la même année, le cap du demi-milliard de dollars. Alors que le Vietnam continue de faire de l'Europe l'une des pierres angulaires de sa nouvelle politique étrangère, la France peut-elle se permettre d'ignorer les premiers signes, mesurés, d'irritation qui se manifestent, ne serait-ce que de façon passagère, à Hanoï ?

Jean-Claude Pomonti

La chute du QG karen affaiblit toute l'opposition birmane

BANGKOK
de notre correspondant

Contrainte, le 26 janvier, d'abandonner Manerplaw, un camp dont elle avait fait, depuis vingt et un ans, son quartier général, dans l'est du pays, l'Union nationale karène (UNK) – en état de rébellion contre le pouvoir central birman depuis quarante-six ans – a décidé de se replier sur son autre base de Kawmoora, pourtant elle aussi soumise à des bombardements. Ce faisant, elle a affirmé que ce *« revers militaire »* ne signifie en aucune manière la fin d'une insurrection qui va désormais adopter une tactique de guérilla.

Près de dix mille Karens, pour la plupart des civils, s'étaient réfugiés, dimanche, du côté thaïlandais de la frontière toute proche. Ce pays voisin abrite déjà quelque soixante mille Birmans, dont un bon nombre de Karens, hostiles à la junte militaire qui a repris le pouvoir à Rangoun, en 1988.

Ce que l'armée gouvernementale avait vainement tenté de faire pendant de longs mois, en 1991 et 1992, a donc été réussi en un tournemain et, apparemment, en engageant des moyens relativement limités.

La raison en est simple : l'UNK, dont les effectifs armés étaient alors évalués à cinq mille hommes, a été victime, en décembre, de la scission d'une fraction bouddhiste de l'Union, dirigée majoritairement par des chrétiens. Faute de compromis, les bouddhistes – un groupe de quelque quatre cents hommes armés – ont formé leur propre mouvement, l'Organisation bouddhiste kayin démocratique (OBKD).

Le pouvoir en place à Rangoun, qui avait renoncé à attaquer l'UNK depuis l'ouverture de négociations en 1993, a saisi l'occasion pour enlever rapidement les premières défenses de Manerplaw, grâce aux renseignements apparemment donnés par l'OBKD.

L'UNK aura du mal à se remettre d'un revers si net et si rapide. La junte de Rangoun, qui a déjà signé des accords de cessez-le-feu avec une douzaine de mouvements insurgés à la périphérie du pays, vient de marquer un point d'autant plus important que le dialogue qu'elle a engagé avec ses voisins, notamment avec la Thaïlande, continue de progresser. Autrefois, l'insurrection karène formait tampon sur la frontière thaïlandaise. Depuis quelque temps, elle semble représenter une gêne pour Bangkok, dont les relations avec Rangoun se sont réchauffées.

La chute de Manerplaw ne fait pas, non plus, l'affaire des groupes de politiciens et d'étudiants birmans qui avaient fui la répression de 1988 et bénéficiaient, depuis lors, de l'hospitalité des Karens. Le Dr Sein Win, cousin d'Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la paix, en résidence surveillée, depuis juillet 1989, à Rangoun, y avait même formé un gouvernement parallèle. Comme les Karens, ces opposants birmans ont dû s'égailler dans les forêts avoisinantes ou gagner la Thaïlande.

J.-C.P.

Les espoirs déçus des écoles noires sud-africaines

Les difficultés économiques freinent la levée de la ségrégation raciale dans un système scolaire où afflue un nombre croissant de jeunes

Sinistrées par presque vingt ans de lutte contre l'apartheid, les écoles qui accueillent la jeunesse noire sont le lieu où se croisent l'espoir né de l'élection de Nelson Mandela et l'apprentissage d'une réalité budgétaire impitoyable. Dans le ghetto d'Alexandra, près de Johannesburg, les professionnels de l'éducation bricolent des solutions de fortune face à un afflux sans cesse croissant de jeunes élèves. Les parents sont mis à contribution alors même qu'ils sont en majorité au chômage. Les résultats des écoliers noirs restent donc très en deçà de ceux qu'obtiennent leurs camarades blancs : on enregistre 48,5 % de réussite au baccalauréat pour les premiers, contre 98 % pour les seconds.

Pour sortir de cette spirale, les élèves tentent de rompre avec les habitudes de violence et d'absentéisme prises depuis la grande révolte écolière de 1976. Dans les établissements, dominés parfois par des groupes qui sont devenus de véritables gangs, l'ANC passe du rôle d'agitateur à celui de médiateur.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Tokyo Sexwale, premier ministre de Gauteng – le nouveau nom que s'est donné la région de Johannesburg – est déçu : 1994 ne sera pas un bon millésime pour les bacheliers noirs de sa province. Le taux national de réussite chez les Noirs – 48,5 % –, qui dépasse à peine 35 % dans la province de Gauteng, est largement inférieur à celui des Blancs : plus de 98 % (*Le Monde* daté 1er-2 janvier)

Des chiffres durs à accepter. Et c'est pourquoi, en ce jour de rentrée des classes, Tokyo Sexwale ne peut s'empêcher d'évoquer le sujet devant les gamins de la Gordon Primary School, l'une des rares écoles primaires du ghetto noir d'Alexandra. « *Nous sommes ici pour entamer une nouvelle lutte*, dit-il, *pour reprendre confiance, pour devenir les meilleurs. Nous voulons plus de médecins, plus d'avocats. Plutôt que de devenir chauffeur de camion, rêvez de devenir pilote d'avion. Ne décevons pas Mandela, nos parents, notre communauté. Le ciel est notre seule limite !* » Un peu empruntés dans leur uniforme repassés de frais, les écoliers ont du mal à saisir toutes les subtilités de ce discours de grand. Mais, sagement, ils répètent : « *Le ciel est notre seule limite !* »

Bel acte de foi dans un quartier où rien n'invite au rêve. Alexandra, c'est un peu le quartier des Minguettes fiché en plein cœur de Neuilly. A un jet de pierre des luxueuses résidences de Sandton entourées de spacieux jardins arrosés avec soin, 400 000 habitants s'entassent dans un ghetto qui, voilà dix ans, en rassemblait cinq fois moins. Le long de rues défoncées où les ordures s'accumulent, quelques rares maisons en dur voisinent avec les cabanes faites de cartons et de tôle ondulée. Les deux tiers des habitants n'ont pas l'eau courante et ils sont au moins autant à être au chômage.

Quant aux vingt écoles d'Alexandra, fréquentées par quelque 15 000 élèves, elles sont délabrées, sans moyens, essayant désespérément d'éponger une insatiable demande estimée à 100 000 enfants. « *Le travail est toujours vainqueur* », proclame, en latin, la devise de l'école de Gordon. Encore faut-il avoir une place pour travailler. « *Nous accueillons 800 enfants*, explique Zippora Khumalo, adjointe de la directrice. *Mais des dizaines d'autres attendent à la porte. J'espérais que tout changerait, mais rien n'a changé.* »

Le constat est unanime dans toutes les écoles de Gauteng : rien n'a changé, même pas l'obligation scolaire, dont les élèves noirs sont toujours exemptés. Dans les établissements huppés de Sandton, où l'on dispense l'enseignement d'élite qu'autorisent les moyens financiers des parents, on s'en félicite. On y redoutait l'imposition par le gouvernement d'un quota obligatoire de Noirs, qui aurait entraîné une baisse de niveau.

Mais dans les écoles noires des faubourgs, la déception domine, à peine adoucie par la compréhension à l'égard d'un gouvernement confronté à d'inévitables obstacles. L'école primaire d'Alexandra risque donc de garder longtemps ses classes surpeuplées d'élèves mais privées de chaises, de tableau, de livres. « *Nous sommes une école d'Etat*, dit Zippora Khumalo. *Le ministère de l'éducation nous fournit les bâtiments, paie les salaires des enseignants et, depuis 1990, un peu de papeterie. Pour le reste, la maintenance ou l'équipement de base, à nous de nous débrouiller.* »

Comme toutes les écoles noires, la Gordon Primary School fait donc la chasse aux mécènes. La cour a été réparée, l'an dernier, grâce à une petite entreprise voisine qui a offert les briques prélevées sur un surplus de chantier. Grâce à un don similaire, l'école espère bientôt se doter d'une vieille photocopieuse. Quant à la question des repas, elle n'est toujours pas réglée. Dès son installation, le nouveau gouvernement a promis des cantines scolaires, mais la réforme n'a pas encore atteint Alexandra, où l'école doit se débrouiller en faisant notamment appel aux parents.

« LA PRIORITÉ, C'EST L'EMPLOI »

Le système est le même pour toutes les écoles sud-africaines publiques : l'Etat ne paie jamais la totalité des dépenses, ce qui oblige les établissements à trouver des ressources de fonctionnement propres. En général, les écoles blanches et certaines écoles noires aisées – il en existe – y réussissent sans problème. Mais, pour la majorité des établissements qui accueillent des élèves dont les parents sont souvent chômeurs, le problème est insurmontable. « *Cette année, nous voulions leur demander 15 rands* [environ 25 francs], explique un enseignant d'Alexandra. *Les parents ne pouvaient pas payer. Ils ont fini par accepter 12 rands !* »

Directeur de collège à Soweto, Dalby Hams est logé à la même enseigne que ses collègues d'Alexandra. Son établissement, la Progress High School de Pimville, accueille quelque 1 300 élèves, de la troisième à la terminale. Ce n'est pas le plus mal en point du ghetto. Ce n'est pas, non plus, le plus somptueux. Tout juste un collège banal et laid, bâti sur un terrain vague, bordé par une école primaire et un camp de squatters. Avec, comme partout ailleurs, des classes surpeuplées, des enseignants mal formés, peu motivés et en nombre réduit, aucun moyen. Et, depuis que la révolte a submergé les ghettos, il y a vingt ans, des élèves rétifs à l'effort. Une semaine après la rentrée, ces derniers traînent toujours au soleil, dans la cour, tandis qu'un voisin commente, sarcastique : « *C'est toujours ainsi : ils travaillent les deux premiers jours de la semaine, et ensuite plus rien. Et, dans quelques semaines, les enseignants commenceront à disparaître.* »

Le directeur, lui, tente de faire marcher son établissement. Chef de l'administration, professeur, éducateur et homme de peine, il se bat sur tous les fronts, surveillant la confection des emplois du temps, conseillant une élève, essayant de récolter quelques fonds pour réparer la tuyauterie, qui a rendu l'âme. « *Depuis des mois, il n'y a plus d'eau dans les toilettes...* »

Son bureau, simple et bruyant, est ouvert à tout le monde, sous n'importe quel prétexte. Sur sa table de travail trône l'unique téléphone de l'école. Pour réduire les dépenses, l'appareil peut seulement recevoir les appels. Le directeur de la Progress High School de Pimville est aussi standardiste. A chaque appel, il va gentiment chercher le correspondant demandé...

Tous ces problèmes, Mary Metclafe, ministre de l'éducation de la province de Gauteng, ne les connaît que trop bien. Enseignante depuis vingt ans – « *J'ai tout fait, de l'école primaire à l'université* » –, elle doit faire face, sans moyens financiers, à l'espérance de millions de parents noirs qui veulent enfin envoyer leurs enfants dans une école de qualité. « *La priorité aujourd'hui, c'est l'emploi, c'est là que le gouvernement a décidé d'investir*, dit-elle, résignée. *Et d'ailleurs c'est normal : avec 23 %, l'éducation est déjà le premier poste budgétaire du pays. On ne peut pas faire plus, il faut redéployer nos moyens.* »

La tâche sera aussi rude que le désastre est grand. Jusqu'à l'an dernier – héritage de l'apartheid – dix-huit ministères différents administraient le système scolaire, selon les frontières des races et des provinces, sans se préoccuper de coordination avec le voisin. L'essentiel des moyens et des enseignants allait aux écoles blanches et ce qui restait aux écoles noires.

Le résultat est là : alors que le système scolaire sud-africain est l'un des plus coûteux du monde, il n'est pas en mesure de satisfaire les besoins de la majorité de la population. Formés chacun dans son coin – l'ancien homeland du Lebowa, peuplé de quelque 2 400 000 habitants, comptait à lui seul treize écoles formant des maîtres –, des milliers d'enseignants sont aujourd'hui au chômage alors que des milliers de classes en manquent. Il n'y a plus de crédits pour les embaucher.

Georges Marion

Délinquance et criminalité

Hauts lieux de la lutte contre l'apartheid, les écoles noires ont été matériellement détruites et moralement dévastées par vingt ans d'agitation et de répression. Elles sont, aujourd'hui, souvent dominées par de véritables gangs, particulièrement dans la région de Johannesburg.

Avec l'aide du Congrès des élèves sud-africains (COSAS), son organisation d'écoliers, l'ANC veut désormais *« rétablir la culture de l'effort et de l'étude »*. Le COSAS vient ainsi de publier un *« Code de conduite pour les écoles »*. Il stipule qu'il est interdit *« de vider l'école de son matériel et de ses meubles »*. Toute personne qui *« agressera élève ou professeur, consommera de la drogue ou de l'alcool à l'intérieur de l'école, ou y apportera des armes »*, peut être traduite devant le conseil de discipline. L'expulsion est prévue lorsque *« des élèves ou des enseignants auront été poignardés ou violés »* ou, encore, lorsque l'école aura été *« délibérément incendiée »*.

Sept beurs en ambassade à Gaza

Les « 500 cartables pour la paix » que de jeunes Français souhaitaient distribuer ont été bloqués à Tel Aviv

LE POINT DE PASSAGE d'Erez qui tient lieu de frontière entre Israël et le territoire autonome de Gaza est désert. Quarante-huit heures après l'attentat meurtrier de Netanya, le bouclage de l'enclave palestinienne est total. Et, quand les deux taxis où sont entassés Salim Saïfi et ses copains d'Haumont franchissent le dernier barrage, Salim a du mal à réaliser qu'il est en train de gagner son pari.

Epaulé par la cinquantaine de bénévoles de son association Réagir ensemble, basée dans sa cité d'Haumont (Nord), il a mis un an pour monter cette opération « 500 cartables pour la paix ». Idée simple : « *aider le processus de paix israélo-palestinien* ». Montrer, par la même occasion, que « *les jeunes des quartiers* », comme dit Salim, peuvent déplacer des montagnes. Pari tenu puisqu'il est là, avec Abdel, Lahcène, Salim, Hakim, Fareth et Francisco, sonné par cette plongée brutale dans une réalité jusqu'alors mythique.

Première désillusion : leurs « *cartables pour la paix* » sont bloqués par la douane israélienne. Les jeunes d'Haumont n'arrivent pourtant pas les mains vides. Quatre cartons de fournitures scolaires collectées dans des écoles ont voyagé avec eux et passé la frontière en douce. « *On est venus avec des gommes et des crayons, pas avec des mitraillettes, et on est passé comme des voleurs* », s'indigne Abdel. Et Salim résume « *cette journée incroyable* » : « *On est beurs, français d'origine algérienne, on est tous au chômage ou dans des emplois précaires, on a pourtant réussi à monter un projet d'envergure internationale et à atterrir dans le bureau d'un Prix Nobel de la paix.* »

« LES ACCORDS, C'EST DU VENT ! »

Car ils ont été reçus par Yasser Arafat, comme ils en avaient fait le serment à ceux qui sont restés à Haumont. Cette rencontre improbable n'était pas le but avoué du voyage, mais quand même. « *Arafat est un symbole chez nous*, explique Salim, *et les jeunes des quartiers ont besoin de symboles.* » Les autorités palestiniennes responsables de l'éducation à Gaza, qui attendent depuis deux heures derrière la frontière, ont tenu leur promesse. Le chef de l'OLP les reçoit, dans son QG adossé à la mer. La rencontre est chaleureuse, parce que les jeunes « chtis » ont la poignée de main facile, parce que le « *symbole* », le sourire bien calé sous son keffieh, joue le jeu, lit silencieusement le « *message de paix* » rédigé en arabe par une fillette de la cité, et se prête, avec bonne volonté, à la séance de photo.

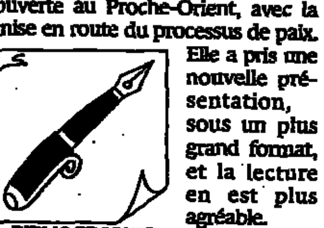
Mais la traversée de la bande de Gaza est un choc. Si violent qu'il rend rétrospectivement un peu dérisoire la limousine avec ses fanions qui, après l'entretien, s'est éloignée sous les yeux des jeunes ambassadeurs du Nord. Salim et ses amis découvrent ce territoire minuscule sur lesquel s'entassent un million d'habitants, dans un fouillis de chantiers entamés, et de terrains vagues, grouillant d'enfants. 30 % de la population, ici, a moins de seize ans. En place depuis cinq mois, l'Autorité palestinienne semble totalement démunie face à cette tâche gigantesque : gérer, rien qu'à Gaza, 290 écoles et 238 000 élèves. Ces derniers sont cinquante par classe, assis à trois par pupitre, filles d'un côté, garçons de l'autre. Les caisses sont vides, la Banque mondiale paye les salaires des enseignants, l'avenir de la scolarisation dans un pays qui a le taux de diplômés le plus élevé du monde arabe apparaît plus qu'incertain. « *Ces accords de paix c'est du vent*, lâche Fareth, *y a pas d'Etat palestinien, y a rien. Je n'imaginais pas cela.* »

De retour à Ramallah, en Cisjordanie, les jeunes d'Haumont continueront vaillamment à dialoguer sur les suites à donner à leur action. Des jumelages d'écoles, des échanges d'élèves ? Etrange scène où ils donneront, plus que leurs interlocuteurs, l'impression d'y croire encore.

Christine Garin

La « Revue d'études palestiniennes » fait peau neuve

POUR SA QUATORZIÈME ANNÉE, la *Revue d'études palestiniennes* a fait peau neuve, afin de s'adapter à l'ère nouvelle qui s'est ouverte au Proche-Orient, avec la mise en route du processus de paix.


BIBLIOGRAPHIE

Elle a pris une nouvelle présentation, sous un plus grand format, et la lecture en est plus agréable.

Lorsqu'elle a été créée, en 1981, cette revue trimestrielle, publiée par l'Institut des études palestiniennes, se donnait pour but principal de « *faire mieux connaître la Palestine et son peuple* ». Ayant largement réussi auprès des élites francophones, elle s'ouvre désormais à l'ensemble des problèmes du monde arabe, y compris dans la perspective de la paix annoncée.

Le lecteur n'y perdra pas pour autant le nord. La « nouvelle série » continue de se faire l'écho des Palestiniens, de leur autonomie en marche. Ainsi, à côté d'articles sur « La fin de l'Etat national dans le monde arabe », ou « Algérie, récit anachronique » – et récit tellement singulier de Daniel Timsit, médecin à Paris, juif d'origine pied noir engagé aux côtés du FLN lors de la guerre de libération –, le numéro 2 de la « nouvelle série » inclut-il une documentation très utile.

On y découvre avec intérêt le texte de la « Déclaration de principes des femmes palestiniennes », adoptée, en septembre 1994, au terme d'un congrès à Jérusalem et que ses auteurs voudraient voir incluse dans la « Constitution » palestinienne. Et dans les bouleversements de tous ordres que la paix, malgré les difficultés de parcours, devrait apporter dans la région, un article, « Jourdain, un fleuve convoité », souligne l'importance d'un problème encore insuffisamment mis en valeur : la répartition de l'eau dans cette région.

Mouna Naïm

★ *La Revue d'études palestiniennes*. Editions de Minuit. 80 FF.

Alain Juppé propose un sommet sur l'ex-Yougoslavie

Pour sortir de l'impasse, le ministre des affaires étrangères relance, dans une déclaration au « Monde », l'idée d'une nouvelle conférence internationale

Dans un texte qu'il a fait parvenir, lundi 30 janvier, au *Monde*, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, annonce que la France entend appeler à la tenue d'une conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Soulignant les risques de voir la Bosnie, mais aussi la Croatie, s'embraser de nouveau au sortir de l'hiver, il insiste sur l'urgence de tirer la négociation de l'impasse. Les principaux protagonistes du drame doivent, selon M. Juppé, se rencontrer au sommet pour renouer au plus vite le dialogue. L'objectif de l'initiative française est une reconnaissance mutuelle de la Serbie et de la Croatie et le maintien de la Bosnie-Herzégovine dans ses frontières internationalement reconnues. Celle-ci, pour conclure la paix, devra toutefois se constituer en Etat *fortement décentralisé*, formé de deux entités traitées de manière équilibrée. *« De toutes mes rencontres au sein de l'Union européennes*, indique M. Juppé, *de mes récents entretiens à Washington, de mes contacts avec Moscou, je retire la conviction que tel est bien le scénario de la dernière chance. »*

EN PROPOSANT une nouvelle conférence internationale, ou du moins une relance « par le haut » des négociations, Alain Juppé a le soutien de l'Allemagne, mais doit encore convaincre ses autres partenaires (américain, britannique et russe). Les modalités ne sont pas précisées, mais, dans l'optique française, il s'agit, dans un premier temps du moins, de réunir les présidents Slobodan Milosevic (Serbie), Alija Izetbegovic (Bosnie) et Franjo Tudjman (Croatie), sous l'égide de l'Union européenne, des Etats-Unis et de la Russie, pour tenter de renouer les fils d'un dialogue qui ne parvient pas à prendre forme par d'autres méthodes.

En Bosnie, une trêve s'est, certes, instaurée après la visite de Jimmy Carter fin décembre 1994. Mais elle est précaire, violée chaque jour dans le Nord-Ouest, et n'a été conclue que pour une période déterminée de quatre mois, correspondant, *grosso modo*, à la fin de l'hiver et au moment où le Congrès américain exigera une levée de l'embargo sur les armes au profit des forces gouvernementales bosniaques, ce qui sonnerait le glas pour toute tentative de règlement négocié. Un compte à rebours est donc engagé, à l'issue duquel la guerre reprendrait de plus belle, les « casques bleus » quitteraient la place, tous les efforts diplomatiques déployés, par la France notamment, auraient fait long feu. Or l'idée américaine selon laquelle, pour sortir de l'impasse, il fallait reprendre langue avec les Serbes de Bosnie plutôt que de miser sur leur isolement n'a pas, à ce stade, porté ses fruits.

Des émissaires américains, relayés par les représentants du « groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie » (des diplomates américain, russe, français, britannique, allemand) ont effectué ces dernières semaines des navettes entre Sarajevo et Pale (le fief du leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic) sans aucun résultat. Ils espéraient faire accepter aux Serbes l'idée de base du plan international, déjà accepté par le gouvernement de Sarajevo – à savoir le maintien d'un Etat unitaire et une répartition donnant aux Serbes l'administration de 49 % du territoire et aux Musulmans et aux Croates 51 % –, moyennant la négociation d'éventuels arrangements territoriaux. Il s'agissait de remettre les belligérants autour d'une table. De ces navettes entre Sarajevo et Pale, peu de chose a été rendu public, mais il est clair que M. Karadzic n'a guère fait preuve d'ouverture et que les dirigeants bosniaques ne veulent pas retourner à une table de négociations où leur seraient soumises des propositions pour eux non acceptables.

LA QUESTION SERBO-CROATE

C'est ce constat d'échec que dresse, indirectement, Alain Juppé : le dialogue, initié par les Américains, avec Radovan Karadzic n'ayant pas fait ses preuves, il faudrait de nouveau tenter de faire intervenir le président de Serbie, Slobodan Milosevic, dont on continue de penser à Paris qu'il est un meilleur interlocuteur et dispose des moyens de faire plier les Serbes de Bosnie.

On paraît miser également au quai d'Orsay sur l'effet d'entraînement que pourrait avoir un possible règlement au sommet du conflit qui oppose Serbes et Croates en Croatie. Là aussi, un compte à rebours est engagé depuis que le président croate, Franjo Tudjman, a menacé, sauf élément nouveau, de ne plus autoriser, à partir du mois de mars, le maintien sur son territoire des 15 000 « casques bleus » qui étaient supposés, lors de leur déploiement, désarmer les milices sécessionnistes serbes et qui ne l'ont pas fait. L'élément nouveau, qui éviterait un retour à la guerre, serait un règlement politique du conflit, pour lequel le président croate a besoin d'un appui international.

Un « plan » circule actuellement qui pourrait permettre la relance de négociations. Concocté par des représentants de l'Union européenne et de l'ONU avec les ambassadeurs américain et russe à Zagreb, il a été soumis, lundi 30 janvier, aux autorités croates et aux représentants des Serbes de Croatie. Il propose, étant entendu que les frontières de la Croatie ne peuvent être remises en cause, une large autonomie de la Krajina (la poche située dans l'ouest de la Croatie et revendiquée par les sécessionnistes serbes, qui y étaient majoritaires avant la guerre), ainsi qu'une administration internationale pour cinq ans de la Slavonie orientale (région de Vukovar adossée à la Serbie) et de la Slavonie occidentale (au centre de la Croatie et adossée à la Bosnie).

Ces régions rentreront dans le giron du gouvernement de Zagreb, qui s'engagera à respecter les droits de la minorité serbe. La région autonome, appelée *« Krajina serbe »*, aurait le serbe pour langue officielle ; ses habitants pourraient revendiquer la double nationalité, croate et serbe. Elle choisirait elle-même sa monnaie. Son Parlement et son président seraient élus pour une période respectivement de quatre et cinq ans. Même si ce plan n'est qu'une base de négociations, les diplomates occidentaux paraissent assez confiants en ses chances d'aboutir.

Un peu plus, en tout cas, que pour la Bosnie, pour laquelle l'idée d'une nouvelle conférence internationale semble s'apparenter davantage à la bouteille que l'on jette à la mer, à une ultime tentative de faire quelque chose quand on ne sait plus quoi faire.

Claire Tréan

« Dans trois mois, il sera trop tard... »

Nous publions ci-dessous le texte que nous a fait parvenir le ministre des affaires étrangères :

Comme souvent dans l'actualité internationale, une crise chasse l'autre : depuis plusieurs semaines, les caméras de télévision se sont détournées de l'ex-Yougoslavie pour se braquer sur la Tchétchénie. Est-ce à dire que l'urgence est devenue moins grande à Sarajevo qu'à Grozny ? Oui et non.

Oui, dans la mesure où, depuis janvier 1995, l'accord de cessation des hostilités est globalement respecté en Bosnie. Certes des combats sporadiques, parfois violents, continuent à Bihac dans le fief d'Abdic. Certes, la tension reste vive autour de Sarajevo. Mais, dans l'ensemble, la situation s'est améliorée : la FORPRONU a retrouvé sa liberté de mouvement ; l'aide humanitaire est acheminée ; les clauses de l'accord du 31 décembre 1994, notamment celles qui concernent l'échange des prisonniers, sont peu à peu mises en œuvre. Même progrès en Croatie : l'accord économique signé entre les autorités de Zagreb et les Serbes de Knin permet le rétablissement progressif de la circulation et des échanges.

Et pourtant le danger de guerre n'est pas moins grand !

Le répit me semble très précaire et le risque de reprise des combats en mars-avril prochains très élevé.

Dans trois mois, s'achèvera le délai de validité de l'accord de cessation des hostilités en Bosnie. Dans moins de trois mois, le président Tudjman pourrait mettre en œuvre effectivement sa décision de ne pas demander le renouvellement du mandat de la FORPRONU en Croatie. Dans trois mois, la pression du nouveau Congrès américain, qui s'est provisoirement relâchée, pourrait s'exercer de plus belle en faveur d'une levée unilatérale de l'embargo sur la livraison d'armes par les Etats-Unis. Dans trois mois, au sortir de l'hiver, à l'approche du printemps, les armées en présence auront refait leurs forces ; on sait que la période est toujours propice au retour des combats.

Nous risquons donc, dans trois mois, de voir à nouveau s'embraser la Bosnie, mais aussi s'affronter Croates et Serbes dans les Krajinas, avec la menace de contagion qui pèse sur l'ex-Yougoslavie toute entière. Le pire redevient possible, sinon probable.

Que faire ?

Depuis des semaines, le « groupe de contact » a travaillé d'arrache-pied : les ambassadeurs qui le constituent ont multiplié les navettes entre Belgrade, Zagreb, Sarajevo et même Pale. Ils n'ont pas réussi, pour l'instant, à ré-amorcer le dialogue entre les autorités de Sarajevo et les Bosno-Serbes.

Quel est désormais l'enjeu de la négociation ?

Le plan que les ministres du « groupe de contact » ont mis au point en juillet dernier à Genève et confirmé en décembre à Bruxelles reste la référence et la base de tout règlement. Nous avons fait savoir aux protagonistes qu'une fois accepté ce plan pourrait être complété dans deux domaines : d'abord par d'éventuels échanges territoriaux décidés d'un mutuel accord, dans la limite des pourcentages globaux agréés (51 % pour la fédération croato-musulmane ; 49 % pour l'entité bosno-serbe) ; ensuite par l'adoption du système institutionnel qui régira l'Etat de Bosnie-Herzégovine dans ses frontières internationalement reconnues. C'est ici qu'il faut parler vrai : cet Etat ne sera pas unitaire et centralisé ; il ne peut être – si l'on veut conclure la paix – que de type fortement décentralisé, constitué de deux entités qui devront, pour leur libre administration, être traitées de manière équilibrée. Refuser ce schéma tout en continuant à afficher des intentions pacifiques, c'est mentir à tout le monde et se mentir à soi-même.

L'objectif étant ainsi précisé, il faut maintenant imaginer la méthode à suivre pour rétablir le contact.

On peut toujours souhaiter que se dresse un « médiateur-miracle » qui aurait la confiance de tous.

> « Les présidents Tudjman et Milosevic doivent faire le pari historique de se voir »

Je pense pour ma part – et je le dis depuis longtemps – qu'il faut provoquer un événement de nature à sortir la négociation des va-et-vient où elle s'enlise. Seule une rencontre au sommet des principaux protagonistes du drame peut donner l'impulsion nécessaire. Les présidents Tudjman et Milosevic doivent faire le pari historique de se voir et d'organiser les relations entre la Croatie et la Serbie sur la base d'une reconnaissance mutuelle. Les responsables de la fédération croato-musulmane et les Bosno-Serbes doivent se rasseoir à la table de négociation pour bâtir une Bosnie-Herzégovine respectueuse de leur identité respective.

De toutes mes rencontres au sein de l'Union européenne, de mes récents entretiens à Washington, de mes contacts avec Moscou, ainsi qu'avec les coprésidents de la conférence internationale, je retire la conviction que, pour tout le monde, tel est bien le scénario de la dernière chance. Qui osera en prendre l'initiative ?

La France, en sa qualité de président en exercice du Conseil de l'Union européenne, doit faire entendre sa voix au sein du « groupe de contact » et aux Nations unies. Le moment est venu pour elle de proposer la tenue d'une nouvelle conférence sur l'ex-Yougoslavie. Dans trois mois, il sera peut-être trop tard.

Mme Guigou contre le « tout monétaire » européen

BRUXELLES
Union européenne
De notre correspondant

Eviter le « tout monétaire », généraliser le vote à la majorité qualifiée, mieux affirmer les pouvoirs de la Commission et renforcer ceux du Parlement européen, accepter comme un ultime recours la « géométrie variable » : telles sont les principales orientations du « document de réflexion » qu'Elisabeth Guigou soumettra, les 6 et 7 février, à l'examen du groupe socialiste du Parlement européen, le plus important de l'Assemblée, en vue de la préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996, qui aura pour objet de réviser le Traité de Maastricht.

Première question : comment faire pour que la convergence ne soit pas seulement monétaire ? Mieux appliquer le Traité de Maastricht, répond Mme Guigou, et en particulier son article 2, qui fait également figurer, parmi les objectifs à atteindre par l'Union, *« un niveau d'emploi et de protection sociale élevé »*.

Evoquant ensuite la construction d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), l'ancien ministre estime nécessaire une évaluation conjointe des risques qui menacent la sécurité de l'Europe. Cette évaluation faite, Mme Guigou suggère que les Quinze décident non plus à l'unanimité mais à la majorité qualifiée renforcée si une question est d'intérêt commun et mérite donc une réaction collective.

S'agissant de la défense, *« les décisions militaires pourraient être prises par le conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement ou par le conseil des ministres de l'Union européenne – les Etats membres neutres ne participant pas aux décisions ni aux actions communes, – sur la base des propositions élaborées par un état-major qui pourrait être l'actuelle Union d'Europe occidentale »*.

La coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures n'ayant guère, jusqu'ici, donné de résultat, Mme Guigou estime que, *« si l'on veut que l'Union européenne mène une politique de sécurité interne commune, il importe que la Commission exerce pleinement son droit d'initiative, que le conseil décide à la majorité qualifiée, que le Parlement puisse exercer son droit de contrôle et que la Cour de justice puisse être saisie par les citoyens »*.

S'agissant des institutions, Mme Guigou juge que la Commission devrait *« mieux utiliser son droit d'initiative dans les domaines de la PESC et des affaires intérieures »*. Bref, manifester davantage d'audace. Son président pourrait être désigné, ou même élu, par le Parlement sur une liste de noms présentée par le conseil européen. *« Ne vaut-il pas mieux généraliser le vote à la majorité qualifiée au conseil*, se demande ensuite l'ancien ministre, *en gardant une majorité qualifiée renforcée pour les décisions sur l'élargissement, les ressources propres, la défense et les révisions du traité ? »*

Mme Guigou propose également de réviser les modalités de vote : sans modifier la pondération des voix entre les Etats membres, il faudrait ajouter une disposition selon laquelle toute majorité qualifiée des voix doit également comporter une majorité de la population.

« Ce projet peut-il être celui de tous les Etats membres de l'Union européenne élargie ? Ou faut-il admettre une intégration différenciée ? », s'interroge enfin Elisabeth Guigou. Les Allemands et les Britanniques sont partisans de l'élargissement, mais, déjà « contributeurs nets », ils entendent limiter les frais. La France, également « contributeur net », *« ne peut accepter de voir réduire comme une peau de chagrin la politique agricole »*, et les pays les moins riches sont réfractaires au *« démantèlement des politiques structurelles qui sont le moyen de rattraper le retard économique »*. Pour bâtir une Union forte, il faut donc pouvoir surmonter l'opposition de ceux qui ne veulent pas de cette Europe-là. *« Il importe donc de ne pas refuser* a priori *la géométrie variable, car elle risque d'être... le seul recours contre la dilution de l'Union européenne dans une grande zone de libre-échange. »*

Pour Mme Guigou, *« le risque serait qu'au lieu d'un noyau dur on ait plusieurs noyaux mous. Il faut donc dire clairement qu'il y a une limite à l'intégration différenciée : c'est celle de l'unité institutionnelle. Elle seule peut garantir une impulsion politique forte et le contrôle démocratique. »*

Philippe Lemaitre

ricaines

...ssade à Gaza

...que de jeunes França... bloqués à Tel Aviv

...tudes palestinienn...

...peau neuve

Espagne : les journalistes risquent de devenir la cible de l'ETA

MADRID. Selon un document de l'organisation clandestine KAS (Coordination socialiste basque) révélé par un journal local, *El Correo*, les journalistes seront désormais l'une des cibles de l'ETA. Le texte du mouvement, qui contrôle l'ETA ainsi que son bras politique Herri Batasuna, explique les motifs qui justifieraient *« une intervention armée »* contre *« les responsables au niveau supérieur »* des médias de communication. Avant de procéder à *« une action très sélective »*, KAS propose de créer une *« dynamique de dénonciation et de répression »*. La publication de ce document a immédiatement suscité un communiqué de cette organisation expliquant qu'il ne s'agissait que *« d'un brouillon de discussion »*. – *(Corresp.)*

Des « casques bleus » seront déployés en Haïti le 31 mars

NEW YORK (Nations unies). Le Conseil de sécurité a adopté, lundi 30 janvier, une résolution (quatorze voix favorables et abstention de la Chine) pour autoriser le déploiement de soldats onusiens en Haïti, dès le 31 mars, pour une période initiale allant jusqu'au 31 juillet prochain. Cette mission devrait être renouvelée jusqu'à l'élection présidentielle prévue pour février 1996 (l'actuel président Jean-Bertrand Aristide ne pouvant pas s'y présenter). La Minuah (Mission des Nations unies en Haïti) comprendra six mille soldats (dont la moitié seront américains) et neuf cents policiers civils, dont une centaine de Français. Le commandement de la Minuah sera assuré par le général américain Joseph Kinzer. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **MOLDAVIE : les Etats-Unis ont annoncé une « assistance technique »** de 22 millions de dollars à la Moldavie, a indiqué, lundi 30 janvier, le président Bill Clinton à l'issue d'un entretien avec son homologue moldave, Mircea Snegur. Cette aide porte à plus de 200 millions de dollars le montant, depuis 1992, de l'assistance américaine à cette ancienne République soviétique roumanophone. – *(AFP.)*

■ **BULGARIE : le président Jeliou Jelev a lancé une mise en garde** contre *« toute tentative de réintroduire la politique dans l'armée »*, lundi 30 janvier, à l'occasion de l'entrée en fonctions du nouveau ministre de la défense (sans étiquette), Dimiter Pavlov. *« Une division au sein de l'armée signifie une guerre civile »*, a déclaré le chef de l'Etat. La mise à la retraite de quelque trois cents officiers en septembre 1994 avait provoqué des tensions au sein de l'armée et entraîné le limogeage du ministre de la défense et du chef de l'état-major. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE : Lech Walesa a sommé le premier ministre, Waldemar Pawlak,** de lui présenter avant le 3 février les candidatures aux postes vacants de ministres de la défense et des affaires étrangères, laissant entendre qu'il pourrait, dans le cas contraire, dissoudre le Parlement, a indiqué, lundi 30 janvier, le porte-parole du président. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE : une dizaine de personnes,** dont trois soldats et trois civils, ont trouvé la mort au Cachemire lors d'affrontements entre forces de sécurité et séparatistes musulmans, a annoncé, lundi 30 janvier, un porte-parole de la police. Le gouvernement pakistanais, que New Delhi accuse de financer et d'armer la guérilla, a lancé un appel à la grève générale pour le 5 février afin d'attirer l'attention du monde sur la question du Cachemire. – *(Reuter.)*

■ **THAÏLANDE : le ministre des affaires étrangères,** Thaksin Shinawatra, a annoncé, mardi 31 janvier, sa démission, qui prendra effet le 11 février. La nomination, en octobre 1994, de cet ancien président du groupe de télécommunications Shinawatra avait suscité des réserves en raison de ses liens avec le monde des affaires. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

■ **GABON : les immigrés clandestins bénéficieront** d'un délai supplémentaire pour quitter le pays, ont annoncé, lundi 30 janvier, les services du premier ministre. Initialement fixée au 31 janvier, la date limite pour la régularisation de la situation ou le départ des sans-papier a été repoussée au 15 février, à la suite de l'intervention de nombreux pays de la région. – *(AFP.)*

■ **SOUDAN : en raison des risques de violences,** le département d'Etat a mis en garde, lundi 30 janvier, les ressortissants américains contre tout voyage au Soudan, qui est en proie, depuis 1983, à une guerre civile dans le Sud. Les Etats-Unis ont interrompu en 1994 leur aide humanitaire au Soudan, accusé d'abriter et d'entraîner des *« groupes terroristes »*, et ils l'ont inscrit sur la liste des pays soutenant le terrorisme. – *(Reuter.)*

CONJONCTURE

■ **ALLEMAGNE : le président de la Bundesbank** a déclaré, lundi 30 janvier, qu'une union monétaire européenne durable ne pouvait se réaliser sans union politique. *« L'union monétaire en Europe telle qu'elle est prévue nécessite une communauté politique supérieure à celle décrite dans le traité de Maastricht »*, a déclaré Hans Tietmeyer, ajoutant que les critères de convergence définis par le traité de Maastricht pour l'appartenance à l'Union monétaire devaient être observés *« strictement, par tous les pays, y compris ceux économiquement faibles »*. – *(AFP.)*

La mission de l'OSCE « recommande » une trêve humanitaire en Tchétchénie

Elle n'a pu se rendre que dans les régions contrôlées par les Russes

Une mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) composée de quatre personnes s'est rendue à Moscou et en Tchétchénie pendant une semaine pour *« s'informer »* sur la situation. Sans s'immiscer dans les *« affaires intérieures russes »*, l'OSCE est habilitée à vérifier l'attitude d'un pays membre avec les engagements pris en matière de droits de l'homme.

MOSCOU
de notre correspondant

Les délégués de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) *« sont des gens très bien élevés et l'on m'a empêché de les accompagner pour mieux les berner »*, a déclaré lundi 30 janvier à Strasbourg, Sergueï Kovalev, ancien conseiller de M. Eltsine pour les droits de l'homme. Au retour d'une visite « guidée » de trois jours dans les zones contrôlées par les Russes en Tchétchénie, le chef de la délégation de l'OSCE, le Hongrois Itsvan Gyarmati, a, lors d'une conférence de presse à Moscou, constaté sur un mode très diplomatique ce que chacun sait déjà. Sauf, semble-t-il, le nouvel administrateur russe de la Tchétchénie, Nikolaï Semionov, qui a déclaré n'avoir *« pour le moment pratiquement aucune information sur la situation »* ; il sait seulement qu'*« il faut mener des négociations avec tout le monde à l'exception de Djokhar Doudaev »*, le président indépendantiste tchétchène.

Arrivée plus d'un mois et demi après le début de la guerre, la mission de l'OSCE peut affirmer qu'en Tchétchénie les opérations militaires (russes, sans doute) sont *« disproportionnées et indiscriminées »*, les villes *« bombardées »* et les droits de l'homme *« gravement violés »*. La situation humanitaire à Grozny est *« catastrophique »* : faute de cessez-le-feu, des dizaines de milliers de civils (et des blessés) sont prisonniers des combats, réfugiés sans nourriture ni chauffage dans les caves de Grozny, a dit M. Gyarmati, s'abstenant soigneusement de souligner les responsabilités de Moscou. L'OSCE n'a rencontré aucun représentant des indépendantistes (qu'elle verra *« une autre fois »*) et n'a apparemment pas été autorisée par les Russes à se rendre en Ingouchie voisine. Mais les autorités de Moscou *« nous ont montré ce que nous voulions »* voir, a déclaré le chef de la délégation.

Le seul résultat concret est que la mission *« va recommander »* jeudi au Conseil permanent des ambassadeurs de l'OSCE de *« lancer un appel »* à un cessez-le-feu humanitaire, déjà demandé publiquement depuis longtemps par le Comité international de la Croix-Rouge. Elle va aussi *« recommander »* la poursuite de la *« coopération avec la Fédération de Russie »* et des visites de l'OSCE *« au niveau des experts »*, ainsi qu'une augmentation de l'aide humanitaire (freinée par Moscou).

MAUVAIS TRAITEMENTS

Tout en ne se mêlant pas des *« affaires intérieures de la Russie »*, M. Gyarmati a estimé *« nécessaire de rétablir l'ordre constitutionnel »*, selon l'expression favorite des autorités russes, avant de procéder à *« des élections »*, qui sont, selon lui, *« possibles avant la fin de l'année »*. La mission de l'OSCE a aussi pu voir une cinquantaine de Tchétchènes détenus par les Russes dans des wagons à Mozdok, sur un nombre total de prisonniers qui reste inconnu. M. Gyarmati n'a pu confirmer que ces Tchétchènes avaient été torturés par les Russes, mais d'autres membres de la délégation ont fait état de mauvais traitements. La mission n'a pas obtenu de garanties russes sur l'accès de la Croix-Rouge aux détenus, ni, semble-t-il, sur ce cessez-le-feu humanitaire qu'elle *« recommande »*.

Les dirigeants russes ont d'autres idées en tête. L'armée *« se prépare à la dernière étape de son intervention à Grozny »*, a annoncé lundi le service de presse du Kremlin. Une nouvelle division blindée progressait lundi dans l'ouest de la Tchétchénie, apparemment pour isoler Grozny du sud de la République, qui reste aux mains des indépendantistes, selon les envoyés spéciaux de l'AFP sur place. Les forces russes ont poursuivi leur pilonnage et leurs attaques aériennes sur la capitale et les autres régions contrôlées par les indépendantistes.

Jean-Baptiste Naudet

Des moyens modestes au service d'ambitions limitées

VIENNE
de notre envoyé spécial

Puisque l'affaire tchétchène est reconnue par toutes les chancelleries comme une affaire intérieure russe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe était certainement le forum le mieux adapté pour la traiter. L'OSCE a le droit de s'en occuper, parce que l'intervention massive des forces armées russes dans la petite République du Caucase contrevient à plusieurs documents acceptés par le Kremlin.

Secrétaire général de l'OSCE, Wilhelm Höynck reconnaît que *« des pressions trop voyantes sur une grande puissance ne mènent qu'à la catastrophe »*. Mieux vaut agir par la persuasion. C'est pourquoi l'intitulé même de la mission conduite par l'ambassadeur hongrois Itsvan Gyermati (la Hongrie assume pour un an la présidence de l'OSCE) n'est pas autrement précisé pour ne pas risquer de choquer les Russes. La démarche de l'OSCE, à laquelle les ministres des affaires étrangères de l'UE ont laissé la priorité, s'appuie sur trois textes : les mesures de confiance entre l'Est et l'Ouest, qui supposent l'information préalable sur les mouvements de troupes, le traité sur les forces classiques en Europe (CFE) qui limite le déploiement de certaines armes dans la région du Caucase et le *« code de bonne conduite »* adopté au sommet de Budapest. En tentant de réduire par la force la sécession tchétchène, Moscou a violé l'esprit sinon la lettre de ces engagements.

Quel que soit le bien-fondé des remarques de l'OSCE, son efficacité dépend d'abord de la bonne volonté de ses interlocuteurs. En conjuguant ses efforts avec d'autres organisations internationales (l'UE, l'ONU, le Conseil de l'Europe, etc.), elle peut obtenir quelques résultats, comme quand elle fit des recommandations pour résoudre le différend entre les Républiques baltes et leurs minorités russophones.

HANDICAP

L'OSCE pourrait être chargée d'une mission plus ambitieuse dans une autre région de l'ex-URSS, puisque le sommet de Budapest a décidé le principe d'une force internationale de maintien de la paix, sous ses couleurs, dans le Haut-Karabakh que se disputent l'Arménie et l'Azerbaïdjan. La mise en oeuvre de ce projet est liée à deux conditions – l'existence d'un cessez-le-feu (il tient à peu près depuis quelques mois) et celle d'une solution politique (qu'il reste à trouver) – et à des difficultés matérielles. Cette force compterait plus de 3 000 hommes, et son coût se situerait dans une fourchette de 150 à 200 millions de dollars par an. Au siège de l'OSCE à Vienne, on ne sait pas encore qui paiera ni qui fournira les soldats, étant entendu qu'un seul pays ne devrait pas en proposer plus d'un tiers, à la demande de l'Azerbaïdjan, qui ne veut pas d'un contingent entièrement russe même repeint aux couleurs européennes.

Si cette opération avait lieu, elle rehausserait le statut de l'OSCE handicapée par le manque de moyens et par la règle du consensus. Les Russes n'ont pas intérêt à bouder une organisation dans laquelle ils peuvent traiter des affaires européennes avec un droit de veto, et c'est pourquoi ils ont fini par accepter une mission sur la Tchétchénie. Du côté occidental, les Américains ont été longtemps réticents à l'égard d'une institution considérée comme une rivale de l'Alliance atlantique, mais ils ont compris qu'ils pouvaient l'utiliser pour maintenir un dialogue avec Moscou, tout en étendant l'OTAN vers l'Est. La Russie et les Occidentaux pourraient donc avoir le même intérêt, fût-ce pour des raisons opposées, à renforcer l'OSCE. Ce constat vaut bien une mission en Tchétchénie...

Daniel Vernet

Au Conseil de l'Europe, Vladimir Jirinovski s'en prend violemment à Sergueï Kovalev

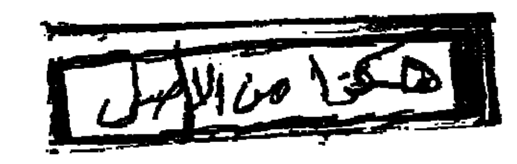
L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a commencé ses travaux, lundi 30 janvier à Strasbourg, avec une audition en commission de Sergueï Kovalev, ancien conseiller de Boris Eltsine pour les droits de l'homme, qui a dénoncé la guerre en Tchétchénie. Jeudi, les parlementaires doivent débattre de la reprise de la procédure d'admission de la Russie, gelée depuis le début de janvier. Cependant M. Choumeïko, président du Conseil de la fédération, et M. Rybkine, président de la Douma, n'ont pas jugé bon de se déplacer pour participer aux débats.

M. Kovalev a déclaré qu'*« il serait dangereux de rejeter la Russie dans les ténèbres tant qu'elle n'a pas atteint un niveau suffisant de civilisation »*. En revanche, il serait *« immoral et blasphématoire »* d'envisager son adhésion au Conseil aussi longtemps que les combats se poursuivent en Tchétchénie.

L'audition de M. Kovalev a été interrompue par Vladimir Jirinovski, qui fait partie de la délégation de dix-huit parlementaires russes invités par l'Assemblée. Le chef de la tendance ultranationaliste a invectivé son adversaire, l'accusant de mentir et d'être payé par l'étranger. *« Quand l'armée française occupe Lyon ou Marseille, l'opinion française ne s'émeut pas »*, s'est-il exclamé. *« Votre place est dans un camp de concentration, pas au Conseil de l'Europe »*, a-t-il lancé à M. Kovalev, provoquant un tumulte général. La présidente de séance, la socialiste néerlandaise Elisabeth Barveld-Schlamman, a expulsé, dans un concert de protestations, le député russe.

Dans un entretien aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*, Edouard Balladur se prononce pour l'admission de la Russie, *« à condition qu'elle statisfasse aux critères du Conseil de l'Europe »*.





EMPLOI Les chiffres du chômage pour décembre 1994, rendus publics mardi 31 janvier, font apparaître une baisse de 8 200 personnes, soit un solde, pour l'ensemble de l'année écoulée, de 26 700 chômeurs de plus (en données CVS). L'objectif de stabilisation, affiché par M. Balladur, est donc globalement atteint, mais l'analyse permet de déceler des aggravations préoccupantes. ● JEUNES ET LONGUE DURÉE. Les chômeurs de moins de vingt-cinq ans et ceux qui sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an restent en nombre élevé. Au croisement des deux groupes, 157 000 jeunes sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. ● REMÈDES. Les différents candidats ou personnalités prenant part au débat présidentiel proposent des solutions qui, pour l'essentiel, consistent à réduire les charges sociales sur les bas salaires.

Le gouvernement a eu du mal à stabiliser le chômage en 1994

Le nombre des demandeurs d'emploi a légèrement augmenté en 1994. L'objectif de réduction de 200 000 en 1995 fixé par Edouard Balladur sera difficile à atteindre

DANS SA DÉCLARATION de politique générale, le 8 avril 1993, Edouard Balladur lançait un double défi : *« Faire en sorte que le chômage, qui progressera inéluctablement cette année, soit stabilisé à la fin de 1993 et qu'une décrue puisse être ensuite amorcée. »* Le premier ministre, qui avait sous-estimé la profondeur de la crise, comme de nombreux experts, n'a que partiellement gagné son pari. Avec un an de retard, la stabilisation est – presque – là, mais la « décrue » se fait toujours attendre. Les statistiques mensuelles du chômage de décembre publiées mardi 31 janvier par le ministère du travail montrent que 1994 a été une année de transition entre la récession sans précédent de 1993 et la reprise attendue pour 1995. C'est à la lumière de la crise exceptionnelle de 1993 qu'il faut lire le bilan 1994 de l'emploi : la tendance générale ne peut être que bonne.

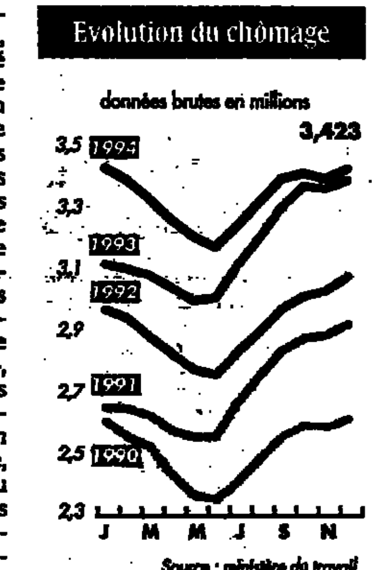
Après la légère baisse du nombre de demandeurs d'emploi en décembre (– 0,2 %, soit 8 200 personnes), la France comptait 3 329 000 chômeurs, à la fin de l'année, en données corrigées des variations saisonnières, et 3 423 908 en données brutes. C'est 26 700 de plus qu'au début de 1994 (en CVS), mais l'année 1993 avait été marquée, elle, par une augmentation douze fois supérieure (+ 312 000). Si l'on exclut de ces statistiques les chômeurs exerçant une activité de plus de soixante-dix-huit78 par mois, comme le Conseil d'Etat a demandé au gouvernement de le faire, le chiffre tombe à 3 072 600. Le taux de chômage (au sens du Bureau international du travail) reste stable, à 12,6 % de la population active.

FREINAGE DES LICENCIEMENTS

En décembre, 347 000 personnes se sont inscrites à l'ANPE (+ 4,4 %) et 328 000 en sont sorties (+ 3,2 %). Le ministère du travail note que *« les reprises d'emploi sont nettement plus nombreuses qu'en novembre (+ 9,2 %) »*, alors que les entrées en stage continuent de baisser. Les tendances sur l'ensemble de l'année sont plus intéressantes. L'amélioration de la situation est davantage due au freinage des licenciements économiques (–21 % par rapport à 1993, soit 498 000) qu'à des reprises d'emploi (+ 7,7 %, soit 108 493). L'évolution trimestre par trimestre indique, selon le ministère du travail, que *« la décrue a commencé au dernier trimestre »* (– 22 900 chômeurs), mais ce bon résultat ne fait que gommer une partie des quelque 35 000 demandeurs d'emploi supplémentaires recencés entre avril et septembre.

Les offres de contrat à durée indéterminée déposées à l'ANPE ont augmenté de 30,8 %. Cela témoigne plus du dynamisme de l'agence, qui a gagné des parts de marché en matière de collecte d'offres d'emploi, que d'un véritable regain du marché du travail. Il faut plutôt chercher ce regain dans la baisse de 57,6 %, en un an, du nombre de journées de chômage partiel indemnisables. Les recrutements dans les entreprises de plus de cinquante salariés montrent, de leur côté, la grande prudence des patrons : le nombre d'embauches sur contrat à durée indéterminée est resté stable, et les contrats à durée déterminée ont enregistré une très légère hausse (+ 0,4 %). Les emplois dits « aidés », dans le secteur marchand ou dans les administrations et les associations, ont connu une progression sensible l'an dernier. Fin décembre, 130 000 emplois avaient été créés au titre de l'exonération de cotisations sociales pour l'embauche d'un premier salarié ; 250 000 jeunes ont bénéficié d'un contrat d'apprentissage et 143 000 autres d'un contrat de qualification. 172 000 ouveaux contrats de retour à l'emploi et 674 000 contrats emploi-solidarité ont été signés.

Il y a, toutefois, une catégorie qui ne bénéficie guère de la reprise : les chômeurs de longue durée, dont le nombre s'est accru de 151 400 en un an (+ 13,9 %). Si le nombre de demandeurs d'emploi depuis plus d'un an baisse depuis septembre, le chômage de très longue durée (plus de deux ans) continue de progresser à un rythme soutenu. La durée moyenne du chômage a d'ailleurs augmenté de trente-cinq jours en 1994 et s'établit à trois cent quatre-vingt-cinq jours.



Le nombre de chômeurs a augmenté de 23 000 personnes en un an (en données brutes)

Dans cette amélioration toute relative de l'emploi, il est difficile de faire la part de ce qui revient à la reprise de la croissance et à la politique du gouvernement (allègements des charges sur les entreprises, premiers effets de la loi quinquennale sur l'emploi). Sans doute faut-il attendre 1995. Cette année marquera-t-elle la *« décrue »* annoncée par M. Balladur ? Rompant avec son refus de se fixer des objectifs précis, le premier ministre a pris le pari, sinon l'engagement, de diminuer le nombre des chômeurs de 200 000 par an pendant cinq ans. Compte tenu des nouvelles arrivées sur le marché du travail (environ 150 000 par an), cet engagement nécessitera la création de 350 000 emplois chaque année. Cet objectif est-il réaliste ?

Plusieurs institutions ont déjà apporté des éléments de réponse. Dans sa dernière note destinée à prévoir l'équilibre financier du régime (*Le Monde* du 28 janvier), l'Unedic estime que *« près de 202 000 emplois pourraient être créés en 1995 »* dans le secteur privé marchand, *« induisant une baisse du chômage d'environ 70 000 »*. Les gestionnaires du régime d'assurance-chômage précisent que cela *« ne prend pas en compte toute mesure accentuant une politique volontariste de créations d'emplois et de baisse du chômage (– 200 000) annoncée »*.

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), qui table lui aussi sur la création de 210 000 emplois, se montre en même temps très sceptique sur la perspective d'un recul du chômage. Une croissance de 3,5 % permettrait tout juste sa stabilisation. *« Une baisse dans la première partie de l'année est toutefois possible si la politique de gestion sociale est, comme on peut le penser, plus active au cours de la période électorale qu'après l'élection présidentielle. »* (*Lettre de l'OFCE*, numéro 134, janvier 1995.) *« Le chômage resterait à un haut niveau et il constituerait donc toujours le point noir de la situation macro-économique française »*, ajoute l'OFCE.

Une partie du patronat n'est pas loin de partager la prudence de l'OFCE. Dans la dernière livraison de son bulletin, l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), la plus puissante fédération du CNPF, souligne que *« la reprise de la croissance en 1994 autorise tous les espoirs »* (*Le Monde* daté 29-30 janvier). *« De là à croire qu'elle pourrait dépasser 3 % et entraîner un recul sensible du chômage, il n'y a qu'un pas, que la campagne présidentielle permettra de franchir. »* L'organisation patronale concluait, désabusée : *« On peut toujours rêver. »*

Jean-Michel Bezat

Les jeunes et les chômeurs de longue durée restent les laissés-pour-compte

L'ANNÉE 1994 n'a pas été marquée par des progrès significatifs dans la lutte contre les deux fléaux qui caractérisent – et, surtout, fragilisent – la société française : le chômage des moins de vingt-cinq ans, qui reste à un niveau très élevé (726 200 fin décembre), en dépit d'un léger recul l'an dernier ; le chômage de longue durée, qui a encore augmenté et qui frappe, désormais, 1 243 000 personnes. Faut-il rappeler que le chômage des jeunes est cinq fois plus élevé qu'en Allemagne, et que les personnes à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an représentent 36,4 % des chômeurs inscrits à l'ANPE ?

Au risque d'être accusée de politiser le débat, l'Association des directeurs des missions locales (ANDML), qui travaille à l'insertion des jeunes sur le terrain, souligne les *« inquiétantes évolutions »* du chômage de cette catégorie entre mars 1993, date de l'arrivée d'Edouard Balladur à Matignon, et septembre 1994. Le chômage total a progressé d'un peu plus de 10 % sur cette période ; celui des moins de vingt-cinq ans, de 23,3 %. Il est vrai que cette dérive avait commencé avant le changement de majorité de mars 1993 et que l'effort consenti sur les contrats d'apprentissage et de qualification (+ 25 %) a permis de terminer 1994 avec 26 000 jeunes de moins au chômage.

STAGES OU CONTRATS

Fin septembre, 157 000 jeunes étaient à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. *« Cela constitue un phénomène nouveau, dont il est urgent de prendre conscience »*, avertissent les directeurs des missions locales. *« Les causes de cette situation sont diverses*, estiment-ils, *mais peuvent être imputées principalement à la diminution des stages, à la suppression du programme Paque* [préparation active à la qualification et à l'emploi] *pour les jeunes sans qualification, à l'évolution « vers le haut » des contrats emploi-solidarité et de l'alternance en général. »* La situation de ces jeunes est d'autant plus préoccupante que, depuis la suppression de l'allocation d'insertion (jeunes, femmes isolées) par le gouvernement de Pierre Bérégovoy, en 1992, près de 500 000 d'entre eux (chiffres fin 1993) ne touchent aucune indemnité.

Dans une lettre adressée le 19 janvier aux organisations patronales et syndicales, le premier ministre leur demande de *« ne ménager aucun effort »* pour l'insertion des jeunes au sein des entreprises. Le gouvernement a confirmé, lundi 30 janvier, que les 50 000 jeunes de moins de vingt ans sans travail six mois après leur sortie du système scolaire seront reçus par l'ANPE ou les missions locales *« dans un délai de deux mois »*. Il *« assure désormais à chaque jeune un emploi, une activité, une formation »*. Sur l'ensemble du dispositif d'insertion, 65 000 places *« en stage ou en contrat de travail »* seront réservées aux seize-vingt ans.

Le chômage de longue durée – c'est le second point noir – a lui aussi atteint un niveau préoccupant. Il a progressé de 13,9 % en 1994. Cependant, si l'évolution des personnes à la recherche d'un emploi depuis moins de deux ans se stabilise, celle des chômeurs de plus de deux ans dérape (+ 27 % selon l'ANPE). Certains y voient le résultat d'un abandon de cette population par les pouvoirs publics (après l'opération « 900 000 chômeurs de longue durée » lancée par Pierre Bérégovoy en 1992), au profit d'autres catégories. La loi quinquennale sur l'emploi contient bien des mesures pour faciliter la réinsertion des chômeurs de longue durée, notamment en ciblant les contrats emploi-solidarité (CES) et les contrats de retour à l'emploi (CRE) sur ces chômeurs, mais ces formules restent insuffisantes et sont souvent détournées au profit de publics plus « employables ».

Le gouvernement a pris conscience avec retard de la gravité du phénomène . En proposant une prime de 1 850 francs et une exonération de charges sociales pendant un an pour l'embauche d'un bénéficiaire du RMI inscrit depuis au moins deux ans à l'ANPE – la mesure pourrait concerner de 20 000 à 50 000 personnes cette année –, le premier ministre visait très clairement la catégorie des chômeurs marginalisés ou en voie d'exclusion. De son côté, l'ANPE, qui a fait porter son effort l'an dernier sur la collecte des offres d'emplois auprès des entreprises (+ 34,5 %), a décidé de faire de l'insertion des jeunes et des chômeurs de longue durée sa *« priorité »* pour l'année 1995.

J.-M. B.

Les remèdes préconisés dans la campagne

● **Edouard Balladur.** Dans un point de vue publié dans ces colonnes (*Le Monde* du 20 décembre), le premier ministre a proposé au pays *« un engagement collectif pour l'emploi »*. Sa principale proposition vise à poursuivre l'allégement des charges sociales sur les bas salaires par une réduction des cotisations d'assurance-maladie. La mesure pourrait prendre la forme d'une franchise annuelle de 4 000 francs. Réservée, dans un premier temps, aux salaires inférieurs à 1,2 fois le SMIC, elle coûterait 13 milliards de francs. Elle serait ultérieurement étendue à tous les salaires, pour un coût de 60 milliards de francs.

● **Valéry Giscard d'Estaing.** L'ancien président de la République a suggéré un dispositif *« pour un retour au plein emploi »*. Il vise à abaisser de 40 % à 10 % du salaire brut les charges sociales pour les salaires inférieurs à 7 000 francs, et de 40 % à 20 % pour les salaires compris entre 7 000 et 7 500 francs. Le financement du dispositif serait assuré par un relèvement temporaire de la TVA.

● **Jacques Chirac.** L'ancien président du RPR a préconisé un allégement du coût du travail. Sa principale proposition est une *« une mesure simple et forte d'allégement des charges pour les chômeurs de longue durée »*, baptisée *« contrat-initiative emploi »*. Chaque chômeur concerné bénéficierait d'un *« crédit d'insertion-emploi d'une durée de deux ans »* pendant laquelle l'employeur serait totalement exonéré de charges sociales et bénéficierait, de surcroît, d'une prime mensuelle de 2 000 francs.

● **Les socialistes.** Le PS n'a pas encore arrêté la plate-forme que défendra leur candidat. Avec des variantes, Henri Emmanuelli et Lionel Jospin sont cependant tous les deux partisans de la réduction du temps de travail comme solution principale à la lutte contre le chômage. De même, l'un et l'autre préconisent une politique économique qui consolide la croissance (grands travaux européens, politique salariale plus expansive, etc.).

● **Les communistes.** Parmi de nombreuses autres mesures, Robert Hue préconise *« la transformation des 500 000 emplois précaires des jeunes, intitulés « emplois aidés », en emplois stables, norma-*

M. Balladur victime de la lenteur administrative suisse

EDOUARD BALLADUR fut de 1977 à mars 1986 le président-directeur général de GSI, filiale à l'époque du groupe Alcatel. Nommé ministre d'Etat, il avait démissionné de toutes ses fonctions, comme d'ailleurs la Constitution l'y obligeait puisqu'elle prévoit que les fonctions ministérielles sont incompatibles avec *« toute activité professionnelle »*. Les lenteurs administratives viennent pourtant de faire ressurgir des traces de ce passé. La Télévision suisse romande a révélé, vendredi 27 janvier, que le premier ministre figurait toujours sur le registre du commerce de Genève comme PDG de GSI-International.

Les dirigeants actuels de GSI assurent que la persistance de cette inscription n'a aucune signification. GSI-International est une société de droit belge dont M. Balladur était le PDG, mais il s'est démis de cette fonction, comme de toutes les autres, en mars 1986. Avant son départ, cette société belge avait ouvert une succursale à Genève et le droit suisse oblige à ce que figure sur le registre du commerce les dirigeants de la société mère. C'est donc cette inscription qui perdure. A GSI, on assure avoir fait le nécessaire pour la corriger, en en donnant comme preuve une lettre envoyée le 14 septembre 1987 par l'administration gérant le registre genevois. Si on reconnaît une certaine négligence dans la suite de la procédure, c'est, explique-t-on, que cette succursale n'a plus aucune activité.

L'entourage du premier ministre ajoute que celui-ci ne possède plus aucune action de GSI. On dément aussi que Jacques Raiman, actuel PDG de GSI, dispose d'un bureau à Matignon, même s'il est resté un intime de M. Balladur.

La campagne de Philippe Séguin

« L'homme qui sait faire monter les sondages » s'engage pleinement en faveur de Jacques Chirac

Devant plus d'un millier de personnes, lundi 30 janvier à Bondy (Seine-Saint-Denis), le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin a brocardé ceux qui croient que l'élection présidentielle est déjà jouée au profit d'Edouard Balladur. *« Le vainqueur a déjà été désigné. Il est élu. Il n'y a pas à le choisir, il y a à le célébrer. Circulez, il n'y a plus rien à voir ! »*, a ironisé le député des Vosges accompagné des parlementaires Robert Pandraud et Eric Raoult.

APRÈS ses discours de Lyon et de Nancy (*Le Monde* daté 18-19 décembre 1994 et 21 janvier), Philippe Séguin est intervenu, pour la troisième fois depuis le début de la campagne, lundi à Bondy, à la manière d'un candidat. Les fois précédentes, il était aux côtés de Jacques Chirac. Lundi, dans la banlieue nord-ouest de Paris, il était seul, avec les parlementaires RPR du département, parmi lesquels Robert Pandraud et Eric Raoult. Et à voir ces quelques dizaines de jeunes enthousiastes vêtus de tee-shirts du RAP (Rassemblement pour une autre politique) – *« Chirac-Séguin, le bon cap »*, c'était à se demander parfois qui fait campagne.

« Arrêtez donc de croire qu'il va y avoir une élection présidentielle ! Arrêtez de croire qu'il va y avoir une campagne, un débat, des explications, toutes choses si vulgaires, a ironisé, tout d'abord, le président de l'Assemblée nationale. *Le vainqueur a déjà été désigné. Proclamé. Fêté. Encensé. Adulé. Il est élu. Il n'y a pas à le choisir, il y a à le célébrer. Ça n'est plus la peine de vous déranger. Circulez, il n'y a plus rien à voir ! »* A Bondy, le *« vainqueur »* anonyme a surtout été hué.

« L'homme qui a fait monter les sondages de vingt points », comme l'appelle M. Pandraud, en faisant référence à la campagne référendaire sur le traité de Maastricht, trouve matière dans la suffisance affichée par l'autre camp à creuser la différence. *« L'alternative Chirac-Balladur résume peut-être à elle seule la véritable alternative à laquelle se trouve confrontée la société française »*, a expliqué M. Séguin. Pour le président de l'Assemblée nationale, le débat sur le rôle de l'Etat a été *« étouffé »* pendant vingt-cinq ans, en raison de la menace communiste. Maintenant que ce n'est plus le cas, *« il s'agit surtout de savoir si l'Etat doit être oui ou non porteur d'un projet, s'il doit et peut être autre chose qu'un prestataire de services »*.

Pour le député des Vosges, il ne s'agit pas d'un débat théorique. Un exemple : *« Ou bien le chômage, l'exclusion seront des problèmes sociaux, ou bien ils seront un problème de société. Et la politique ne sera pas la même (...). Dans un cas, l'Etat sera l'ordonnateur de la charité publique, dans l'autre, il sera le fer de lance de la réforme sociale. »* Philippe Séguin imagine déjà *« le jour où les républicains sauront accepter l'oubli des anciennes disputes pour procéder au rassemblement »* autour du *« pacte républicain »*.

Comme il l'avait déjà expliqué à Nancy, il revient *« à Jacques Chirac d'incarner ces principes et cet espoir »*. Dans une longue suite de sous-entendus narquois, M. Séguin s'amuse à expliquer *« l'initiation douloureuse mais nécessaire »* qu'a vécu M. Chirac, ces derniers mois. *« Il lui restait à comprendre qu'il n'y a jamais trop d'illusions à se faire sur les hommes. Que chez certains la fidélité cède parfois le pas à l'intérêt. Que la solidité des convictions ne résiste pas toujours à la vigueur des appétits. »* Désormais, l'homme est *« prêt, car il est libéré, libéré des attaches partisanes, des faux consensus, des compromis nécessaires, des compagnies encombrantes, des conformismes obligés »*.

A tous ceux qui, commme lui, demeurent proches au maire de Paris, M. Séguin fait encore remarquer que, *« partant d'où nous sommes partis »*, cette fidélité ne saurait s'expliquer par des ambitions personnelles. Encore sait-il bien ce qu'il adviendrait de *« nos pauvres personnes »*, si, comme il le croit, l'élection n'est pas acquise. Au même moment, Nicolas Sarkozy, qui était le premier invité de la nouvelle émission politique de France 2, « La France en direct », confirmait sa volonté de voir la direction du RPR changer de mains dans l'hypothèse d'une victoire du candidat Edouard Balladur. *« Ce serait quand même plus logique que ceux dont le choix aura été confirmé par les électeurs se retrouvent à la direction »*, a déclaré le ministre du budget.

O. B. et J.-L. S.

Le ministre du budget et le temps

Nicolas Sarkozy, ministre du budget et de la communication, porte-parole d'Edouard Balladur, a déclaré, lundi 30 janvier, sur France 2, qu'il a fait, pour l'élection présidentielle, *« le choix du candidat qui rassemble le mieux »*. *« J'ai fait le choix de celui qui, dans ma famille politique, élargit le rasssemblement, et pas de celui qui le rétrécirait »*, a expliqué M. Sarkozy, ancien responsable de la « cellule présidentielle » de Jacques Chirac et pour qui, aujourd'hui, *« M. Balladur est de très loin le favori dans le cœur des Français »*.

« Je ne crois pas à un deuxième tour entre Jacques Chirac et Edouard Balladur »*, a indiqué le maire de Neuilly, précisant : *« Je ne le souhaite pas pour le pays. »* Il a opposé la méthode de M. Balladur, *« la plus moderne »*, à *« la méthode brutale »*, qui est *« la plus archaïque »*. Quant au choix d'un futur premier ministre, M. Sarkozy s'est modestement exclu du lot en déclarant : *« Il faut un temps pour tout. »

M. Sarkozy juge « prioritaire » la réforme de la taxe professionnelle

PORTE-PAROLE DU CANDIDAT Edouard Balladur et ministre du budget, Nicolas Sarkozy a déclaré, lundi 30 janvier, sur France 2, que la réforme de la taxe professionnelle devra être l'un *« des chantiers prioritaires »* du gouvernement nommé après l'élection présidentielle. Soulignant que cet impôt subit de trop fortes variations d'une collectivité locale à l'autre, il s'est prononcé à son sujet en faveur *« d'une véritable péréquation »*. De plus, il a considéré que l'on devait en *« revoir l'assiette »*.

Ce projet n'est certes pas très nouveau. De gauche ou de droite, tous les ministres du budget ont souhaité engager une réforme de *« l'impôt imbécile »*, selon la formule de François Mitterrand, parce que ce prélèvement est assis en partie sur l'évolution des salaires et en partie sur celle des investissements. La plupart des fiscalistes conviennent donc qu'il faudrait changer d'assiette et retenir plutôt l'évolution de la valeur ajoutée comme critère d'évaluation. Mais, jusqu'à présent, aucun gouvernement n'a joint le geste à la parole.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **PHILIPPE DE VILLIERS.** Gérard Longuet, président du Parti républicain, s'en est pris, lundi 30 janvier, à Philippe de Villiers, candidat à l'élection présidentielle au nom du Mouvement pour la France, qui a démissionné du PR en septembre 1994. *« C'est un homme qui a vécu aux crochets des autres jusqu'à présent, aux crochets du Parti républicain, de Raymond Barre, de Jimmy Goldsmith. Aujourd'hui, il vit aux crochets des contribuables »*, a déclaré M. Longuet, en soulignant que la campagne de M. de Villiers aux élections européennes avait été *« la plus coûteuse »* et en l'invitant à vivre *« en conformité avec les convictions qu'il affiche d'une façon trop ostentatoire »*.

■ **ROBERT HUE.** Patrick Braouezec, maire communiste refondateur de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), indique, dans un entretien au *Parisien* daté du 31 janvier : *« Je ne sais pas encore si je voterai Robert Hue »*, candidat du PC à l'élection présidentielle. *« J'ai du mal à me retrouver »* dans cette candidature, explique M. Braouezec, qui regrette que le PC n'ait pas engagé *« un dialogue »* avec les autres composantes de la gauche pour parvenir à un candidat d'union.

DÉPÊCHE

■ **MAIRES :** une délégation des principales associations de maires a été reçue, lundi 30 janvier, à Matignon. Composée de Jean-Paul Delevoye (RPR) pour l'Association des maires de France (AMF), Jean-Marie Rausch (div.) pour l'Associations des maires des grandes villes de France (AMGVF), et de Jean Auroux (PS) pour l'Association des maires des villes moyennes (AMVM), elle a fait part à Edouard Balladur, à Nicolas Sarkozy et à Daniel Hoeffel, de la *« grande émotion »* des maires à la suite du décret du 28 décembre 1994, qui augmente de 3,8 points la cotisation employeur à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Le premier ministre et le ministre du budget ont indiqué que le gouvernement précisera sa position par une communication au comité des finances locales qui se réunit mercredi 1er février.

■ **PAS-DE-CALAIS :** le budget du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, la seule région de France détenue par un exécutif Verts-PS, a été rejeté lundi soir 30 janvier, à l'unanimité des votants. Tous les groupes de l'opposition ont voté contre les propositions de la présidente, Marie-Christine Blandin (Verts), qui prévoyait une hausse de 18 % de la fiscalité. Les Verts et les socialistes ont refusé de prendre part au vote pour stopper les débats et renvoyer la discussion à la session de mars.

■ **BOURG-EN-BRESSE.** Paul Morin, maire de Bourg-en-Bresse (Ain), a été démis de ses fonctions de conseiller général pour dépassement du plafond des dépenses électorales. Déclaré inéligible pour un an, il a annoncé, lundi 30 janvier, son intention de faire appel de cette décision, prise le 27 janvier par le tribunal administratif de Lyon.

■ **PERQUISITION.** La chambre commerciale de la Cour de cassation a annulé, mardi 24 janvier, une ordonnance du président du tribunal de grande instance de Créteil (Val-de-Marne) autorisant une perquisition fiscale chez un particulier au motif que le fisc n'avait pas fourni au magistrat un dossier légalement constitué. La Cour de cassation, présidée par Pierre Bézard, a en effet estimé que l'administration fiscale n'avait pas présenté son dossier complet au juge, ainsi que l'exige le Livre des procédures fiscales, et que la procédure était donc nulle.

L'issue du scrutin sur le candidat du PS reste imprévisible

Les fédérations du Nord et du Pas-de-Calais divisées

« Sérénité, tranquillité et confiance ». Par la voix d'un de leurs principaux responsables, le député de Paris, Daniel Vaillant, les partisans de Lionel Jospin se montraient, lundi 30 janvier, raisonnablement optimistes sur l'issue du scrutin du vendredi 3 février qui désignera le candidat socialiste pour l'élection présidentielle. Impression subjective. Les meilleurs techniciens de la machine socialiste sont, eux-mêmes, très prudents.

La participation à ce vote interne inédit est une première interrogation. Officiellement, les militants encartés sont 103 000, 60 000 de moins qu'en 1981... Ils n'avaient été aussi que 60 000 à se déplacer pour désigner leurs mandants au congrès de Liévin de novembre 1994. Considérant qu'il en va cette fois tout simplement *« de la survie de la gauche et du parti »*, les plus optimistes misent sur une participation, vendredi prochain, de 70 000 militants. Par ailleurs, le ote de vendredi étant personnel et secret, cet électorat militant risque d'être beaucoup moins captif, moins sensible aux consignes et aux appels d'en haut qui, depuis quelques jours, pleuvent comme à Gravelotte.

Un petit jeu qui conforte et amuse les deux camps, mais à l'impact fort relatif. La plupart des élus locaux, obsédés par le rendez-vous municipal de juin, ont surtout le souci d'attendre dimanche avant de prendre parti... Il est donc probable et plutôt sain que les militants voteront d'abord en fonction de ce qu'ils ressentent.

Les plus grosses fédérations, qui feront la différence, sont elles-mêmes traversées par toutes sortes d'états d'âme et d'arrière-pensées. La première, celle du Pas-de-Calais (14 040 cartes officielles), pourtant habituée à marcher à la cadence soviétique, est coupée aujourd'hui en son milieu. Son patron, Daniel Percheron, malgré son démenti, milite bien pour M. Jospin. La candidature de M. Emmanuelli est défendue par les députés Jean-Pierre Kucheida et Jacques Mellick. Dans la fédération du Nord (8 500 adhérents), l'ancien ministre et maire de Dunkerque, Michel Delebarre, s'est opposé lundi à la consigne de Pierre Mauroy de soutenir M. Jospin. *« La seule logique qui vaille*, a-t-il protesté, *est celle qui, lors du congrès de Liévin, a choisi à plus de 85 % la clarté, l'engagement à gauche au service de la justice et de l'égalité »*.

Répondant à l'appel au calme lancé, samedi dernier de Château-Chinon, par François Mitterrand, MM. Jospin et Emmanuelli évitent d'offrir en public le spectacle de leur rivalité. Mais les nerfs restent à vif. Se présentant, lundi au « Club de la presse » d'Europe 1, comme le candidat du *« refus de la fatalité »*, M. Jospin s'est plu à relever un comportement plus moderne que son rival... vis-à-vis des femmes. Et M. Emmanuelli a fait expédier dans les fédérations un argumentaire en dix questions. *« Contester la candidature du premier secrétaire*, peut-on lire, *c'est prendre le risque d'une nouvelle période d'incertitude et de crise (...). Prenons garde à ne pas nous engager dans une politique de terre brûlée pour préparer quelques retournements d'alliance, comme certains semblent nous le suggérer à l'image de Michel Rocard. » « Moi ou le chaos. »* Le message interne de M. Emmanuelli a le mérite de la simplicité.

D.C.

Les militants à l'heure du choix

1. « Sur la même ligne de gauche depuis vingt ans »

LIMOGES
de notre envoyé spécial

A cinq jours à peine du scrutin qui doit départager les deux candidats socialistes à l'élection présidentielle, Bernard Dupin est catégorique : *« Je suis incapable de faire un pronostic précis sur le résultat du vote des militants, vendredi soir. »* Le premier secrétaire de la fédération de la Haute-Vienne connaît pourtant son PS dans les moindres recoins.

Ce professeur de collège a déjà été le patron de la *« fédé »* entre 1977 et 1979. Il est revenu aux commandes en 1990, au moment de la guerre de succession déclenchée par le décès du patriarche local, le sénateur et maire de Limoges, Louis Longequeue. Il a sillonné cette vieille terre acquise à la gauche, ses banlieues ouvrières et ses campagnes rouges, et malgré les législatives catastrophiques de 1993 où la droite a raflé trois des quatre sièges de député, il sait bien que la Haute-Vienne, avec ses deux mille adhérents, fait encore figure de fief socialiste. D'ailleurs, le PS ne tient-il pas les postes clés : la mairie de Limoges avec Alain Rodet, le conseil général avec Jean-Claude Peyronnet et – exemple unique en France – le conseil régional avec Robert Savy.

Insondable bastion cependant. La seule certitude pour Bernard Dupin c'est que *« chez nous Jospin va l'emporter »*. Son courant était bien implanté et il avait réuni près de la moitié des mandats pour le congrès de Rennes de 1990. *« Mais au-delà*, ajoute-t-il, *je ne pourrais dire s'il rassemblera 60, 70 ou 85 % des suffrages. »* Avant un congrès, les pointages sont possibles, le débat sur l'orientation du parti permet à chacun de se situer et aux équilibres internes de se décanter. *« Là on est dans le brouillard. Jospin et Emmanuelli sont sur la même ligne de gauche depuis vingt ans, les militants ne voient pas la différence, ils vont voter au sentiment, à l'instinct, comme dans un casting pour un défilé de mode. Et puis tout s'est passé si vite... »*

Revu en accéléré depuis Limoges, le film de ces six dernières semaines prend des allures un peu surréalistes. Il y a d'abord eu le *« coup de bambou »* du forfait de Jacques Delors. *« Delors, c'était un peu comme une drogue douce qui recréait l'illusion qu'on pouvait gagner. » « Du jour au lendemain*, note Bernard Dupin, *beaucoup de socialistes ont compris avec stupeur que le PS n'avait plus de candidat naturel et que le pouvoir – ou le parti lui-même – avait tué un à un tous les jeunes espoirs des années 70 et 80. »*

C'est pourquoi, début janvier, la candidature de Lionel Jospin a été *« très bien ressentie »*. Apprécié des militants, associé à la période rose du PS, il comblait un vide. Mais très vite, souligne le premier secrétaire de la fédération, les militants ont eu le sentiment que *« les petits jeux reprenaient »* : ralliements trop rapides des uns, hésitations ou réticences trop perceptibles des autres, c'était la *« bataille des éléphants »* qui recommençait. Avec un soupçon insistant : *« Si deux hommes si proches sont candidats l'un contre l'autre, c'est qu'il y a autre chose. Et si cette autre chose consiste à nous expliquer qu'il est préférable de faire l'impasse sur l'élection présidentielle de 1995, cela suscitera de profondes déceptions, sans parler des défections. Car les militants ne veulent même pas concevoir l'idée que les dirigeants du parti gèrent déjà une après-défaite. »*

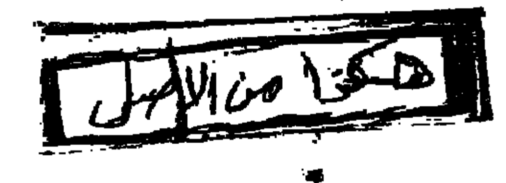
Soucieux de l'avenir, Bernard Dupin a donc évité de prendre position pour Lionel Jospin ou Henri Emmanuelli. *« A chaque fois qu'on se divise, on perd. On est trop près des élections municipales du mois de juin pour prendre ce risque »*, lâche-t-il. Le sort de la mairie de Limoges vaut bien que l'on ferme les yeux pudiquement sur les ambitions des caciques parisiens. Encore faudrait-il que chacun en soit convaincu.

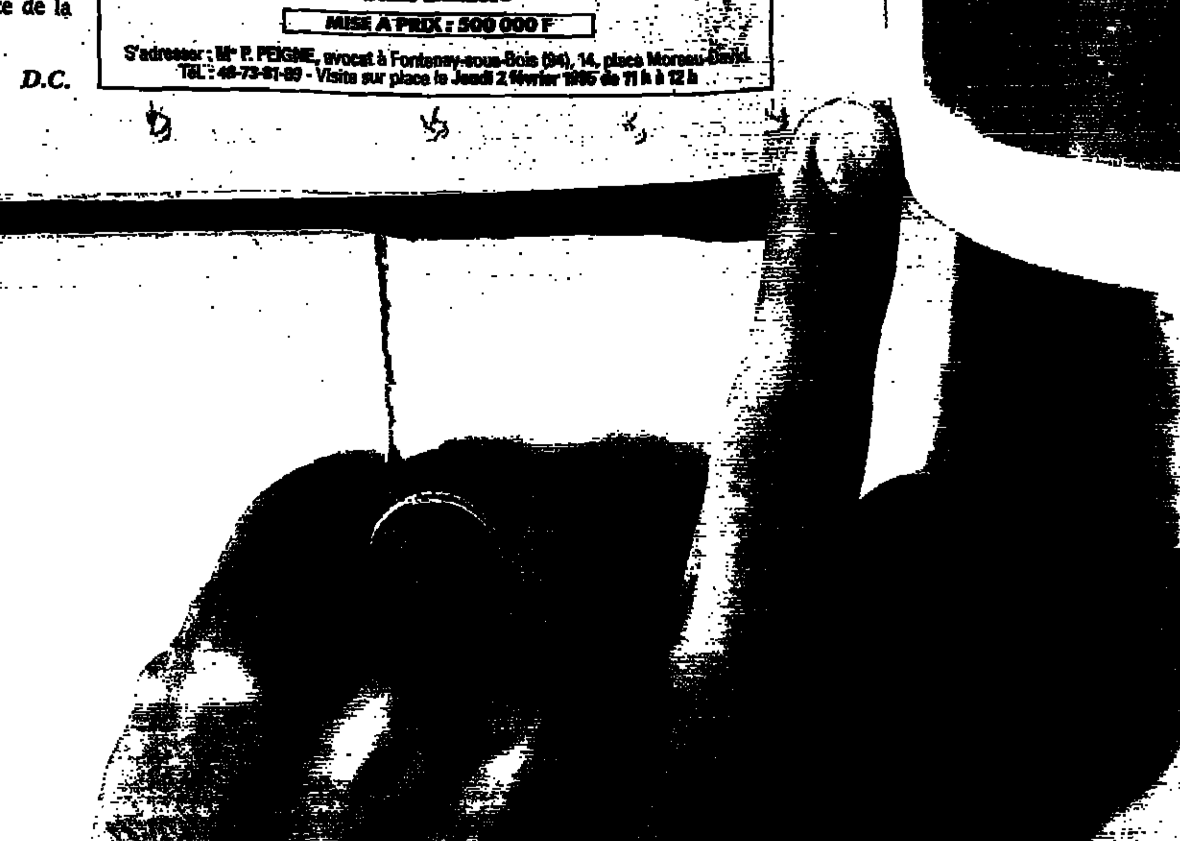
Gérard Courtois
(à suivre)

Six semaines pour sauver le Port-Musée de Douarnenez

Rendu public le 27 janvier, l'audit commandé par le conseil régional de Bretagne pour le maintien du Port-Musée de Douarnenez (Finistère), mis en redressement judiciaire (*Le Monde* du 27 janvier), propose deux options : une réorganisation du Port-Rhu de manière à le rendre plus attractif, avec une modification de l'accueil – ce qui nécessitera un investissement supplémentaire de 36 millions de francs –, ou bien l'abandon du musée à flot, actuellement très coûteux, pour ne conserver que la collection de bateaux à terre. Dans ce cas, la ria du Port-Rhu serait transformée en port de plaisance.

Le comité de pilotage privilégie l'hypothèse numéro un. Mais l'administrateur judiciaire a indiqué qu'il reste un mois et demi pour rechercher de nouveaux capitaux. Cette solution implique aussi la nécessité de trouver des établissements publics pour éponger un déficit d'exploitation de l'ordre de 5 millions de francs annuellement, pour une fréquentation de 160 000 visiteurs. Dans l'un et l'autre cas, il faudra faire abstraction dans la nouvelle structure d'un passif de 40 millions de francs (prêts d'exploitation et emprunts), qui devra faire l'objet de négociations entre débiteurs, notamment la ville de Douarnenez, et créanciers. *(Corresp.)*





Les écologistes « de terrain » craignent le discrédit de leur mouvement

« Trois écolos, trois rigolos ! », se désespèrent certains militants devant les candidatures de Dominique Voynet, Antoine Waechter et Brice Lalonde

L'écologie politique, qui se pouvait se targuer d'un score de 15 %, au total, aux élections régionales de mars 1992, est menacée de disparaître du paysage électoral lors de la présidentielle, trois candidats – voire quatre ! – étant sur les rangs. Même si Brice Lalonde, président de Génération Ecologie, envisage de se retirer, la concurrence de deux chefs de file issus des Verts – Dominique Voynet, porte-parole du parti écologiste, et Antoine Waechter, qui l'a quitté après y avoir été mis en minorité – affaiblit le crédit d'un mouvement qui s'était affirmé, il y a vingt et un ans, à l'occasion d'une élection présidentielle, celle de 1974, avec la candidature de René Dumont. Les militants « de terrain », dont certains ironisent en résumant le sentiment général par la formule : « Trois écolos, trois rigolos ! », craignent que cette situation n'affaiblisse, auprès des pouvoirs publics et des décideurs locaux, les causes qu'ils défendent. Mme Voynet semble bénéficier, cependant, d'une légitimité plus grande auprès de ces militants.

AFFLIGEANT, consternant, fâcheux, nul, ridicule : les vrais écologistes, ceux qui, depuis plusieurs dizaines d'années parfois, se battent sur le terrain – contre un barrage, une carrière, un tunnel, une voie autoroutière –, n'hésitent pas longtemps pour qualifier le gâchis, la catastrophe que représente, pour eux, la triple candidature annoncée de Brice Lalonde, Dominique Voynet et Antoine Waechter à l'élection présidentielle. (La Confédération des écologistes indépendants, issue d'un courant plus « indépendantiste » encore que celui de M. Waechter, a même décidé, le 7 janvier, de présenter un quatrième candidat écologiste, François Legrand, conseiller municipal de Reims.)

Depuis un quart de siècle qu'elle existe, la cohabitation entre les militants associatifs et ceux d'entre eux qui ont sauté le pas pour entrer dans le champ politique n'a jamais été aisée. Toutefois, après les résultats des élections municipales et européennes de 1989, jugés prometteurs, puis ceux des élections régionales de 1992, les premiers avaient pu constater un changement d'attitude, favorable, de la part des élus, des fonctionnaires, des industriels et des observateurs, grâce aux nouveaux rapports de forces établis par leurs cousins « politiques ». Ce n'est plus le cas aujourd'hui. *« Trois écolos, trois rigolos ! »*, constate, sous couvert d'anonymat – tant la chose est importante –, une affidée de l'un des trois.

« On réussissait à faire venir, sur un site menacé, l'une de nos trois vedettes, on attirait l'attention des médias et, du même coup, celle des aménageurs », se souvient Maryse Lapergue, adjoint au maire de Perpignan et conseiller régionale du Languedoc-Roussillon. Journaliste dans la presse écologiste du début des années 70, Mme Lapergue symbolise assez bien cette génération de militants post-soixante-huitards venus à la vie politique quelque vingt ans après avoir construit leur vie tout court.

Elle-même a fait ce retour en 1990, quand un vieux copain, devenu entre-temps ministre de l'environnement, Brice Lalonde, s'est résolu à créer un parti d'*« écologistes réalistes »*, qui feraient un jour bon ménage avec des *« centristes rénovateurs »* et des *« socialistes modernes »* : Génération Ecologie. *« Je suis convaincue,* dit-elle aujourd'hui, *que Lalonde n'ira pas jusqu'au bout du ridicule. »*

LE SAGE SOUS SA TENTE

En effet. Peu déterminé, notamment depuis son échec aux élections européennes de 1994, à s'engager dans une nouvelle campagne présidentielle, M. Lalonde a compris, le premier, l'avantage qu'il aurait à se retirer. Déjà considéré comme le *« premier écologiste de France »*, l'ancien ministre n'a nul besoin de s'épuiser, des semaines durant, à amasser les 1 % à 2 % des suffrages qui s'exprimeraient en sa faveur, le 23 avril, pour avoir le sentiment d'exister. En proposant aux autres candidats écologistes de se mettre d'accord sur *« un bon programme »*, il a donc commencé, selon l'appréciation de son « ami » Antoine Waechter, à *« ménager sa sortie »* pour apparaître, *in fine*, comme le sage, celui qui sait se retirer sous sa tente avant un combat perdu d'avance.

Quelle que soit, en effet, leur amertume au sujet de la querelle entretenue par les trois principaux responsables de l'écologie politique à la française, une majorité d'animateurs des grandes associations de protection de la nature semblent avoir fait leur choix. Après avoir refusé une place, au nom de la neutralité du mouvement associatif, sur la liste des Verts aux élections européennes du 12 juin 1994, la coordinatrice de Loire vivante, Christine Jean, estime désormais que Mme Voynet est la meilleure *« rassembleuse »*. *« Mon choix,* dit-elle, *relève de la solidarité, car c'est très dur, pour eux, c'est très dur, en ce moment, d'être militant écologiste politique. »*

Mobilisée dans la vallée d'Aspe, contre le projet de tunnel du Somport, Paule Bergès a fait le même choix, parce que, selon elle, le porte-parole des Verts a pris de *« l'ampleur »*.

« PASSÉ SANS PASSIF »

A quelques mois de la fin de son mandat – toujours le respect de la neutralité des associatifs –, Patrick Legrand, le président de France Nature Environnement (FNE, qui regroupe, au travers de cent soixante associations, près de huit cent mille personnes), s'est pareillement engagé au côté de *« la personne la plus correctement élue »*, Mme Voynet, candidate au *« passé sans passif »*. La fédération elle-même, ancienne Fédération française des sociétés de protection de la nature, fidèle à ses traditions, ne soutient elle-même aucune candidature.

A Grenoble, Raymond Avrillier, l'un des principaux opposants à Superphénix – le surgénérateur de Creys-Malville, dans l'Isère – et premier détracteur de la gestion du maire de la ville, Alain Carignon (RPR), juge, lui aussi, sur pièces. Rebelle à toute utilisation médiatique, il a refusé de figurer, le 15 janvier, sur le plateau de « L'heure de vérité », parmi les « groupies » de Mme Voynet, mais il estime sa *« dynamique intéressante »*. Rebelle, aussi, aux combats de chefs, M. Avrillier se fâche contre les inconséquences de ces écologistes qui, dans les conseils régionaux, composent, à l'occasion, avec Jacques Blanc, président (UDF-PR) du conseil régional du Languedoc-Roussillon, Michel Giraud (RPR, Ile-de-France) ou Charles Millon (UDF-PR, Rhône-Alpes). *« Il est fréquent,* relève-t-il, *qu'on nous dise : Vous, les écolos de Grenoble, d'accord, vous êtes bien. Mais vous avez vu, l'autre jour, vos copains à Lyon ? »*

Membre du conseil régional Rhône-Alpes et ancien candidat à la candidature, en 1981, face à Brice Lalonde, Philippe Lebreton, universitaire, ne minimise pas davantage la confusion qui règne chez les écologistes. *« Au sein de l'ancien groupe GE de la région, devenu depuis peu le groupe des écologistes,* dit-il, *il y a déjà trois préférences. Si cela continue, il y en aura une quatrième : moi-même, aujourd'hui, je ne soutiens personne et je ne donnerais ma signature à aucun des trois candidats. »*

SINGER LE PS

« Singer le PS dans ce qu'il a de plus dérisoire, il est sûr que ce n'est pas très porteur », constate Jean-François Blet, président de la CLAQ, la Coordination et liaison des associations de quartier, de plus en plus influente à Paris. Politologue de profession, M. Blet veut croire, cependant, qu'il demeure *« un espace politique »* pour la famille écologiste. M. Blet mise, pour l'avenir, sur un *« regroupement alternatif »*, qui pourrait utilement dialoguer avec le PS d'après l'élection présidentielle. *« Il faudrait simplement,* précise-t-il, *qu'entre l'écologie planétaire et la défense des petites fleurs nos apparatchiks s'intéressent davantage à l'écologie urbaine, qui concerne au moins 80 % des Français. »*

En attendant ces lendemains meilleurs, le mouvement associatif s'inquiète. *« Nos associations sont les premières victimes du recul de l'écologie politique »*, affirme Lionel Brard, avocat à Romans, dans la Drôme, et vice-président de FNE. *« On sent très nettement une certaine défiance chez les décideurs »*, précise Bernard Guillemot, vice-président de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). Mesurant le discrédit de l'écologie politique, Patrick Marcotte, directeur d'une association de développement de l'agriculture biologique dans le Languedoc-Roussillon, avoue : *« J'ai peur que nos budgets ne souffrent. »*

« Dès lors qu'il n'y a pas de menace électorale, les pouvoirs publics se foutent éperdument de l'écologie ! Alors, ils en font des colloques, quitte à augmenter le prix de l'essence, mais non celui du gazole pour les poids lourds », observe Jean Sivardière, président de la Fédération nationale des usagers des transports en commun.

Jean-Louis Saux

Regain d'optimisme chez les Verts

Après la « consécration » qu'a représenté pour eux « L'heure de vérité » de Dominique Voynet, le 15 janvier, sur France 2, et à quelques jours d'un rendez-vous programmé à « 7 sur 7 », le 5 février, sur TF1, en compagnie de Mgr Jacques Gaillot, les Verts se reprennent à espérer. La stratégie est double : bénéficier, au mieux, de cette soudaine « fenêtre » qui semble s'ouvrir, dans les médias, à leur profit et au détriment de Brice Lalonde et d'Antoine Waechter ; tirer parti des derniers ralliements intervenus en provenance d'élus des diverses dissidences du Parti communiste et de Génération Ecologie pour engranger le plus grand nombre de promesses de signatures nécessaires à la concrétisation d'une candidature.

Lors de la réunion du Conseil national interrégional (CNIR) des Verts, dimanche 29 janvier, l'un des porte-parole du mouvement, Yves Cochet, a ainsi expliqué comment le cap des 5 % de suffrages exprimés pourrait être franchi, notamment dans l'hypothèse où les socialistes feraient le choix d'Henri Emmanuelli. Les Verts ont aussi la conviction que leur ancien responsable, M. Waechter, est désormais trop isolé pour obtenir les cinq cents signatures nécessaires.

Les nouvelles vicissitudes du métier de maire

I. Les héros sont fatigués

Découragement de nombreux maires sortants, intrusion du contentieux administratif dans la vie politique locale, volonté des maires de contrôler la composition sociale de leurs quartiers sensibles : nous commençons une série de trois articles consacrés aux aspects nouveaux des élections municipales de juin.

IL Y A quelque temps déjà que certains maires du Cher faisaient la moue. Puis il y eut des murmures et enfin de franches mises au point. Non, cette fois, ils ne repartiraient pas. Les maires de communes rurales en avaient « ras-le-bol ». Et pourtant, la plupart d'entre eux y ont cru, au début, dur comme fer.

Agriculteurs, notables, responsables de PME, enseignants, ils voulaient se rendre utiles, pensaient faire bénéficier leurs concitoyens d'une expérience professionnelle et d'un dynamisme tout neuf, nourrissaient rarement des ambitions politiques. Mais, aujourd'hui, après douze, dix-huit, parfois vingt-quatre ans de mandat, il en ont assez, même s'ils avaient la quasi-certitude d'être réélus.

« Que voulez-vous, après avoir fait le tour du propriétaire, on s'est très vite aperçu que la marge de manœuvre était étroite », explique Serge Bousquiel, conseiller général, maire de Nérondes (420 habitants) depuis douze ans. Il s'est débattu comme un beau diable, avant de s'essouffler : *« On a beaucoup de besoins, peu de moyens. Pour donner un service de qualité à nos communes, il faut adhérer à une multitude de syndicats, et quand on regarde le budget que chaque syndicat peut partager, c'est bien maigre. Il faut frapper désormais à d'autres portes. »*

Le maire de Nérondes a donc décidé d'abandonner son mandat, en attendant une occasion d'être élu à la région, en 1998 : *« Il y a trop peu de porte-parole des communes rurales au conseil régional. »* Il rêve de subventions suffisantes pour lutter contre le couple infernal « montée des charges-diminution des recettes fiscales ». Et il n'est pas le seul à refuser de battre à nouveau la campagne.

« On a toujours été habitués à prendre des coups. Ça fait partie du jeu, reconnaît Gérard Bernardeau, maire depuis vingt-quatre ans de Touchy, commune de 290 habitants. *A nos débuts, c'était de la rigolade, mais maintenant ce n'est plus possible. Il y a trop d'associations, trop de réunions qui ne servent à rien. »*

« Une administration de plus en plus frileuse et qui nous fait tout supporter »

Me Jean-Marie Lambert, cinquante-huit ans, notaire à Vierzon et maire de Méreau (2 020 habitants), Jean Jupille, cinquante-deux ans, chef d'entreprise et maire d'Héry (990 habitants), chacun dix-huit ans de mandat, lui font écho : *« Nous n'avons plus les moyens de nos ambitions »*, regrette Me Lambert. *« Et puis, ajoute-t-il, cela demande un temps de disponibilité incompatible avec la société d'aujourd'hui. Les affaires marchent quand on s'en occupe. C'est fini le temps où ça allait plus ou moins tout seul ! »* Jean Jupille renchérit : *« Il y a quelques années, être maire rural était surtout honorifique. Un peu de bon sens, une bonne secrétaire et tout était dit. Aujourd'hui, mon premier adjoint est heureusement retraité et il passe trois à quatre heures par jour à la mairie. » « Et puis il y a trop de choses : est-ce à nous d'organiser les élections des chambres de métiers ou d'agriculture ? »*, ajoute-t-il avant de conclure : *« Pensez, nous avons deux secrétaires et elles travaillent dix heures par jour actuellement afin de préparer le prochain conseil ! »*

Ce découragement ne touche pas seulement les maires de très petites communes : le torchon brûle entre Maurice Brard, maire de L'Aigle (9 700 habitants, Orne), et le préfet Bernard Tomasini, à propos de la sécurité de l'hôpital de la ville, au point que M. Brard a décidé de rendre son mandat (*Le Monde* du 24 janvier). Le maire affiche sa stupeur devant la décision du préfet – prise à la suite d'une visite de la commission départementale de sécurité incendie et de la SOCOTEC, organisme spécialisé – de demander la fermeture *« immédiate et temporaire »* de cinquante chambres de médecine et de chirurgie.

Aux yeux du maire, cette décision illustre, notamment, le virage « ultralégaliste » de l'administration. Et d'évoquer *« le-ras-le-bol croissant de nombreux élus ornais face à une administration de plus en plus frileuse et qui nous fait tout supporter »*. De fait, l'agacement de Maurice Brard est partagé par de nombreux maires du département. *« Du fait de la décentralisation, le travail de maire est devenu très compliqué »* explique l'élu d'une petite commune rurale. *« Si, de plus, les services de l'Etat deviennent trop pointilleux, plus personne ne voudra s'engager au niveau local. »*



De son côté, Briançon (Hautes-Alpes, 11 041 habitants) se demande aujourd'hui si la carrière de son maire Alain Bayrou (UDF-PR) s'arrêtera au bout d'un demi-mandat. Elu en décembre 1991, au détriment de son prédécesseur Robert de Caumont (PS) à l'occasion d'élections partielles, ce chef d'entreprise de trente-huit ans laisse percer sa lassitude. Sitôt élu, d'âpres négociations avec l'Etat et une dizaine d'établissements bancaires l'ont conduit à arrêter le plan de redressement des finances communales.

Alors que les autres maires en sont plutôt à dresser leur bilan, Alain Bayrou doit maintenant négocier avec l'Etat le renouvellement du versement d'une subvention d'équilibre de 10 millions de francs. Il *« n'ose pas penser »* que cette subvention puisse lui être refusée. Il n'exclurait pas, alors, *« une tempête »*, provoquée par l'impossibilité de boucler le budget 1995 de sa commune.

A Pontarlier (Doubs, 18 104 habitants), le maire socialiste Yves Lagier, conseiller régional, a, lui, déjà franchi le Rubicon en annonçant qu'il ne se représenterait pas dans une ville où, il est vrai, depuis la fin de la dernière guerre, aucun maire n'aura résisté plus d'un mandat à la soif d'alternance des habitants. Raisons officielles du retrait du maire : son attachement au non-cumul des mandats ; le soin qu'il souhaite apporter à son activité de conseiller régional. S'y ajoutent les contraintes domestiques liées au partage de son temps entre l'hôtel de ville et son activité professionnelle à Besançon, à 60 kilomètres de là.

Mais il ne faut pas le pousser beaucoup pour lui faire reconnaître que ses relations avec une population plus avare de compliments que de critiques l'ont déçu. *« Les Pontissaliens sont individualistes à un degré inimaginable »*, assure-t-il volontiers, en évoquant, par exemple, les reproches essuyés chaque hiver à propos du déneigement : *« Nous avons 80 kilomètres de rue à dégager et quand il neige pendant trois jours consécutifs, comme cela vient de se produire, chacun voudrait que les équipes municipales interviennent au fur et à mesure, devant chez lui. »*

L'aménagement du centre-ville, un des projets de l'actuelle municipalité, soulève aussi des contestations dictées par des *« intérêts particuliers »*. Le registre ouvert fin décembre à l'occasion d'une exposition présentant le dossier s'orne de remarques acerbes. *« Quand chaque jour vous découvrez des pages frisant l'insulte, où le maire, qualifié de* « Néron », *est accusé de ruiner le budget de la ville et de compromettre l'avenir de Pontarlier, alors que la démonstration contraire a été faite, c'est difficile à avaler »*, admet le premier adjoint Michel Malfroy (PS), qui entend cependant *« relever le défi »* à la place du maire sortant.

A l'autre bout de l'Hexagone, dans les Yvelines, l'histoire de Samuel Boureille est aussi celle d'un maire dégoûté par ce qu'il ressent comme l'ingratitude et l'incompréhension de ses administrés. En 1989, Samuel Boureille (sans étiquette), devient maire de Follainville-Dennemont (1 775 habitants), où il est né trente-six ans plus tôt, et dont il était conseiller municipal depuis six ans. Ingénieur conseil en informatique, il doit très vite se résoudre à ne plus travailler qu'aux quatre cinquièmes de son temps. Au bout de quelques mois, il se voit même contraint de négocier un « trois cinquièmes ».

En 1993, la commune traverse une zone de turbulences : les possesseurs de parcelles de terrain coupent des chemins communaux, arrachent des haies appartenant à la commune et, en juillet, comble de malheur, les eaux envahissent le village... avant que la foudre ne cause de gros dégâts. Commence alors, pour le maire, une longue période d'échange de lettres, de constitution de dossiers administratifs, de réunions. Une fois de plus, il doit rogner sur ses horaires professionnels et obtient de ne plus travailler qu'un cinquième de temps, avec le salaire correspondant. Dans le même temps, certains habitants, *« qui se sont mis en faute »*, affirme Samuel Boureille, pour avoir construit sans autorisation un pont entre la rive et une île, ou voulu rendre constructibles des terrains qui ne l'étaient pas, traînent le maire devant les tribunaux.

Aujourd'hui, Samuel Boureille est découragé. *« Dans des communes comme les nôtres, il n'y a aucun service officiel sur place. Pour chaque problème, c'est le maire que l'on appelle, aussi bien pour résoudre une bagarre conjugale que pour donner un conseil lors d'une succession ou pour remplir une feuille d'impôts »*. Même s'il admet que *« la fonction de maire est passionnante »*, il est décidé à l'abandonner. S'il décidait de tenter de se faire réélire, sa femme devrait retravailler.

Enquête de nos correspondants Éric Bullé (Alençon), Xavier Davin (Briançon), Claude Fabert (Besançon), Patrick Martinat (Bourges) et Jean-Claude Pierrette (Versailles)

(À suivre)

La capitale songe à élargir ses frontières pour assurer son développement

La Ville de Paris voit sans plaisir les Hauts-de-Seine attirer les entreprises

La baisse des ressources fiscales et l'augmentation du chômage vont contraindre les futurs élus à réfléchir au développement économique de la capitale. Ils devront tenir compte des pôles d'activités qui se sont imposés dans la région, notamment autour de la Défense. L'idée d'un « *Grand Paris* » refait surface.

LA CAPITALE peut-elle réussir son développement économique au XXIe siècle dans l'espace de ses vingt arrondissements actuels ? L'amenuisement de ses recettes au cours des dernières années, l'affirmation d'un pôle tertiaire de plus en plus fort à la Défense, la dépopulation de la capitale, sont autant de données qui font que certains commencent à soulever discrètement la question. Mais la poseront-ils d'une voix assez forte pour qu'elle devienne un élément du débat de la prochaine campagne municipale ?

Dans le domaine de l'emploi, le constat est sévère. Le premier bouleversement a concerné les emplois industriels. Pour pallier cette crise, la Ville de Paris a imaginé d'installer des hôtels industriels : depuis 1978, 300 000 mètres carrés ont ainsi été mis à la disposition d'artisans ou de PME, abritant quelque 10 000 emplois. Toutefois, cette politique n'a pas permis de compenser les 140 000 emplois industriels perdus. D'aucuns regrettent qu'une politique de développement de la recherche n'ait pas été menée avec suffisamment de vigueur pour combler ces pertes.

L'autre secteur en déshérence est le commerce : entre 1982 et 1992, 40 000 emplois ont disparu. *« On a refusé l'implantation des grandes surfaces à Paris, mais elles se sont installées en bordure du périphérique, ce qui leur permet d'attirer les chalands parisiens*, note-t-on à la chambre de commerce et d'industrie de Paris. *Les petits commerces de la capitale souffrent de ce déséquilibre. »*

Pour la Ville de Paris, les conséquences sont d'abord financières. La baisse d'activités se traduit inéluctablement par une baisse de la taxe professionnelle et donc des recettes fiscales. C'est ainsi que sont apparues les premières lézardes dans la richesse de la capitale. D'autant que la folle envolée des prix de l'immobilier, qui avait un moment permis de remplir les caisses, s'est, elle aussi, effondrée. Entre 1985 et 1990, les revenus de la taxe professionnelle et des droits de mutation avaient permis de suppléer le manque à gagner des activités industrielles. Dans cette période, les droits de mutation avaient été multipliés par deux et la taxe professionnelle augmentait de 7 % par an. En 1992, le produit des droits de mutation a reculé de 7 % et de 40 % en 1993 ; quant à la taxe professionnelle, en baisse depuis 1992, elle devrait encore régresser de 1 % en 1995. Soit un manque à gagner de 50 millions de francs pour le budget municipal.

« On a vécu dans l'aisance, ce n'est plus le cas », constatent les responsables de l'Hôtel de Ville qui ont déjà coupé dans les dépenses d'investissement lors de la préparation du dernier budget. Quant aux Parisiens, leurs impôts locaux ont grimpé d'environ 30 % en trois ans. Les responsables parisiens peuvent légitimement espérer une amélioration de la conjoncture économique et plus particulièrement immobilière. Mais ils risquent d'être aussi contraints de réfléchir au développement économique de la capitale, notamment par rapport à ses voisins que sont les autres communes et départements d'Ile-de-France. La crise, en effet, a contribué à modifier les structures de l'économie parisienne. *« Nous sommes passés d'unités stables et de grosse taille à des structures plus petites et plus sensibles aux évolutions de la conjoncture »*, note-t-on à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR).

Certains déménagements récents témoignent du départ de ces grosses sociétés qui occupaient des milliers de mètres carrés dans le centre de la capitale. C'est, par exemple, le cas de la Société générale qui, en dépit d'une longue négociation avec la ville, a préféré construire deux tours à la Défense plutôt que de s'installer dans la ZAC Seine Rive gauche. Ces déménagements ont évidemment contribué à l'amélioration de l'image de l'ouest parisien. *« La Défense est une adresse tertiaire de premier ordre »*, note le GRECAM, un cabinet d'études indépendant.

De son côté, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF), dans une étude intitulée *Economie et Territoires de l'Ile-de-France* qui vient de paraître, indique que les Hauts-de-Seine dépassent Paris dans quatre fonctions de l'entreprise : la gestion, le commercial, l'informatique et la recherche. En outre, une enquête menée à partir du fichier du comité de décentralisation montre que, dans 20 % des cas, les Hauts-de-Seine sont le département favori pour l'installation d'une société contre 10 % pour Paris. *« La Défense et les Hauts-de-Seine sont devenus un lieu stratégique au point de vue technologique et économique, c'est dans ce département que s'est implanté le cœur du système industriel francilien dans ce qu'il a eu de plus dynamique »*, note Jacques Malezieux, professeur de géographie à Paris-I.

Depuis quelques années, les responsables mènent campagne pour promouvoir Paris sur la scène économique internationale et y attirer les sièges sociaux étrangers que convoitent aussi Londres et Francfort notamment. Il reste que, vue d'Osaka ou d'Atlanta, la différence entre Paris intra-muros et la Défense ou Levallois n'est pas évidente.

Mais à Paris aussi, les responsables sont de plus en plus nombreux à trouver inopérant ce décalage entre les frontières économiques et les frontières administratives. La notion de « Grand Paris » qui n'est pas nouvelle et qui prônait la création d'une entité dépassant le territoire des vingt arrondissements a tendance à resurgir. Certains commencent à s'interroger sur l'utilité et la justification qu'aurait une agglomération ou une communauté urbaine pour réguler le développement des activités entre la capitale et ses voisins. Restent les difficultés qu'il y aura à créer une nouvelle structure. Cela poserait notamment le problème du fonctionnement de la région Ile-de-France. Surtout, une telle évolution supposerait que les grands élus de la région – maires et présidents de conseils généraux – soient disposés à reconsidérer les espaces de leurs pouvoirs.

Françoise Chirot

100 000 emplois en moins

Avec 13 % de chômeurs, Paris dépasse la moyenne nationale. C'est le taux de chômage le plus élevé de l'Ile-de-France, avec la Seine-Saint-Denis. Ce phénomène de la baisse de l'emploi dans la capitale remonte à 1975. En dix ans, les effectifs salariés ont reculé de 10 % à Paris alors qu'ils ont augmenté de 3 % dans la région. Entre 1980 et 1994, la capitale a perdu 100 000 emplois. La part de Paris dans le PIB (produit intérieur brut) régional a chuté : entre 1986 et 1991, il est tombé de 39 % à 35,2 %. Certes, la crise est passée par-là. Mais cela n'explique pas tout.

Les écologistes d'Ile-de-France dénoncent la timidité des initiatives de la Mairie de Paris

LA VILLE DE PARIS mène-t-elle une politique contraire à celle du conseil régional ? Ce soupçon revient souvent chez certains conseillers régionaux écologistes d'Ile-de-France. Les élus Verts l'ont clairement exprimé, jeudi 26 janvier, en demandant à Michel Giraud, président (RPR) de la région et ministre du travail, d'engager rapidement la révision du schéma directeur d'Ile-de-France. C'est ce schéma qui fixe les grandes lignes de l'aménagement de la région pour les vingt prochaines années, en s'imposant aux autres documents d'urbanisme (*Le Monde* du 28 janvier). Un ensemble de dispositions qui pourraient obliger les autres collectivités locales, en particulier la Ville de Paris, à respecter les orientations de la région en matière de transports et d'urbanisme.

Car, pour les écologistes, il n'y a aucun doute : les conditions de vie des Franciliens sont aggravées par la politique de la Mairie de Paris. Celle-ci favoriserait, selon eux, l'usage de la voiture au détriment des transports en commun, avec pour conséquence une augmentation de la pollution atmosphérique, *« responsable de trois cents à neuf cents décès supplémentaires en Ile-de-France chaque année »*, selon Jean-Félix Bernard. Ce conseiller régional, porte-parole des Verts de Paris, tire ces chiffres du rapport d'évaluation des risques de la pollution urbaine sur la santé (ERPURS). Mais ce constat alarmiste est vigoureusement contesté par l'Observatoire régional de la santé, qui a réalisé cette étude.

« MAUVAIS PROCÈS »

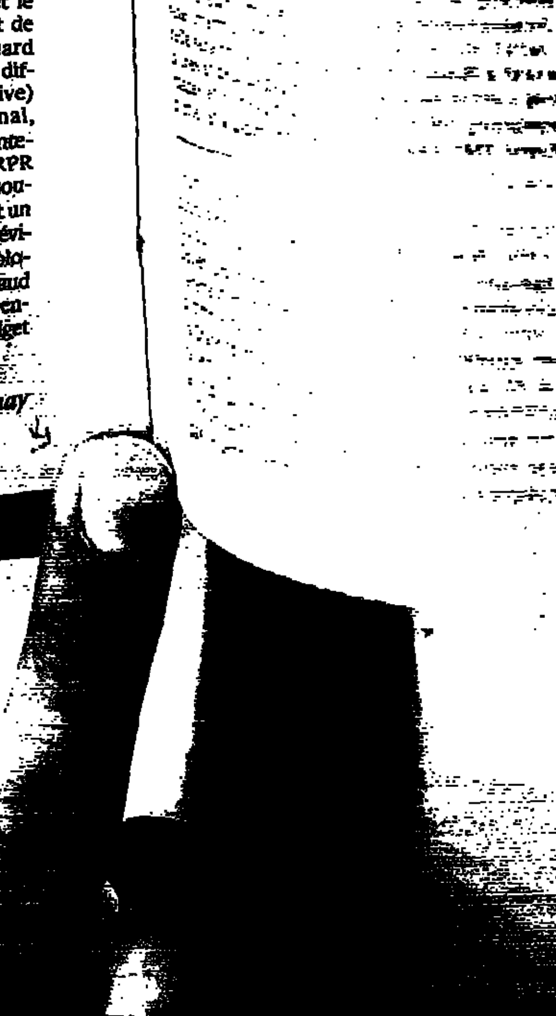
Les écologistes estiment que des mesures comme les axes rouges, destinées à faciliter l'écoulement du trafic dans Paris, attirent de nouveaux automobilistes sur toutes les routes menant à la capitale. *« Mauvais procès ! »*, répond-on à la Mairie de Paris, où l'on rappelle les mesures prises pour limiter *« sans contrainte »* la circulation et le stationnement dans les quartiers centraux. On est cependant loin de la politique du conseil régional, qui veut consacrer les deux tiers de ses investissements aux transports en commun, et seulement un tiers aux infrastructures routières.

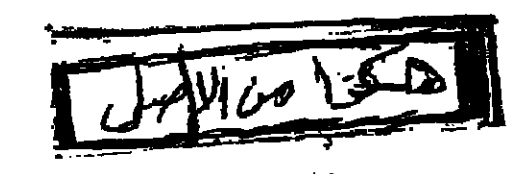
La Mairie de Paris montre également peu d'empressement à suivre la région dans la mise en place de *« réseaux verts »*. Ces circulations *« douces »* pour piétons et cyclistes doivent, selon le conseil régional, contribuer à *« réduire les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et améliorer le cadre de vie des riverains »*. La région a consacré près de 2 millions de francs à deux expériences-pilotes en 1994.

Avant la récente conversion de Jacques Chirac à la défense des mal-logés, la ville était loin encore de suivre les investissements de la région en faveur du logement des plus démunis. Mais la discussion budgétaire à la région, prévue du 13 au 18 février, devrait être l'occasion pour les conseillers régionaux RPR de présenter un amendement qui proposera une aide de la région aux propriétaires pour les inciter à louer des logements inoccupés ; une mesure très proche de celle évoquée par le ministre du logement avant que celle-ci soit écartée par le gouvernement.

Le financement de la rénovation des universités parisiennes, pendant la négociation sur le contrat de plan Etat-région, au printemps dernier, avait également été un sujet de discorde entre la ville et le conseil régional. L'engagement de Michel Giraud derrière Edouard Balladur risque d'accentuer les difficultés de la majorité (relative) RPR-UDF au conseil régional, alors que trente-six des cinquante-deux conseillers régionaux RPR viennent de manifester leur soutien à Jacques Chirac. En faisant un préalable de l'engagement de réviser le schéma directeur, les écologistes rappellent à Michel Giraud que leurs voix lui seront indispensables pour faire adopter le budget de la région.

Christophe de Chenay





LE MONDE / MERCREDI 1er FÉVRIER 1995

CONSULTATION Le gouvernement a annoncé, lundi 30 janvier, à l'issue d'une réunion avec le comité chargé de la consultation des jeunes, un dernier train de mesures en faveur des moins de 25 ans. La plupart des propositions du comité ont été rejetées et aucun dispositif véritablement nouveau n'a été retenu. ● AUX SUGGESTIONS du comité sur l'emploi, le gouvernement répond qu'il est préférable d'élargir les dispositifs existants ● POUR LE RESTE, le gouvernement écarte l'idée d'une dépénalisation expérimentale de la consommation de cannabis et rappelle qu'une aide aux étudiants existe en matière de logement. ● LA RÉPONSE du premier ministre apparaît ainsi fortement décalée par rapport aux ambitions de la consultation nationale qui avait enregistré 1,5 million de réponses. Plusieurs membres du comité ont exprimé leur déception.

Le gouvernement renonce à de nouvelles mesures pour les jeunes

Recevant, lundi 30 janvier, le comité chargé d'analyser les réponses à la consultation nationale auprès des 15-25 ans Edouard Balladur a annoncé quelques décisions en matière d'emploi et de formation qui ne font que compléter des dispositifs déjà existants

LE DERNIER ACTE de la consultation des jeunes s'est joué, lundi 30 janvier, à Matignon en fin d'après-midi, lorsque le gouvernement a reçu les onze membres du comité chargé de la consultation nationale des jeunes. Le scénario de cette rencontre, destinée à clore un dossier devenu embarrassant, était simple. Aucune véritable mesure nouvelle en faveur des 15-25 ans n'était en effet à annoncer. Tout au plus quelques dispositifs déjà connus, voire existants, ont-ils été élargis.

Aux onze membres du comité, qui, dans leur rapport final (*Le Monde* du 23 décembre 1994), avaient émis quarante-trois nouvelles propositions, le gouvernement répond que certaines suggestions sont irréalistes et que les autres ont déjà été mises en œuvre. Sur le plan de l'emploi, préoccupation majeure des jeunes et principal facteur d'angoisse et de difficultés pour cette génération, la déception sera particulièrement vive. Certes, les propositions avancées par le comité étaient parfois extrémistes, notamment celle fixant pour chaque entreprise un pourcentage minimum de jeunes occupant un premier emploi. Pour le gouvernement, cette proposition n'est pas pertinente. D'ailleurs, la loi de 1987 qui fixe obligation d'emploi de personnes handicapées dans chaque société de plus de vingt salariés n'est pas appliquée.

LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

La demande de suppression de tous les contrats à durée déterminée, exceptés ceux qui correspondent à un véritable travail temporaire, n'a pas eu davantage de succès. Le gouvernement rappelle que 70 % des nouveaux recrutements s'effectuent désormais par le biais de tels contrats. En interdire une grande partie risquerait donc de décourager les entreprises prêtes à embaucher.

A l'obligation soufflée par le comité de fournir à tout jeune à la recherche d'un emploi depuis plus de six mois une activité à mi-temps, rémunérée, assortie d'une formation, le gouvernement rétorque qu'il s'est déjà engagé à proposer aux jeunes de moins de vingt ans soit un emploi, soit une formation qualifiante. A la demande d'un contrôle accru des contrats emploi-solidarité (CES), il répond que tout sera fait pour que le tutorat devienne effectif durant les CES. Ce qui, au passage, tend à suggérer que tel n'était pas le cas jusqu'alors. Quant à l'exonération totale de charges sociales pendant deux ans pour l'embauche de jeunes sans expérience préalable, elle est écartée au motif que l'« exo jeunes » a déjà été supprimée en 1994 pour cause d'effets pervers.

Il en va de même pour les propositions plus larges du comité. Les « experts » suggéraient l'ouverture d'un débat national sur le développement du travail à temps partiel. Le gouvernement les renvoie au rapport qui sera remis au Parlement d'ici à fin 1995 dans le cadre de la loi quinquennale pour l'emploi. Ils réclamaient l'ouverture des locaux et équipements scolaires en dehors des heures d'enseignement. Le gouvernement élargit le système déjà en vigueur dans le primaire à 10 % des établissements du second degré. Ainsi, 1 000 collèges et lycées ouvriront leurs équipements sportifs et culturels en dehors des heures de cours et les collectivités locales seront incitées à signer avec les établissements des conventions réglant les problèmes juridiques et matériels.

Le comité demandait des cartes de transport à tarif réduit ; le gouvernement répond qu'il s'agit là d'une compétence des collectivités territoriales. Quant aux mesures visant à aider les 15-25 ans à accéder à un logement indépendant, elles se heurtent au dispositif d'aide – sensiblement élargi – existant pour les étudiants. Enfin, l'idée d'une dépénalisation expérimentale de la consommation du cannabis pendant une période de dix-huit mois est rejetée : *« La plupart des ministères consultés sur ce point se sont exprimés nettement contre cette expérience. »*

Bref, malgré l'élaboration d'une charte des stages, l'installation de distributeurs de préservatifs dans les lieux d'activités culturelles et sportives, la constitution d'un groupe de travail consacré aux prêts étudiants garantis par l'Etat et la promesse de consacrer aux moins de vingt ans *« 65 000 places supplémentaires en stage ou en contrat de travail »*, la réponse du gouvernement apparaît fortement décalée par rapport aux ambitions de la consultation nationale et aux demandes formulées par les 1,5 million de jeunes ayant retourné un questionnaire après les manifestations anti-CIP.

DIFFICULTÉS D'INSERTION

Le 15 novembre 1994, le premier ministre avait déja déçu en présentant un premier train de vingt-neuf mesures en faveur des 15-25 ans, dont l'une des plus importantes – l'« année deuxième chance » ou « année joker », accordée sous condition d'assiduité et de de notes minimales aux étudiants boursiers redoublants – n'est pas assurée de bénéficier du financement suffisant. Au terme du processus, les difficultés des 15-25 ans à s'insérer dans la vie professionnelle sont loin d'être résolues. Quant à la mesure abaissant à 18 ans l'âge de l'éligibilité aux fonctions de maire, elle ne devrait pas être suffisante pour susciter des vocations lors des prochaines élections municipales.

Cependant, les préoccupations des jeunes reviendront peut-être sur le devant de la scène. Jacques Chirac ne vient-il pas de se prononcer en faveur d'un service national d'une durée de six mois (*Le Monde* du 27 janvier), une revendication très souvent avancée lors de la consultation par un très grand nombre de 15-25 ans ?

Michèle Aulagnon

Rétablir le dialogue

Au total, 1 539 000 questionnaires ont été adressés, entre le 15 juin et le 1er septembre 1994, au comité chargé de la consultation des jeunes. Lancée par le premier ministre, Edouard Balladur, en avril 1994, cette opération visait à rétablir le dialogue entre le gouvernement et les 15-25 ans après cinq semaines de manifestations hostiles au contrat d'insertion professionnelle (CIP). Le projet de création du CIP – qui généralisait la possibilité de rémunérer en dessous du SMIC les salariés âgés de moins de 25 ans, y compris les titulaires d'un diplôme de l'enseignement professionnel – avait été retiré le 30 mars.

Le gouvernement avait formé un comité chargé d'analyser les réponses des jeunes et d'avancer des propositions. Le 3 octobre, une série de 57 propositions avait été publiée avant que le gouvernement n'avance 29 mesures, le 15 novembre, essentiellement consacrées à la citoyenneté. Le rapport définitif comportant 57 propositions a été présenté le 21 décembre.

La déception des membres du comité

NI COMMUNIQUÉ ni prise de parole en nom collectif : les onze membres du comité chargé de la consultation des jeunes se sont montrés fort discrets après leur entrevue d'une heure avec le premier ministre, lundi 30 janvier. *« Nous n'avons pas eu le temps d'étudier suffisamment les mesures »*, disent les uns. *« Il eût été trop difficile de mettre tout le monde d'accord*, suggèrent à demi-mot les autres, *tant fut grande la déception de certains membres du comité à l'annonce des nouvelles mesures gouvernementales... »*. Et d'évoquer *« une ou deux défections probables »* dans les jours à venir.

Parmi les plus désabusés, Marie-Danielle Pierrelée, principal du collège Garcia-Lorca de Saint-Denis, qui dénonce une *« logique électoraliste un peu irresponsable »* et constate, amère : *« Tout cela ne changera rien à la vie dans les cités. Ce qui m'inquiète, ce n'est pas que certaines propositions aient été repoussées, car nous en avions fait beaucoup. Mais c'est plutôt la manière dont certaines ont été adoptées. »* Elle poursuit : *« Les jeunes doivent désormais être préparés à l'insertion professionnelle durant leur scolarité. Dans les faits, les chefs d'établissement reçoivent des consignes, et incluent ce nouvel objectif dans leur projet d'établissement. Un échange de papiers, c'est tout, comme si écrire c'était faire. »*

Pour Michel Fize, sociologue, c'est le problème de l'emploi qui n'a pas été correctement traité : *« Nous sommes déçus car il n'a pas été abordé frontalement. Sur les quatre ou cinq grandes mesures sur l'emploi, aucune n'a été retenue. Pourtant, nous n'avions rien proposé d'irréalisable. »* Autre motif d'insatisfaction, l'école, *« puisque rien n'interdisait que l'on avance l'idée d'une consultation sur les rythmes scolaires »*. Reste que *« la déception est relative, puisque le gouvernement a suggéré que nous réargumentions les propositions auxquelles nous tenions, afin de les lui soumettre une nouvelle fois. Et puis nous avons tout de même servi d'aiguillon, nous avons amené bien des ministres à travailler sur les problèmes des jeunes. »*

Une mobilisation gouvernementale que confirme Alain Michel, le président de l'association humanitaire Equilibre, pour qui *« de bonnes mesures sont acquises, comme l'engagement d'apporter aux jeunes au chômage depuis plus de six mois un stage rémunéré en entreprise ou une formation salariée »*. Pourtant, regrette-t-il, si *« le gouvernement a pris conscience du malaise des jeunes, il n'en a pas saisi toute l'ampleur, rejetant les mesures de transformation de la société, comme l'option civile pour le service national »*. Le comité, qui n'est pas dissous, devrait continuer son travail. Edouard Balladur lui a d'ailleurs donné rendez-vous en juin, après l'élection présidentielle...

P. Kr.

L'ampleur des inondations s'explique en partie par les nouvelles pratiques agricoles

Tout concourt à l'accélération du ruissellement et à une perception « catastrophique » des dégâts

ON S'EN APERÇOIT encore cette année, l'inondation est un phénomène naturel récurrent. Pour autant, *« les crues restent largement imprévisibles »*, admet Dominique Marbouty, chargé par Météo-France de l'implantation du réseau Aramis des radars d'alerte. *Un radar peut détecter la quantité d'eau qui tombe dans un rayon de 200 kilomètres, mais il est incapable de mesurer la hauteur d'eau au sol, qui ne peut se faire que par pluviomètre. Quand bien même pourrait-on collecter ces mesures, il resterait difficile de prévoir le temps de parcours de l'eau en surface, qui dépend de l'humidité des sols, du niveau des cours d'eau avant la pluie et des travaux ayant modifié le terrain. Seules des zones de plaine régulièrement et lentement inondées, comme le bassin de la Saône ou de la Charente, et à un moindre degré la Seine, autorisent des prévisions à vingt-quatre heures près.

Cependant, l'alerte n'empêche pas le débordement, et les pouvoirs publics se préoccupent avant tout de préserver les vies humaines. La puissance publique ne se sent pas responsable des biens qui, normalement, incombent à leur propriétaire et, le cas échéant, aux assureurs. Or ce sont précisément les dégâts matériels qui suscitent le plus de polémiques, car ce sont eux qui, finalement, déterminent la fameuse procédure de *« catastrophe naturelle »* qui, seule, permet une indemnisation d'urgence aux victimes.

Cette assurance d'être remboursé des plus gros dégâts n'incite guère à la prudence. Pourtant, chaque citoyen devrait savoir que l'intrusion d'eau boueuse dans une cave ou un salon commet des dommages qu'aucun chèque ne pourra réparer : documents, archives, tous les objets détériorés ou perdus ne peuvent être remboursés. Et le remboursement d'une chaudière, d'un congélateur ou d'une voiture, au bout de plusieurs semaines, ne compense pas l'empêchement des premiers jours. C'est donc au citoyen, en cas d'alerte à l'inondation, de prendre ses dispositions pour placer ses biens précieux hors d'eau, s'il le peut.

Reste la responsabilité des pouvoirs publics, et notamment celle de l'Etat. Car c'est lui qui impose *et finance les plans de prévention* des risques. C'est lui, également, qui subventionne les opérations de remembrement et entérine plans d'occupation des sols et autorisations de permis de construire. Si, depuis la loi de décentralisation de 1982, le maire accorde les permis de construire, il appartient toujours aux services *préfectoraux de contrôler* et, le cas échéant, d'annuler un permis de construire accordé en zone inondable.

LE REMEMBREMENT

S'agissant du remembrement, mis en cause dans les inondations qui ont noyé la Bretagne, il est de fait que, pendant des années, on a arasé haies et talus, redressé des cours d'eau et drainé des zones humides, sans trop se préoccuper des conséquences sur l'environnement. Il a fallu attendre 1978 pour que l'étude d'impact devienne obligatoire. Pour l'essentiel, le mal était fait : au 31 décembre 1981, plus de 11 millions d'hectares avaient déjà été remembrés, soit *la moitié des surfaces agricoles* à traiter.

On peut aussi incriminer les nouvelles pratiques agricoles. Partout, on a poussé les éleveurs laitiers à faire de la stabulation libre, ce qui suppose de remplacer les prairies naturelles et les champs de luzerne par des cultures de maïs fourrager. Or l'herbe et la luzerne retiennent l'eau au sol par effet d'éponge, alors que les terres à maïs laissent la pluie ruisseler sans retenue. Le curage des fossés à la pelleteuse taille des lignes droites où l'eau circule sans obstacle. Enfin se multiplient en milieu rural les grandes surfaces bétonnées et goudronnées (centres commerciaux, concessionnaires automobiles, complexes sportifs).

Tout concourt, en fait, à l'accélération du ruissellement, et aussi à une perception *« catastrophique »* des dégâts. L'inondation des plaines agricoles, qui était autrefois perçue comme un enrichissement des terres, est vécue au temps des engrais chimiques comme une agression. Les ruraux, aujourd'hui, souffrent autant que les urbains de l'intrusion de l'eau. Leur activité professionnelle est suspendue à la bonne marche de la trayeuse électrique, de la cuve à lait réfrigérée et de tous les moteurs – électriques ou Diesel – qui font tourner une exploitation agricole.

Qu'ils habitent une ferme, un pavillon nouvellement loti ou un quartier ancien, nos contemporains sont donc plus que jamais vulnérables à l'inondation. Même les barrages et les endiguements sont impuissants à retenir des pluies excédentaires, comme on l'a vu avec les débordements du Mississippi en 1993. Quant aux voies sur berge inondées, qui contrarient tant les automobilistes parisiens, elles le seront toujours en cas de précipitations abondantes.

Même un cinquième barrage-réservoir en amont, dont l'idée est sans cesse relancée, ne pourra jamais garantir qu'un niveau donné ne pourra être dépassé. Nous aurons toujours à regarder le ciel, quitte à le maudire parfois. En n'oubliant pas que cette eau en excès survient, comme en 1994, après quatre années de sécheresse.

Roger Cans

Un arrêté de catastrophe naturelle est en préparation

Alors qu'une décrue générale semblait s'amorcer, lundi 30 janvier, dans l'ouest de la France, la situation continuait d'être préoccupante à l'Est. Edouard Balladur devait se rendre, mardi 31 janvier, dans les Ardennes, pour constater les dégâts provoqués par la crue de la Meuse. Le premier bilan officiel, diffusé après dix jours d'intempéries, est lourd : quinze décès et cinq disparitions, *« 40 000 foyers sinistrés, 5 000 personnes évacuées, 233 000 foyers privés d'eau »* et *« 8 000 salariés au moins mis en chômage technique »*. Tout chiffrage des dégâts matériels est prématuré. A l'issue d'une réunion interministérielle, présidée lundi par le premier ministre, Philippe Douste-Blazy, porte-parole du gouvernement, a confirmé qu'un arrêté interministériel de déclaration de l'état de catastrophe naturelle sera pris vraisemblablement lundi 6 février. Le gouvernement a d'ores et déjà dégagé 1,5 milliard de francs pour faire face aux dommages et s'engage à indemniser les personnes mises en chômage partiel et à aider les trésoreries des PME touchées.

Le Conseil supérieur de la magistrature apporte son soutien au juge Halphen

Il estime néanmoins souhaitable de confier à un autre juge d'instruction l'enquête sur Didier Schuller

Sollicité le 22 décembre 1994 par le chef de l'Etat, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a remis à François Mitterrand, lundi 30 janvier, son avis sur l'éventuel dessaisissement du juge de Créteil chargé de l'instruction sur les fausses factures des offices HLM de la région parisienne, Eric Halphen. Dans son avis, le CSM estime qu'un dessaisissement total ne serait « ni la seule procédure possible », ni « la plus souhaitable ». Et il manifeste son entier soutien à Eric Halphen.

CHARGÉ DE RENDRE un avis sur l'éventuel dessaisissement du juge Halphen, le Conseil supérieur de la magistrature a mené sa mission avec célérité et conviction : depuis la saisine du chef de l'Etat, le 22 décembre, le CSM a notamment entendu le procureur général de Paris, Jean-François Burgelin, le procureur de Paris, Bruno Cotte, le président et le procureur de Créteil, MM. Collomp et Barrau, le premier président de la cour d'appel de Paris, Myriam Ezratty, le directeur central de la police judiciaire, Jacques Franquet, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie et... le juge d'instruction Eric Halphen. Au terme d'un mois de travail, le CSM a remis au chef de l'Etat deux documents : un avis qui constate que le dessaisissement total du juge n'est *« ni la seule procédure possible »*, *« ni la plus souhaitable »*, et un rapport de dix pages qui reprend en détail les soubresauts de l'affaire Schuller-Maréchal et l'éventail des dessaisissements offert par la loi.

A l'approche des fêtes de Noël, la saisine, par François Mitterrand, du CSM avait mis fin à trois jours de tempête. Le 21 décembre, le beau-père du juge Halphen, Jean-Pierre Maréchal, avait été arrêté à Roissy alors qu'il recevait un million de francs des mains d'un élu RPR des Hauts-de-Seine menacé par l'enquête du juge sur les offices HLM, Didier Schuller. Le conseiller général affirmait être victime d'une tentative d'extorsion de fonds : selon lui, M. Maréchal lui avait promis d'intervenir auprès de son gendre afin d'obtenir l'étouffement de cette affaire gênante. La chronologie de ce sombre imbroglio accréditait cependant la thèse de la manipulation : l'épisode de Roissy intervenait quelques semaines à peine après une perquisition dans les locaux du journal électoral de Didier Schuller...

Dans son avis, le CSM ne se fait d'ailleurs guère d'illusions sur les ressorts de cette étrange affaire : tout en se gardant de désigner des coupables, le Conseil affirme que les circonstances et la chronologie des faits *« révèlent la volonté ou l'intention de porter atteinte à l'indépendance »* du juge. Dans son rapport, il apporte d'ailleurs un soutien sans ambiguïté à Eric Halphen : rendant hommage au travail *« considérable »* qui a été accompli et à la *« force de caractère »* du magistrat, il constate qu'*« outre les responsabilités d'une tâche difficile* [le juge] *doit désormais faire face à une situation éprouvante »*. Ses qualités professionnelles sont longuement soulignées. « [Au cours de l'affaire des offices HLM], *ses relations avec les services de police étaient excellentes*, note le CSM. *Aucun incident ne l'a opposé à la défense ni au parquet, même si, à un certain moment, celui-ci lui a paru réticent. »*

« UN DOSSIER GRAVE »

Dans la lettre qu'il avait adressée le 22 décembre au CSM, le président de la République demandait aux sages d'étudier les *« conditions dans lesquelles le juge Halphen pourrait être dessaisi des dossiers qu'il instruit actuellement sur une affaire de fausses factures »* et de déterminer si les *« procédures en cours ou envisagées à l'égard de ce magistrat étaient de nature à porter atteinte à son indépendance »*. Dans l'avis remis au chef de l'Etat, la réponse du CSM est claire : le Conseil, qui considère que le dessaisissement ne porte pas, en lui-même, atteinte à l'indépendance du juge d'instruction, estime que cette procédure n'est ni *« la seule possible »*, ni, *« dans la présente affaire »*, *« la plus souhaitable »*. La démarche qui consisterait à retirer l'ensemble du dossier au juge Halphen est donc écartée sans ambiguïté.

En revanche, le CSM constate que le magistrat de Créteil peut difficilement instruire sereinement la partie du dossier qui concerne les agissements de Didier Schuller dans les Hauts-de-Seine. *« Ce n'est pas faire peser sur M. Halphen la moindre suspicion*, note le CSM, *que de reconnaître avec lui que la situation personnelle dans laquelle il a été, bien malgré lui, placé vis-à-vis de M. Schuller par la personne interposée de M. Maréchal, ne lui permet pas de pousser plus avant les investigations dont sa perquisition du 13 décembre 1994* [dans les locaux du journal électoral de Didier Schuller] *aurait pu être le point de départ. »* Le magistrat a d'ailleurs cessé toute investigation sur ce point. *« Non pas qu'il estime, en son for intérieur, que son impartialité et sa liberté d'esprit soient en rien affectées par le comportement de M. Schuller*, souligne le CSM, *mais il reconnaît qu'objectivement elles pourraient être raisonnablement mises en doute par les intéressés eux-mêmes, par la presse, et en général, par l'opinion publique. »*

Cette paralysie des investigations dont Didier Schuller tire, selon le CSM, le *« bénéfice provisoire »*, ne sied guère au Conseil. *« Il importe* [d'y] *mettre fin le plus rapidement possible »*, notent les sages. Après avoir passé en revue les multiples possibilités offertes par le code de procédure pénale, le CSM en retient finalement deux : l'adjonction, dans cette même affaire, d'un ou de plusieurs juges d'instruction, afin de faciliter l'instruction de ce dossier *« grave et complexe »*, et la possibilité, pour le président, de désigner, sur requête du procureur, un nouveau juge d'instruction au nom de *« l'intérêt d'une bonne administration de la justice »*.

La première solution ne séduit guère le CSM. *« On peut se demander*, notent les sages, *si elle serait suffisante en raison des pouvoirs qu'elle laisse au juge initialement saisi. »* Chargé de *« coordonner »* le travail de ses collègues, le juge Halphen conserverait en effet l'une des armes les plus importantes de l'instruction : le pouvoir de mettre en détention. Le CSM penche donc en faveur de la seconde solution : la désignation, par le président, d'un nouveau juge d'instruction sur requête du procureur. *« Il faudrait alors rechercher si ces mêmes faits sont suffisamment distincts du reste de l'affaire pour pouvoir en être dissociés*, concluent les sages. *M. Halphen estime qu'aucune difficulté insurmontable n'y ferait obstacle. »*

Pour cette « première » – depuis la réforme constitutionnelle de 1992, le CSM n'avait jamais été consulté dans ces conditions –, le Conseil avait constitué une mission d'information composé de François Grégoire, conseiller à la Cour de cassation, Jacques Montouchet, ancien bâtonnier, Alain Mombel, substitut général à la cour d'appel d'Aix-en-Provence et Jacques Huard, premier juge d'instruction à Dunkerque. Dans son rapport, le CSM trace les contours de son intervention en affirmant un principe : pour qu'un dessaisissement porte atteinte à l'indépendance d'un juge d'instruction, il faut que la notion de bonne administration de la justice *« soit invoqué abusivement »*. *« En termes concrets*, poursuit le Conseil, *il faut qu'un juge soit empêché de faire son œuvre, interrompu ou retardé dans son action, pour des raisons imaginaires, fallacieuses, ni fabriquées »*.

Au regard des textes, cet avis remis au chef de l'Etat reste purement consultatif : théoriquement, rien n'empêche le parquet général de Paris de déposer dans les jours qui viennent une requête en faveur du dessaisissement total du juge Halphen. *« Le Conseil supérieur n'ignore pas qu'il ne peut se substituer aux juridictions*, notent le président de la formation plénière, Christian Graeff, celui de la formation siège, François Grégoire, et celui de la formation parquet, Martine Valdès-Boulouque dans une lettre adressée à François Mitterrand. *Son avis ne constitue pas une décision et n'aura en définitive que le poids moral que vous voudrez bien lui donner. »* Le poids symbolique du Conseil supérieur de la magistrature est tel que l'on imagine cependant mal le ministère public passer outre un avis remis au chef de l'Etat : aux termes de la Constitution, le CSM est l'organe suprême de la magistrature française.

Anne Chemin

L'« assistant » du président de la République

Aux termes de la Constitution de 1958, le chef de l'Etat, qui est le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, est « assisté » dans cette tâche par le Conseil supérieur de la magistrature. Jusqu'en 1993, les neuf membres du CSM étaient tous désignés par le président de la République. Depuis la réforme constitutionnelle du 24 août 1993, le CSM comprend des magistrats élus par leurs pairs. Présidé par le chef de l'Etat, vice-présidé par le garde des sceaux, le CSM est actuellement composé de dix membres : un conseiller d'Etat élu par l'assemblée générale du Conseil, trois personnalités désignées par les présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale et six magistrats élus par leurs pairs. Le CSM comprend deux formations, l'une compétente à l'égard des magistrats du siège, l'autre à l'égard des magistrats du parquet. Le CSM est chargé de rendre un avis sur toutes les nominations de magistrats. S'il s'agit d'un magistrat du siège, l'avis s'impose au président de la République. S'il s'agit d'un magistrat du parquet, l'avis est consultatif.

L'Union syndicale des magistrats approuve le CSM

DANS UN COMMUNIQUÉ diffusé lundi 30 janvier, l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) estime que le CSM a *« démontré sa crédibilité »* et a pleinement assumé son rôle de garant de l'indépendance de la magistrature. *« Cet avis basé sur une série d'auditions approfondies est de nature à conforter l'ensemble des magistrats instructeurs qui accomplissent actuellement leur tâche dans des conditions particulièrement difficiles »*, note l'USM. Elle invite les pouvoirs publics à *« tenir le plus grand compte »* de cet avis et souhaite que ces atteintes à l'indépendance des juges ne se manifestent plus, *« quelles que puissent être les personnalités impliquées dans l'instruction en cours »*.

Pour sa part, l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) dénonce un *« détournement de procédure »*. Estimant que le CSM s'est *« fourvoyé »* en acceptant de rendre un avis, son président, Alain Terrail, ajoute qu'*« il s'agit d'un véritable détournement de procédure »*.

« Les textes sur le CSM, estime-t-il, *prévoient des missions d'information mais en aucun cas des avis. En supprimant cette possibilité, le législateur souhaitait couper les ponts entre le politique et le judiciaire. En s'adressant au CSM, le chef de l'Etat s'est comporté en homme politique, pas en président du CSM, et le Conseil est tombé dans le piège. Sur le fond, nous soutenons bien entendu notre collègue Halphen, qui a été mis dans une position très désagréable. »*

« Un juge d'instruction doit exercer ses fonctions en toute indépendance »

Voici le texte intégral de l'avis du Conseil supérieur de la magistrature : *« Il résulte des auditions auxquelles a procédé le Conseil supérieur de la magistrature et notamment de celle de M. Halphen que celui-ci, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Créteil (Val-de-Marne), a été saisi d'une information concernant une affaire de fausses factures relatives à des marchés passés par des offices HLM de la région parisienne ; que M. Schuller, cité dans l'instruction de cette affaire ayant mis en cause M. Maréchal, beau-père de M. Halphen, celui-ci a arrêté toute investigation concernant l'office public d'HLM des Hauts-de-Seine dans les activités duquel M. Schuller est impliqué ; qu'une telle situation paralyse le cours normal de la justice.*

» Le Conseil supérieur rappelle qu'un juge d'instruction doit exercer ses fonctions en toute indépendance et dans la plénitude de ses attributions, ce qui implique qu'il ne soit soumis à aucune pression directe ou indirecte, que l'origine en soit politique, judiciaire, économique, médiatique ou familiale.

» Le Conseil supérieur constate, en premier lieu, que les circonstances et la chronologie des faits qui ont conduit à l'interpellation de M. Maréchal et à sa mise en examen révèlent la volonté ou l'intention de porter atteinte à l'indépendance de ce juge d'instruction, sans que puissent être, en l'état, déterminées de façon plus précise les responsabilités encourues.

» Le Conseil supérieur souligne, en second lieu, que le dessaisissement d'un juge d'instruction peut intervenir soit à son initiative propre, soit à l'initiative des parties ou du ministère public, la décision appartenant en tout état de cause à une juridiction désignée par la loi. Ainsi, bien que l'application de la procédure initialement envisagée ne soit pas par elle-même de nature à porter atteinte à l'indépendance du juge d'instruction, elle n'apparaît pas au Conseil supérieur comme la seule procédure possible, ni, dans la présente affaire, comme la plus souhaitable.

» S'il importe en effet de mettre fin le plus rapidement possible à la paralysie de l'information signalée plus haut, il n'est pas pour autant nécessaire de retirer à M. Halphen la charge de l'entière procédure qu'il a jusqu'à présent conduite. Le Conseil supérieur constate à cet égard qu'en l'état aucune des procédures mentionnées n'a été mise en œuvre ; que dès lors M. Halphen, qui n'a pas sollicité son dessaisissement, dispose de la plénitude de ses pouvoirs, qu'il doit exercer en totale indépendance. »

La délinquance a légèrement augmenté à Paris en 1994

PASSANT de 309 955 à 312 835 faits constatés par la police dans Paris, les chiffres de la délinquance et de la criminalité ont connu une légère progression (+ 0,93 %) en 1994, qui fait suite à la baisse de 1993 (– 3,47 %), à la hausse de 1992 (+ 4,51 %), et à la stabilisation (+ 1 %) de 1991 et de 1990. La diminution la plus significative concerne les délits de voie publique (– 5,55 %), avec une nette décrue pour les vols à la roulotte (40 709 vols dans les véhicules en stationnement ; – 15,42 %), les vols de voiture (18 460 cas ; – 7,44 %) et les cambriolages (43 364 faits ; – 4,82 %) ; dans cette catégorie, seuls les vols à la tire ont augmenté (35 433 vols par des pickpockets ; + 8,15 %).

Les escroqueries commises au moyen de chèques volés et utilisés frauduleusement ont enregistré une forte inflation (13 485 faits ; + 71,37 %). Les violences contre les personnes, dont les homicides et tentatives (168 cas ; + 23,53 %) et les coups et blessures volontaires (5 465 cas ; + 16,03 %), ont augmenté de façon préoccupante. Les délits à la police des étrangers (7 371 personnes concernées ; – 7,54 %), comme les infractions à la législation sur les stupéfiants (– 6,44 %), ont baissé.

La délinquance dans le métropolitain s'est fortement accrue (25 574 faits ; + 22,70 %), sous l'effet notamment des vols à la tire (+ 13,93 %), des escroqueries par chèque ou carte de crédit à l'égard de la RATP (+ 93,21 %), des coups et blessures (+ 3,49 %) et des vols avec violences (+ 12,79 %).

La piste prometteuse des Hauts-de-Seine

SI LA PREMIÈRE intervention du juge Eric Halphen dans les Hauts-de-Seine ne remonte qu'au 13 décembre 1994, date de la perquisition dans les locaux du mensuel *Le Clichois*, l'intérêt du magistrat pour ce versant du dossier des fausses factures de la région parisienne est bien plus ancien. Initialement saisi, au printemps 1994, de faits concernant la Société d'application et de revêtements (SAR), le magistrat avait tout lieu de s'orienter vers le département des Hauts-de-Seine, dans lequel cette entreprise a obtenu, au cours des dix dernières années, de très nombreux marchés, publics et privés (*Le Monde* daté 9-10 octobre 1994).

Fondée au début des années 70 par un ancien gardien de la paix, Francis Poullain, aux sympathies gaullistes et aux amitiés maçonniques, la SAR, fort appréciée des collectivités locales, réalisait ainsi, en 1990, un chiffre d'affaires de 5 millions de francs avec la Ville de Paris, et de 20 millions de francs avec le conseil général des Hauts-de-Seine, présidé par Charles Pasqua.

Pourtant, c'est vers la mairie de Paris que le juge Halphen choisit de s'orienter de prime abord, la piste des activités douteuses du promoteur Jean-Claude Méry, ancien membre du comité central du RPR mis en examen et placé en détention provisoire le 29 septembre 1994 s'avérant d'emblée la plus fructueuse.

TARIF EXORBITANT

Après avoir mis en examen plusieurs personnalités proches de la majorité, dont le ministre de la coopération d'alors, Michel Roussin, contraint à la démission (*Le Monde* daté 13-14 novembre 1994), le magistrat décida de suivre la piste des Hauts-de-Seine. Il s'intéressa alors au cas de Didier Schuller, conseiller général (RPR) de ce département et candidat à la mairie de Clichy.

C'est en effet dans son journal électoral, *Le Clichois*, dont la vocation est exclusivement politique et la diffusion peu abondante, que la SAR achetait de pleines pages de publicité, au tarif exorbitant de 100 800 francs la page – en 1989 et 1990 – à raison parfois de deux pages par numéro. Le juge Halphen cherchait à s'assurer que ces publicités n'étaient pas destinées à déguiser le versement d'aides occultes, qui seraient en fait la contrepartie de l'obtention de marchés auprès de l'office HLM des Hauts-de-Seine, dont Didier Schuller fut le directeur-général de 1986 à 1994, et dont le président est le député (RPR) Patrick Balkany.

Les relations privilégiées entre Francis Poullain, le PDG de la SAR, et Didier Schuller, ne s'arrêtent d'ailleurs pas là : la propre permanence de l'élu, inaugurée en novembre 1989 en présence d'un aréopage de personnalités du RPR, est en réalité louée par le comité de soutien de M. Schuller à la Société d'ingénierie pour le bâtiment (SIB), dont le gérant n'est autre que le neveu de M. Poullain. Lequel compte également parmi les compagnons habituels du conseiller général, lors de ses fréquentes équipées cynégétiques en Alsace. Didier Schuller y possède une chasse à Saint-Hubert, dont le patron de la SAR est l'un des associés, de même que Christian Curtet, dirigeant du bureau d'études CET-Ingénierie, et Henri Antona, PDG de Techni, tous deux mis en examen par le juge Halphen.

L'entreprise de Christian Curtet a, dans le même temps, pris en charge certaines dépenses du *Clichois*, et versé des honoraires à la compagne de M. Schuller, pour des *« prestations comptables »* dont les enquêteurs souhaitent vérifier l'authenticité (*Le Monde* du 23 décembre 1994). Ainsi les investigations du juge Halphen pourraient-elles déboucher, à leur tour, sur la découverte d'un système de fausses facturations, d'avantages consentis voire de financement politique, sur le même modèle que celui mis au jour dans la capitale. Autorisé à poursuivre son enquête sur les HLM parisiens par un récent réquisitoire supplétif du parquet de Créteil, le juge Halphen a ainsi ouvert la voie à une deuxième affaire qui pourrait, elle aussi, mettre en cause de hautes personnalités de la majorité.

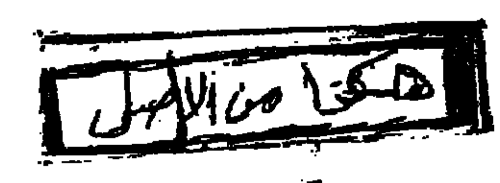
Hervé Gattegno

DÉPÊCHES

■ **MAGISTRATS DE PERPIGNAN : le Conseil supérieur de la magistrature s'est prononcé, lundi 30 janvier, en faveur du déplacement d'office du procureur de la République et du président du tribunal de Perpignan.** A la demande du garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, les deux magistrats avaient comparu, jeudi 19 et vendredi 20 janvier, devant les instances disciplinaires en raison d'une série d'incidents liés à une mésentente persistante (*Le Monde* du 20 janvier). Le président, Jean-Louis Vuillemin, s'était expliqué devant la formation siège du CSM, présidé par le premier président de la Cour de cassation, Pierre Drai, tandis que le procureur, Louis Bartoloméi, avait comparu devant la formation parquet, présidé par le procureur général près la Cour de cassation, Pierre Truche. La décision du CSM siège s'applique automatiquement tandis que l'avis du CSM parquet sera transmis au garde des sceaux, qui n'est pas tenu de le suivre.

■ **« LOUP DES VOSGES » : selon les autorités préfectorales, le** « loup des Vosges » aurait été tué et la dépouille d'un canidé exhumée la semaine dernière près de Vittel serait bien celle du loup qui a sévi aux environs de Senonges à partir du printemps 1994 (*Le Monde* du 11 janvier). La préfecture des Vosges précise que *« les données morphologiques relevées sur le cadavre adressé au Muséum* [d'histoire naturelle à Paris] *montrent qu'il s'agit d'un loup gris d'espèce commune (européen) »* et que *« la comparaison effectuée avec les clichés vidéo du loup errant permet de penser qu'il s'agit très probablement du même animal »*. Cependant, s'appuyant sur d'autres spécialistes, la préfecture avait toujours affirmé jusqu'à présent que loup errant était un loup du Canada. La préfecture s'était engagée, début janvier, à dédommager les éleveurs victimes des méfaits de la *« bête de Senonges »*, qui a égorgé plus de quatre-vingts bêtes et causé pour environ 100 000 francs de dégâts.

■ **ÉDUCATION : près de 1 500 lycéens ont manifesté** dans les rues de Montpellier (Hérault), lundi 30 janvier, contre « la loi Pasqua » d'orientation sur la sécurité publiée au *Journal officiel* du 24 janvier qui autorise notamment la vidéosurveillance. Après avoir fait le tour des établissements de la ville, les lycéens ont occupé les voies de la gare pendant quelques minutes. Une manifestation identique avait été organisée vendredi 27 janvier.





La surfacturation de matériel orthopédique se poursuit au détriment de la Sécurité sociale

Le ministère de l'économie entend renforcer les contrôles

Le ministère de l'économie vient d'établir, dans un rapport inédit, l'existence de nouvelles infractions dans le secteur des prothèses orthopédiques. Après de récentes affaires d'escroqueries, ce rapport révèle que de nombreux fabricants français continuent à surfacturer des matériels remboursés par la Sécurité sociale. La justice va être saisie et les entreprises concernées « invitées » à rembourser le trop-perçu.

LA RÉVÉLATION d'une série d'escroqueries de grande ampleur à la Sécurité sociale dans le secteur des implants orthopédiques avait conduit, ces derniers temps, les pouvoirs publics à réagir. Après une action lente et tardive, freinée par certains ministères de tutelle, la Caisse nationale d'assurance maladie avait obtenu l'inscription de quelques prothèses au tarif interministériel des prestations sanitaires (TIPS), ce qui permettait d'en finir avec le système laxiste du remboursement sur facture. Le ministère de l'économie adoptait ensuite un arrêté, publié au *Journal officiel* du 20 juin 1993, fixant un plafonnement des prix de vente des implants orthopédiques. Bercy avait en effet établi qu'à la suite de l'inscription au TIPS des prothèses de hanche, en mars 1992, (une mesure qui a permis à la Sécurité sociale d'économiser... 1 million de francs par jour) certains fabricants ou distributeurs, « *avaient majoré sensiblement les prix des prothèses orthopédiques n'ayant pas encore fait l'objet d'une tarification spécifique, notamment les prothèses de genou et de rachis* ». Un document interne à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) fournit un premier bilan de la situation qui prévaut aujourd'hui. Ce document est la synthèse d'une enquête conduite aux troisième et quatrième trimestres 1994 par les 43 directions départementales de la DGCCRF.

PREMIER BILAN

Sur les 123 entreprises françaises recensées, 113 ont fait l'objet de vérifications. « *Cette enquête a donné lieu à l'établissement de 32 procès-verbaux qui seront transmis à la justice pour non-dépôt de prix ou majorations illicites de prix, supérieures à 2,5 %*, peut-on lire dans ce document. *(...) Au total, la situation de 48 entreprises sur 113 a fait l'objet de suites contentieuses ou d'avertissements* ». *D'autre part, 17 départements et 23 entreprises sont concernés par la pratique de hausses* de prix supérieures aux 2,5 % autorisés par l'arrêté ministériel de 1993. « *Les majorations de prix vont de 3 à 26 %* (cas d'une société de Nancy dont le gérant a affirmé ignorer la réglementation en vigueur). *Souvent les hausses ont été appliquées sur le petit matériel orthopédique (plaques, lames, vis), mais aussi sur des produits d'ostéosynthèse et beaucoup plus rarement sur des prothèses de genou* », précise le document.

A l'inverse, « *une dizaine de départements environ ont signalé que les entreprises avaient appliqué des baisses sensibles de prix sur de nombreux produits depuis leur tarification. C'est notamment le cas en Indre-et-Loire où les baisses de prix atteindraient 50 % (...) Cette constatation reflète le comportement de certaines entreprises qui, dans la perspective d'une prochaine tarification, procèdent elles-mêmes à des diminutions de prix. Selon les cliniques visitées, ces baisses de prix n'ont pas eu d'incidence sur la qualité du service de leurs fournisseurs* »

Les directions départementales de la DGCCRF ont, comme l'avait déjà fait l'administration centrale, demandé aux entreprises ayant pratiqué des hausses illicites de restituer à l'assurance-maladie les sommes perçues indûment. Dans un arrêt du 26 mai 1994, la cour d'appel de Dijon a d'ailleurs décidé d'allouer à une caisse primaire des dommages et intérêts correspondant au montant des remises qui ne figuraient pas sur les factures. « *Cette enquête a contribué à réduire de façon significative les coûts supportés pour les produits concernés par les organismes de sécurité sociale* », concluent les auteurs du rapport. Il va de soi que les directions continueront à exercer une surveillance étroite sur ce secteur.

Jean-Yves Nau

Un CRTS condamné pour une contamination par le virus de l'hépatite C

La responsabilité sans faute est reconnue

MARSEILLE
de notre correspondant

La cour d'appel d'Aix-en-Provence a reconnu le Centre régional de transfusion sanguine (CRTS) de Marseille responsable de la contamination d'un monteur-câbleur par le virus de l'hépatite C. Il a obtenu une provision de 80 000 F sur les indemnités qui lui seront par la suite allouées. Lors d'une intervention chirurgicale pratiquée le 2 juillet 1984, il avait dû être transfusé. Seize mois plus tard, les médecins diagnostiquaient une hépatite chronique « non A, non B », identifiée en 1989 comme hépatite C (les tests de dépistage du virus responsable de cette pathologie ont été rendus obligatoires le 1er mars 1990).

En mai 1993, le tribunal de grande instance de Marseille avait estimé fondé le lien de causalité entre les transfusions et la maladie, mais avait exclu toute responsabilité du CRTS. Ce jugement précisait que le CRTS était « *dans l'impossibilité, en l'état des connaissances scientifiques de l'époque, de livrer un sang non vicié par le virus de l'hépatite C alors inconnu et non identifiable* ». La cour d'appel a rejeté le principe de la « *force majeure* » sur lequel reposait cette première décision. L'arrêt précise que, dès 1982, le virus de l'hépatite C avait été « *repéré* » et « *l'éventualité d'une contamination par voie transfusionnelle envisagée* ». Les magistrats en déduisent que l'éventualité d'une contamination était donc prévisible en 1984. Selon la cour, le centre « *est tenu de livrer un sang exempt de vices et notamment de tout agent contaminant* ». Me Michel Fructus, le défenseur du CRTS, conteste cette notion de « *responsabilité sans faute* ». « *Derrière cet arrêt*, dit-il, *apparaît une respectable volonté d'indemniser les victimes, mais il entraînera aussi une évolution importante en matière de responsabilité médicale.* »

Luc Leroux

CARNET

AU CARNET DU MONDE

Décès

Roland AKOUN.

Il a rejoint, le 25 janvier 1995, ses frères à l'Orient éternel.

Ni fleurs ni couronnes. A la place, des dons à l'Unicef ou à Amnesty International.

Le docteur Josée BRODY,
née Joséphine Malapert,
gynécologue-psychothérapeute,
nous a quittés.

De la part de
Son époux,
Ses enfants,
Ses petits-enfants.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 1er février 1995, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-des-Otages, 81, rue Haxo, Paris-20e, sa paroisse, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise.

36, rue Irénée-Blanc,
75020 Paris.

– Ses élèves,
Ses collègues,
Et ses amis,
font part de la disparition du maître de la numismatique celtique,

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU,
docteur en médecine,
docteur en histoire,
docteur ès lettres,
directeur de recherche honoraire au CNRS,

survenue le 26 janvier 1995 à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

c/o 1, place de la Liberté,
34150 Saint-Guilhem-le-Désert.

– Richard et Isabelle Dubrulle,
Pierre Dubrulle,
ses enfants,
Florence, Claire, Guillaume et Sophie,
ses petits-enfants,
Ses parents et amis,
annoncent le décès de

Mme Atchick DUBRULLE,
née Voskanian,

survenu à Paris, le 21 janvier 1995.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale

89, rue Carnot,
93100 Montreuil.
50, rue du Disque,
75645 Paris Cedex 13.

– Philippe,
son fils,
Viviane,
sa belle-fille,
Marie,
sa petite-fille,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Françoise van KESSEL,
artiste,
fondatrice et codirectrice
de l'atelier Sainte-Anne,

survenu à Bruxelles le 23 janvier 1995.

Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité.

38, rue du Ham,
B-1180 Bruxelles

– Paris. Montier-en-Der.

Mme Judith Magre,
M. et Mme Roland Girard,
Mme Claude Dullieux,
M. et Mme François Dupuis,
M. et Mme Emile Biasini,
M. et Mme Pierre Dupuis,
M. et Mme Alain Thiénot,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme René DUPUIS,
née Clotilde Vitry,

survenu le 28 janvier 1995, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 1er février, à 11 heures, en l'église abbatiale de Montier-en-Der (Haute-Marne), suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

Une messe sera célébrée ultérieurement à son intention.

Priez pour elle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 28 janvier 1995, de

M. Raymond HAUSSLEIN,
proviseur honoraire
du lycée Saint-Louis.

Mme Raymond Haussiein,
127, avenue Jean-Jaurès,
75019 Paris.

– Adrienne, Clément, Simon, Jérôme Jablanczy,
ses enfants,
Et toutes leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Ladislas JABLANCZY.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 1er février, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs de Paris, suivie de l'inhumation à 15 h 45, au cimetière du Montparnasse.

– Dominique Lavarde et Harold,
Fabienne et Sylvain Laboureur,
Paulette et Robert Lavarde,
Marie Laboureur, Eric Morin,
et leur fille,
Françoise et Jean-Claude Chazarain
et leur fils,
François Laboureur,
Magdeleine Panou,
ont la tristesse de faire part du décès de

Fabien LABOUREUR,

leur époux, père, fils, gendre, frère, beau-frère, neveu et cousin,
survenu à la suite d'un accident de moto, le 29 janvier 1995, à l'âge de trente-six ans.

La levée du corps aura lieu à l'amphithéâtre de l'hôpital Henri-Mondor, rue du Général-Sarrail, à Créteil (Val-de-Marne), le jeudi 2 février, à 9 h 30.

Les obsèques seront célébrées le même jour, à 15 heures, au cimetière de Grandcamp-Maisy (Calvados), dans la sépulture de famille.

7, rue Pasteur,
94270 Le Kremlin-Bicêtre.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Odette Pancer,
son épouse,
M. et Mme Georges Breitman,
ses neveux,
Leurs enfants, Nathalie, Franck et Cyril,
ses petits-neveux,
M. et Mme Jean Houdart
et leurs enfants,
ses amis,
ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Marcel PANCER,
résistant,
déporté à Auschwitz en 1944
par l'avant-dernier convoi,

décédé le 18 janvier 1995, dans sa quatre-vingt-neuvième année, en son domicile.

L'incinération, au monument crématoire du cimetière du Père-Lachaise, a eu lieu le mardi 24 janvier, dans l'intimité familiale.

5, place Félix-Eboué,
75012 Paris.

Solenn POIVRE d'ARVOR

a choisi de s'en aller.

Elle repose à Trégastel.

Aimez-la.

Une messe sera célébrée à son intention le samedi 4 février 1995, à 11 heures, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17e.

– Mme Bertrand Ribadeau Dumas,
Carole Ribadeau Dumas
et René Paule, son fiancé,
Hélène et François Gary,
Sophie Ribadeau Dumas, sa femme et ses enfants,
Mme Charles Ribadeau Dumas,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Pierre Douilhet,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la grande douleur d'annoncer le décès brutal de

Bertrand RIBADEAU DUMAS,

survenu le 28 janvier 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 1er février, à 9 heures, en l'église de Villennes-sur-Seine.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons à l'association Mouvement pour les villages d'enfants, CCP n° 17115-61 Y Paris.

Mme Bertrand Ribadeau Dumas,
444, chemin des Groux,
78670 Villennes-sur-Seine.

– Le président,
Le comité directeur,
Le comité des membres associés,
Et le personnel du Comité français du butane et du propane (CFBP),
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Bertrand RIBADEAU DUMAS,
directeur général du CFBP,
ancien directeur général
du Forum mondial des GPL,

survenu le samedi 28 janvier 1995, à l'âge de cinquante-huit ans, et présentent leurs sincères condoléances à Mme Paule Ribadeau Dumas et à sa famille.

CFBP,
129, avenue Charles-de-Gaulle,
92521 Neuilly-sur-Seine Cedex.

– Mme Abram Salwa,
née Zarnowska Hudes,
sa mère,
Françoise Koehler,
sa compagne, et sa fille, Caroline Colère,
M. et Mme Kassimatis,
M. et Mme Boudot,
M. et Mme Salwa,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Christiane Premat,
Zwi et Lara Milshtein,
Ses parents et amis,
ont la très grande douleur de faire part du décès de

Henri SALWA,
psychanalyste,
membre
de l'Ecole de la cause freudienne,

survenu brutalement dans le train, sur le chemin de son travail, le 27 janvier 1995, à Amiens.

La levée du corps a lieu dans l'intimité.

126, rue La Fayette,
75010 Paris.

– La famille Sehouane,
Parents et alliés de Paris et d'Alger,
ont la douleur de faire part du décès de leur cher fils et frère,

Nasser SEHOUANE,

survenu le 25 janvier 1995.

L'inhumation aura lieu le 1er février, à 15 h 30, au nouveau cimetière de Noisy-le-Sec.

Que Dieu tout-puissant lui accorde sa miséricorde. Puisse-t-il reposer en paix.

– L'équipe du CERPE,
à Aubervilliers,
Son centre de formation d'éducateurs de jeunes enfants,
ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

Nasser SEHOUANE,

survenu le 25 janvier 1995.

Tous, amis, collègues, étudiants, stagiaires, se souviendront de l'éducateur, du pédagogue, du musicien qu'ils ont connu.

L'inhumation aura lieu le 1er février, à 15 h 30, au nouveau cimetière de Noisy-le-Sec.

Avis de messes

– En souvenir de

Anne-Marie RABIER,
née Rousseau,

qui a quitté ce monde le lendemain de Noël, une messe sera célébrée le samedi 4 février 1995, à 11 h 30, en la chapelle Saint-Bernard, 28, place Raoul-Dautry, Paris-15e (gare Montparnasse).

Une réception amicale suivra.

Anniversaires

A Jean BÉTINAT,
serviable, généreux,

décédé le 1er février 1990.

« J'ai fait un peu de bien. C'est mon meilleur ouvrage. »
Voltaire.

Communications diverses

– « Que faire du site d'Auschwitz, cinquante ans après la libération du camp ? » Table ronde avec le Père J. Dujardin, Me Théo Klein et M. Henry Bulawko, au Cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 2 février 1995, à 20 h 30.

– Pour la restauration, la restitution et la création de broderie et de tapisserie,

Philippe CÉCILE

a le plaisir d'annoncer l'ouverture de son atelier, 47-49, avenue du Docteur-Arnold-Netter, Paris-12e.
Ouvert du lundi au vendredi, de 14 heures à 19 heures. Renseignements au 44-67-92-02.

Maison de l'hébreu : 47-97-30-22.
Stages express individuels (moderne, sacré), adultes, enfants (Bar-mitsva).

– En présence de la maréchale de Lattre de Tassigny, les journées de solidarité de l'Association Rhin et Danube, appelées « Journées de la victoire », auront lieu à la mairie du seizième arrondissement, du jeudi 9 février au dimanche 12 février 1995, de 11 heures à 19 heures. A cause du cinquantenaire de la Libération et de la victoire, les comptoirs des régions libérées, des Alliés et du Vietnam vous sont proposés ainsi qu'une exposition historique. Une soirée de gala dans un décor de rêve aura lieu le samedi 11 février, à partir de 20 heures.

Conférences

Le Centre de la Kabbale
(doyen : rabbin P. Berg)

vous propose une réunion d'information, mercredi 1er février 1995, à 19 heures, au 20, passage Turquetil, Paris-11e, métro Nation. Tél. : 43-56-01-38.

Soutenances de thèses

– Claudie Duhamel-Amado soutiendra une thèse de doctorat d'Etat ès lettres en histoire, sur : « La famille aristocratique languedocienne. Parenté et patrimoine dans les vicomtés de Béziers et d'Agde (900-1170) », à l'université Paris-IV-Sorbonne, salle Louis-Liard, lundi 6 février 1995, à partir de 14 heures. Jury composé de M. Georges Duby, directeur, M. Henri Dubois, M. Pierre Bonnassie, Mme Monique Bourin, Mme Paulette L'Hermite-Leclercq, présidente.

– Danièle Voldman soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat ès lettres, intitulée : « Histoire d'une politique : la reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 », le samedi 4 février 1995, à 14 heures, à l'université Paris-I-Sorbonne, amphithéâtre Turgot, 17, rue de la Sorbonne, Paris-5e. Le jury sera composé des professeurs Antoine Prost (directeur de thèse), Jean-Pierre Azéma, Serge Berstein, Gérard Monnier, Jean-Luc Pinol et Marcel Roncayolo. Cette soutenance est publique.

CARNET DU MONDE
Télécopieur : 45-66-77-13
Téléphone : 40-65-29-94
40-65-29-96

DISPARITIONS

Roy Ashton

Un maître des maquillages spéciaux

ROY ASHTON, maquilleur spécialiste des films fantastiques et d'horreur, est mort à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. D'abord chanteur d'opéra, puis formé au maquillage dans les années 30, Roy Ashton fut un des artisans de l'âge d'or de la Hammer Films, société de production britannique qui relança, dans les années 50, la vogue du cinéma fantastique. Né à Perth (Australie) en 1909, entré à la Hammer en 1954, chef du département maquillage de la firme de 1959 à 1966, il participe à ce titre à la plupart des films réalisés par Terence Fisher (notamment *La Malédiction des pharaons*, *Le Fantôme de l'Opéra*, *Dracula prince des ténèbres*, *La Nuit du loup-garou*) et souvent interprétés par Peter Cushing et Christopher Lee. Contraint de travailler dans des conditions artisanales, il sut faire preuve d'une inventivité qui fit de lui un maître respecté de la spécialité.

P. M.

■ **RICHARD MOORE**, ancien conseiller spécial du président Richard Nixon durant le scandale du Watergate, est décédé, vendredi 27 janvier, d'un cancer, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il était entré à la Maison-Blanche en 1971, deux ans avant que les écoutes posées dans les locaux du Parti démocrate dans l'immeuble du Watergate ne deviennent un scandale qui poussa Richard Nixon à la démission. Richard Moore avait achevé son parcours comme ambassadeur des Etats-Unis en Irlande de 1989 à 1992, sous la présidence de George Bush. – *(AFP.)*

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 29 janvier sont publiés :

● **Magistrature** : un arrêté portant nomination d'auditeurs de justice. Sont nommés auditeurs de justice 110 candidats admis à l'Ecole nationale de la magistrature, à l'issue des premier et second concours d'accès de la session 1994.

● **Air France** : un décret modifiant la liste des membres du conseil d'administration de la société Groupe Air France SA. Sont nommmés, en qualité de représentants de l'Etat : Isabelle Bouillot, Jean-Philippe Duranthon, Pierre Gisserot, Alain Monnier, Christian Noyer, Hugues Parant. Sont nommés en qualité de personnalités qualifiées : Christian Blanc, Pierre Dauzier, Jean-René Fourtou, Alain Minc, Pierre Richard et Serge Tchuruk.

HORIZONS

PORTRAIT

Successeur d'un souverain triste, Albert II de Belgique a entrepris de dépoussiérer la cour bruxelloise. Paola et lui, couple tumultueux devenu pieux, jouent sérieusement leur rôle



Les quatre vies du roi des Belges

LA violoniste était, certes, charmante. *« Mignonne, non ? »* : le ministre belge ainsi interpellé fut malgré tout bien étonné d'entendre Albert, alors prince de Liège, en louer, même discrètement, les charmes. Lors de ce concert, officiellement donné en l'honneur d'un souverain étranger, le frère du roi Baudouin montrait, une fois de plus, sa différence. Dans l'atmosphère compassée d'une famille royale à cheval sur les principes, où les hommes politiques divorcés avaient bien peu de chances d'être invités à dîner, d'où toute conversation « légère » était strictement bannie, Albert promenait sa solide silhouette de bon vivant, essayait des motos de plus en plus rapides et n'hésitait pas à montrer qu'il préférait la violoniste au violon.

Depuis le 9 août 1993, il est le sixième roi des Belges. Un roi que l'on n'attendait plus. Et, magie du couronnement, sa personnalité s'éclaire d'une autre lumière et montre un personnage beaucoup plus complexe, plus ambigu que l'image souvent donnée de lui. Un roi aux quatre vies.

Reprenons : il était une fois deux frères, Baudouin et Albert, qui avaient connu une enfance très malheureuse en compagnie de leur soeur, Joséphine-Charlotte, et de leur père, Léopold III. Baudouin, l'aîné, a quatre ans et Albert seulement quelques mois lorsque meurt le grand-père, Albert Ier de Belgique, le « roi chevalier », si populaire depuis sa présence dans les tranchées de l'Yser, aux côtés des « poilus » de la Grande Guerre. Une année plus tard, leur mère, Astrid, la « reine au sourire », *« qui nous arriva en 1926, comme dans un conte, à la Nils Holgersson »*, selon les biographes de la cour, trouve la mort dans un accident d'automobile.

Le roi Léopold III et ses trois enfants quittent le château du Stuyvenberg pour s'installer à Laeken, toujours dans les environs de Bruxelles. Ce ne sera pas le dernier déménagement, car, bientôt, l'exil et l'errance vont commencer pour la famille royale. Ils dureront plus de dix ans. Du 10 mai 1940, date de l'invasion de la Belgique par les troupes allemandes, jusqu'au 22 juillet 1950, elle va vivre en France, au Portugal, en Allemagne, en Autriche, en Suisse. De 1940 à 1944, elle est, certes, en Belgique, mais dans le château de Ciergnon, dans les Ardennes, gardé par les soldats du IIIe Reich.

DURANT ces années noires, Albert a vécu quotidiennement avec ce grand frère qu'il admire tant et qui sera toujours, pour lui, la référence. Si l'exil a forgé des liens qui ne se briseront jamais, les caractères des deux frères sont bien différents. Baudouin, c'est l'aîné, sérieux, déjà mystique et pénétré d'une mission qu'il redoute. Albert, c'est le « petit » auquel on pardonne plus facilement ses foucades. Interrogé aujourd'hui, un de ses précepteurs parle d'un enfant *« légèrement insoumis »*, au sourire sceptique et au caractère entêté. Souvent, le protocole, qui redoute l'incident, hésite à faire participer Albert aux cérémonies officielles.

Léopold III a-t-il collaboré avec les occupants ? La « question royale » déchire la Belgique. Consultés le 12 mars 1950, les Belges demandent, à une courte majorité, que le roi remonte sur le trône. Mais, lorsque la famille royale revient à Bruxelles, des troubles violents qui feront plusieurs victimes éclatent en Wallonie. Léopold III est forcé d'abdiquer. Et c'est un jeune homme triste, flottant dans un uniforme trop grand pour lui, qui, d'une voix mal assurée, prête serment et devient Baudouin Ier, cinquième roi des Belges.

Albert se prépare, comme le dit un de ses proches, à *« une vie douce »*, alors que le nouveau roi vit un calvaire, entre un père, Léopold III, de plus en plus aigri, qui veut gouverner par l'intermédiaire de son fils, et une tâche pour laquelle il se sent si mal préparé. Alors que, de plus en plus sérieusement, on évoque son entrée dans les ordres, alors que l'image du « roi triste » se répand dans la presse du cœur, le « petit » jette sa gourme.

Beau garçon, Albert se passionne pour la moto, les courses de voitures, le sport. Point d'orgue du roman-photo, il épouse, le 2 juillet 1959, une princesse italienne belle comme un soir de printemps à Sienne, Donna Paola Ruffo di Calabria, la *« dolce Paola »* chantée par le gentil Adamo. Les vieilles dames de Bruxelles, d'Anvers ou de Liège écrasent une double larme. Une de bonheur, devant ce si beau couple, et l'autre, de tristesse, pour ce pauvre Baudouin, qui n'a, toujours pas, si on ose l'écrire... trouvé escarpin à son pied.

Le roi « fréquente », pourtant. L'élue de son cœur est une princesse espagnole, Dona Fabiola de Mora y Aragon. Mais le secret est jalousement gardé, y compris le nom de code – *« le parachutiste »* – donné à Baudouin par sa fiancée. Le mariage est célébré le 15 décembre 1960. La nouvelle reine est austère, retenue, catholique jusqu'au bout du chapelet. *« Le roi Baudouin est un saint. Vous ne pouvez pas savoir comment il est. Si vous voyiez comment il prie ! »*, confie-t-elle à un hebdomadaire espagnol. Ah, l'amour !

Si Fabiola prend, tout de suite, à bras-le-corps ses nouvelles fonctions et imprime sa marque au palais, Paola s'ennuie vite dans les cérémonies officielles. Comme toutes les princesses, sans doute, mais elle ne peut s'empêcher de le montrer, ce qui est très mal. *« Paola la frivole »*, dit-on, s'étiole à Bruxelles. Elle préfère voyager, s'amuser. *« Elle a fait découvrir le monde à son mari »*, raconte un proche du couple. Celui-ci devient rapidement la cible des *paparazzi*. Paola s'amuse, Albert souffre des incartades de sa femme et, à son tour, *« donne quelques coups de canif dans le contrat de mariage »*, dit pudiquement un de ses amis.

Jeune, Albert était passionné par la moto, la course automobile, et préférait la violoniste au violon. Il était aussi le porte-parole efficace des intérêts belges à l'étranger

Albert voyage. Président de l'Office belge du commerce extérieur, il devient, en quelque sorte, l'ambassadeur itinérant du *made in Belgium*. Plusieurs mois par an, il prend la tête de missions d'hommes d'affaires du royaume à l'étranger. Chacun le reconnaît aujourd'hui : Albert excelle dans ce rôle. Connaissant bien ses dossiers, il sait aussi se servir de son titre pour convaincre des interlocuteurs réticents.

Le prince de Liège est particulièrement bien accueilli dans les pays socialistes, ce qui peut paraître paradoxal, et dans les autres monarchies, ce qui l'est moins. *« Je sais que tu es venu me vendre tes raffineries de sucre, laissons cette affaire à nos ministres et parlons d'autre chose »*, lui dit un jour son royal cousin, Hassan II du Maroc. Ses tournées permettent à Albert de se créer un solide réseau d'amitiés dans le monde entier, mais aussi dans son propre pays. Alors que Baudouin s'entoure d'abord de scientifiques et de religieux, Albert a surtout des amis banquiers, hommes d'affaires, sportifs.

Et on ne s'ennuie pas durant ces princières tournées commerciales ! Albert est un joyeux compagnon. Il a *« le verbe dru et n'est pas indulgent avec les imbéciles »*, confie un hommes d'affaires qui a effectué plusieurs de ces missions. Il aime la bonne chère, n'a pas son pareil pour raconter une histoire drôle et si, certains soirs dans certaines villes un peu chaudes, il s'esquive par la porte de service de la résidence de l'ambassadeur, ce n'est pas toujours pour continuer la négociation commerciale entreprise dans l'après-midi.

Avec Paola, la rupture paraît, à un moment, si fatale qu'elle en devient une affaire politique. Le frère du roi, successeur désigné car Baudouin n'a pas d'enfants, ne divorce pas comme cela ! Tout est pourtant prêt pour la séparation : Baudouin, à contrecœur, a donné son accord, les notaires sont consultés, les dossiers sont bouclés.

Albert et Paola ne se sépareront pas. Nous sommes en 1983-1984 et Albert commence alors sa troisième vie. Après l'enfance ballottée et triste, après les frasques, vient le temps du charismatisme.

C'est une de leurs filles, Astrid, qui sera l'instigatrice du rapprochement entre Albert et Paola. Lors d'un voyage aux Etats-Unis, Astrid a été séduite par les adeptes d'un nouveau mouvement à l'intérieur de l'Eglise catholique, le Renouveau charismatique. Croyant d'abord aux vertus de la prière, à la « renaissance » des hommes, ce courant inquiète, au départ, le Vatican.

MAIS le pape aurait été convaincu de son intérêt par le cardinal Suenens, considéré comme le primat de Belgique. Baudouin est l'une des figures emblématiques de ce courant qui le portera aux nues lorsqu'il refusera, en 1990, de signer la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse en Belgique. On voit ainsi le portrait du roi défunt dans certains cercles charismatiques, où des jeunes hommes et des jeunes femmes pratiquent le « célibat d'amour ».

Albert et Paola sont pour leur part de plus en plus assidus dans leur cercle de prière. En 1990, le prince assiste ainsi à l'inauguration d'un séminaire « parallèle », fondé sous l'égide de Mgr Léonard, évêque de Namur, à la réputation de traditionaliste bien ancrée. Baudouin, qui n'a jamais tenu rigueur à son frère de ses écarts, ne peut que se réjouir de voir ce dernier revenir à de plus saines occupations.

Le temps passe. Albert et Paola, propriétaires sur la Côte d'Azur, se préparent tranquillement à une retraite familiale bien méritée. Le prince de Liège et sa charmante princesse se sont empâtés et la *dolce* Paola ressemble maintenant à ces solides flamandes chantées par Jacques Brel. Il paraît acquis que Phillipe, le fils d'Albert, succédera à Baudouin. Un Philippe dont on met souvent en doute les capacités à régner. Mais il a le temps. Apparemment, la santé de Baudouin est bonne et l'opération du cœur subie en 1992 semble n'être qu'un mauvais souvenir.

Aussi, le 1er août 1993, au lendemain de la mort de Baudouin, alors que la Belgique pleure avec une réelle tristesse, rare pour un pays si peu porté aux émotions collectives, son roi disparu, le premier ministre Jean-Luc Dehaene crée-t-il une énorme surprise en annonçant qu'Albert montera sur le trône.

« S'il n'y a jamais eu l'ombre d'une jalousie d'Albert envers son frère, si ce dernier n'avait jamais espéré être roi, car cela aurait supposé la mort d'un frère auquel il vouait une véritable dévotion, personne n'a jamais, non plus, entendu Albert dire qu'il renonçait à la succession », estiment plusieurs habitués de la cour. Non, rétorquent d'autres chroniqueurs, jusqu'au dernier moment tout était préparé pour Philippe. Selon eux, ce serait le pragmatique et solide Jean-Luc Dehaene qui aurait convaincu Albert de monter sur le trône. Pour Dehaene, la Belgique en voie de fédéralisation était déjà suffisamment fragile pour ne pas avoir au sommet de l'Etat un roi trop inexpérimenté et pas encore marié.

Le 9 août, Albert devient le sixième roi des Belges et entame, sans doute, la partie la plus périlleuse de son existence. Surprise, il s'adapte vite à son nouveau rôle. *« Vous avez vu comme ils ont changé ! »*, s'émerveillent les proches du couple royal. Grâce du pouvoir, les souverains ont même perdu quelques kilos ! Changées, aussi, les habitudes. Ce n'est pas la fête tous les jours, mais le palais, où l'on sent un *« frémissement de légère décontraction »*, est moins austère que sous Baudouin et Fabiola.

Paola porte des robes de grands couturiers, mais aussi – à deux reprises, alors qu'il n'était jamais sorti de son écrin jusque-là – le précieux diadème offert à Léopold par les *« sept provinces »*. Beaucoup plus détendu que son frère, Albert a montré qu'il était, aussi, un homme de cœur. Son émotion n'était pas feinte, l'été dernier, devant les cercueils des Belges assassinés à Kigali, lorsqu'il tentait de réconforter leurs familles.

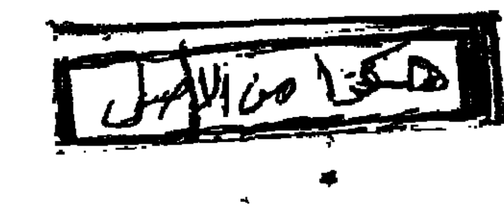
Les habitudes de travail se modifient aussi. Baudouin était un adepte du « confessionnal », et nul, parmi le gratin belge, n'échappait à ces entretiens en tête à tête au cours desquels le roi, studieux, notait, sur de mystérieux petits carnets, la teneur des discussions. Albert préfère les tables rondes, plus détendues, où chacun peut exposer son point de vue. Le palais est maintenant plus ouvert aux médias. Une équipe de la télévision belge a même pu filmer le couple royal *live* : jusque-là, les caméras étaient, certes, autorisées, mais pas les micros !

Le véritable changement est plus profond. Il tient à l'histoire même de la Belgique. Baudouin avait hérité d'un pays fortement traumatisé par la guerre et divisé par la question royale, cette blessure qu'il porta toujours au plus profond de lui. Albert arrive au moment où le royaume s'en va paisiblement vers un fédéralisme de plus en plus poussé, vers une séparation de plus en plus grande entre ses différentes communautés. Albert a bien pris en compte cette révolution tranquille, se montrant ostensiblement à toutes les cérémonies importantes célébrant chacune des régions.

Ne l'a-t-on pas vu fredonner, sans y faire attention, dit-on, le *Vlaams Leeuw*, chant nationaliste flamand, ce qui a provoqué une réaction indignée des extrémistes wallons. Ils se sont consolés lorsque le roi, lors des fêtes de la communauté française, a refusé le verre de champagne pour déguster un péket, le genièvre liégeois. Et puis, si Albert chante en flamand, cela permet sans doute de faire oublier que, trente-cinq ans après son arrivée en Belgique, Paola parvient difficilement à prononcer quelques mots dans la langue de Vondel.

La vraie tâche d'Albert sera de concilier la marche inéluctable vers la fédéralisation avec la volonté de préserver tout ce qui peut l'être de l'unité de son pays. Il y va de l'avenir de la Belgique. Et de son métier de roi. Ce sera le défi de la quatrième vie d'Albert II de Belgique.

José-Alain Fralon



Mécomptes et promesses des marchés émergents

par François Bourguignon, Patrice Conxicœur et Carlos Winograd

A l'instar de la crise de la dette qui débuta au Mexique au début des années 80, les turbulences que traverse ce pays depuis un mois et demi et leur retentissement international considérable sont-ils le signe avant-coureur d'une crise généralisée des marchés émergents ? De la même façon que les investisseurs internationaux se sont portés de façon massive sur les marchés financiers des économies en développement depuis le début des années 90 – plus de 13 milliards de dollars pour la seule année 1993 –, la crise mexicaine, et par contagion celle qui menace l'Amérique latine et certains pays asiatiques, peut-elle devenir le signal d'un désengagement généralisé des investisseurs du Nord et d'une crise financière prolongée du Sud ? En vérité, le cas mexicain est très spécifique, les marchés émergents restent extrêmement attractifs dans leur ensemble – sauf comportement moutonnier de désengagement à court terme de la part des investisseurs étrangers – et leurs « fondamentaux » sont peu affectés par la crise du peso mexicain.

Il y a plusieurs façons de lire la crise mexicaine de ces dernières semaines. La première est d'y voir un simple réajustement de la parité du peso par rapport au dollar, similaire – quoique d'une autre ampleur – aux réajustements de parité observés en Italie ou en Espagne, aujourd'hui ou lors de la crise européenne de l'été 1992. Selon nous, le taux de change observé en 1988 et 1989, soit au début du *« pacto social »* qui scellait la politique de stabilisation mexicaine en limitant la progression des prix et des salaires, était un taux d'équilibre. Le différentiel d'inflation observé entre le Mexique et les Etats-Unis depuis lors montre que le taux de change était inférieur à sa valeur d'équilibre. En d'autres termes, le peso était surévalué par rapport au dollar, dans une proportion qui oscillait entre 25 et 30 % depuis le début de 1992.

Les anticipations favorables d'exportations futures vers les Etats-Unis, entretenues par la conclusion des accords Alena, ont maintenu un flux important d'entrée de capitaux, qui ont permis au Mexique de combler le déficit croissant de son compte courant. Avec 28 milliards de dollars de déficit, ou 7,6 % du PIB, il est cependant devenu évident à l'automne dernier que, même dans le cas du scénario le plus favorable d'évolution des échanges avec les Etats-Unis, une dévaluation réelle du peso était nécessaire, d'où l'attaque spéculative déclenchée en novembre et le flottement décidé en décembre. Après quoi on pourrait donc s'attendre à une résorption du déficit du compte courant dans les mois qui viennent, et probablement à une relance du marché financier, dopé par les gains à l'exportation de certaines compagnies mexicaines et par l'arrivée de nouveaux investisseurs étrangers.

Plus volatils que d'autres, les marchés financiers des économies en développement n'en demeurent pas moins promis à une croissance accélérée

La deuxième façon de lire la crise mexicaine est de type catastrophique. La tourmente actuelle préfigurerait un retour de l'inflation et la déstabilisation croissante de l'économie. Le scénario est simple. Les syndicats, pourtant proches du pouvoir, refusent de signer un nouveau *« pacto social »* limitant la progression des salaires et amputant leur pouvoir d'achat. Alors la crise peut facilement s'emballer. La spirale inflation-salaires sera réamorcée. De nouvelles dévaluations nominales deviendront nécessaires pour maintenir la compétitivité des produits et des travailleurs mexicains, mais ces dévaluations nominales alimenteront à leur tour l'inflation.

Pour les investisseurs étrangers, le Mexique est un marché momentanément plus risqué que d'autres – en même temps que potentiellement plus rentable à terme. Est-ce à dire qu'ils doivent battre en retraite et se reporter, soit sur d'autres marchés émergents, soit sur les marchés développés ? L'évolution que l'on a observée ces derniers jours sur les marchés de Buenos Aires, Rio et Santiago semble indiquer que des effets de contagion sont à l'œuvre.

Les Argentins, qui ont marché sur les traces mexicaines depuis 1990, ont de nombreuses raisons de se sentir menacés. Pour les mêmes motifs qu'au Mexique – un excès d'inflation après la période de mise en route du nouveau régime de prix stabilisés –, la monnaie est à l'heure actuelle surévaluée et ne se maintient à son niveau de parité (fixe) avec le dollar que grâce aux anticipations favorables suscitées par la création du Mercosur (le marché commun du cône sud). Il est vrai que le déficit du compte courant est bien plus faible qu'au Mexique, en valeur absolue (9 milliards de dollars) ou relative (3,6 % du PIB). Mais, comme au Mexique, et malgré un fort attachement de la population à la fixité du change, le retrait soudain des investisseurs étrangers pourrait être interprété comme un signal négatif suffisant à déclencher la crise.

Si aucune panique de ce type n'intervient, il est aussi possible que l'Argentine entreprenne à son heure le réajustement nécessaire de la parité de sa devise sans qu'aucune catastrophe économique ou financière ne survienne – bien que la dollarisation d'une part importante des réserves bancaires argentines puisse provoquer, en l'absence d'une aide extérieure substantielle, de graves problèmes de liquidité internationale en cas de réalignement du peso.

S'agissant du Brésil ou du Chili, par ailleurs, la situation semble favorable. Les Brésiliens viennent seulement de mettre en route – après tous les autres pays du continent – leur propre programme de stabilisation, et il est encore trop tôt pour que les déséquilibres apparus au Mexique et en Argentine se manifestent. La nouvelle monnaie brésilienne, le real, a tendance à s'apprécier rapidement avec le taux mensuel d'inflation de 2 % encore observé à l'heure actuelle, mais le compte courant brésilien est virtuellement à l'équilibre et les réserves de la banque centrale sont considérables (environ 40 milliards de dollars). Quant au Chili, il est plus que jamais le bon élève de la classe avec des prix stables, un compte courant équilibré, un surplus budgétaire et un taux de croissance proche de 7 % sur les cinq dernières années.

La contagion a semblé toucher également les économies asiatiques (Indonésie, Philippines, Thaïlande), où se sont fait entendre, là aussi, ces derniers jours, des rumeurs de dévaluation. Selon la simple règle des parités de pouvoir d'achat, certaines devises dans cette partie du monde peuvent effectivement paraître légèrement surévaluées. La différence avec le Mexique, c'est que la surévaluation y est beaucoup moins importante et que la plupart de ces pays ont des comptes courants équilibrés et/ou bénéficient d'un taux moyen de croissance de leurs exportations qui les met pratiquement à l'abri de toute contrainte de liquidité internationale.

En moyenne, sur les sept dernières années, le rendement annuel des marchés émergents (en dollars) a été légèrement supérieur à 20 %, chiffre à peine affecté par la correction qui vient d'avoir lieu sur le marché mexicain et les marchés latino-américains. Il n'a été que de 8 % en Amérique du Nord, de 7 % en Europe, et de 2 % au Japon ! Il est possible que le différentiel de rendements entre marchés développés et émergents ait tendance à diminuer dans le futur, et le différentiel passé traduit à l'évidence une volatilité nettement plus importante des marchés émergents. Ne faut-il pas considérer alors les événements récents justement comme une simple manifestation de cette plus grande volatilité, qui, si elle peut justifier une certaine prudence à court terme dans certains pays latino-américains, ne saurait remettre en question la croissance accélérée des marchés financiers des économies en développement ?

François Bourguignon et Carlos Winograd *sont membres du département et laboratoire d'économie théorique et appliquée de l'Ecole normale supérieure (Delta).*

Patrice Conxicœur *est gérant de marchés émergents au Crédit commercial de France.*

Un nouveau 14 juillet pour les quatre jours

par Pierre Larrouturou

LES Allemands vont vers la semaine de quatre jours. Du coup, il semble enfin convenable de parler d'une réduction massive du temps de travail. L'idée, pourtant, n'est pas neuve. Dès les années 70, des travaux de prospective envisageaient les 30 heures en l'an 2000. Jean Gandois, dans un article du *Monde*, indiquait pour qui et comment on pouvait envisager la semaine de 35 heures. En 1980, Jacques Delors militait pour *« la révolution du temps choisi »*. L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 aurait dû relancer le mouvement mais le passage aux 39 heures fut un échec.

Les leçons de 1982 doivent d'ailleurs guider notre démarche pour les années à venir : au lieu d'une décision unilatérale, nous devons privilégier le débat, la décision démocratique et la négociation. Plutôt qu'une réduction faible du temps de travail (39 heures au lieu de 40) sans effet sur l'emploi, nous opterons pour une réduction massive (quatre jours au lieu de cinq). Pour éviter d'augmenter les coûts (*« 39 heures payées 40 »*), nous pourrons jouer sur des exonérations fiscales, des gains de productivité et une baisse des salaires. Au lieu d'une application immédiate et rigide, nous pourrions nous laisser deux ans (ou davantage là où cela sera nécessaire), pour mettre en place les nouvelles organisations du travail, plus flexibles et plus qualifiantes.

L'idée est ancienne mais ce n'est qu'à la fin 1993 que la gravité de la crise conduit à relancer le débat sur la réduction du temps de travail. Des responsables politiques hostiles à cette idée quelques mois plus tôt changèrent d'avis publiquement. Ils avaient pris conscience que le retour de la croissance ne pouvait pas régler le problème. Avec une croissance de 4,1 % pendant trois ans, notre pays n'a vu le nombre des chômeurs baisser que de 60 000 par an entre 1988 et 1990. Or, la Banque de France, indépendante, souhaite que la croissance ne dépasse pas, en moyenne, 3 % par an ! La reprise est donc – évidemment – la bienvenue, mais elle ne pourra pas, à elle seule, résoudre nos problèmes.

Certes, la durée du travail par actif a baissé (39 heures, cinquième semaine de vacances, vie professionnelle plus courte), mais elle n'a pas diminué assez rapidement. Les étapes du passage à la semaine de quatre jours pourraient être :

– la fixation par la loi d'un objectif de réduction du temps de travail dans un délai de dix-huit à vingt-quatre mois ;

– la réunion d'un nouveau « Grenelle social » pour définir un cadre de suivi ;

– la négociation par branche et entreprise.

Si l'idée de reprendre le mouvement historique de réduction du temps de travail semble de plus en plus une évidence, il faut dire clairement que cette réforme ne constitue pas la solution miracle.

Combattre efficacement le(s) chômage(s) suppose une action concertée et durable sur un grand nombre de leviers, engageant la totalité des acteurs sociaux. Cependant, parmi tous ces leviers, le temps de travail est celui sur lequel l'action peut être la plus efficace en termes de création d'emplois. Un mouvement général diminuerait de 1,5 million le nombre des chômeurs.

Un mouvement général vers la semaine de quatre jours diminuerait de 1,5 million le nombre des chômeurs

Cinq pour cent : c'est, symboliquement, la baisse de salaire moyenne que les salariés devraient accepter pour passer aux quatre jours. C'est aussi la contribution que l'on pourrait demander aux retraités les plus aisés et aux revenus du capital (pour financer d'autres dimensions de la politique de l'emploi). Cinq pour cent, c'est également l'effort que nos cousins allemands vont fournir jusqu'à la fin du siècle pour payer leur réunification. En Allemagne, on a détruit une frontière qui divisait des familles et tout un continent. En France, on éviterait la dislocation sociale. Cinq pour cent, c'est le prix de notre unité. Notre unité personnelle et notre unité communautaire, renforcées par la même décision démocratique.

Pourquoi ne pas envisager que, après un référendum (*« Approuvez-vous la création d'un secrétariat d'Etat chargé de faciliter la mise en place de la semaine de quatre jours ? »*), la loi fixant le cadre des négociations soit votée le 14 juillet prochain ? Le choix de cette date peut faire sourire. Mais il signifierait, symboliquement, que le peuple français, par les nouveaux modes de vie qu'il choisit, renouvelle les promesses de ses ancêtres : Liberté, Egalité, Fraternité. Il nous faut nous redire que nous voulons vivre ensemble. Nous redire pourquoi et comment nous voulons vivre ensemble. Cela fait du bien de faire le point, une fois tous les deux siècles... Alors la fête nationale ne sera plus seulement l'écho affaibli d'une révolution ancienne : chacun pourra se souvenir du débat sur les quatre jours, de son vote personnel lors du référendum et de l'effort qu'il a fourni pour participer à la modernisation de son entreprise, à l'accueil et à la formation des nouveaux salariés.

Pierre Larrouturou *est ingénieur-conseil chez Andersen Consulting.*

Au-delà de la conjoncture mexicaine

par Ignacio Morales Lechuga

IL est vrai que le Mexique, qui pensait d'ores et déjà récolter les fruits des réformes entreprises au cours du dernier lustre, va devoir se serrer la ceinture et faire encore une fois appel à la solidarité citoyenne. Il est exact que la chute du peso et l'état d'urgence économique représentent un choc pour l'énorme majorité des Mexicains qui avaient confiance en des lendemains meilleurs et prochains. Il demeure cependant erroné de vouloir aujourd'hui balayer de longues années de réformes économiques structurelles, ainsi que les indéniables progrès accomplis sur la voie de la démocratie. La dévaluation du peso est le prix nécessaire d'une intégration aux marchés internationaux dont le Mexique, réaliste, accepte désormais les règles.

Les changements économiques de fond auxquels a été soumis le Mexique depuis la deuxième moitié des années 80, comme en témoigne son adhésion au GATT en 1986, l'ont acheminé sur une voie désormais irrévocable. L'entrée en vigueur, en 1994, de l'Alena (Accord de libre-échange nord-américain) a été l'aboutissement logique d'une politique soutenue d'ouverture à l'extérieur. A titre indicatif, les revenus découlant de nos exportations ont plus que doublé entre 1987 et 1993 – c'est-à-dire en six ans – tandis que, durant la même période, la productivité de la main-d'œuvre a crû de 32,7 % dans le secteur manufacturier. Il est aussi utile de signaler que la proportion des ventes pétrolières dans le total des exportations est passée de 70,6 % en 1982 à 14,8 % en 1993.

Pour ce qui est des progrès accomplis sur la voie de la démocratie, il serait bon de rappeler le travail réalisé quant à la transparence des listes électorales et du scrutin lui-même, dans un pays d'environ 90 millions d'habitants. S'il est vrai que cette entreprise a été freinée par la persistance de forces conservatrices et de coutumes endémiques, il n'en demeure pas moins que, dans l'énorme majorité des cas, le scrutin a été respecté.

Il nous reste encore un long chemin à parcourir, afin de garantir un environnement politique et un contexte électoral – je pense notamment aux campagnes – qui permettent au citoyen d'exercer pleinement son libre choix. Mais il est clair que l'Etat mexicain est dorénavant irrémédiablement engagé sur la voie de la pluralité, la réflexion portant, entre autres, sur les relations – trop souvent symbiotiques – entre le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) et le pouvoir.

Il est vrai que le Mexique n'a pas mis en place un système adéquat de redistribution des richesses mais, alors que l'Etat entreprenait un véritable effort d'assainissement de ses finances et d'équilibre budgétaire, les dépenses sociales se sont nettement accrues et ont été réparties à travers les régions et les secteurs les plus défavorisés. A titre d'exemple, les dépenses *per capita* de l'Etat dans le domaine de la santé se sont accrues de 125 % entre 1989 et 1991, tandis que le secteur de l'éducation a vu ses ressources fédérales multipliées par quatre de 1988 à 1993.

Le pays devra s'acheminer vers une démocratisation économique et pas seulement politique

Le problème principal à cet égard demeure le taux de natalité et, par conséquent, le taux de croissance de la population, qui se situait encore à 1,9 % entre 1993 (contre 2,1 % en 1990). Le Mexique n'a jamais oublié qu'il n'est pas un pays riche ; il est conscient de ses 13 millions de citoyens vivant au-dessous du seuil de pauvreté extrême et de la nécessité de distribuer les bénéfices de la croissance afin de renflouer la classe moyenne. C'est donc vers une démocratisation économique – et pas seulement politique – que le Mexique devra s'acheminer, et il le sait.

Les événements que connaît le Chiapas depuis désormais un an sont aussi la conséquence de déséquilibres ancestraux. Il ne s'agit cependant pas d'une révolte indienne, comme certains – à commencer par les organisateurs de l'Armée zapatiste de libération nationale – ont voulu le laisser entendre. Et si ce conflit a d'abord servi de détonateur politique et de catalyseur au processus de mobilisation de la société civile mexicaine, les zapatistes ont dernièrement perdu l'appui populaire national dont ils bénéficiaient initialement. Ils ont alors en quelque sorte pris la nation en otage, opposant une fin de non-recevoir à toutes les offres de négociation émises par le gouvernement. L'évolution récente des pourparlers laisse toutefois entrevoir un dialogue.

Notre pays se trouve en ce moment à un carrefour crucial, tant économique que politique, et les bases structurelles du changement ont bel et bien été posées dans un domaine comme dans l'autre. Quant au taux de change surévalué du peso, il a pendant longtemps empêché notre pays de mettre à profit les profondes réformes accomplies. La dévaluation actuelle ouvre un nouveau chapitre, réaliste, de notre intégration aux marchés internationaux. Lorsque notre monnaie aura trouvé son équilibre, c'est-à-dire une fois stabilisée à sa juste valeur, elle permettra à notre économie, désormais libérée du joug d'une parité artificielle, de retrouver sa compétitivité.

Ignacio Morales Lechuga *est ambassadeur du Mexique en France.*

AU COURRIER DU MONDE

LOGIQUE DE LA CROISSANCE

J'ai été quelque peu surpris par l'article d'Edouard Balladur paru à la « une » de votre numéro du mardi 20 décembre sous le titre « La force et la justice » et qui commence par la phrase un peu prêcheuse suivante : *« Retrouver la croissance, telle a été mon obsession depuis mars 1993. »* Il me paraît inquiétant de constater que le premier ministre est aussi éloigné des travaux de beaucoup d'économistes et ne manifeste aucun scrupule à construire tout son édifice politique sur un objectif, la croissance, dont la vertu est aussi incertaine et discutable. Il est pourtant clair et généralement accepté que l'extension actuelle et soudaine du chômage structurel en France (et dans le monde) n'est, dans son origine fondamentale, que la conséquence d'une croissance économique généralisée, impossible dans l'état actuel des choses sans l'adoption de procédés de production largement réducteurs de main-d'œuvre. Et cela dans tous les secteurs. (...)

Il ne semble pas qu'il y ait un seul homme d'Etat qui ait le souci et le courage d'élever le débat et de considérer le long terme. Après tout, la croissance ne peut se prolonger indéfiniment car autrement la production n'aurait pas de limite et tendrait vers l'infini. Il est probable que, partant de la situation actuelle et du niveau d'agression de la planète Terre par l'activité humaine (production incontrôlée de gaz carbonique, détérioration de la couche d'ozone, déforestation, dégradation des sols, etc.), une croissance continue, de l'ordre de celle qui est prévue dans le monde pour l'année qui vient, engendrerait une catastrophe majeure dans un court délai, sans doute moins d'un siècle ou d'un demi-siècle. L'homme est vraiment puissant. Le Soleil, devenant une étoile rouge, mettra quelques milliards d'années pour détruire la Terre. L'homme, dont l'intelligence est admirable, se contentera de quelques années.

Gabriel Périn
Motey-Besuche, Haute-Savoie

Le Monde

Nationalisme roumain

DEPUIS sa « révolution » de décembre 1989, si atypique à l'Est avec son cortège de violence et d'ambiguïté, la Roumanie a toujours cultivé sa différence. L'hystérie nationaliste, qui règne depuis dix jours à Bucarest, en est une nouvelle illustration. Le président Ion Iliescu a, certes, condamné, lundi 30 janvier, les *« propos extrémistes »* tenus par l'un de ses alliés gouvernementaux à l'encontre de l'importante minorité hongroise du pays. Mais cette prise de position du chef de l'Etat est aussi tardive que peu convaincante.

Officiellement, cette nouvelle flambée de tension a été provoquée par la décision du parti des quelque 1,7 million de Magyars de Roumanie, l'UDMR, de constituer un « Conseil des élus locaux ». Une telle coordination n'a rien d'étonnant pour un parti politique. Mais les mouvements nationalistes ont aussitôt saisi l'occasion pour dénoncer une tentative de *« séparatisme »*, et le ministre de la justice a même menacé d'interdire l'UDMR qui représente la plus grande minorité ethnique d'Europe. La surenchère s'est exacerbée au point qu'un député du parti au pouvoir a demandé la convocation du Conseil suprême de défense alors qu'un autre responsable politique réclamait l'instauration de l'état d'urgence en Transylvanie.

S'il est indéniable que l'UDMR donne des arguments à ses adversaires en entretenant le flou sur sa revendication d'« autonomie », les réactions hystériques et souvent xénophobes qui ont suivi la création de son « conseil » sont, elles, totalement disproportionnées. Le spectre du *« démembrement »* de la Roumanie ne résiste pas à l'examen des faits. D'abord, les Roumains de souche hongroise sont minoritaires en Transylvanie. Ensuite, les deux seuls départements où ils sont largement majoritaires sont enclavés dans le pays, à des centaines de kilomètres de la frontière hongroise. Enfin, il n'existe aucun relais irrédentiste en Hongrie en dehors d'une poignée d'extrémistes marginalisés.

Avant d'être une menace sérieuse pour l'intégrité du pays, la minorité hongroise sert essentiellement de diversion. Comment ne pas s'étonner de voir que cette nouvelle campagne contre l'UDMR est intervenue dans la foulée d'un accord qui renforce la collaboration entre le parti au pouvoir et trois formations extrémistes, farouchement antimagyars ? Or l'écran de fumée créé par cette polémique artificielle a permis au pouvoir de poursuivre, à l'abri des regards, la destitution de nombreux maires de grandes villes, dont celui de Brasov, essentiellement contrôlées par l'opposition. Depuis 1990, 160 maires ont ainsi été limogés. C'est là que se cache le réel enjeu de cette crise : en entretenant, par alliés infréquentables interposés, le risque du *« séparatisme »* hongrois, les autorités roumaines trouvent un prétexte facile pour s'opposer à toute décentralisation du pouvoir, clé de voute d'une réelle transformation démocratique. Et si la *« question hongroise »* n'était, avant tout, qu'une *« question roumaine »* ?

Les jeunes oubliés

FAUTE de mieux, il faut sans aucun doute rendre hommage au stoïcisme dont ont fait preuve, lundi 30 janvier, les ministres chargés de présenter les mesures inspirées des propositions du comité chargé de la consultation nationale des jeunes. A moins de trois mois de l'élection présidentielle, l'exercice consistant à égrener une liste impressionnante de réponses négatives n'avait rien de bien agréable. Surtout lorsqu'elles sont censées répondre à des suggestions inspirées par plus d'un million et demi de jeunes de moins de 25 ans. Dans ces conditions, on comprend facilement pourquoi le premier ministre ne s'est guère montré sur le perron de l'hôtel Matignon.

A vrai dire, Edouard Balladur savait que sa démarche ne pouvait que tourner court. En mettant en chantier, dès le lendemain du retrait, en mars 1994, du contrat d'insertion professionnelle (CIP), une consultation *« sans précédent »* et en confiant à une commission à la composition hétérogène le soin d'en tirer les conclusions, le premier ministre s'était lancé dans une fuite en avant. Aujourd'hui, contraint de dire « non » à des propositions – dont certaines, surtout celles portant sur l'emploi, sont effectivement inapplicables –, il en paie d'autant plus le prix que, déjouant toutes les prévisions, les jeunes se sont piqués au jeu en renvoyant en masse leurs questionnaires. Du coup, la consultation est apparue lundi pour ce qu'elle est : une gigantesque méprise, même si, fidèle à ses habitudes, Edouard Balladur fait comme si de rien n'était. Sans complexes, le premier ministre a donné rendez-vous après l'élection présidentielle aux membres du comité dont la plupart, stoïques eux aussi, ont préféré accueillir avec un sourire quelque peu forcé le « non » qui leur a été poliment mais fermement opposé. Que le champion du monde de *kick boxing* présent dans le comité se déclare *« globalement satisfait des mesures prises dans le domaine du sport »* ne change rien à l'affaire...

Pourtant, on aurait tort de ne voir dans cet épisode qu'un échec de la méthode Balladur, avec l'annonce tonitruante de *« mesures nouvelles »* qui, pour l'essentiel, se rattachent à des dispositifs déja en place. Les jeunes – à commencer par ceux qui ont participé à la consultation – ne seront-ils pas enclins à considérer que la politique, même lorsqu'elle prétend se mettre à leur écoute, ne peut rien pour eux ?

De la commission et du gouvernement on ne pouvait certes attendre des mesures spectaculaires, notamment dans le domaine de l'emploi. A cet égard, l'Allemagne vient à peine de rappeler que la négociation entre partenaires responsables est bien plus efficace que la loi, fût-elle quinquennale. Tout au plus aurait-on pu espérer un dialogue plus franc, quitte à souligner le décalage entre les possibilités de l'action politique et les attentes des jeunes.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé,
adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet,
directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Le débat politique *par Honoré*



La crise du logement

Suite de la première page

La plupart des acteurs en conviennent aujourd'hui : la clé de la crise endémique du logement n'est plus vraiment budgétaire ou quantitative. Le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées soulignait dans son deuxième rapport (*Le Monde* du 26 janvier) que, sur 13 000 logements sociaux d'insertion programmés en 1993, 6 900 seulement ont été construits. Les crédits d'Etat n'ont pas été consommés, comme ce fut le cas, les années précédentes, des crédits PAP (prêts aidés d'accession à la propriété).

Faut-il encore parler d'une politique gouvernementale du logement ? Acteur déterminant de ce secteur jusqu'aux lois de décentralisation, l'Etat n'est aujourd'hui qu'un partenaire réduit à la fonction de simple guichet financier. Les vrais décideurs sont ailleurs, dans les municipalités d'abord, au sein de la complexe galaxie de sociétés et fédérations HLM ensuite, ce puissant lobby ayant su, depuis une dizaine d'années, s'affranchir de la tutelle étatique.

Le premier pouvoir d'un maire ? La délivrance du permis de construire, répondent en chœur les élus locaux. De cette disposition inscrite dans les lois Defferre, la plupart des ministres du logement ou de l'aménagement du territoire se sont plaints. Charles Pasqua imagina même un temps, lors du « grand débat » sur l'aménagement du territoire, rogner ce pouvoir jugé exorbitant. Maître de bâtir ou non sur le territoire de sa commune, le maire a ainsi les moyens politiques de contrôler au plus près la population de sa commune, son évolution démographique et sociale. Le plan d'occupation des sols, du ressort du seul conseil municipal, et le droit de préemption viennent renforcer encore ce pouvoir. Certains dirigeants d'organismes HLM racontent volontiers qu'il leur est bien difficile, en matière d'attribution de logements, d'aller à l'encontre des desiderata de l'élu local, sous peine de se voir « interdits de séjour » sur le territoire communal. Rattrapé par l'occupation, le 18 décembre 1994, de l'immeuble du 7, rue du Dragon, Jacques Chirac a pu ainsi illustrer la variété des leviers dont dispose un maire. Logements appartenant à la Ville aussitôt remis sur le marché, propositions de relogement dans des hôtels en attendant mieux, réquisitions de logements du parc privé avec l'accord de la préfecture, aide financière à la transformation de bureaux en appartements... Ce brusque et spectaculaire virage – ces mesures étaient jugées absurdes les années précédentes – cache des évolutions plus lentes. En matière foncière, par exemple, la Ville de Paris n'a pas eu de mal à libérer, début 1994, 10 hectares pour des programmes de logements sociaux, l'Etat mettant également au pot 10 hectares de terrains publics. Cette opération conjointe avait été proposée par Michel Rocard, lorsqu'il était premier ministre. La Ville n'avait pas donné suite.

Dès lors, le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées peut à juste titre souligner le manque d'ardeur des élus locaux et la mobilisation pour le moins inégale des maires. Ceux-ci, d'ailleurs, alors que les affaires d'occupation de logements se multipliaient, n'ont pas daigné s'exprimer. A quelques mois des élections municipales, le silence demeure la règle, à l'exception de quelques maires emmenés par Jack Ralite (PCF) et Marie-Noëlle Lienemann (PS), qui ont annoncé leur intention de procéder à des réquisitions.

LES COUDÉES FRANCHES

La loi Besson, du nom de l'ancien ministre de Michel Rocard, aujourd'hui maire (PS) de Chambéry, semblait avoir pris acte de la nouvelle donne en matière de politique du logement. La mise en place de schémas départementaux pour le logement des plus défavorisés et pour l'accueil des gens du voyage, la création de logements dits d'insertion, étaient autant de tentatives pour qu'élus locaux et Etat travaillent ensemble sans avoir les frontières communales comme seul horizon. Ces dispositions sont bien souvent ignorées. Quant à l'obligation qui était faite aux communes de construire un minimum de logements sociaux sous peine d'astreinte financière, elle fut levée lors de la session parlementaire d'automne, par un amendement du député-maire (RPR) Gilles Carrez.

Le maire garde ainsi les coudées franches. Redevable auprès des seuls électeurs de sa commune, souvent hostiles à l'accueil de populations défavorisées, il lui revient de développer ou non les politiques de solidarité nationale en matière de logement. Au risque, s'il ne le fait pas, que ses pouvoirs soient violemment remis en cause par tous ceux qui travaillent à réduire la crise du logement.

François Bonnet

RECTIFICATIF
BANQUE DE FRANCE

Le sens de l'article de Frédéric Lordon « Les tentations hégémoniques de la Banque de France » publié dans *Le Monde* du 31 janvier s'est trouvé altéré dans deux passages de ce texte. Après la phrase : *« Le CPM et son gouverneur ont en effet des idées sur tout »*, il fallait lire : *« leur récent commentaire de la gestion des finances publiques en fait la démonstration et a de quoi susciter l'étonnement de qui persistait... »*.

D'autre part, la dernière phrase de l'avant-dernier paragraphe aurait dû être ainsi imprimée : *« Si elle se produisait, une telle intrusion dans le débat électoral aurait au moins le mérite de révéler ce que douze ans d'un monolithisme transpartisan en matière de politique économique ont fini par occulter, à savoir que l'indépendance de la banque centrale et sa cohabitation harmonieuse avec un gouvernement reposent crucialement sur l'homogénéité doctrinale des élites qui circulent de l'une à l'autre. Le conflit est par hypothèse peu probable entre un gouverneur et un premier ministre dont il a été le directeur de cabinet, comme il l'aurait été en présence des ministres socialistes, ou de leurs successeurs, dont il a été le patient précepteur. Mais que le suffrage installe à la tête de l'Etat un hérétique, et l'épreuve de force pourrait bien avoir lieu à visage découvert. Faudra-t-il que s'actualise le potentiel hégémonique de la banque centrale pour qu'on prenne une plus juste mesure des conséquences pour la démocratie de son indépendance ? »*

A la soupe !

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

IL Y A dans l'air comme un claquement de mandibules, un raclement de canines sur le lino. Les élections, en France, ont cet effet. La nouveauté, c'est que les goinfres s'affichent davantage, et qu'ils n'indignent plus.

Les politiques, en particulier. Chez eux, le ralliement tarifé va de soi. Il suffit à leur candidat d'apparaître en haut d'une tribune bien tricolore, et d'invoquer, hors tout programme (nuisible au rassemblement), sa *sensibilité* (on dit aussi : *mouvance*). Elus de base et cadres militants ovationnent, debout. Pour les postes à partager, on verra plus tard. Approuver avant toute parole : est-ce le bon moyen de se faire respecter ?

Chez intellectuels et artistes, un certain scrupule retenait naguère de se bousculer à la soupe. Pro-nazis et pro-soviétiques ont eu beaucoup de torts, sauf, en général, celui d'agir par intérêt. On en a vu s'entêter contre tout bon sens et pour leur perte, plutôt que d'encourir le soupçon infamant d'incohérence ou d'opportunisme.

C'en est bien fini de ces coquetteries. Jamais la classe pensante, créante et communicante n'a mis si peu de vergogne et d'esthétique à se presser du côté du manche. Ceux qui avaient servi le prince finissant contre prébendes, nominations sans titre ou flots d'influence, ont cru se dédouaner et ménager l'avenir en faisant assaut de ragots ou de crachats dans la soupe, ces créneaux de librairie. Déjà, le gouvernement de cohabitation a payé en temps d'antenne des soutiens anciens ou récents. Le sixième arrondissement bruit du crissement soyeux des vestes retournées en hâte. Défendus par le nombre et le grand écart de leurs engagements passés, les petits malins se précipitent, gamelle au poing.

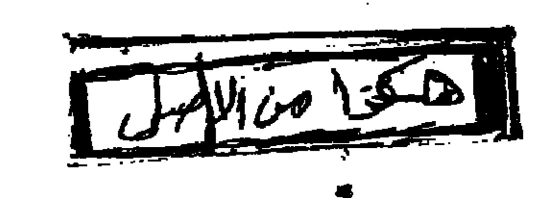
Un mot de passe et de ralliement accompagne habituellement ces olympiades de la palinodie : *« Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. »* Il existe des variantes. Corneille (*La Toison d'or*) : *« Et qui change une fois peut changer tous les jours. »* Talleyrand : *« Ce n'est pas moi qui change, ce sont les circonstances. »* Jules Renard (*Journal*, 17 octobre 1902) : changer d'idée comme de chemise, *« C'est une question de propreté. »* On entend aussi : ce ne sont pas les girouettes qui tournent, c'est le vent. Les rieurs, qu'on dit nombreux, seraient de ce côté-là.

L'affaissement des utopies a redonné du mouron aux *grimpions* (mot d'origine vaudoise pour : arrivistes poisseux). Puisque la *« divinité Histoire tremble sur ses bases »* (François Furet, *Le Passé d'une illusion*, p. 572), tout est permis, comme le disait Dostoïevski au cas où Dieu n'existerait pas. Dandysme et libertinage peuvent se donner froidement carrière. Les anciens soixante-huitards ont montré le chemin par leur réussite aux commandes de la société qu'ils exécraient. L'exemple est même venu de plus haut. Le pouvoir n'étant plus qu'affaire de technique désespérée, à nous les places, avec ou sans mise en examen, et vive le plaisir de commander !

Seule inconnue, dans cette ruée aux manettes : les moins de vingt-cinq ans, ces exclus potentiels, qui se sont inscrits massivement sur les listes électorales, et dont la moitié, selon les sondages, réservent leur décision dans l'attente ingénue – a-t-on idée ! – de comparer les programmes.

Rien ne dit que le spectacle éhonté des ambitions et des avidités ne leur soulève pas le cœur, et qu'ils ne rêvent pas encore un peu – sinon, ce serait à désespérer de leur âge – de cette chose qui ne faisait pas sourire, autrefois, qu'on mettait un point d'honneur à ne pas renier, pour laquelle les plus valeureux étaient prêts à perdre leur place et leur vie, quelque chose comme le contraire du cynisme rigolard d'aujourd'hui, un mouvement de tout l'être dont le désintéressement en imposait par sa dignité.

Cela avait un beau nom, rappelez-vous : la CONVICTION.



TÊTE DE PONT La première vague de capitaux asiatiques investis en Europe – dont la Grande-Bretagne reste la cible privilégiée – déferlait du Japon. Ce sont désormais les nouveaux « dragons » – Corée du Sud, Hongkong, Taïwan... – qui débarquent au Royaume-Uni ● LE COÛT de la main-d'œuvre qui se révèle aussi bon marché qu'en Asie, la faiblesse des contraintes sociales et la proximité du marché européen attirent les projets industriels des nouveaux champions asiatiques. Les investisseurs de Hongkong y voient aussi une assurance sur l'avenir dans la perspective du retour de la colonie britannique à la Chine en 1997. ● LE ROYAUME-UNI constitue pour ces nouveaux compétiteurs une base de départ pour exporter vers le reste de l'Union européenne. Mais ils visent aussi des implantations en Espagne, au Portugal ou même en France.

Les « Dragons » asiatiques partent à l'assaut du marché britannique

Pour des raisons économiques, voire politiques, les nouveaux champions industriels d'Asie du Sud-Est investissent en Europe. Comme pour les Japonais, la Grande-Bretagne constitue le meilleur tremplin pour accéder au reste de l'Union européenne

LONDRES
de notre correspondant

Symbole du Londres des Beatles et des belles années 60 et 70, la centrale thermique de Battersea, friche industrielle sur la rive sud de la Tamise, est passée en 1993 dans l'escarcelle de George Wong, président du groupe de hongkongais Parkview, qui vaut plus de 3 milliards de dollars américains (environ 15 milliards de francs). Ce vaste parallélépipède qui alimenta longtemps la métropole en énergie est désaffecté, et ses quatre cheminées massives, que l'on ne peut manquer de la rive nord, comme de l'Eurostar venant de Paris et de Bruxelles, témoigne désormais de la présence des capitaux asiatiques à Londres. Les Japonais étaient présents depuis longtemps. Les voilà en passe d'être talonnés par les nouveaux « dragons », Corée du Sud, Hongkong et Taïwan...

George Wong est un excentrique dans sa vie privée, moins en affaires. S'il entend conserver la carcasse de Battersea – achetée 10 millions de livres, soit environ 83 millions de francs –, c'est pour y développer un centre de loisirs et d'affaires. Il possède déjà le chantier naval FBN Marine dans l'île de Wight. Il aime Londres, son *« second home »* où il a fait ses études, *« les vieilles choses et ce qui est british »*, et n'apprécie guère que les Anglais lui cherchent noise quand il veut faire des affaires.

M. Wong personnifie le succès des hommes d'affaires de la colonie britannique, qui doit revenir à la Chine en 1997. L'argent gagné avec Pékin est souvent réinvesti ailleurs, parfois à Londres, où il n'est pas inutile de posséder une résidence, pour le cas où les choses se gâteraient à Hongkong. Ainsi, des Hongkongais investissent des millions de livres par mois dans les beaux quartiers de Londres, et deux d'entre eux se sont disputé, l'été dernier, à coup de centaines de milliers de livres, le manoir d'un *laird* écossais, avec le titre de Baron Mounie qui l'accompagnait.

On trouve aussi des intérêts de Hongkong dans le prestigieux hôtel Ritz, dans Trafalgar House (groupe Jardine Matheson) et dans le grand magasin Harvey Nichols (le millionnaire Dickson Poon). L'armateur milliardaire Li Ka-shing s'est par contre brûlé les doigts dans un projet de réseau téléphonique sans fil, appelé *Rabbit* : sa société Hutchison Telecom y a perdu entre 100 et 300 millions de livres. M. Li peut se consoler avec le contrôle du port pour conteneurs de Felixtowe.

Mais le gros morceau de la présence de la colonie est le rachat en 1992, à la suite d'une OPA qualifiée de *« bataille historique »* avec la Lloyds, de l'une des principales banques britanniques, la Midland, par HSBC Holdings, pour un montant de 3,9 milliards de livres (38 milliards de francs à l'époque). Derrière ce sigle se cache la Hongkong & Shanghai Banking Corporation qui a voulu, par cette opération, créer la première banque à vocation réellement mondiale (*Le Monde* du 8 juin 1992).

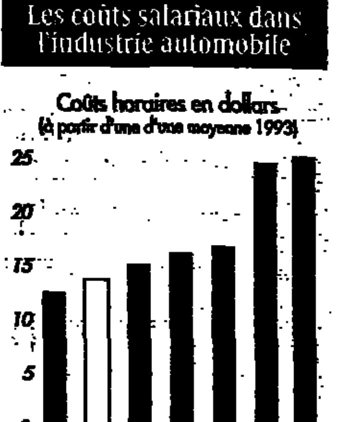
Si les investissements hongkongais ont à la fois des objectifs économiques et politiques – une assurance sur l'avenir –, ceux de l'île voisine de Taïwan ont uniquement un but de rentabilité. Le responsable de la Majestic Trading Co. Ltd., représentation économique taïwanaise à Londres, Michael Wei, l'explique ainsi : *« Nous voulons minimiser les coûts en nous rapprochant du marché européen. Et, à Taïwan, la main-d'œuvre n'est pas bon marché, pas moins chère en tout cas qu'en Irlande du Nord. En plus, nous connaissons une pénurie de main-d'œuvre et donc une instabilité du marché de l'emploi »*, alors qu'à Belfast le chômage est très élevé, à cause d'un sanglant conflit vieux d'un quart de siècle.

IMCOMPRÉHENSION

C'est aussi la raison pour laquelle Hualon a décidé d'investir à Belfast dans une usine de fibres acryliques, l'une des neuf usines taïwanaises au Royaume-Uni (électronique, textile, et production de pénicilline). Ce projet annoncé en fanfare il y a un an, et qui devrait créer 1790 emplois, a vite connu des déboires. Tout d'abord l'industrie textile britannique a porté plainte auprès de la Cour européenne pour concurrence déloyale afin d'obtenir le retrait des subventions promises à Hualon par Belfast. Ensuite, les frères Ong, qui dirigent le groupe, ont eu maille à partir avec la justice de leur pays. *« Tout cela n'a aucun sens »*, insiste M. Wei, pour qui cette affaire n'a pas empêché son gouvernement d'autoriser Hualon à ouvrir un nouveau projet à Taïwan. Qui plus est, ajoute-t-il, Hualon se cantonnera dans le milieu de gamme et il n'est pas question qu'il se lance dans les tissus de laine, fleuron des filatures britanniques.

Cette affaire témoigne de l'incompréhension des secteurs traditionnels de l'industrie britannique confrontés à de nouveaux partenaires. Mais aussi du changement de nature des relations commerciales et financières entre la Grande-Bretagne et les « dragons ». Aujourd'hui, ils investissent à leur tour en Europe, y créent des emplois, y injectent leurs capitaux et apportent parfois même leurs technologies : Hualon se veut ainsi une entreprise ultra-moderne et à très haute capacité. Une délocalisation à l'envers.

Comme les entreprises occidentales en Asie dans les années 70 et 80, les sociétés asiatiques arrivent en Europe pour se rapprocher de nouveaux marchés et pour tirer profit de bas salaires, comme c'est le cas au nord de l'Angleterre et en Irlande du Nord, mais aussi en République d'Irlande, en Espagne ou au Portugal. Enfin, les industriels coréens interrogés se réjouissent des faibles contraintes sociales au Royaume-Uni depuis l'ère Thatcher et du refus de Londres d'adhérer à la charte sociale européenne. Leur attitude rappelle celle qu'adoptaient hier les Européens en Asie du Sud-Est.



Grâce à des coûts salariaux moins élevés que la moyenne européenne la Grande-Bretagne attire les investissements étrangers.

ÉLOGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Un des plus gros groupes sud-coréens, ou *chaebols*, Samsung, en est l'un des meilleurs exemples avec sa décision d'investir 450 millions de livres et de créer 3 000 emplois pour implanter au nord de l'Angleterre son projet les plus important à l'étranger (*voir ci-contre*). Si cette dernière a été choisie, c'est en bonne partie pour son bas prix de revient : le coût de la main-d'œuvre, nous dit-on, est certes un peu plus élevé qu'en Corée, mais la productivité y est plus forte. Grâce à la crise de l'emploi en Europe et à la forte hausse des salaires en Corée ou à Taïwan, le différentiel s'est réduit peu à peu.

O. S. Kong, PDG de Goldstar pour la Grande-Bretagne et l'Europe du Sud (France incluse), est également très satisfait de l'environnement britannique. Les subventions dans les zones à fort taux de chômage ne sont pas tout, *« elles ne sont pas plus élevées qu'ailleurs »*. Mais il ne tarit pas d'éloge sur une main-d'œuvre *« très flexible »*, travaillant très dur, comme les Allemands ou les Français, mais prête à dépasser les horaires prévus si nécessaire *« de tôt le matin à tard le soir »* – ce que refusent les Allemands pour lesquels *« de 9 heures à 17 heures, c'est de 9 heures à 17 heures »* – et *« coopérative »*. Bref, elle a une attitude envers le travail *« similaire à celle des Japonais »*. Il faut dire que, selon les récents chiffres d'Eurostat, le temps de travail moyen en Grande-Bretagne est le plus élevé de l'Union européenne avec 43,4 heures par semaine et que la législation n'y est guère favorable aux syndicats. Comme en Corée jusqu'à la fin des années 80.

Goldstar est la branche électronique du *chaebol* Lucky Goldstar, qui changera de nom le 1er mars pour s'appeler LG Group, Goldstar devenant LG Electronics. En plus de ses usines à Worms (Allemagne) et Naples et de son centre de recherche et de design à Dublin, Goldstar produisait, depuis 1988, 150 000 fours à micro-ondes par an à Jarrow, dans la banlieue de Newcastle. Il a décidé en 1994 de construire une nouvelle usine non loin de là, à Washington, avec une capacité de 600 000 à 1 million de fours et de 600 000 à 700 000 téléviseurs au départ, pour un investissement de 26 millions de livres, non compris le coût du terrain. Cinq cents emplois seront créés d'ici la fin de l'année. La production est destinée surtout à l'exportation vers l'Union européenne. Une manière d'éviter la législation anti-dumping de Bruxelles. Et, pour cela, en dépit de sa base industrielle de plus en plus faible, M. Kong pense que l'importance de la tête de pont britannique ne va pas cesser de grandir.

Patrice de Beer

Samsung sur Piccadilly Circus

LONDRES
de notre correspondant

Pour 10 millions de livres (environ 83 millions de francs), le groupe sud-coréen Samsung a acheté, juste avant Noël, sa place sur le mur d'annonces lumineuses de Piccadilly Circus. Chaque année, 157 millions de personnes pourront voir pendant sept ans son logo à côté de ceux de McDonald's et de Coca-Cola. Succès de prestige pour l'un des deux plus gros *chaebols* coréens, classé parmi les vingt premiers sur la liste des cinq cents plus grosses sociétés publiée par le magazine *Fortune*. Mais Samsung s'est aussi signalé par un investissement considérable à la fin 1994 : 450 millions de livres dans une usine d'électronique qui devrait créer plus de trois mille emplois à Wynyard, non loin de Newcastle, une des régions les plus durement frappées par le chômage, et une centaine à Londres.

Implanté depuis 1988 près de Wynyard, à Billingham, où il fabrique des téléviseurs, Samsung entend se doter, *« dans le cadre de la stratégie du groupe à l'échelle mondiale et européenne »*, de *« son premier complexe de production aux facilités multifonctionnelles »* hors de Corée, explique J. H. Lee, PDG pour l'Angleterre. L'usine fabriquera dès cette année des fours à micro-ondes et des écrans d'ordinateur, puis un million de téléviseurs d'ici à 1998, enfin des tubes couleur pour téléviseurs et des semi-conducteurs. Ces produits seront destinés au marché européen, mais aussi à l'Afrique, au Proche-Orient, et à l'Amérique du Nord.

Samsung veut répondre aux exigences de l'Union européenne pour accéder à ce marché sans être accusé de dumping, comme c'est le cas pour les producteurs sud-coréens de pelleteuses. C'est ce qui justifie l'investissement de Samsung Heavy Industries près de Leeds. Graduellement, 80 % à 90 % des pièces détachées seront produites *« localement »*, c'est-à-dire dans l'Union européenne.

Si Samsung a choisi la Grande-Bretagne, ce n'est pas seulement pour les généreuses subventions, assure M. Lee, mais aussi pour l'ancienneté de sa présence sur place, et le caractère plus avantageux du coût de la main-d'œuvre et de la productivité comparé à ceux de l'Allemagne, de l'Espagne ou de la France. La question linguistique, enfin, a été prise en considération : l'anglais est la première langue étrangère enseignée en Corée, ce qui permet aux cadres venus de Séoul de communiquer plus facilement avec le personnel comme de mieux accéder aux sources d'informations. Les mêmes raisons expliquent la décision du groupe d'installer à Londres le 1er janvier son quartier général pour l'Europe et ses centres régionaux de formation et de recherche et développement.

« PRÉÉMINENCE BRITANNIQUE »

Pour Samsung, qui veut dépasser son image coréenne pour se doter d'une culture internationale, l'Europe est un objectif important : *« D'un point de vue économique et industriel, elle sera unifiée »*, estime M. Lee. En 1993, les investissements du groupe ont atteint 2,3 milliards de francs en Asie, 1 milliard en Amérique du Nord et 2,2 milliards en Europe. C'était avant la décision d'investir à Wynyard, événement que le ministre britannique du commerce et de l'industrie, Michael Heseltine, avait qualifié d'*« exceptionnel pour l'économie du pays en général et du Nord-Est en particulier »*, *« aussi significatif que la première vague d'investissements massifs du Japon »*, *« preuve de la prééminence de la Grande-Bretagne comme le pays le mieux placé pour faire des affaires en Europe »*.

P. de B.

François Léotard veut promouvoir les exportations d'armes

Le ministre de la défense invite administration, états-majors et industriels à faire front commun

DANS UNE DIRECTIVE de six feuillets qu'il a rédigée à la fin de l'an dernier et qui n'a été révélée qu'à la fin janvier, le ministre de la défense, François Léotard, demande à la délégation générale pour l'armement (DGA), aux états-majors de chacune des armées et au groupe étatique Défense-Conseil international (DCI) de s'impliquer davantage en concertation sur les marchés d'équipements militaires à l'exportation.

M. Léotard est parti de la constatation que, désormais, les contrats de défense avec l'étranger ne sont plus la vente ponctuelle d'un matériel, mais qu'il convient d'encadrer une opération commerciale par des actions en amont (les relations entre les armées du fournisseur et celles du client) et en aval (le suivi de la formation et de la logistique). Trop souvent, en effet, des acheteurs étrangers ont reproché aux industriels français de ne s'inquiéter ni des prémices ni de la suite d'un accord.

« Tous les acteurs sont invités à coordonner leur comportement, est-il prescrit dans la directive, *pour fournir une prestation globale sur la durée »*, cette durée de vie d'un matériel pouvant atteindre trente, voire quarante ans selon les diverses catégories d'équipements. En premier lieu, la délégation aux relations internationales (DRI) de la DGA jouera *« un rôle moteur »*, en proposant au ministre de la défense *« des plans stratégiques »* qui ont pour but de concentrer les actions à mener sur des zones géographiques et sur des produits jugés prioritaires. Ensuite, les états-majors d'armée sont incités à *« s'investir »* sur les plans matériel et humain pour accompagner les actions commerciales de l'Etat et des industriels.

De même, le groupe DCI, que préside l'ancien délégué général pour l'armement, Yves Sillard, et que l'Etat détient à hauteur de 50 % du capital, est désigné pour assurer la formation des personnels étrangers et les diverses prestations inhérentes au contrat. Enfin, les industriels français devront *« éviter le chacun pour soi sur le terrain »*, en organisant des *« approches commerciales »* coordonnées avec l'Etat et, plus spécialement, avec les responsables de la DRI.

Pour mieux instaurer encore cette concertation entre l'Etat et le monde des industriels, Yvon Jouan, contrôleur général des armées, a été chargé par M. Léotard d'une mission ministérielle qui vise à déterminer les modalités pratiques – à venir – de cette collaboration à l'exportation.

Il semble que, par cette directive, le ministre de la défense ait un double objectif. Sa première préoccupation est de parvenir à mettre en place une structure qui, à l'instar de ce que réalise déjà le Royaume-Uni, où le gouvernement et les entreprises font front commun, conjugue actions étatiques et promotions industrielles.

Le second souci de M. Léotard est de désamorcer en quelque sorte la grogne actuelle des chefs d'entreprise dans le secteur de l'armement. Moyennant un engagement fort de sa part pour une aide à l'exportation, l'Etat peut espérer obtenir des PDG de l'armement qu'ils cessent de s'opposer à sa demande d'avoir à diminuer le coût de leurs matériels de 2 % par an au minimum entre 1995 et 1997.

L'enjeu est de taille : les ventes de matériels militaires à l'étranger peuvent varier presque du simple au double, passant de 61,8 milliards de francs en 1984, année record, à 35 milliards par exemple en 1993, pour revenir à environ 50 milliards l'an dernier selon les premières évaluations (*Le Monde* du 27 janvier). Des variations d'un telle amplitude ont évidemment des implications sur l'emploi, longtemps protégé et aujourd'hui menacé, dans l'industrie d'armement. Une structure de concertation prend par ailleurs d'autant plus d'importance que, les budgets militaires étant en diminution dans tous les pays, les industriels se tournent vers l'exportation, où la concurrence est de plus en plus dure.

Jacques Isnard

Les cinq premiers « chaebol »

Les principaux groupes sud-coréens constituent des conglomérats – ou *chaebol* – présents dans de nombreuses activités : automobile, électronique, sidérurgie, équipements industriels, construction navale, BTP, ciment... D'après le classement du magazine américain *Fortune* du 25 juillet 1994, voici les firmes sud-coréennes les plus importantes (d'après leur chiffre d'affaires 1993) :

● **Samsung** : au 14e rang mondial avec un chiffre d'affaires d'environ 280 milliards de francs et 191 300 salariés ;
● **Daewoo** : au 33e rang mondial avec un chiffre d'affaires d'environ 170 milliards de francs et 77 000 salariés ;
● **Sunkyong** : au 74e rang mondial avec un chiffre d'affaires d'environ 88 milliards de francs et 21 230 salariés ;
● **Sangyong** : au 82e rang mondial avec un chiffre d'affaires d'environ 79 milliards de francs et 25 470 salariés ;
● **Hyundai Motor** : au 161e rang mondial avec un chiffre d'affaires d'environ 51 milliards de francs et 41 750 salariés.

Les syndicats de Merlin Gérin appellent une nouvelle fois à la grève

Tous les syndicats de la société protestent contre l'insuffisance des augmentations salariales. Le mouvement veut aussi insister sur « les flottements de la direction » au sein du groupe Schneider

POUR LA TROISIÈME FOIS en trois semaines, l'ensemble des syndicats de Merlin Gerin (CFDT majoritaire, CGT, FO, CFTC et CGC) appellent à un débrayage le mercredi 1er février contre des propositions d'augmentations salariales qu'ils jugent nettement insuffisantes (1 % d'augmentations générales et 1 % d'augmentations individuelles). Au-delà de la seule question salariale, ces mouvements suivis jusqu'ici par plus de la moitié des salariés traduisent un double malaise provoqué par la difficile fusion avec Télémécanique et ce que la CFDT appelle *« les flottements de la direction »*. Dans un tract très documenté,qui a fortement déplu à Didier Pineau-Valencienne selon son entourage, la CFDT a décidé début janvier de passer d'une logique revendicative à une critique de la gestion du groupe.

DIFFICILE FUSION

Estimant que *« la direction de Schneider est une direction flottante dans l'attente »*, elle prend directement Didier Pineau-Valencienne à partie : *« Ressaisissez-vous ou démettez-vous, pour employer votre propre langage. Exercez enfin le métier de patron, au lieu d'exercer celui de comptable ou de banquier. »* Pour ce syndicat, les difficultés de Didier Pineau-Valencienne n'ont fait qu'alourdir un climat déjà envenimé par la difficile fusion entre Merlin-Gerin et Télémécanique, deux structures qui emploient chacune environ huit mille salariés.

Cultures d'entreprise, représentation syndicale, rémunérations, retraites complémentaires, prévoyance, intéressement, système de promotion interne, organisation des établissements : tout ou presque oppose les deux ex-entités sans que le système social de l'une puisse être qualifié de plus favorable que celui de l'autre. La fusion ayant eu juridiquement lieu le 3 mai dernier, direction et syndicats ont jusqu'au 3 août 1995 pour trouver un accord. Si Force ouvrière (majoritaire chez Télémécanique) comme la CFDT trouvent que les négociations n'avancent qu'à pas comptés, la direction est plus optimiste. Selon Pierre Reveniaud, directeur de Schneider Electric France, la direction s'est fixé trois priorités. Dans l'ordre : *« le développement de l'emploi, le nouveau statut, qui doit être innovant par rapport aux deux précédents, et la politique salariale »*. Mais les débrayages ont semble-t-il porté leurs fruits : contrairement à ce qu'elle affirmait encore en décembre, la direction ne parle plus de réaliser la fusion *« à coût constant »*. Il est vrai qu'en 1994 les bénéfices auront nettement dépassé le milliard de francs.

Frédéric Lemaître

Valentino Foti récuse l'audit de Schneider

L'homme d'affaires dément avoir bénéficié de prélèvements sur d'anciennes filiales belges du groupe et défend Jean Verdoot

VALENTINO FOTI dément. Mis en cause par le groupe Schneider *via* le rapport d'audit réalisé par le cabinet Deloitte-Touche-Tohmatsu (*Le Monde* du 31 janvier), l'homme d'affaires italien aurait été le principal destinataire des 139 millions de francs belges (23 millions de francs français) qu'aurait prélevés Jean Verdoot, l'administrateur délégué de Cofibel-Cofimines, sur le groupe Tramico et sa myriade de sociétés off-shore. Ces prélèvements, auxquels s'ajoutent, selon le cabinet d'audit, 98 millions de francs belges (16 millions de francs français) retirés de la « caisse » de l'ancien secteur minier de Cofibel-Cofimines par M. Verdoot, sont les seuls flux d'argent irréguliers à avoir été identifiés par Deloitte-Touche-Tohmatsu. Ce qui « blanchit », de fait, Didier Pineau-Valencienne, PDG de Schneider.

Joint lundi 30 janvier à Milan, M. Foti, qui fut l'associé de M. Verdoot dans le holding PB Finances, nous a déclaré tout ignorer de ce dernier rebondissement de l'affaire Schneider. *« Je suis aujourd'hui à la retraite et je me tiens depuis huit mois à l'écart de cette affaire. »* M. Foti, qui se présente comme un industriel avant tout – *« le seul de cette histoire »*, précise-t-il –, considère comme *« fausses et folles »* les conclusions de l'audit concernant M. Verdoot. *« Jean Verdoot est aujourd'hui décédé. Les morts ont toujours tort,* relève M. Foti. *C'était un gentilhomme, quelqu'un de très honnête, qui ne vivait que pour Schneider et Cofibel-Cofimines. Je n'imagine pas qu'il ait pris dans la caisse. »*

Chez Schneider, on explique certains prélèvements de l'ancien administrateur délégué de Cofibel-Cofimines par des soutiens occultes aux sociétés de M. Foti. Une partie des sommes détournées par M. Verdoot aurait permis à l'ancien industriel italien d'acquérir un appartement à Bruxelles. Valentino Foti dément catégoriquement. Il avait été placé sous mandat d'arrêt à Bruxelles par le juge Van Espen, le 27 mai 1994, en même temps que Didier Pineau-Valencienne, mais avait été libéré un mois plus tard sous condition.

Caroline Monnot

L'« inamovible » juge Van Espen

BRUXELLES
de notre correspondant

Y A-T-IL DES INITIATIVES françaises pour parvenir à un arrangement amiable dans l'affaire Pineau-Valencienne ? Périodiquement, la presse belge fait état d'une telle rumeur. Le nom le plus souvent cité est celui de Jean Gandois, président du groupe wallon Cockerill-Sambre, et bien introduit dans les milieux politiques belges. Dans son entourage, on ne cache pas que Melchior Wathelet, ministre de la justice, appartenant au Parti social-chrétien francophone, a des relations amicales avec le patron du CNPF, et qu'il est probable que les deux hommes aient parlé de l'affaire Schneider. Mais on ajoute que, quand bien même il le voudrait, M. Wathelet n'a aucun moyen de faire pression sur le juge Jean-Claude Van Espen, chargé de l'instruction du dossier Schneider.

Il y a peu, on indiquait au *Monde* qu'un compromis possible consisterait à obtenir le départ du juge contre l'assurance que M. Pineau-Valencienne se présenterait devant son successeur, avec lequel il aurait sans doute des relations moins tendues. Mais, au ministère de la justice, on explique que, en dehors de toutes considérations éthiques, personne n'a le pouvoir de déplacer M. Van Espen. En Belgique, les juges d'instruction sont pratiquement inamovibles. Sauf faute professionnelle caractérisée, leur mandat de cinq ans est automatiquement renouvelable. Or, souligne-t-on au ministère, les recours introduits contre M. Van Espen par la défense de M. Pineau-Valencienne ont toujours été jugés sans fondement, ce qui écarte toute présomption de faute dans l'exercice de ses fonctions. Le président du tribunal de première instance de Bruxelles pourrait aussi procéder à une redistribution des compétences à l'intérieur du tribunal et décider d'appeler M. Van Espen à d'autres responsabilités, avec l'accord du procureur général.

Reste l'hypothèse selon laquelle M. Van Espen demanderait de lui-même une promotion, par exemple pour devenir conseiller à la cour d'appel. Rien n'indique qu'il y songe. Aucune date limite ne lui est fixée pour la conduite de l'enquête. S'il estime qu'il ne peut pas rédiger l'ordonnance de clôture d'instruction tant qu'il n'aura pas entendu de nouveau M. Pineau-Valencienne, il peut maintenir indéfiniment la procédure en l'état, sans lever le mandat d'arrêt international qui gêne le président de Schneider dans ses activités.

Jean de la Guérivière

Les tracteurs du groupe allemand KHD passent à l'italien Same

LE GROUPE ALLEMAND de construction mécanique Kloeckner-Humboldt-Deutz (KHD), à Cologne, vient de vendre ses activités dans le machinisme agricole au groupe italien Same. Cette cession, pour 2 milliards de francs, d'un département qui fabrique des tracteurs et des moissonneuses-batteuses, emploie 1 200 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 2,4 milliards de francs, s'inscrit dans un plan plus vaste d'assainissement. Celui-ci comprend une augmentation de capital de 610 millions de francs et de nouveaux soutiens financiers de la Deutsche Bank, par ailleurs principal actionnaire de la société avec une participation de 32 %. La banque procédera à un abandon de créances de 510 millions et garantira une émission d'obligations convertibles pour quelque 340 millions.

Cette désertion du machinisme agricole, où il réalisait le cinquième de son activité, au bénéfice d'une société qui, jusqu'à présent, fournissait le groupe allemand en équipements s'explique par l'existence de surcapacités impliquant des concentrations que Ford Europe et Fiat initièrent à la fin des années 80. Confronté à une perte de 204 millions de francs l'an dernier après un exercice précédent tout juste à l'équilibre et à des perspectives de déficit cumulé de quelque 1 milliard de francs sur 1995 et 1996, KHD a décidé de se concentrer sur les moteurs Diesel et les installations industrielles. La société italienne (2,2 milliards de francs en 1994, 1400 salariés), installée à Treviglio, va quasiment doubler d'importance.

COMMUNICATION

La première chaîne de télévision publique allemande en danger

L'ARD est la cible des chrétiens-démocrates. *En réalité, ils défendent surtout l'extension du secteur audiovisuel privé*

BONN
de notre correspondant

LES JOURS de la première chaîne de télévision publique allemande (ARD) sont-ils comptés ? Elle est la cible, depuis quelques jours, d'une véritable attaque en règle de la part de plusieurs hauts dirigeants chrétiens-démocrates de l'Etat fédéral et des Länder. Ceux-ci reprochent à l'ARD, qui regroupe 11 télévisions régionales et 50 programmes radio, de dépenser trop d'argent et de s'être progressivement transformée en un gigantesque « Konzern », qui échappe au contrôle du pouvoir. Après avoir favorisé depuis dix ans l'essor des chaînes privées, les chrétiens-démocrates estiment désormais que la deuxième chaîne (ZDF) suffirait largement à remplir les missions du service public.

« On peut se demander si l'existence de l'ARD se justifie encore », écrivait récemment Helmut Kohl dans une « lettre ouverte ». Le chancelier réagissait à la diffusion d'une parodie d'entretien téléphonique où il conseillait à son ami Boris Eltsine de *« faire traîner moins de cadavres »* en Tchétchénie. L'émission incriminée, « Monitor », est produite par le Westdeutscher Rundfunk (WDR), la plus puissante des 11 antennes de l'ARD,et la plus haïe par la droite, qui voit en elle un *« canal au service des rouges»*.

Samedi 28 janvier, une deuxième attaque, plus argumentée, était lancée par Edmund Stoiber et Kurt Biedenkopf, respectivement ministres-présidents CSU et CDU de Bavière et de Saxe. Ces deux « poids lourds » de l'Union des partis chrétiens-démocrates se prononcent pour une réforme de l'ARD *« avec le but de restaurer le rôle des antennes régionales »* et de réduire à un strict minimum les fonctions de l'organisation centrale qui les chapeaute.

Dans ses statuts actuels, l'ARD comprend un programme national composé d'émissions produites par les antennes régionales (c'est le cas, par exemple, de « Monitor»). Cet éclatement limite les possibilités de contrôle du pouvoir sur les programmes. En outre, les deux ministres-présidents réclament la réduction du nombre des antennes régionales de 11 à 6. Créée sur la base d'une division géographique établie par les Alliés après 1945, l'ARD *« réunit 11 petites ORTF, avec 11 administrations, 11 sociétés de production, etc. »*, selon un expert. Les deux ministres-présidents remettent en cause l'existence de chaînes comme la télévision sarroise ou la télévision berlinoise, sans parler de la minuscule chaîne de Brême.

Même s'il n'est pas déficitaire, le budget annuel de l'ARD atteint la somme colossale de 9 milliards de marks (plus de 30 milliards de francs) contre 2 milliards pour le ZDF ou une chaîne privée comme RTL.

L'ARD est financée par un système de péréquation qui lèse les grosses antennes (Westdeutscher Rundfunk, Bayerischer Rundfunk...) aux dépens des petites (Saarlandischer Rundfunk, Radio Bremen, etc.).

Autant de raisons qui font que Edmund Stoiber et Kurt Biedenkopf, au nom des intérêts bien compris de leur propre télévision régionale (Bayerischer Rundfunk et Mitteldeutscher Rundfunk), ont lancé leur offensive. La prise de position des deux ministres-présidents a d'autant plus de poids que les Länder sont souverains en matière de culture et de médias et que la transformation du paysage télévisuel allemand pourrait entraîner la mise au point d'un nouveau traité entre les Länder avant 2000.

En favorisant la deuxième chaîne, les deux dirigeants sont animés par une volonté politique évidente : moins décentralisée que l'ARD, le ZDF, basé à Mayence, a toujours été plus docile au pouvoir en place. MM. Stoiber et Biedenkopf veulent aussi favoriser la libéralisation du réseau privé, et ne s'opposent pas à la concentration du secteur, qui permet la création d'emplois dans des régions comme la Bavière, où est basé le puissant Leo Kirch. Selon un observateur, *« en évoquant la disparition de l'ARD, MM. Stoiber et Biedenkopf savent qu'ils n'obtiendront jamais gain de cause. Ils espèrent en fait amener les sociaux-démocrates à abandonner leur lutte contre l'extension des chaînes privées»*.

Lucas Delattre

RFO souhaite se délester de sa « culture de monopole »

La concurrence des chaînes par satellite rend obligatoire une révision des programmes

Comment se positionner dans un paysage audiovisuel « ultramarin » en évolution rapide ? Telle est la question que se pose Gérard Belorgey, depuis sa nomination à la présidence de Radio-Télévision française d'outre-mer (RFO), il y a juste un an. La réponse a trouvé un début de formulation en ce mois de janvier, sous la forme d'un document de travail intitulé *RFO 2000*. Destiné à devenir la base d'un plan d'entreprise, ce document recense les forces et les faiblesses de cette entreprise publique très particulière (entre les DOM et les TOM, les deux canaux de RFO représentent près de 17 chaînes de télévision et autant de radios) et esquisse un certain nombre de pistes pour stabiliser RFO face à la compétition que lui livre le secteur privé.

Première évidence, RFO ne pourra subsister outre-mer face aux télévisions privées qu'en *« renonçant définitivement à sa culture de monopole »*. Cela implique la remobilisation d'un personnel plutôt fonctionnarisé et la conscience du danger de mourir étranglé par une tenaille. Le premier manche de la tenaille est constitué par l'abondance de programmes diffusés par satellite, rivaux naturels d'un organisme de télédiffusion qui régnait auparavant sans partage sur les *« confettis de l'empire »*. Le second manche de la tenaille est incarné par des productions radiophoniques et audiovisuelles locales, qui concurrencent rudement les programmes acheminés de métropole.

Pour éviter que RFO ne devienne une télévision *« résiduelle »* qui perdrait progressivement son public et ses ressources publicitaires, sans parler de ses réseaux hertziens locaux, Gérard Belorgey propose de mettre en chantier, purement et simplement, une révolution. En matière d'information par exemple, plutôt que de continuer à fabriquer, à Paris, un journal unique et de le diffuser uniformément de Saint-Pierre-et-Miquelon à la Réunion, mieux vaut transformer la rédaction parisienne en agence chargée d'alimenter des rédactions territoriales ou départementales qui fabriqueraient des journaux décentralisés et *« nourris de vie locale »*.

Compte tenu du fait que RFO s'apprête à perdre, au bénéfice des chaînes privées locales, son accès gratuit aux images de TF 1, Gérard Belorgey propose aussi une réflexion globale sur le contenu des programmes des deux antennes de RFO. Le canal 1 devrait donc être allégé progressivement des programmes de TF 1 et regrouper les émissions de proximité, les programmes de France 3, une partie de la grille de France 2 (actuellement diffusée sur le canal 2 de RFO) et la part incompressible des programmes de TF 1 (football par exemple) ainsi que des émissions achetées. Le canal 2 aurait alors pour vocation d'accueillir des émission de service public (emploi, santé, etc.), les programmes de La Cinquième et de la Sept. Cette deuxième antenne jouerait également le rôle de canal Assemblée nationale, en retransmettant en direct les *« travaux des institutions régionales ou territoriales »*.

Pour réduire sa dépendance à l'égard des programmes des chaînes publiques de métropole, Gérard Belorgey souhaite aussi, comme ses prédécesseurs, développer un outil de production adapté à la diversité des territoires « ultra-marins ».

Cette volonté se heurte toutefois à un problème essentiel : les finances. Sans chiffrer globalement ses besoins, Gérard Belorgey estime que la modernisation technique, la réduction *« consensuelle »* des effectifs et leur réorganisation, l'accroissement de la production locale, les investissements immobiliers nécessaires obligent l'Etat à doter RFO d'une capacité d'investissement supplémentaire. Aucun chiffre n'est cité, mais les seules réductions d'effectifs (départs en préretraite principalement) sont évaluées à 30 millions de francs.

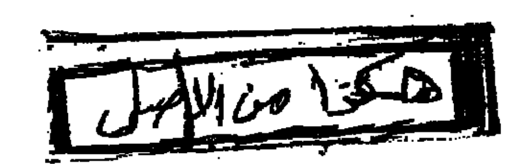
Yves Mamou

■ **PRESSE ÉCONOMIQUE : VNU, premier éditeur néerlandais,** vient de racheter le premier mensuel économique britannique *Business Age* (60 000 exemplaires de tirage moyen) à son éditeur, Business Fortune Holding Ltd. Le groupe néerlandais indique que cette acquisition va de pair avec sa stratégie visant à renforcer et à étendre ses positions sur le marché de l'information professionnelle en Europe. La filiale britannique de VNU contrôle déjà les revues d'informatique *Computing, Personal Computer Magazine* et *Personal Computer World*, ainsi que les magazines *Accountancy Age, Financial Director* et *Management Consultancy*.

■ **PRESSE SPÉCIALISÉE : un journal baptisé *L'Agrandi*, destiné aux malvoyants,** va être lancé mercredi 15 février. Sous-titré *« l'Info à votre caractère »*, ce mensuel propose sur 32 pages, en noir et blanc, une série de rubriques (économie, national, international, sciences, cinéma, fiches cuisine, etc.) comportant des articles publiés dans des journaux comme *L'Express, Le Point, Le Monde*, etc. Ces articles sont imprimés en gros caractères et sont donc facilement lisibles par des personnes à l'acuité visuelle réduite. L'idée est d'Olga Faure Olory, une jeune femme de vingt-cinq ans soutenue par la Fondation 3 Suisses, la fondation du Crédit mutuel pour la lecture, l'Association pour les personnes aveugles ou malvoyantes, etc. Le premier numéro sera tiré à 3 000 exemplaires.

L'Agrandi, 14, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris.

■ **GRANDE-BRETAGNE :** *The Observer* **n'est pas à vendre,** a indiqué Harry Roche, président du groupe Guardian Media Group, qui avait racheté le plus ancien journal de la presse dominicale britannique au conglomérat Lonrho, en 1993. Le groupe éditeur du *Guardian « est tout à fait satisfait de cette acquisition et est fier d'être son propriétaire. Il est en de bonnes mains »*. Le *Sunday Times* avait indiqué, dimanche 29 janvier, que Roland *« Tiny »* Rowland, soixante-dix-sept ans, figure flamboyante et controversée de la City, avait fait une offre de rachat de 30 millions de livres (environ 25 millions de francs) pour *The Observer*.



La crise mexicaine secoue à nouveau les marchés financiers

Le peso et la Bourse de Mexico ont lourdement chuté lundi 30 janvier, entraînant le dollar dans leur sillage

Les difficultés rencontrées par M. Clinton pour faire adopter par le Congrès son plan de garanties de crédits au Mexique ont provoqué, lundi 30 janvier, une chute brutale du peso et de la Bourse de Mexico. Le dollar, emporté dans la tourmente, s'est retrouvé à ses plus bas niveaux depuis trois mois face au deutschemark. Certains analystes craignent que les Etats-Unis ne renoncent à augmenter leurs taux pour ne pas affaiblir encore le peso.

LES MARCHÉS FINANCIERS ont à nouveau été touchés, lundi 30 janvier, de plein fouet par la crise mexicaine. Selon un scénario déjà expérimenté au début de l'année, la chute du peso mexicain a entraîné dans son sillage celle du dollar. Le peso a encore abandonné 10 % de sa valeur pour s'inscrire en fin de journée à Mexico à 6,35 pour 1 dollar contre 5,80 la veille. Le recul de la devise mexicaine face au dollar atteint 45 % depuis le début de la crise, le 20 décembre 1994. Le peso a même touché lundi 30 janvier, un court instant, son plus bas niveau historique, à 6,80 pesos pour un billet vert. Pour sa part, la Bourse de Mexico a entamé la semaine en perdant à nouveau 3 % et, par contagion, les places de Sao Paulo et de Buenos Aires ont abandonné respectivement 5,3 % et 4,8 %.

Le dollar, qui s'était stabilisé la semaine dernière dans l'attente d'une hausse de ses taux par la Réserve fédérale, dont le conseil de la politique monétaire se réunit mardi 31 janvier et mercredi 1er février, a brutalement rechuté. Lundi 30 janvier, le billet vert s'est retrouvé à ses plus bas niveaux depuis trois mois face au deutschemark, à 1,5049 mark pour un dollar contre 1,5152. Mardi 31 janvier, la devise américaine était également très faible à Tokyo face au yen, à 98,58 contre 99,18 la veille. Le dollar perdait également du terrain face au franc, pourtant faible, à 5,2230 francs contre 5,2595. Les opérateurs craignent que la Réserve fédérale ne reporte la hausse attendue de ses taux directeurs afin de ménager le peso, qui serait la première victime d'un renforcement du dollar.

INCERTITUDES AU CONGRÈS

La chute du peso, de la Bourse de Mexico, et les accès de faiblesse du dollar sont la conséquence directe des difficultés qu'a l'administration Clinton à faire adopter par le Congrès son plan de 40 milliards de dollars de garanties de prêts au Mexique. *« Je me rends compte que* [ce programme] *n'est pas particulièrement populaire aux Etats-Unis »*, a déclaré le président Bill Clinton, lundi, devant les gouverneurs américains. *« C'est un problème assez complexe, mais clairement dans l'intérêt des travailleurs américains, des entreprises américaines et des Etats-Unis »*, a-t-il ajouté. Le président américain a indiqué par ailleurs qu'il *« espérait »* présenter lundi 6 février au Congrès son programme de garanties de prêts.

« Le sentiment sur le marché est que le programme de garanties de crédits de 40 milliards de dollars ne passera pas », a indiqué Rex Evans, cambiste à la NationsBank. Dimanche, deux influents sénateurs, le démocrate Sam Nunn et le républicain Phil Gramm, avaient estimé à la télévision que le président Clinton n'avait pas réussi à convaincre le Congrès du bien-fondé de son plan d'aide au Mexique. M. Nunn (Géorgie) avait estimé qu'il ne se trouvait pas actuellement de majorité au Sénat en faveur de ce plan. *« S'il était soumis à un vote demain, il ne serait pas approuvé, mais cela ne veut pas dire qu'il ne sera pas adopté si le président plaide son dossier »*, a-t-il dit.

En dépit du crédit de 7,75 milliards de dollars accordé par le Fonds monétaire international au Mexique, la garantie américaine sur 40 milliards de dollars est jugée indispensable par les investisseurs pour restaurer une certaine confiance. De passage à Paris, le ministre du commerce mexicain, Herminio Blanco, a pourtant précisé que *« la première moitié du crédit du FMI sera disponible 48 heures après son adoption par le directoire du FMI* [prévue mercredi 1er février] *»*. La Banque du Mexique a par ailleurs démenti que ses réserves de change soient tombées à 2 milliards de dollars. Mais les marchés craignent toujours un défaut de paiement.

Présent au Forum économique de Davos, le financier américain George Soros a considéré que la crise mexicaine constituait une réelle menace pour l'économie mondiale, d'autant plus qu'il est *« improbable actuellement »* que le Congrès vote l'aide financière proposée par Bill Clinton.

E. L.

La Citibank parie sur l'adoption du plan de garanties de crédit américain

La première banque étrangère au Mexique ne cache pas son inquiétude

DAVOS
de notre envoyé spécial

« Si le Congrès américain n'approuve pas le plan de sauvetage du Mexique, cela compliquera considérablement les choses pour tout le monde. » Onno Ruding, le vice-président de la Citibank, la première banque étrangère au Mexique, ne cache pas pour autant son inquiétude. A Davos, où il participe au Forum de l'économie mondiale, l'ancien ministre des finances néerlandais (1965-1970, puis 1982-1989) estime que la crise mexicaine peut encore être surmontée sans trop de dommages. Mais qu'il y a maintenant une certaine urgence.

M. Ruding a acquis autrefois une certaine expérience en la matière : il présidait à l'été 1982, lorsque la première crise de la dette mexicaine a éclaté, le comité intérimaire du Fonds monétaire international (FMI). *« C'était une crise bien différente de celle d'aujourd'hui »*, explique-t-il. A l'époque, le Mexique était endetté à l'égard des banques. Aujourd'hui, il l'est à l'égard du marché : *« Une situation bien plus dangereuse, les capitaux, notamment ceux placés à court terme, étant beaucoup plus mobiles. »*

Interrogé sur l'attitude des différents acteurs dans la crise du peso, M. Ruding a un jugement très partagé. L'administration américaine ? *« Sa première réaction a été très timide, trop timide »*, estime-t-il. Mais il y avait à ce moment-là, fin décembre, à Washington, un changement de portefeuille au Trésor : M. Bentsen n'était pas encore parti, M. Rubin n'était pas encore arrivé. *« La seconde réaction a été en revanche très forte (...) Maintenant, il faut l'approbation du Congrès. »* Faute de ce soutien, le Mexique devrait engager une politique qui le conduirait à une récession profonde et longue. Les conséquences en seraient dramatiques pour tous, pour les Etat-Unis notamment.

Le Fonds monétaire international ? *« Il a eu une réaction parfaitement appropriée »*, souligne M. Ruding, qui se déclare très favorablement impressionné par la vitesse avec laquelle le FMI a mis en place et adopté un crédit de 7,78 milliards de dollars, le plus important de son histoire. En mobilisant 15 milliards de dollars auprès des banques centrales, la Banque des règlements internationaux (BRI) de Bâle a joué elle aussi un *« rôle remarquable »*. Quant aux banques commerciales – dont la Citibank –, elles sont en train de monter un crédit de 3 milliards de dollars pour Mexico. *« Ce crédit n'est pas encore certain, mais il est très probable. Contrairement à 1982, les banques commerciales ne sont pas cette fois-ci en première ligne. »*

Y a-t-il alors, avec cette crise, un risque systémique ? Celui de voir les remous financiers se généraliser dans le monde et déboucher sur une crise économique profonde ? Prudent, M. Ruding rappelle qu'un tel risque avait déjà été évoqué en 1982, puis en 1987. Aujourd'hui, il estime que le Mexique est un peu un cas à part. Mexico avait laissé filer son déficit commercial et celui de ses comptes courants. Il les avait financés par le recours à des capitaux étrangers placés à très court terme. Les autres pays ne sont pas dans une situation identique. Il reconnaît cependant que *« ce qui fera la différence, ce sera l'approbation ou non par le Congrès de la proposition du Trésor américain »*.

Se plaçant uniquement dans l'hypothèse d'une adoption de ce plan, le banquier euro-américain juge qu'alors les conséquences de la crise mexicaine devraient être, somme toute, *« assez limitées »*. Le Mexique devrait pouvoir surmonter ses difficultés, au prix sans doute d'un ralentissement de sa croissance. M. Ruding ne croit pas à *« un effet de contagion »*. Il ne prend pas à son compte les craintes émises à Davos par certains experts sur *« l'effet domino en Amérique latine »* et en particulier *« le risque argentin »*.

La crise mexicaine aura néanmoins un impact sur la croissance des pays en développement. *« Les marchés émergents vont souffrir d'un certain amalgame »*, reconnaît le vice-président de la banque new-yorkaise. Les effets sur le système bancaire, américain notamment, seront *« négatifs certes, mais limités »*. En fait, contrairement au Brésil et à l'Argentine, le Mexique n'avait guère laissé jusqu'à présent les banques étrangères se développer.

De ces crises, M. Ruding tire jusqu'à présent quatre leçons. Tout d'abord, elles confirment, à ses yeux, que *« les pays qui croient pouvoir régler leurs problèmes sans tenir compte des avis du FMI font une grave erreur »*. A plusieurs reprises l'an dernier, le FMI aurait mis en garde le Mexique sur le dérapage de son commerce extérieur. Mexico n'en aurait pas tenu compte. Seconde leçon : dans une stratégie de développement, *« un pays ne doit jamais trop s'appuyer sur les investissements étrangers et encore moins sur des capitaux placés à très court terme, attirés uniquement par des rendements élevés »*.

LEÇON DE PRUDENCE

Partisan d'une réforme du système monétaire international, l'ex-ministre néerlandais des finances rejette en revanche, troisième leçon, l'idée d'imposer des règles aux gestionnaires des fonds d'investissement, une idée développée par Raymond Barre, notamment à Davos. *« Le marché leur a infligé une leçon de prudence. » « Ces fonds ont perdu beaucoup d'argent, les clients vont se méfier d'eux désormais. »* Il serait donc impossible de les réglementer ; cela ensuite ne serait pas utile. Dernière leçon enfin : *« Que le Congrès approuve ou non le plan du Trésor, les Etats-Unis seront moins enclins à jouer un rôle dans les prochaines crises. Ils laisseront désormais cette tâche aux institutions financières internationales. »*

Deux autres risques ont dominé les débats cette année à Davos : la Chine et le Japon. Malgré l'incertitude liée à la disparition prochaine de Deng Xiaoping, *« la Chine reste une opportunité pour les investisseurs »*, déclare M. Ruding. La Citibank y mène d'ailleurs une offensive remarquée. Les banquiers occidentaux présents à Davos ont tancé la délégation chinoise menée par Zhu Rongji, le vice-premier ministre. *« Nous leur avons dit qu'ils devaient impérativement respecter leurs engagements, que les entreprises devaient payer leur dû. Ils ont compris notre avertissement. »*

Quant aux effets économiques du séisme de Kobé, M. Ruding y voit pour l'économie japonaise *« un petit choc d'abord, un grand stimulant ensuite »*. Le financement, par l'emprunt, de la reconstruction, provoquera une hausse des taux d'intérêt au Japon. Cela n'aura pas de conséquences importantes, ni sur le marché mondial des capitaux ni sur l'économie américaine.

Erik Izraelewicz

AXA rachète le second groupe d'assurance-vie australien

DEPUIS QU'EN 1991 il a repris avec succès Equitable Life, la quatrième compagnie d'assurances des Etats-Unis, Claude Bébéar, le patron d'Axa, ne jure plus que par l'international. En juillet 1994, il se renforçait sur le continent nord-américain en rachetant à Suez la société d'assurance-dommages canadienne Boréal. Il complète aujourd'hui son dispositif en signant un accord de partenariat avec National Mutual, deuxième assureur-vie australien, pour se développer dans la zone Asie/Pacifique.

L'influence de National Life va bien au-delà du territoire australien, dont il détient environ 15 % du marché. La mutuelle occupe également la deuxième position à Hongkong avec environ 30 % du marché, grâce à sa participation de 69 % dans National Mutual Asia Limited. Elle est par ailleurs présente sur les marchés de l'assurance-vie à Taïwan et en Indonésie et dispose d'un bureau de représentation à Pékin. Pour Claude Bébéar, l'intérêt du rapprochement avec National Mutual est triple.

Tout d'abord, la réglementation australienne impose à l'ensemble des citoyens de cotiser à des fonds de retraite. Aujourd'hui cette obligation porte sur 4 % du salaire. En l'an 2000, ce pourcentage sera porté à 9 %, puis à 12 %, favorisant évidemment la collecte de l'épargne. D'autre part, National Mutual développe activement la gestion d'actifs dans cette région. Enfin, et ce n'est pas neutre pour la reconnaissance d'Axa en Asie, le patron de National Mutual Asia (dont NM détient 69 %) est l'homme chargé des discussions entre Pékin et Hongkong dans la perspective de 1997. Les discussions entre Axa et National Mutual remontent à juillet 1994. Le partenariat sera réalisé en deux temps, selon le schéma éprouvé avec Equitable Life. National Mutual, qui a réalisé pour l'exercice 93-94 un chiffre d'affaires d'environ 17 milliards de francs, sera tout d'abord démutualisé et restructuré sous une nouvelle société, National Mutual Holding (NMH), au terme d'une assemblée générale des assurés qui devrait avoir lieu à la mi-1995. A l'issue de cette opération, les compagnies seront sorties du holding. C'est à ce dernier qu'Axa apportera 1,1 milliard de dollars australiens (4,4 milliards de francs). Il détiendra à terme 51 % du capital. NMH devrait être introduit en Bourse au plus tard deux ans après la démutualisation. Après cette acquisition, la part du chiffre d'affaires d'Axa à l'international sera portée de 60 % actuellement à 70 %. Mardi 31 janvier au matin, le gouvernement australien a donné son feu vert à l'acquisition.

Babette Stern

Accord sino-américain sur le lancement des satellites

ESPACE. Les Etats-Unis et la Chine ont conclu, lundi 30 janvier, un nouvel accord autorisant Pékin à participer, sous certaines conditions, au marché international des services de lancement de satellites. Le but de cet accord, qui court jusqu'au 31 décembre 2001, est de garantir la stabilité du marché en fixant des limites quantitatives au nombre de lancements que pourront effectuer les Chinois et en leur imposant une certaine discipline de prix. En effet, les Chinois, comme les Russes, sont soupçonnés de vouloir faire du dumping pour s'imposer sur ce marché aux dépens des lanceurs américains et européens. Aussi, les Chinois ne sont-ils autorisés à mettre sur orbite géostationnaire – celle des satellites de télécommunications – pour le compte de clients internationaux que onze satellites pendant les six ans à venir. Une clause particulière prévoit toutefois d'accroître ce chiffre pour répondre aux besoins des utilisateurs américains. Une mesure qui ne devrait guère être appréciée des responsables de la société Arianespace, chargée de la promotion et de la vente du lanceur européen Ariane. Le précédent accord, qui a expiré le 31 décembre 1994, n'autorisait que neuf lancements de ce type. – *(AFP)*

Les banques vont supprimer les dates de valeur sur les espèces

L'AFEC, l'Association française des établissements de crédit, qui s'est réunie, lundi 30 janvier, en assemblée générale, a décidé de préconiser à ses membres la suppression des dates de valeur sur les versements d'espèces. Une décision sans grande surprise puisqu'il s'agit en fait pour les banques d'appliquer les récents jugements de la Cour de cassation rendant illégale cette pratique pour les espèces. Les dates de valeur ont jusqu'à présent permis aux banques d'engranger jusqu'à 10 milliards de francs par an en jouant sur le décalage entre la date de remise des fonds par les clients et celle où leur compte est effectivement crédité. Ce délai est mis à profit pour placer les fonds au taux du jour le jour. Si les remises en espèces ne constituent qu'une faible partie des transactions (0,25 % environ du total), le mouvement – contraint – des banques relance le débat sur la tarification des services.

DÉPÊCHES

■ **EDF. La Cour de cassation** vient de juger qu'en cas de « grève générale » du secteur public Electricité de France pouvait se prévaloir de la *« force majeure »* pour ne pas assumer les conséquences dommageables d'une coupure de courant dans une entreprise. La Cour a estimé que EDF était impuissante puisqu'elle ne pouvait ni interdire à son personnel d'y participer, ni procéder à une réquisition, ni disposer d'intérimaires qualifiés, ni satisfaire des revendications qui sont du ressort du gouvernement. Ce jugement intervient après que la société Héliogravure Jean Didier eut réclamé 784 000 F de dommages-intérêts à EDF en réparation d'un préjudice causé par une grève en janvier 1987.

■ **ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE : pays importateurs et exportateurs de textile** sont parvenus, lundi 30 janvier, à un compromis de dernière minute sur le contentieux les opposant, depuis deux mois, sur la répartition des sièges au sein de l'organe de surveillance des accords textiles (TMB). Cet organisme doit veiller au démantèlement progressif des quotas existants depuis la signature de l'Accord multifibres (AMF) en 1974.

■ **US STEEL : le groupe sidérurgique américain** a annoncé un retour aux bénéfices pour l'exercice 1994. Bénéficiant d'une demande très soutenue, il a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 6,1 milliards de francs et un bénéfice de 201 millions de dollars (environ 1,05 milliard de francs) contre une perte – après charges exceptionnelles – de 238 millions en 1993.

■ **WOLFORD : le fabricant autrichien** de collants et bodies haut de gamme fera simultanément son entrée à la Bourse de Paris et à celle de Vienne le 14 février. Wolford, qui compte 1,5 million de clientes dont 300 000 en France, proposera une action « Wolford Lady » à un prix situé entre 400 et 450 schillings autrichiens, soit 200 à 225 francs. L'introduction en Bourse sera assortie d'une augmentation du capital de 20 millions de schillings autrichiens (actuellement 230 millions de schillings). Environ 40 % du capital sera alors proposé – deux tiers à Vienne et un tiers sur le compartiment des valeurs étrangères du comptant de la Bourse de Paris.

Chute des cours sur le London Metal Exchange

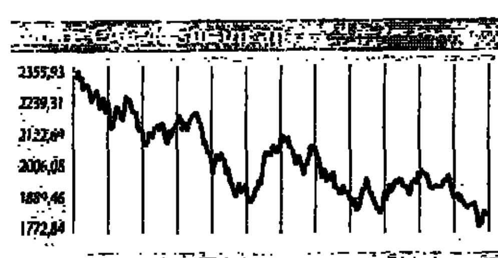
TOUS LES MÉTAUX de base, à la suite du cuivre, ont terminé en baisse, lundi 30 janvier, sur le marché londonien des métaux (LME), en raison de liquidations de positions longues et de prises de bénéfices par les fonds d'investissements. Ce retournement a surpris les opérateurs. Tous les supports techniques ont été franchis à la baisse, même si le marché a enregistré une légère reprise en fin de séance. Le cours du cuivre est tombé à 2 969 dollars la tonne, en chute de 23,5 dollars. L'aluminium a terminé à 2 122 dollars la tonne, en baisse de 17,5 dollars. Le nickel a clos à 10 067,5 dollars la tonne, soit 157,5 dollars de moins.

■ LE DOLLAR s'est affaibli lundi sur le marché européen en raison des inquiétudes sur la crise financière mexicaine, clôturant à son plus bas niveau depuis début novembre. ■ LA BOURSE MEXICAINE a entamé la semaine en perdant 3 % lundi. La Bourse de Sao Paulo a enregistré lundi une chute de 5,3 % et celle de Buenos Aires une baisse de 4,79 % LE FRANC était faible mardi dès les premiers échanges face au dollar, le billet vert s'échangeant à 5,2190 francs, contre 5,2105 francs la veille. Il restait stable face mark, à 3,4720 francs. ■ LE GOUVERNEMENT RUSSE n'envisage pas actuellement un taux de parité fixe pour le rouble, a indiqué lundi à Davos son ministre de l'économie, Evgeni Yasin. Une telle mesure nécessitant une période de stabilité. ■ LA COLLECTE NETTE de l'épargne effectuée en 1994 par les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) a été inférieure d'environ 37 % à celle de 1993.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↘ 3 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Attentisme à la Bourse de Paris

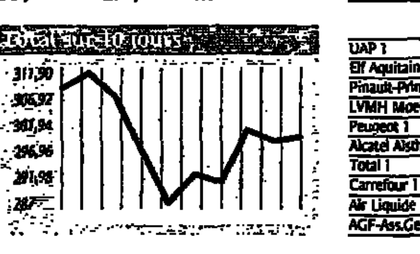


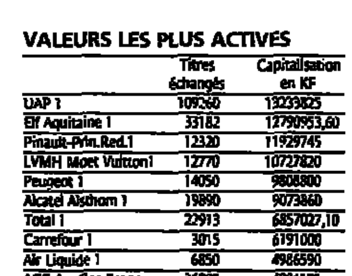
L'attentisme prévalait toujours, mardi 31 janvier, à la Bourse de Paris. En progression symbolique de 0,07 % au début des transactions, les valeurs françaises s'appréciaient de 0,04 % quelques minutes plus tard. Mardi, elles avaient pratiquement terminé inchangées, l'indice CAC 40 affichant en clôture un recul marginal de 0,04 % pour s'inscrire à 1 813,43 points, dans un marché sans direction, l'indice s'étant borné à osciller autour de l'équilibre tout au long de la séance. Cette relative apathie s'est répercutée sur le volume des transactions, particulièrement faible, avec environ 1,9 milliard de francs échangés sur le compartiment à règlement mensuel.

Selon un boursier, cette indécision et ce manque d'animation s'expliquaient par la réunion mardi et mercredi de la Réserve fédérale (Fed). Dans l'attente de cette échéance, qui pourrait se traduire par un relèvement des taux directeurs outre-Atlantique, les investisseurs sont restés sur leurs positions, se contentant d'expédier les affaires courantes. Du coté des valeurs, parmis les plus fortes variations à la hausses on notait Métrologie 21,09 %) soutenue par la hausse de son chiffre d'affaire de 34 % en 1994. L'UIC en chute libre ces deux dernières semaines s'est ressaisie en gagnant 19,40 %.

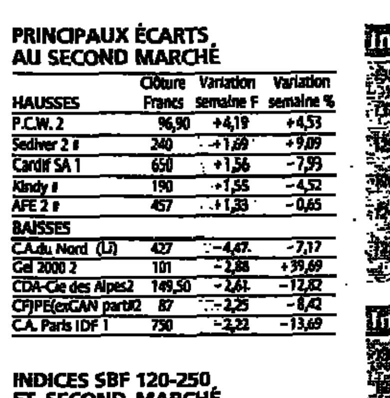
Total, valeur du jour

Serge Tchuruk annoncera, mercredi 1er février, les résultats de Total pour 1994. Selon les analystes, le groupe pétrolier devrait avoir un résultat net compris entre 3,3 et 3,5 milliards de francs, en hausse par rapport à l'année précédente (2,96 milliards de francs). Malgré une conjoncture pétrolière dégradée en 1994 – baisse du prix du pétrole, diminution des marges de raffinage – ,le groupe a réussi à stabiliser son résultat net part du groupe du premier semestre à 1,8 milliard de francs. L'action a terminé lundi 30 janvier à 299,70 francs.





PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

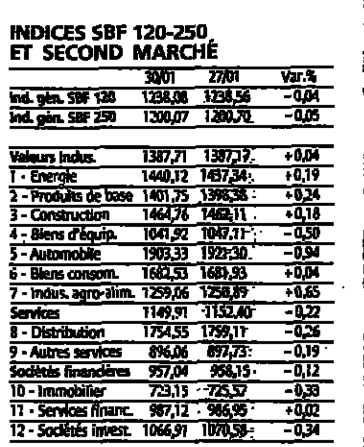


HAUSSES	clôture Francs	Variation sem. F	Variation sem. %
Métrologie Inter.1	30,50	+9,52	+53,26
G.F.C. 1	385	+3,19	-2,28
Fives-Lille 1	464	+3,11	-3,13
CEP Communication1	450	+2,27	-3,43
UGC DA (M) 1	189	+2,16	-1,81
Degremont 1	384	+1,86	-5,18
Gascogne (B) 1	540	+1,69	+12,26
Immeubl.France 2	372	+1,64	-8,14
Moulinex 1	101,40	+1,60	+0,89
Fromageries Bel 1	4450	+1,60	-1,76
BAISSES			
Nordon (Ny) 2	383	-4,25	-11,13
Valeo 1	241,90	-2,77	-9,02
Effage 1	765	-2,67	-5,43
C.C.F. 1	200,30	-2,29	-6,83
Pechiney CIP 1	368	-2,15	+2,22
Marine Wendel 1	338	-2,03	-5,56
Cap Gemini Sogeti1	153	-1,92	-10
Salvepar (Ny) 2	427,10	-1,82	+6,05
Casino Guich.ADP 1	115	-1,71	-9,44
Primagaz 1	860	-1,71	-1,71

VALEURS LES PLUS ACTIVES

	Titres échangés	Capitalisation en KF
UAP 1	109260	13239825
Elf Aquitaine 1	33182	12790953,60
Pinault-Prin.Red.1	12320	11929745
LVMH Moet Vuitton1	12770	10727820
Peugeot 1	14050	9808800
Alcatel Alsthom 1	19890	9073860
Total 1	22913	6857027,10
Carrefour 1	3015	6191000
Air Liquide 1	6850	4986590
AGF-Ass.Gen.France	26800	4806191

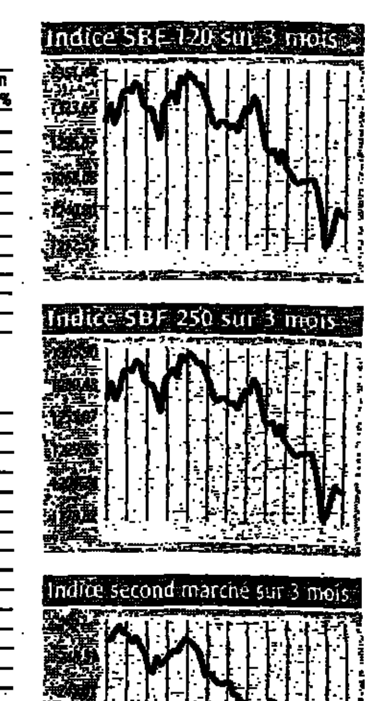
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ



HAUSSES	Clôture Francs	Variation semaine F	Variation semaine %
P.C.W. 2	96,90	+4,19	+4,53
Sediver 2 #	240	+1,69	+9,09
Cardif SA 1	650	+1,56	-7,99
Kindy #	190	+1,55	-4,52
AFE 2 #	457	+1,33	-0,65
BAISSES			
C.A.du Nord (Li)	427	-4,47	-7,17
Gel 2000 2	101	-2,88	+39,69
CDA-Cie des Alpes2	149,50	-2,61	-12,82
CFJPE(exCAN parti)2	87	-2,25	-8,42
C.A. Paris IDF 1	750	-2,22	-13,69

INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ

	30/01	27/01	Var.%
Ind. gén. SBF 120	1238,08	1238,56	-0,04
Ind. gén. SBF 250	1200,07	1200,70	-0,05
Valeurs indus.	1387,71	1387,17	+0,04
1 - Energie	1440,12	1437,34	+0,19
2 - Produits de base	1401,75	1398,38	+0,24
3 - Construction	1464,76	1462,11	+0,18
4 - Biens d'équip.	1041,92	1047,11	-0,50
5 - Automobile	1903,33	1921,30	-0,94
6 - Biens consom.	1682,53	1681,93	+0,04
7 - Indus. agro-alim.	1259,06	1258,89	+0,65
Services	1149,91	1152,40	-0,22
8 - Distribution	1754,55	1759,11	-0,26
9 - Autres services	896,06	897,73	-0,19
Sociétés financières	957,04	958,15	-0,12
10 - Immobilier	723,15	725,57	-0,33
11 - Services financ.	987,12	986,95	+0,02
12 - Sociétés invest.	1066,91	1070,58	-0,34
Ind. Second Marché	236,13	235,96	+0,07



Ventes bénéficiaires à Tokyo

En dépit d'un bon courant acheteur sur les valeurs du bâtiment et les secteurs qui y sont liés, la Bourse de Tokyo a terminé sur un léger repli, mardi 31 janvier, essentiellement sur des ventes bénéficiaires et des arbitrages. L'indice Nikkei a perdu au terme des échanges 103,06 points, soit 0,55 %, à 18 649,82 points, dans un volume estimé à 850 millions d'actions. La tendance était également à la baisse, la veille à Wall Street, l'indice Dow Jones a terminé à 3 832,08 points en baisse de 25,91 points, soit un repli de 0,67 %. La crise financière mexicaine, qui a vu le peso reprendre sa chute face au dollar lundi, a tenu en haleine les investisseurs de Wall Street, à l'issue d'une séance dominée par la prudence. La tendance n'était pas mieux orientée à Londres, où les valeurs, dans l'attente d'un relèvement des taux d'intérêt aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, sont repassées, pour la première fois depuis la mi-décembre, sous les 3 000 points. En clôture, l'indice Footsie a perdu 26.3 points, soit 0,9 % à 2 995,90 points. Faisant cavalier seul, la Bourse de Francfort a terminé en légère hausse, l'indice DAX gagnant 0,16 % à 2 035,03 points dans un marché incertain.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 30/01	Cours au 27/01	var. en %
Paris CAC 40	1813,430	1814,130	-0,04
New-York/DJ indus.	3833,430	3857,990	-0,64
Tokyo/Nikkei	18752,900	18104,400	+3,46
Londres/FT100	2995,900	3022,200	-0,88
Francfort/Dax 30	2035,030	2031,700	+0,16
Frankfort/Commer.	761,170	759,270	+0,25
Bruxelles/Bel 20	1531,750	1533,050	-0,08
Bruxelles/Général	1358,330	1359,480	-0,08
Milan/MIB 30	15358	15457	-0,64
Amsterdam/Gé. Cbs	277,700	277,900	-0,07
Madrid/Ibex 35	281,360	282,470	-0,39
Stockholm/Affarsal	1154,730	1160,820	-0,53
Londres FT30	2263,500	2284,900	-0,95
Hong Kong/Hang S.	7342,650	7297,120	+0,62
Singapour/Strait t	2083,360	2035	+2,32

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

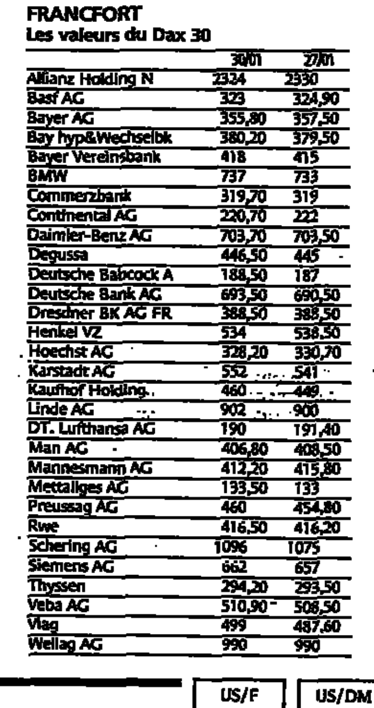
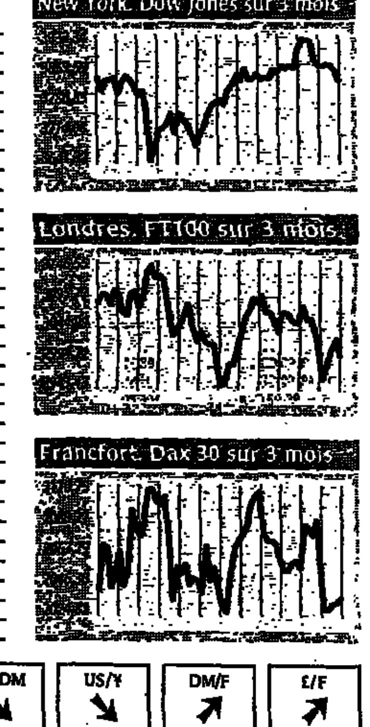
	30/01	27/01
Alcoa	77,50	81
American Express	30,75	30,25
Allied Signal	35,75	35,62
AT & T	49,62	49,87
Bethlehem	15,87	16,37
Boeing Co	44,75	45,75
Caterpillar Inc.	51,62	52,62
Chevron Corp.	45,37	46,25
Coca-Cola Co	52,62	52,25
Disney Corp.	51,25	50,25
Du Pont Nemours&Co	53,12	54,50
Eastman Kodak Co	49,37	48,87
Exxon Corp.	62,50	62,50
Gén. Motors Corp.H	39,25	38,25
Gén. Electric Co	51,12	50,50
Goodyear T & Rubbe	35,75	35,75
IBM	71,75	72,50
Intl Paper	70,87	73,25
J.P. Morgan Co	62,25	61,87
Mc Don Dougl	50,37	50,50
Merck & Co.Inc.	39,12	38,75
Minnesota Mng.&Mfg	52	51,75
Philip Moris	59,75	60,62
Procter & Gamble C	65,75	64,75
Sears Roebuck & Co	44,25	45,37
Texaco	61,75	61,50
Union Carb.	25,87	26,25
Utd Technol	63,50	65
Westingh. Electric	13,87	13,87
Woolworth	15,87	15,62

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

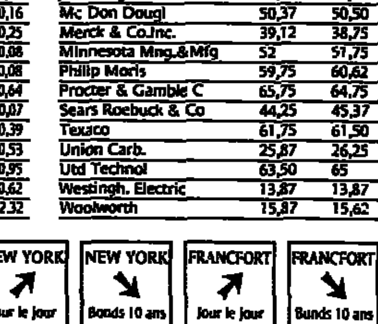
	30/01	27/01
Allied Lyons	5,09	5,12
Barclays Bank	5,81	5,82
B.A.T. industries	4,45	4,48
British Aerospace	4,68	4,68
British Airways	3,68	3,74
British Gas	3,02	3,05
British Petroleum	4,09	4,12
British Telecom	3,99	4,05
B.T.R.	3,02	3,03
Cadbury Schweppes	4,18	4,22
Eurotunnel	2,86	2,92
Glaxo	6,10	6,17
Grand Metropolitan	3,61	3,66
Guinness	4,16	4,20
Hanson Plc	2,28	2,32
Great Ic	5,14	5,14
H.S.B.C.	6,11	6,17
Impérial Chemical	7,55	7,63
Lloyds Bank	5,44	5,49
Marks and Spencer	3,78	3,79
National Westminst	4,82	4,87
Peninsular Orienta	5,68	5,65
Reuters	4,35	4,38
Saatchi and Saatch	1,06	1,08
Shell Transport	7,13	7,18
Smithkline Beecham	4,49	4,51
Tate and Lyle	4,26	4,26
Univeler Ltd	11,77	11,55
Wellcome	9,81	9,96
Zeneca	8,80	8,86

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	30/01	27/01
Allianz Holding N	2324	2330
Basf AG	323	324,90
Bayer AG	355,80	357,50
Bay hyp&Wechselbk	380,20	379,50
Bayer Vereinsbank	418	415
BMW	737	733
Commerzbank	319,70	319
Continental AG	220,70	222
Daimler-Benz AG	703,70	703,50
Degussa	446,50	445
Deutsche Babcock A	188,50	187
Deutsche Bank AG	693,50	690,50
Dresdner BK AG FR	388,50	388,50
Henkel VZ	534	538,50
Hoechst AG	328,20	330,70
Karstadt AG	552	541
Kaufhof Holding.	460	449
Linde AG	902	900
DT. Lufthansa AG	190	191,40
Man AG	406,80	408,50
Mannesmann AG	412,20	415,80
Mettallges AG	133,50	133
Preussag AG	460	454,80
Rwe	416,50	416,20
Schering AG	1096	1075
Siemens AG	662	657
Thyssen	294,20	293,50
Veba AG	510,90	508,50
Viag	499	487,60
Wellag AG	990	990

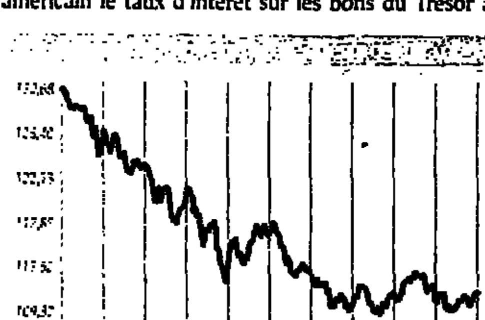



LES TAUX

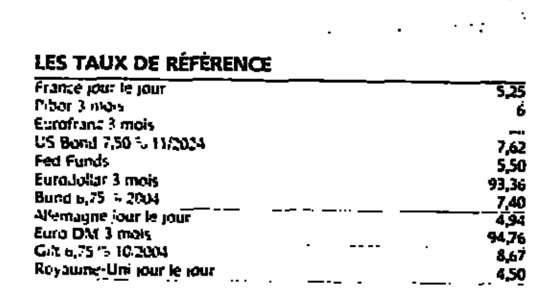


Faiblesse

La crise mexicaine et la réunion pour deux jours à partir du mardi 31 janvier du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed) ont mobilisé l'attention des marchés de taux. Une majorité d'analystes table toujours sur une augmentation d'un demi-point, à 6 %, du taux d'intérêt interbancaire au jour le jour par la Fed. Mais sur le marché obligataire américain le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale valeur de référence, est remonté à 7,75 % lundi 30 janvier contre 7,72 % vendredi soir. Sur le Matif, le notionnel a ouvert mardi 31 janvier dans la matinée sur une baisse de 24 centimes à 111,16 dans le sillage du repli du dollar. Certains investisseurs commencent à se demander si la Fed pour soutenir le peso mexicain ne serait pas tenté de repousser le relèvement de ses taux.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

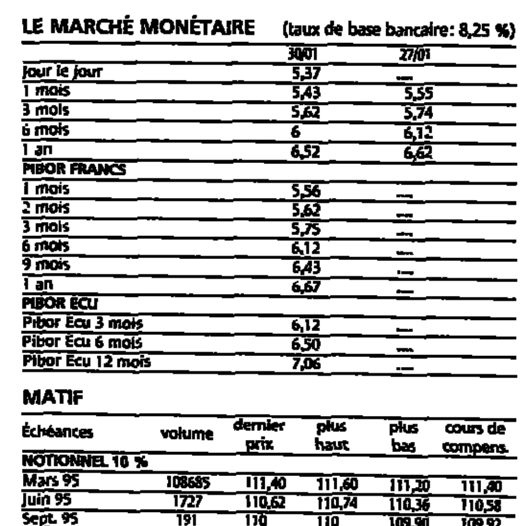


France jour le jour	5,25
Pibor 3 mois	6
Eurofranc 3 mois	—
US Bond 7,50 % 11/2024	7,62
Fed Funds	5,50
Eurodollar 3 mois	93,36
Bund 6,75 % 2004	7,40
Allemagne jour le jour	4,94
Euro DM 3 mois	94,76
Gilt 6,75 % 10/2004	8,67
Royaume-Uni jour le jour	4,50

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 30/01	Taux au 27/01	indice (base 100 fin 94)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	7,60	7,65	100,91
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	7,76	7,81	101,07
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	8,01	8,07	101,31
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	8,12	8,15	101,53
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	8,39	8,45	102,42
Obligations françaises	8,25	8,30	101,06
Fonds d'État à TME	-0,73	-0,77	100,09
Fonds d'État à TRE	-0,54	-0,61	99,76
Obligat. franç. à TME	-0,57	-0,40	100,11
Obligat. franç. à P3R	+0,16	+0,16	100,11

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire: 8,25 %)



	30/01	27/01
Jour le jour	5,37	—
1 mois	5,43	5,55
3 mois	5,62	5,74
6 mois	6	6,12
1 an	6,52	6,62
PIBOR FRANCS		
1 mois	5,56	—
2 mois	5,62	—
3 mois	5,75	—
6 mois	6,12	—
9 mois	6,43	—
1 an	6,67	—
PIBOR ÉCU		
Pibor Ecu 3 mois	6,12	—
Pibor Ecu 6 mois	6,50	—
Pibor Ecu 12 mois	7,06	—

MATIF

Échéances	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	108685	111,40	111,60	111,20	111,40
Juin 95	1727	110,62	110,74	110,36	110,58
Sept. 95	191	110	110	109,90	109,92
Déc. 95	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	29419	93,74	93,83	93,69	93,74
Juin 95	14590	93,29	93,39	93,24	93,29
Sept. 95	7631	93	93,08	92,95	92,99
Déc. 95	2891	92,71	92,78	92,68	92,71
ECU LONG TERME					
Mars 95	3061	81,44	81,60	81,22	81,44
Juin 95	—	—	—	—	81,18

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances	volume	premier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
Janvier 95	27251	1813	1820	1806,50	1813
Février 95	15297	1820,50	1828	1815	1821,50
Mars 95	994	1827,50	1836,50	1827	1829
Juin 95	100	1807	1807	1807	1809,50

LES MONNAIES

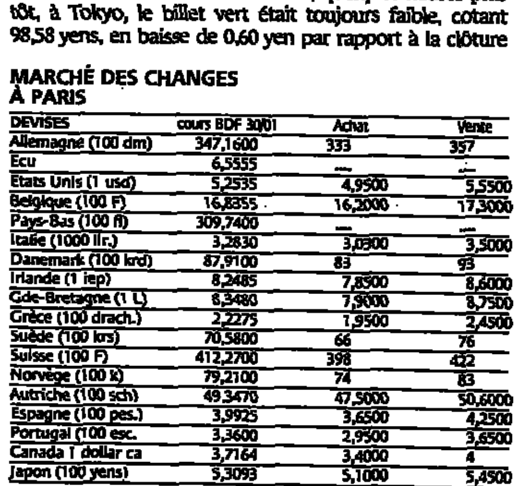
US/F ↘ 5,2535 | US/DM ↘ 1,5090 | US/¥ ↘ 97,2500 | DM/F ↗ 3,4716 | £/F ↗ 8,3480

Fermeté du deutschemark

Le deutschemark demeurait ferme à 3,4715 francs mardi, au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4720 francs la veille et 3,4716 francs selon le cours indicatif de la Banque de France du même jour. Le dollar se ressaisissait modérement face au franc à 5,2190 francs contre 5,2105 francs la veille. En revanche, quelques heures plus tôt, à Tokyo, le billet vert était toujours faible, cotant 98,58 yens, en baisse de 0,60 yen par rapport à la clôture de la veille sur la place japonaise. Lundi soir à New York, il s'échangeait à 98,42 yens. Pour un cambiste japonais, les difficultés que rencontre le plan d'aide au Mexique au Congrès sont toujours une raison de vendre du dollar.

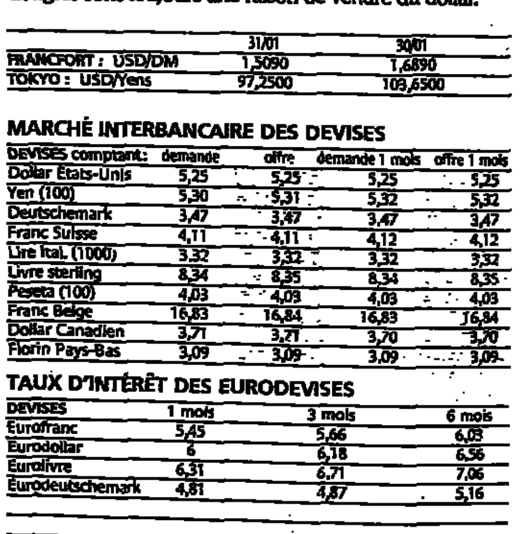
	31/01	30/01
FRANCFORT : USD/DM	1,5090	1,6890
TOKYO : USD/Yens	97,2500	103,6500

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS



DEVISES	cours BDF 30/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	347,1600	333	357
Ecu	6,5555	—	—
Etats Unis (1 usd)	5,2535	4,9500	5,5500
Belgique (100 F)	16,8355	16,2000	17,3000
Pays-Bas (100 fl)	309,7400	—	—
Italie (1000 lir.)	3,2830	3,0300	3,5000
Danemark (100 krd)	87,9100	83	93
Irlande (1 iep)	8,2485	7,8500	8,6000
Gde-Bretagne (1 L)	8,3480	7,9000	8,7500
Grèce (100 drach.)	2,2275	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	70,5800	66	76
Suisse (100 F)	412,2700	398	422
Norvège (100 k)	79,2100	74	83
Autriche (100 sch)	49,3470	47,5000	50,6000
Espagne (100 pes.)	3,9925	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,3600	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7164	3,4000	4
Japon (100 yens)	5,3093	5,1000	5,4500

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES



DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,25	5,25	5,25	5,25
Yen (100)	5,30	5,31	5,32	5,32
Deutschemark	3,47	3,47	3,47	3,47
Franc Suisse	4,11	4,11	4,12	4,12
Lire ital. (1000)	3,32	3,32	3,32	3,32
Livre sterling	8,34	8,35	8,34	8,35
Peseta (100)	4,03	4,03	4,03	4,03
Franc Belge	16,83	16,84	16,83	16,84
Dollar Canadien	3,71	3,71	3,70	3,70
Florin Pays-Bas	3,09	3,09	3,09	3,09

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,45	5,66	6,03
Eurodollar	6	6,18	6,56
Eurolivre	6,31	6,71	7,06
Eurodeutschemark	4,81	4,87	5,16

L'OR

	cours 30/01	cours 27/01
Or fin (k. barre)	64000	63300
Or fin (en lingot)	64350	63750
Once d'Or Londres	380	375,90
Pièce française(20f)	370	365
Pièce suisse (20f)	373	369
Pièce Union lat(20f)	370	371
Pièce 20 dollars us	2505	2600
Pièce 10 dollars us	1260	1260
Pièce 50 pesos mex.	2380	2400

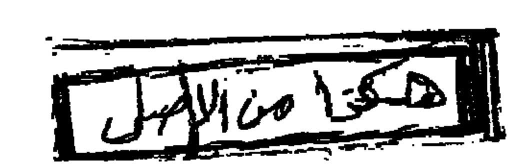
LE PÉTROLE

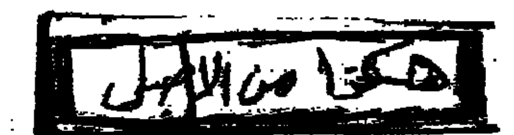
	cours 30/01	cours 27/01
WTI (New York)	16,32	16,30
Brent (Londres)	16,45	16,39
Crude Oil (New York)	18,02	17,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	30/01	27/01
Dow-Jones comptant	191,80	192,20
Dow-Jones à terme	254,88	255,89
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	—	2968
Cuivre à 3 mois	—	2953,50
Aluminium comptant	—	2054,50
Aluminium à 3 mois	—	
Plomb comptant	—	
Plomb à 3 mois	—	6155
Etain comptant	—	6250
Etain à 3 mois	—	1128,50
Zinc comptant	—	1156
Zinc à 3 mois	—	9695
Nickel comptant	—	9695

METAUX (New York)		
Argent à terme	4,67	4,71
Platine à terme	4	4
Palladium	157,60	158
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	1,20	1,20
Maïs (Chicago)	2,32	2,29
Grain. soja (Chicago)	5,50	5,50
Tourt. soja (Chicago)	159,90	159,90
P. de terre (Londres)	—	357,30
Orge (Londres)	104,65	105,15
Carc. porc (Chicago)	0,43	0,44
SOFTS		
Cacao (New York)	1438	1448
Café (Londres)	2795	2720
Sucre blanc (Paris)	1745,99	2091,74
Sucre roux (Paris)	402	400,50
Coton (New York)	0,94	0,94
Jus d'orange (NY)	1,02	1,03





RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 31 JANVIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 5,25
Cours relevés à 10 h 15

CAC 40 PARIS : −0,06 %
CAC 40 : 1812,29

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	6250	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P. (T.P)	1003	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	910	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1843	[illegible]	− 0,16	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1965	1967	+ 0,10	101,52
Saint Gobain(T.P.)	1140	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1060	1060	—	[illegible]
Accor 1	545	538	− 1,28	[illegible]
Air Liquide 1	730	729	− 0,27	14
Alcatel Alsthom 1	458,10	456,10	− 0,44	16
Alcatel Cable 1	417	423,50	+ 1,56	16
Alspi 1	333	335	+ 0,60	14
AGF-Ass.Gen.France	180	178,50	− 0,83	12
Axa 1	213,50	225,80	+ 1,08	5
Bail Invest. 1	814	425	+ 1,35	20,10
Bancaire (Cie) 1	463	464	—	30
Bque Colbert C2i	94,10	93,10	− 1,06	18
Bazar Hot. Ville 2	505	505	—	[illegible]
Berger (M) 2	1430	[illegible]	—	27,50
BIC 1	670	[illegible]	− 0,75	[illegible]
BIS 1	331	333	+ 0,60	[illegible]
B.N.P. 1	236,70	236,10	− 0,25	[illegible]
Bollore Techno.1	467	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Bongrain 1	2245	2237	− 0,36	61
CGIP 1	962	970	+ 0,83	34
Chargeurs 1	1135	1135	—	34
Christian Dior 1	404	400,30	− 0,92	5
Ciments Fr.Priv.81	232,50	232	− 0,22	17,50
Clarins 1	380	384	+ 1,05	6,60
Club Mediterranee1	413	413	—	7
Coflexip	260,90	257	− 1,49	[illegible]
Colas 1	929	930	+ 0,11	22
Comptoir Entrep. 1	219	[illegible]	—	7,50

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.
Comptoir Moder. 1	1323
CPR Paris Reesc. 1	330
Credit Fon.France 1	700
Credit Local Fce 1	386
Credit Lyonn.CIP 1	359,50
Credit National 1	346
CS(ex.CSEE)1	327
Damart 1	4800
Danone 1	726
Dassault-Aviation1	430
Dassault Electro 1	400
De Dietrich 1	2790
Degremont 1	377
Dev.R.N-P.Cal.Li 2	80,80
DMC (Dollfus Mi)1	280
Docks France 1	698
Dynaction1	122
Eaux (Cie Des) 1	479,20
E.B.F 1	910
Ecco 1	585
Eiffage 1	786
Elf Aquitaine 1	387
Eridania Beghin 1	709
Essilor Intl 1	717
Essilor Intl ADP 1	487
Esso 1	654
Eurafrance 1	1555
Euro Disney 1	11,60
Euro RSCG W.W 1	505
Europe 1 - 1	1320
Eurotunnel 1	23,90
Filipacchi Medias1	833
Finextel 1	85,10
Fives-Lille 1	450
Fromageries Bel 1	4380
Galeries Lafayet.1	2054
GAN 1	199
Gascogne (B) 1	531
Gaz et Eaux 1	1692
Geophysique 1	295
G.F.C 1	373,10
Labinal 1	750
Lafarge Coppee 1	366,40
Lagardere (MMB) 1	118,50
Lapeyre C1	266,80
Lebon 2	272
Legrand 1	6310
Legrand ADP 1	4300
Legris indust. 1	321,10
Locindus 1	858

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
LVMH Moet Vuitton1	437	439	+ 0,24	[illegible]
Lyonnaise Eaux 1	420	419	− 0,24	[illegible]
Marine Wendel 1	345	[illegible]	− 2,03	[illegible]
Matra-Hachette 1	114	119	− 0,88	[illegible]
Metaleurop 1	72,50	72	− 0,69	[illegible]
Metrologie Inter.1	27,85	30,50	+ 9,52	[illegible]
Michelin 1	204,50	204,50	—	[illegible]
Moulinex 1	99,80	101,40	+ 1,60	[illegible]
Navigation Mixte 1	978	970	− 0,82	[illegible]
Nord-Est 1	137	137,90	+ 0,66	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
Thomson-CSF 1	137	138	+ 0,73	5
Total 1	299,70	299,60	− 0,03	11
UAP 1	122	120,80	− 0,98	14,70
UFB Locabail 1	350	—	—	2,50
UGC DA (M) 1	185	189	+ 2,16	4
Ugine S.A 1	406,50	407	+ 0,12	—
UIC 1	80	—	—	1,50
UIF 1	412	410	− 0,49	4
UIS 2	209,80	—	—	40
Unibail 1	467	466	− 0,21	5,20

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
Hitachi 1	46,40	45,80	− 1,29	0,25
Hoechst 1	1131	1130	− 0,09	17,98
I.B.M 1	381	376	− 1,31	1,14
I.C.I 1	63	62,05	− 1,51	0,88
I.T.T. 1	471,80	465	− 1,44	2,25
Ito Yokado 1	250,20	245,80	− 1,76	0,73
Matsushita 1	75,50	73,90	− 2,12	0,29
Mc Donald's 1	165,10	170,80	+ 3,45	0,28
Merck and Co 1	204	203,80	− 0,10	1,36
Unilever 1	624	—	—	3,43
Unit.Technologie 1	344,80	332	− 3,71	2,30
Vaal Reefs 1	387	377,50	− 2,45	9,13
Volkswagen A.G 1	1408	—	—	5,11
Volvo (act.B) 1	101,90	—	—	3,93
Western Deep 1	156,40	154	− 1,53	3,49
Yamanouchi 1	107,50	—	—	0,37
Zambia Copper 1	3,78	3,74	− 1,06	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10 h 15
MARDI 31 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	2,170
CEPME 8,5% 88 CA	102	[illegible]
CEPME 9% 89 CA#	103,77	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90 CB	108,37	[illegible]
CFD 8,6% 92 CB	102,55	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	106,40	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	103,30	2,959
CFF 10,25% 90 CB#	—	[illegible]
CLF 8,9% 88 CA#	105,56	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	—	[illegible]
CNA 9% 4/92 CB	104,15	[illegible]
CRH 8,6%92-93-94CB	—	[illegible]
CRH 8,5% 87-88 CA#	—	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	102,50	[illegible]
EDF 8,6% 92 CA#	102,60	[illegible]
Em.Etat10,26%86CA	103,44	[illegible]
Emp.Etat 6%93/93 CA	97,94	[illegible]
Financier 9%91CB#	104,40	[illegible]
Finansd.8,6%92 #CB	103	[illegible]
Floral9,75%90 CA#	107,10	[illegible]
OAT 8,70%5/95 CA#	100,80	[illegible]
OAT 9,9% 1/96 CA#	103	[illegible]
OAT 8,50%4/97CA#	102,51	[illegible]
OAT 9,50%12/97CA#	105,89	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	100,55	[illegible]
OAT 9/1998 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	105,40	[illegible]
OAT TMB 01/99 CA	99,35	[illegible]
OAT 8,125% 99 CA#	101,73	[illegible]
OAT 8,50%00/00 CA#	—	[illegible]
OAT 9/00 TRA CA	101,98	[illegible]
OAT 10% 5/00 CA#	109	[illegible]
OAT 01 TME CA	99,45	[illegible]
OAT 8,5%11/02 CA#	103	[illegible]
OAT 8,50% 19 CA#	100,80	[illegible]
OAT 8,50%03-23CA#	100,74	[illegible]
PTT 11,2% 85 CA#	103,45	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	103	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	815	[illegible]

Vicat 2	503	—
Virax	125	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10 h 15
MARDI 31 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Bque Sofinec (M)	◆	475	475
Bque Tarneaud (B)#	◆	205,80	205,80
Bque Vernes	◆	640	640
Beneteau #	◆	405	405
B I M P	◆	108,20	108,20
Boiron (Ly) 1 #		425	400
Boisset (Ly)#	◆	285	285
Brioche Pasq.(Ns)1		571	570
But S.A. 1		880	884
Cardif SA 1		640	650
CDA-Cie des Alpes2		153,50	148,50
C.E.P 2#	◆	385	[illegible]
CEGEP #	◆	158	[illegible]
Comnet 2 # (Ly)	◆	293,40	[illegible]
CPP(ex-GAN parts)2		89	[illegible]
CFPI	◆	249,90	[illegible]
Claire Dallez 2 #	◆	700	[illegible]
Change Bourse (M)	◆	226	[illegible]
Cipe France Ly 2 #		695	[illegible]
CNIM (a ech.)	◆	853	[illegible]
CNIM CAI	◆	254	[illegible]
C.A. du Loiret CCI	◆	470	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	◆	344	[illegible]
C.A.du Nord (Li)		447	[illegible]
C.A. Oise CCI	◆	235	[illegible]
C.A.Pas de Calais	◆	410	[illegible]
C.A. Somme CCI 2		238	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	◆	342	[illegible]
Chaine et Trame #		265	[illegible]
C.A. Midi CCI(Ly)	◆	183	[illegible]
Credit de l'Est	◆	388	[illegible]
Crédis	◆	110	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une selection
Cours de clôture le 30 janvier

VALEURS		Émission frais incl.	Rachat net
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		799,35	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap		90,62	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis		88,41	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J		10943,57	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T.		204,47	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde		1098,32	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre		1068,98	[illegible]
Ecocic		1152,80	[illegible]
Ecupar	◆	127,13	[illegible]
Ecur. Actions futur		186,21	[illegible]
Ecur. Capcourt	◆	201,35	[illegible]
Ecur. Capitalisation		197,82	[illegible]
Ecur. Expansion		295714,85	[illegible]
Ecur. Géovaleurs		2631,53	[illegible]
Ecur. Investissements		156,46	[illegible]
Ecur. Monétaire		11806,69	[illegible]
Ecur. Trésorerie		292,47	[illegible]
Ecur. Trimestriel	◆	1942,08	[illegible]
Emergence Poste D	◆	96,66	[illegible]
State Street Trésorerie	◆	12495,89	12495,89
Stratégie Actions		939,05	902,93
Stratégie Rendement		1602,35	1551,91
Synthesis		13087,15	12830,54
Techno-Gan		6286,06	6044,29
Trésora D	◆	787,83	780,03
Trésor Plus		1549,32	1533,98
Trésor Trimestriel		1010,35	1000,35
Univar	◇	281,18	281,18
Univers Actions		1506,04	1469,31
Univers Obligations		1937,63	1901,50
Valorg	◆	2275,51	2273,24
Valreal		32236,42	32220,31
Winterthur St-Honoré		235,65	224,96

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUS LES COURS DE LA BOURSE
Accès par minitel : 3615 code LEMONDE

AUJOURD'HUI

SCIENCES

IMAGE La photographie n'est pas aussi sensible au raz-de-marée du numérique que le son, le dessin ou les télécoms. De nouveaux appareils photo entièrement numériques étaient présentés au Salon de la publication assistée par ordinateur. Mais ils sont encore loin de rivaliser avec les appareils classiques ● LE GRAND PUBLIC recule encore devant le prix d'achat d'appareils qui ne descend pas au-dessous des 6 000 francs, d'autant qu'un micro-ordinateur est indispensable ● LES PROFESSIONNELS apprécient le gain de temps dû à la suppression du développement. Mais la définition actuelle des photos limite la taille des agrandissements. ● LE COMPROMIS idéal actuel consiste à numériser des photos argentiques traditionnelles. Mais il ne s'agit sans doute que d'une étape transitoire avant la généralisation du tout-numérique.

La photographie résiste à la technologie numérique

Malgré d'importants progrès, la photographie numérique ne concurrence pas encore sérieusement le vieux procédé argentique. Le grand public hésite devant son prix et les professionnels souhaitent une plus grande qualité d'image

LORSQUE les premiers appareils photo numériques sont apparus, au début des années 90, on pouvait penser qu'ils annonçaient la fin prochaine de la photographie argentique traditionnelle. A l'instar de ce qui se passe dans le domaine du son avec les disques compacts, on attendait de la photo numérique une meilleure qualité visuelle et une plus grande souplesse pour manipuler les images. Pour l'instant, les espoirs restent déçus.

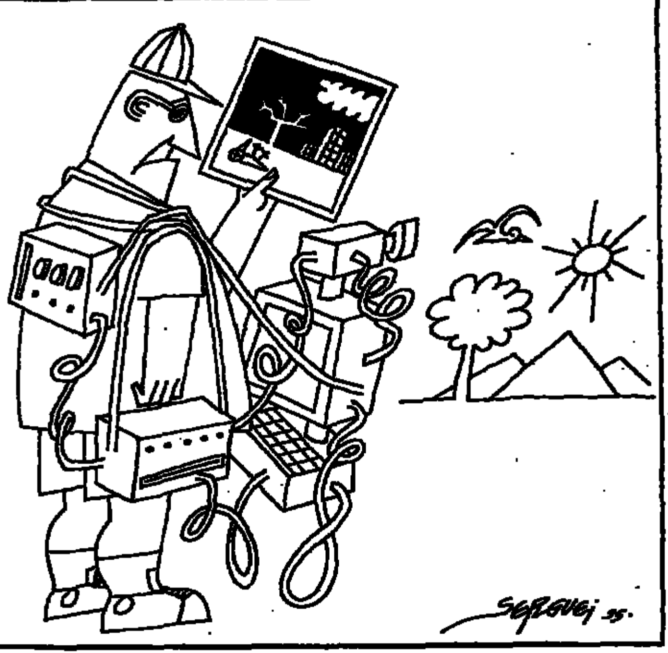
Lors du Salon de la publication assistée par ordinateur (PAO), qui s'est tenu à Paris du 25 au 27 janvier, le fabricant d'ordinateurs Apple, sans dévoiler de chiffres précis, a reconnu ne pas avoir vendu, en France, plus de quelques milliers de son QuickTake 100 lancé il y a près d'un an. Un succès mitigé pour cette technologie qui supprime le film et le développement en fournissant instantanément une image exploitable sur ordinateur. Une surprise aussi quand on constate que, par ailleurs, le numérique envahit tout. Du dessin à la musique en passant par la télévision, les télécoms et, bientôt, la radio.

Aujourd'hui, les bonnes raisons d'acquérir un appareil photo « tout numérique » équilibrent rarement les inconvénients, aussi bien pour l'amateur que pour le professionnel. Le QuickTake 100 a bien du mal à concurrencer les appareils jetables à moins de 100 francs, pellicule comprise. D'autant que la qualité du résultat obtenu en numérique reste très inférieure à celle de ce bas de gamme de la photo argentique. Pourquoi un tel écart ? Essentiellement à cause du nombre d'informations contenues dans une photo. La pellicule est constituée de cristaux d'halogénure d'argent dont le diamètre est inférieur au millième de millimètre (micron).

Or les éléments constituant une image numérique, les pixels, mesurent entre un dixième et un centième de millimètre. Soit une taille 10 à 100 fois supérieure à celle du « grain » des photos chimiques. D'où un piqué, c'est-à-dire une définition, nettement inférieure. Une photo prise avec le QuickTake d'Apple ne supportera pas d'être agrandie au-delà d'un format de 9 par 13 centimètres si l'on veut éviter que le grain ne devienne très visible. Pour faire mieux, il faut utiliser des appareils comme le DCS 420 de Kodak, construit sur la base d'un boîtier F90 de Nikon. Des 300 000 pixels du QuickTake, on passe à 1,5 million. Mais le prix suit : 85 000 francs. Le modèle DCS 460 qui sortira en avril 1995 offrira une définition quatre fois supérieure, mais il coûtera encore deux fois plus cher. Les ventes de DCS n'excéderaient pas les quelques milliers d'exemplaires dans le monde. Cela n'empêche pas la concurrence de s'intéresser à ce marché naissant.

RÉSERVÉ AUX NATURES MORTES

La jeune entreprise danoise PhaseOne, créée en mars 1993 et distribuée en France par P-Ingénierie, a développé des systèmes numériques qui s'adaptent sur le dos des appareils moyens et grands formats du marché (Hasselblad, Fuji, Mamiya ou Bronica). Son meilleur matériel offre des résolutions de 36 millions de pixels sur une surface de 7 par 10 cm. Mais un film photographique classique de même taille en comprend près de cinq fois plus. En outre, il n'est pas question de réaliser des prises de vues sportives avec ce système : les temps de pause, nécessaires au balayage de la barrette de capteurs CCD (Charged coupled device) qui enregistrent chaque point de l'image, atteignent plusieurs minutes. Une contrainte limitant les sujets aux seules natures mortes. Le « dos » et son électronique coûtent entre 66 000 et 130 000 francs hors taxes et hors appareil photo. Destiné aux photographes de studio, ce système fournit des images de 21 par 30 cm avec une bonne résolution (300 points par pouce). Mais la taille du fichier informatique contenant une seule de ces images non compressées dépasse les 100 millions d'octets (Mo)... soit l'équivalent de 70 disquettes !



Autres concurrents de taille, Fujifilm et Nikon présentaient un appareil conçu en commun lors du Salon PAO. Commercialisé sous le nom de DS-505 par le premier et de E2 par le second, cet appareil numérique est le premier de la gamme professionnelle à avoir été spécialement conçu pour la photo numérique. Son capteur CCD prend une image de la taille de celle d'un film 35 mm avec les mêmes vitesses d'obturation qu'en photographie classique. Le modèle haut de gamme travaille même jusqu'à 7 images par seconde. Mais la définition s'en ressent. Elle tombe à 1,3 million de pixels, à comparer aux 20 millions de points d'une image argentique.

Pour enregistrer les images, les appareils numériques ont recours à différentes technologies : carte électronique, qui enregistre 5 images non compressées, ou 84 images fortement compressées chez Nikon ; mémoire flash de 1 Mo pour le QuickTake d'Apple. Lorsque la mémoire est saturée, soit au bout de 8 ou 32 prises de vue suivant la définition choisie, il faut « vider » l'appareil dans un micro-ordinateur. Grâce à des logiciels tels que Photoshop d'Adobe ou Pagemaker d'Aldus, toutes les retouches, corrections, collages, montages ou maquillages sont alors possibles. Ce qui demande des heures de travail à un professionnel expérimenté avec la photographie chimique, est réalisé en quelques secondes sur un écran d'ordinateur.

Mais les professionnels de l'édition exploitent déjà ces possibilités sans avoir recours à la prise de vue électronique. Ils numérisent les films ou les tirages obtenus avec des appareils photo classiques *(voir le schéma)*. Ce processus mixte offre encore aujourd'hui le meilleur compromis. La finesse de l'image chimique est exploitée au mieux par les numériseurs (scanners). Ensuite, l'informatique prend le relais.

Pour l'instant, le tout numérique n'est satisfaisant que pour l'esprit. Mais l'amélioration constante de sa qualité et les progrès de l'informatique laissent présager qu'il finira par s'imposer. La suppression du délai de développement deviendra alors un avantage déterminant sur la photo argentique.

Michel Alberganti

Les deux voies pour réaliser une photo

LIGNE ARGENTIQUE — Appareil photo 35 mm traditionnel — Développement — Tirage — Négatif Diapositive — Photo CD

LIGNE NUMÉRIQUE — Appareil photo numérique — Retouche Montage

En photo traditionnelle (ligne argentique), on impressionne un film qu'il faut ensuite développer puis tirer. En photo numérique, on économise ces deux dernières étapes et on obtient des images faciles à retoucher sur ordinateurs. Des passerelles relient les deux voies. Elles sont précieuses pour pallier les carences actuelles du numérique.

La Cité des sciences se dote d'une vidéothèque informatisée

PERSUADÉS que *« l'audiovisuel est la voie royale de la vulgarisation scientifique »*, les responsables de la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie de Paris viennent d'ouvrir au public une vidéothèque riche de 4 000 films. D'une durée qui varie de quatre à cinquante minutes, ces films représentent actuellement mille quatre cents heures de programme et abordent de très nombreux thèmes scientifiques, techniques et industriels : agriculture, astronomie, géologie, origines de la vie, nature, mathématiques, transports, travaux publics, etc.

Ils sont accessibles dans leur totalité à partir de consoles de visualisation individuelles, où les curieux, adultes ou enfants, peuvent facilement faire leur choix. Après sélection, ils peuvent tout à loisir regarder une plante pousser en accéléré, retrouver l'émotion des premiers pas de l'homme sur la Lune, comprendre comment fonctionne un ordinateur, ou encore s'initier à la structure de l'atome. Dans le passé, le choix était plus limité : seul un petit nombre de films étaient proposés, pendant deux mois, sur les 153 consoles dispersées dans les autres étages de la médiathèque.

Un serveur audiovisuel alimente la vidéothèque ; il est composé d'un mini-ordinateur, de cinq micro-ordinateurs, d'un robot et d'un magasin de stockage de 1 400 vidéodisques. Le tout communiquant par l'intermédiaire d'un réseau. Un mini-ordinateur, le superviseur, est le grand maître de tout le processus, depuis la sélection d'un film jusqu'à son envoi sur la console de visualisation. Des micro-ordinateurs gèrent les lecteurs de vidéodisques, les postes de consultation et le robot.

Lorsqu'un visiteur sélectionne un film sur sa console individuelle, sa demande est transmise au superviseur, qui vérifie si le vidéodisque concerné est bien « en magasin » et si un lecteur est disponible. Le superviseur commande alors son chargement, le film réclamé étant ensuite envoyé sur la console de visualisation par un système de fibres optiques. Le spectacle peut alors commencer.

C. G.

★ **Vidéothèque de la Cité des sciences et de l'Industrie, ouverte tous les jours, sauf le lundi, de 12 heures à 20 heures, accès gratuit. Métro : Porte-de-La-Villette.**

Les caprices de la Lune compliquent l'interprétation du Coran

COMMENT FAIRE coïncider les lois de l'astronomie et celles du Coran pour déterminer l'ouverture et la fermeture du ramadan ? Chaque année, un débat scientifico-politico-religieux enflamme la communauté musulmane autour des dates de cet événement d'une importance fondamentale pour elle.

A priori, pourtant, le problème semble simple. Le calendrier hégirien, auquel les musulmans se réfèrent pour leurs fêtes religieuses, est le dernier à s'appuyer strictement sur le cycle de la Lune, parmi tous les calendriers encore en service aujourd'hui (*Le Monde* du 1er janvier 1994). Un mois correspond à la durée de la « révolution synodique » lunaire, c'est-à-dire à l'intervalle entre deux conjonctions (ou alignements) de la Lune avec la Terre et le Soleil. En clair, le passage d'un mois à l'autre se fait donc après chaque « nouvelle lune ». Le mois du ramadan n'échappe pas à la règle et il ne devrait donc pas être très difficile de fixer ses dates d'ouverture et de fermeture.

Mais l'application stricte des préceptes du Coran – à laquelle tiennent, évidemment, les croyants – vient compliquer quelque peu cette définition scientifiquement simple. *« Quiconque aura aperçu la nouvelle lune observera le jeûne »*, précise clairement le verset 185 de la deuxième sourate. C'est là que les difficultés commencent. Car si l'alignement Terre-Lune-Soleil est facile à déterminer de manière incontestable, il n'en est pas de même de l'apparition, vérifiable à l'œil nu, de la nouvelle lune.

RÉFÉRENCE À LA MECQUE

Le moment de cette détection varie en effet selon l'endroit où l'on se trouve sur le globe. Mais ce premier problème peut être résolu facilement. La tradition précise que, à défaut d'avoir pu l'observer lui-même, le croyant peut démarrer son jeûne après avoir entendu un témoin digne de foi dire qu'il a *« vu la nouvelle lune »*. La référence à la ville sainte de La Mecque, en Arabie saoudite, s'impose donc d'elle-même. C'est pourquoi, en Europe, Radio-Orient ne manque jamais de diffuser l'information – anodine pour l'auditeur non averti – selon laquelle *« le roi d'Arabie saoudite a congratulé par téléphone ses frères syriens, jordaniens et algériens pour le début du ramadan qui commence demain »*.

C'est là que la polémique commence. Les Saoudiens, explique Abdelhamid Bentchikou, directeur de l'Agence universelle pour la surveillance de l'exactitude du temps lunaire, ont pris la fâcheuse habitude de se référer, pour cette annonce, non pas à l'observation, mais à leur calendrier. Or ce dernier fait débuter le ramadan au lendemain de la conjonction Lune-Terre-Soleil. Une *« aberration »*, dans la mesure où *« n'importe quel astronome amateur sait que la nouvelle lune n'est pas visible au moment de cette conjonction, mais quelque temps après »*, s'étonne M. Bentchikou.

Choqué par cette *« erreur »*, cet universitaire de cinquante-quatre ans diffuse un *« calendrier islamique universel »* mis au point, affirme-t-il, grâce aux données du bureau des longitudes de l'Observatoire de Paris, et à celles fournies par *« dix ans d'observations »* à partir de La Mecque. Il convient, explique-t-il, de tenir compte du fait que de douze à quinze heures peuvent s'écouler entre la conjonction et l'apparition de la nouvelle lune. C'est le cas actuellement. La nouvelle Lune est « née » lundi 30 janvier à 22 h 48 (temps universel). Mais, comme elle s'était « couchée » plusieurs heures auparavant, il n'était pas possible, de La Mecque ou Paris, d'observer avant le lendemain un croissant, même très fin. Pourtant, cette année encore, le cabinet royal Saoudien a pourtant affirmé que la Lune avait été observée lundi soir. *« Il ne peut s'agir que du dernier croissant, de la Lune évanescente, aperçu au crépuscule »*, s'insurge M. Bentchikou.

LA « NUIT DU DOUTE »

Selon lui, si l'on conjugue les règles de l'astronomie et celles du Coran, le ramadan devrait donc débuter le 1er février (premier jour du neuvième mois de l'année 1415 de l'Hégire).

Les objections soulevées par M. Bentchikou sont partagées par les responsables de la communauté musulmane européenne. *« Nous prenons conseil, nous aussi, auprès d'observatoires français, belge ou allemand pour fixer les dates du jeûne,* explique l'un d'eux. *Nos fidèles comptent de nombreuses personnes instruites qui ne comprendraient pas que l'on fasse n'importe quoi. »* Reste à se mettre d'accord sans se déchirer. Par leurs protestations et leurs explications, les musulmans d'Europe ont joué un grand rôle, affirme un responsable de la Mosquée de Paris. *« Les esprits évoluent et, cette année, on semble s'être mis d'accord sur une Lune raisonnable. »* L'an dernier, les Saoudiens s'étaient rangés à l'avis des « scientifiques » après avoir annoncé dans un premier temps le ramadan avec vingt-quatre heures d'avance. Le feront-ils à nouveau cette année ?

Fort de ce consensus tout neuf, M. Bentchikou a présenté son calendrier au cours d'un « symposium » tenu, lundi 30 janvier, au Sénat, à Paris. Mais une seule des nombreuses associations musulmanes françaises s'est associée à sa démarche. La Mosquée de Paris, elle, a préféré réunir, lundi 30 janvier, dans la soirée, une commission composée *« de théologiens, savants, religieux, imams et de nombreux fidèles »*. Après discussion, le début du jeûne a été fixé à... mercredi 1er février, à 6 h 23, preuve que science, religion et politique peuvent converger au prix d'une bonne dose de diplomatie.

Jean-Paul Dufour

Le football français n'est pas à l'abri de la violence qui vient de frapper en Italie

L'absence de coordination pénalise la lutte contre le comportement de certains supporteurs

Longtemps épargnée par le hooliganisme, la France ne semble plus à l'abri d'une dérive violente de la part de supporteurs de plus en plus jeunes et incontrôlés. Des incidents récents provoquent une inquiétude croissante, et les moyens de contrôler les débordements de certains groupes de supporteurs ne sont pas encore à la hauteur des enjeux, trois ans avant la Coupe du monde organisée en France.

LA FRANCE APRÈS L'ITALIE ? La mort d'un Génois de vingt-cinq ans, poignardé par un supporteur milanais, dimanche 29 janvier à Gênes (*Le Monde* du 31 janvier) est venue rappeler que le football européen restait sous la menace du hooliganisme. La France, elle-même, n'est pas épargnée, comme le prouvent les incidents de ces derniers mois : lors du match Marseille-Nancy, des supporteurs marseillais ont affronté les forces de l'ordre ; à Bastia, des spectateurs sont descendus sur le terrain contre Monaco ; à Saint-Etienne, quelques Stéphanois et Parisiens se sont chamaillés à coups de battes de base-ball ; à Martigues, ces mêmes Parisiens ont commis des actes de vandalisme, etc.

« C'est déjà un miracle qu'il n'y ait jamais eu de morts, même par accident, à un match du Paris-SG », confie un habitué de la tribune Boulogne du Parc des Princes, celle dont le premier niveau, au bord de la pelouse, accueille le « noyau dur » des hooligans du PSG *(lire ci-dessous)*. Le football français s'enliserait-il, à son tour, dans une guérilla des tribunes ? La situation n'est pas aussi alarmante qu'en Italie, en Grèce ou en Angleterre, où les casseurs, malgré une accalmie générale, connaissent des accès de fièvre (trois policiers blessés lors du match Millwall-Chelsea, samedi 28 janvier).

Pourtant, même si le PSG reste un cas à part, le mal tend à se développer. Et d'autres clubs sont plus ou moins menacés : Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Strasbourg... Le RC Lens lui-même, réputé pour la sportivité de son public, ne parvient à contenir un quarteron d'irréductibles, emmenés par un certain « Rambo ». Quant aux supporteurs de l'OM, en proie à de vives tensions entre associations, ils sont quelques-uns à se radicaliser, d'où les graves incidents du match contre Nancy (*Le Monde* daté 8-9 janvier) et des agressions commises le 14 janvier à Sochaux. Bref, Paris ne fait plus exception.

Sur les travées, comme dans certaines cités de banlieue, le foot vire au rituel. Tribu contre tribu : Paris-Marseille, Saint-Etienne-Lyon, Lens-Lille. Les confrontations directes sont encore rares mais, d'insultes en provocations, une forme de « culture hooligan » gagne des adeptes. Qui collectionnent les articles, cassettes vidéos et photos consacrés à ce sujet. A l'instar d'autres pays avant elle, la France risque d'être confrontée, à moyen terme, à une violence préméditée. Les signes en ce sens ne manquent pas. Comme en Allemagne ou en Belgique, les meneurs se téléphonent pour s'informer de leurs projets respectifs. Des Marseillais appellent les Parisiens. Des Parisiens appellent des Lyonnais. Ces prises de contacts n'excluent pas des échauffourées le jour du match. Au contraire, il arrive qu'elles aient pour but de les faciliter et de contourner les dispositifs policiers. De même, les échanges internationaux – franco-belges et franco-italiens – sont en plein essor.

Autre évolution prévisible : le recours à des armes. Certains « durs » du PSG ont déjà utilisé des stylos lance-fusées ou des « cutters » dissimulés dans des sandwiches ou dans les pantalons pour éviter les fouilles. Des Marseillais sont déjà venus à Paris avec une arme à feu. Idem pour un Parisien à Marseille, en mai 1993. Ces armes n'avaient pas été utilisées mais la rivalité est telle, entre les deux camps, qu'un drame est à craindre. Les dirigeants du club de la capitale ont demandé à leurs supporteurs de ne pas se rendre en Provence, samedi 4 février, pour le match de Coupe de France Martigues-PSG.

Du côté de la police et des instances du football, la riposte s'organise. A la suite du match PSG-Caen, le 29 août 1993 (une dizaine de CRS blessés), le ministre de l'intérieur avait chargé le commissaire divisionnaire Philippe Swiners-Gibaud d'une étude sur la sécurité dans les stades. Ce rapport, remis à M. Pasqua en janvier, avait surpris par sa pertinence (*Le Monde* du 21 janvier 1994). Entre autres mesures, il préconisait l'installation de systèmes vidéos dans les stades, des efforts en matière de relations entre les clubs et leurs jeunes partisans. Surtout, il critiquait les dirigeants. Selon M. Swiners-Gibaud, ces derniers n'avaient pas conscience de la *« gravité de la situation »*.

REPLI SUR SOI

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le milieu du football, qui n'a jamais brillé par son dynamisme, a commencé à agir. *« Des efforts ont été faits »*, indique Jacques Thébault, administrateur de la Ligue nationale de football (LNF). Les stades sont en voie d'aménagement. Avant la fin de 1996, toutes les places en tribunes couvertes devront être des places assises. En revanche, les systèmes de surveillance vidéos dorment encore dans les dossiers. D'après M. Thébault, seuls quatres stades de première division sur vingt disposent actuellement d'un équipement vidéo de qualité.

La Fédération française (FFF) et la Ligue ont créé une commission nationale de sécurité. Malgré son indiscutable bonne volonté, elle paraît éloignée des réalités du terrain. Aucun représentant des groupes de jeunes supporteurs – non violents – n'en fait partie. Alors qu'un gouffre sépare déjà les générations (15-25 ans pour les supporteurs, 45-65 ans pour les dirigeants), un dialogue à l'échelle nationale semble impossible. Résultat : même si bien des clubs s'efforcent de garder le contact avec leurs « ultras », les fans, qu'ils soient violents ou non, ont tendance à se replier sur eux-mêmes, dans un souci d'indépendance. Le succès du magazine *Sup Mag* confirme cette évolution. Ce mensuel, destiné à cette catégorie de supporteurs, est passé de 500 exemplaires vendus en septembre 1992 à 21 000 deux ans plus tard.

Les groupes ultras s'accordent en revanche pour saluer les progrès accomplis en ce qui concerne les déplacements. Témoignage d'un Bordelais : *« Les clubs et la police sont de mieux en mieux organisés sur ce point. On ne part plus à l'aventure, comme c'était le cas dans le passé. Avant même de quitter Bordeaux, on sait à quel endroit il faudra garer le car, dans quelle tribune il faudra se rendre. »* Il reste que, depuis deux saisons, des incidents sont régulièrement signalés. Le plus souvent, ils ont lieu en dehors des stades et sont le fait de bandes très mobiles. Le football français pourrait tôt ou tard être confronté à une évolution à l'italienne, avec des agresseurs armés, agissant par groupes restreints.

Les instances du football attendent en fait une réponse policière à leurs tourments. Commentaire de Jacques Thébault : *« C'est l'affaire de la police. Nous ne comprenons pas pourquoi les Parisiens interpellés un samedi matin à Marseille sont ensuite conduits sous escorte à Martigues où ils peuvent assister au match et provoquer de nouveaux incidents. Il existe une loi depuis décembre 1993 et nous demandons simplement qu'elle soit appliquée. »* La loi Alliot-Marie, du nom du ministre de la jeunesse et des sports, prévoit de lourdes peines, mais elle n'a guère eu d'effet dissuasif sur les hooligans. Michèle Alliot-Marie en convient : *« Pendant six mois, la loi a fait peur, puis les gens l'ont oublié. Mais il est inexact de dire qu'elle n'a pas été appliquée. J'ai demandé au garde des sceaux de rappeler aux parquets qu'elle existait. »* Pour sensibiliser ses services, le ministère de l'intérieur a adressé une circulaire aux préfets le 9 décembre 1994. Problème : la loi ne concerne que la sécurité à l'intérieur des enceintes sportives.

La politique contre le hooliganisme manque à l'évidence de coordination. Il n'existe pas, à l'échelon national, de service chargé de centraliser les informations sur le sujet. De l'avis général, il manque des interlocuteurs, une sorte de cellule chargée de ces questions. A trois ans et demi de la Coupe du monde organisée en France, le match de la sécurité a pourtant déjà commencé.

Philippe Broussard

Le sport italien en deuil

Le Comité olympique national italien (CONI) a décidé, lundi 30 janvier, que le sport italien, toutes disciplines confondues, observerait « une pause de réflexion », dimanche 5 février. Aucune compétition nationale ne sera organisée ce jour-là, en signe de deuil et de protestation après la mort d'un supporteur génois, poignardé dimanche 29 janvier avant le match entre Genoa et Milan AC. Son meurtrier présumé, arrêté lundi 30 janvier, est un « ultra » du club lombard âgé de dix-huit ans. Peu avant la décision du CONI, le gouvernement italien s'était prononcé contre l'annulation de la prochaine journée de championnat, le ministre de l'intérieur expliquant qu'elle risquait d'avoir un résultat contraire à l'effet recherché, en provoquant la colère de *tifosi* (supporteurs) mécontents.

La loi Alliot-Marie

La loi du 6 décembre 1993 prévoit notamment des interdictions de stade – avec obligation pour les supporters fautifs de se présenter au commissariat à l'heure des matches – ainsi que des peines de prison ferme et des amendes importantes :

– jusqu'à 50 000 francs pour les personnes accédant à une enceinte sportive en état d'ivresse ;

– 100 000 francs et un an de prison si l'auteur de cette infraction s'est rendu coupable de violence ayant entraîné une incapacité de travail d'une durée inférieure ou égale à huit jours ;

– 100 000 francs et un an de prison pour *« l'introduction, le port ou l'exhibition (...) d'insignes, signes ou symboles faisant référence à une idéologie raciste ou xénophobe »*.

Sochaux et Peugeot l'amour contrarié

Le match contre le PSG, mercredi 1er février, sera l'une des dernières chances de salut pour la « filiale » du constructeur automobile

SOCHAUX-MONTBÉLIARD
de notre envoyé spécial

Le FC Sochaux-Montbéliard est une fois encore dans le cul-de-basse-fosse du championnat, et ça, Peugeot ne le supporte plus. *« Il y a une volonté forte du propriétaire, entre guillemets, du club que les résultats soient à la hauteur. »* Directeur des relations extérieures de l'usine automobile et président du football-club depuis le 6 décembre 1994, Gilles Daget est idéalement placé pour connaître et transmettre aux hommes-sandwiches, qui actuellement n'honorent guère leur maillot, ce que veut ledit *« propriétaire, entre guillemets »*.

Les signes typographiques que M. Daget tient à accoler à son double patron sont d'un objet purement juridique. Comme l'explique le président, directeur, mais pas tout à fait général, *« Il n'y a pas de rattachement officiel, puisque nous sommes une association loi de 1901, mais il y a un pointillé entre nous et Peugeot »*. Le même pointillé qui relie dans le bilan la colonne des recettes à celle des dépenses. Bien sûr, on a sa pudeur : le montant de la *« subvention »* de l'entreprise à l'organisation sportive est *« un chiffre que nous ne communiquons pas »*. C'est là manière de se cacher derrière son petit doigt. Avec 4 500 spectateurs de moyenne, le guichet n'assure que 10 à 15 % du budget. D'autres recettes annexes permettent de jouer les cachotiers, mais certainement pas de payer le terme.

« Sans Peugeot, il ne peut pas y avoir d'équipe », résume le président. *« Peugeot, Sochaux, c'est la même chose, c'est l'équipe, c'est l'usine, c'est le foot »*, insiste-t-il. Alors, depuis 1928, date de la fondation du club par Jean-Pierre Peugeot, figure éminente de la saga familiale, et bien avant les parvenus du business footballistique, sport et affaires ont fait bon ménage dans la sous-préfecture du Doubs. Le couple aldutérin vivait sans ombrage : tout le monde savait. Pourtant, en décembre 1994, le créancier en a eu assez de beaucoup donner sans guère recevoir. Le club tranquille qui, dans les journaux, n'émargeait jamais au-delà des stricts comptes-rendus de rencontre s'est payé une crise, feutrée, certes, assourdie par les hauts murs du site industriel, mais une vraie crise tout de même.

« Les présidents du FC Sochaux sont issus des cadres supérieurs de Peugeot. C'est le garant de l'esprit de la société qui se perpétue dans le club », expliquait Jacques Thouzery, président pendant vingt ans et écarté, les bras chargés de fleurs, pour n'avoir pas su, justement, se porter caution solidaire des nouvelles exigences de la maison. Sanctionné, Sylvester Takac, l'inamovible entraîneur, après une défaite de trop. Déboulonnés, les deux, pour n'avoir pas réalisé qu'il leur était demandé d'autres frissons que ceux de l'échafaud. Ces dernières années, l'équipe a évité la relégation d'extrême justesse. Depuis 1982, dernière participation à une Coupe d'Europe, elle se traîne parmi les sans-grade du championnat, ceux qui constituent simplement le plateau.

« On était rentrés dans une routine. Quoi qu'il arrive, on savait que Peugeot était derrière », explique Bernard Barbaud, président du club de supporteurs de l'usine, un peu las de vivre la peur au ventre, de lire les classements par la fin : *«Depuis 1981* [le FCSM était alors allé en demi-finale de la coupe UEFA], *on est privés d'émotions. Au point que des spectateurs ne viennent que pour voir les équipes adverses. »* Les sujets s'ennuient. Le roi aussi. Alors, en début de saison, on s'était mis à reparler d'Europe, pour la gloire de l'équipe et la renommée du sponsor – *« C'est important pour nous, l'Europe. Plus de 80 % des ventes de Peugeot se font là »* –, et à fourbir un plan de campagne idoine.

SOUTIENS EXTÉRIEURS

L'omnipotent commanditaire s'était même résolu à partager un peu de son pouvoir. D'ici deux ans, tout en rondeur et confort, une enceinte de vingt mille places, assises s'il vous plaît, remplacera les tribunes moussues du Stade Bonal, véritable hôtel des courants d'air. Les clés du gardien passeront des ateliers, jusqu'alors propriétaires des lieux, aux collectivités locales, qui doivent financer l'intégralité des travaux, ainsi que la construction d'un nouveau centre de formation. Par ailleurs, Eric Peugeot, responsable des activités de sponsoring, se fait fort de trouver d'ici trois ans des soutiens extérieurs afin de porter le budget du club de 50 à 80 millions de francs, jauge minimum en classe internationale.

Comme il fallait bien commencer par quelque chose, l'équipe a été bonifiée. Elle se voulait solide, fiable, séduisante, sans trop de tape-à-l'oeil, comme sont censées l'être les voitures de la marque. Sur la plus belle pelouse de France, elle s'est révélée poussive, empruntée. Le manque de cylindrée a été accentué par les longues blessures de Henk Vos, d'Etienne Mendy ou de Jérôme Gnako.

De là une ire légitime en voyant les beaux plans tourner court, sitôt ébauchés. Dernier du classement, personne n'avait songé à une telle avanie ! Jacques Santini, le nouvel entraîneur, sait que la semaine à venir s'annonce cruciale, avec deux matches en retard qui, en cas de bonne fortune, pourraient permettre de recoller à la concurrence. Le premier, mercredi 1er février face au Paris-Saint-Germain, devrait permettre de mesurer le chemin qui sépare Sochaux de l'Europe.

Benoît Hopquin

Au PSG, la querelle des anciens et des modernes

ILS APPELLENT ça la *« fight »*, la bagarre dirait-on en français. Mais cela sonne mieux en anglais. Ça fait plus sérieux, plus britannique, plus hooligan. La *fight*, donc, le frisson des soirs de foot, le jeu qui consiste à sévir sans se faire prendre. Dès que le Paris SG se produit en province, ce rituel guerrier paraît plus excitant encore aux supporters parisiens. Le coup de poing loin de chez soi, c'est une manière d'aventure.

Ils sont souvent quelques centaines à suivre ainsi leur équipe. Certains d'entre eux, encadrés par le club, ne posent pas de problèmes majeurs. Ils voyagent en car, sous la surveillance de vigiles engagés par le PSG. Mais d'autres se déplacent par leurs propres moyens, en train (sans payer) ou en voiture (en partageant les frais). Ils viennent au stade pour le football, qu'ils aiment, mais aussi, parfois, pour la bagarre, qu'ils apprécient au moins autant.

Avant chaque match à l'extérieur, une réunion préparatoire se tient en présence de représentants des clubs et de la police. Le PSG, dont les efforts en matière de prévention sont indéniables, demande deux tribunes : l'une pour les fans officiels, voyageant sous son contrôle ; l'autre pour les indépendants, voyageant sans encadrement. Le club prend soin d'écarter de ses cars les personnes connues des renseignements généraux. Il entend ainsi différencier ses partisans dûment répertoriés et les autres, qu'il ne peut maîtriser. Problème : les supporters ont tendance à bouder les déplacements officiels pour grossir les rangs indépendants.

A Martigues, le 5 novembre, ces derniers étaient ainsi 380, alors que le PSG n'avait prévu aucun voyage groupé en raison de la proximité du rival marseillais. A Lens, le 2 décembre, ils étaient environ 500, contre seulement 250 dans les cars du PSG. Confidence d'un indépendant : *« Avec le club, c'est trop « fliqué ». Une vraie colonie ! On sort du car pour entrer au stade, on sort du stade pour repartir. On n'a pas le temps de boire un coup et de s'amuser un peu... »*

Les effectifs des hooligans parisiens ne cessent de croître : ils seraient environ 400. En cas de match contre l'OM ou un club étranger de renom, ils auraient vite fait d'être deux fois plus nombreux. Cette montée en puissance, qui s'accompagne d'une consommation accrue d'alcool et de drogues douces (les joints circulent), s'explique notamment par la vigueur retrouvée d'une poignée d'anciens membres du groupe Commandos pirates Paris (CPP). Ce noyau dur rassemble tout au plus une trentaine de personnes, âgées de vingt-cinq à trente ans, mais il compte une petite centaine de sympathisants.

Bien qu'ils affichent des idées d'extrême droite, ils refusent toute récupération militante. Divers groupuscules d'extrême droite, dont le Parti nationaliste français et européen (PNFE), ont tenté à plusieurs reprises de recruter des militants dans la tribune Boulogne du Parc des Princes. Les hooligans les ont jusqu'à présent expulsés *manu militari*. Les dernières bagarres de ce type datent du match PSG-Kiev, le 2 novembre 1994.

Un moment contraints à la discrétion, en raison des enquêtes sur les incidents de PSG-Caen, qui avaient fait dix blessés parmi les CRS le 28 août 1993, les CPP souhaitent revenir au premier plan. Un retour suscité en partie par un conflit de générations. Depuis 1993, l'émergence d'une nouvelle vague de hooligans a déclenché une réaction d'orgueil des CPP, qui entendent *« reprendre les choses en main »* et *« montrer l'exemple »*.

Les nouveaux hooligans sont des adolescents âgés de quinze à vingt ans, qui échappent à tout contrôle, à commencer par celui des quatorze associations officielles de supporters reconnues par le PSG. Dans l'ensemble, ils passent rarement à l'acte. Ou alors pour s'en prendre à des adversaires isolés, qu'ils agressent en meute. Ils se contentent le plus souvent de jouer les costauds et de faire le salut nazi. La peur du gendarme est dissuasive. Pour l'instant.

Ph. Br.

RÉSULTATS

FOOTBALL

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS
Eliminatoires, groupe 2

Tunisie-Mauritanie	1-0

Classement : 1. Togo et Libéria, 4 ; 3. Tunisie, 4 ; 4. Mauritanie, 3 ; 5. Sénégal, 3.

CHAMPIONNAT DU MAROC
16e journée

Widad Casablanca-RSS Settat	2-1
CODM Méknès-MCO Oujda	1-0
Kawkab Marrakech-Crédit agricole	0-1
Ittihad Tanger-Olympique Casablanca	1-0
Chabab Mohammadia-Fath Rabat	1-0
FAR Rabat-Moghreb Fès	1-2
Forces auxiliaires-Raja Casablanca	2-1
KAC Kénitra-El-Jadida	1-4

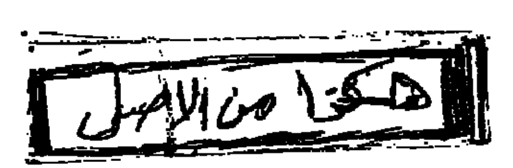
Classement : 1. Widad Casablanca et CODM Méknès, 38 ; 3. Olympique Casablanca 34 ; 4. Chabab Mohammadia, 34 ; 5. Forces auxiliaires, 34 ; 6. MCO Oujda, 33 ; 7. Kawkab Marrakech, 33 ; 8. Crédit agricole, 33 ; 9. FAR Rabat, 32 ; 10. El-Jadida, 32 ; 11. RSS Settat, 31 ; 12. KAC Kénitra, 31 ; 13. Raja Casablanca, 30 ; 14. Ittihad Tanger, 27 ; 15. Fath Rabat, 26 ; 16. Moghreb Fès, 26.

VOILE

COUPE DE L'AMERICA
Deuxième round Robin
Lundi 30 janvier
Coupe Louis Vuitton : régates annulées pour manque de vent.
Coupe Citizen : *Stars and Stripes* b. *Young America* par abandon.
Classement des defenders : 1. *Stars and Stripes* et *Young America*, 5 pts ; 3. *America*³, 3.

■ **CANTONA : le ministre des sports britannique,** Iain Sproat, a appelé, lundi 30 janvier, la Fédération anglaise de football à traiter l'affaire Cantona avec fermeté. M. Sproat a décrit l'agression commise par l'attaquant français sur un supporteur comme *« honteuse »*. Un groupe de députés travaillistes a, en revanche, fait connaître son intention de déposer une motion à la Chambre des communes en faveur d'Eric Cantona, appelant la fédération à revenir sur la sanction *« sommaire »* frappant le footballeur, suspendu jusqu'à la fin de la saison par Manchester United. – *(AFP.)*

■ **ROMARIO : l'attaquant brésilien a été désigné** *« joueur mondial de l'année 1994 »* par la Fédération internationale de football, lundi 30 janvier. Le champion du monde, ancien joueur du FC Barcelone récemment transféré au Flamengo de Rio-de-Janeiro, a été élu par une centaine de sélectionneurs nationaux, qui l'ont placé devant le Bulgare Hristo Stoïchkov et l'Italien Roberto Baggio. – *(AFP.)*



TABLE

Paradis végétariens

Ici, la viande est proscrite. Strictement réprouvée. Mais que propose-t-on au juste dans ces restaurants « militants » ?

NOMBRE de nos contemporains, déjà dans les années 60 et 70, ont accordé tout crédit au végétarisme. Rousseau en fut jadis un vif défenseur, à défaut d'élaborer une théorie végétarienne probante : *« Je ne connais pas (...) de meilleure chère que celle d'un repas rustique. Avec du laitage, des œufs, des herbes, du fromage, du pain bis et du vin passable, on est toujours sûr de me bien régaler. »* S'il répugne à consommer de la viande – le végétarien apprécie néanmoins le poisson –, il mange fruits, légumes et céréales, mais aussi tous les produits issus des animaux que sont le lait, le fromage, les oeufs et le miel. Pour Rousseau, la viande n'est pas un aliment naturel de l'homme. *« Il est certain que les grands mangeurs de viande sont en général cruels et féroces plus que les autres hommes »*, écrit-il dans *Emile*. La viande, toxique puisque putrescible, est diabolisée par Rousseau, à la différence des végétaux, dans lesquels le philosophe, curieusement, classe le lait !

Sa position à l'égard des régimes végétariens relève de trois raisons principales, étroitement liées : d'abord le refus de la violence imposée aux êtres vivants que sont les animaux ; ensuite, le rejet de la viande considérée comme un élément toxique ; en conséquence, l'homme, présenté comme naturellement végétarien, contrevient à son alimentation naturelle s'il consomme de la viande. Parmi les écrivains, citons un autre végétarien de marque, Tolstoï, qui s'imposa un régime sévère, et surtout non carnassier. Il fut un grand consommateur de *koumis*, boisson fermentée des peuples nomades d'Asie, préparée avec du lait de jument. N'oublions pas non plus Richard Wagner, dont Guy de Pourtalès nous dit l'intérêt pour *« la régénération de l'homme par l'hygiène végétarienne »*, au temps de la composition de *Parsifal*, en 1879.

MÉFAITS DE LA CIVILISATION

On ajoute aujourd'hui à la défense des régimes non carnassiers des raisons économiques : les terres consacrées à l'élevage pourraient nourrir proportionnellement plus d'êtres humains si elles étaient réservées à la culture des céréales, des légumes et des fruits. A l'extrême se situent les végétaliens, les macrobiotes ou céréaliers, les crudivoristes, les adeptes de l'instinctothérapie. Ainsi, les végétaliens refusent tous les sous-produits animaux (pas de lait, pas de fromage) pour ne s'alimenter que de légumineuses, de fruits, de céréales. Un tel régime est réputé précaire pour l'équilibre alimentaire : absence de calcium, carence en vitamines pouvant entraîner des troubles graves.

Les adeptes de la macrobiotique consomment essentiellement des céréales, des légumineuses, peu de légumes et presque pas de fruits, hormis les fruits secs. Diète, du grec *diata*, est synonyme de mode de vie. Rousseau se leurrait en pensant que la nourriture ne relevait pas de la morale. A chaque régime, qu'il soit végétalien, macrobiotique ou omnivore, correspond une philosophie de la vie.

Pour Jacques Barreau, auteur, aux éditions Temps actuels, du livre intitulé *Les Hommes et leurs aliments*, la vie moderne trépidante favorise les conduites alimentaires *« quasi mystiques »*, qui tendent à la recherche d'une *« pureté biologique, de communication avec une fantasmatique « nature vierge » considérée comme seul refuge contre les méfaits de la civilisation »*. Il note, à l'opposé, les attitudes boulimiques, les penchants pour la *« grande bouffe »*, tandis qu'est imposé au plus grand nombre un *« comportement alimentaire de grignotage pluri-quotidien »*. Un peu caricatural, mais – hélas ! – réaliste constat.

Roland Barthes démontre comment le fait de manger un bifteck saignant *« représente à la fois une nature et une morale »*. Il ajoute : *« L'aliment résume et transmet une situation. »*

Au paradis végétarien, la gastronomie n'est pas rejetée, à la différence des régimes végétaliens ou macrobiotiques; mais, par mimétisme, l'auteur de *L'Empire des signes* remarque, dans certains restaurants spécialisés, *« une tentative de copier l'apparence des mets carnés par une série d'artifices »*. C'est encore le cas chez *Aquarius 2*, où le chef anglais Richard Leith, auteur d'un livre de cuisine végétarienne, prépare le pâté végétal, les quenelles de soja et les saucisses de galettes de céréales avec un souci de la forme qui appartient à la tradition culinaire.

Pour un non-végétarien, dont le palais n'est pas formé à ces mélanges, l'épreuve est parfois redoutable. *Le Bol en bois* fut un macrobiotique pur et dur, dans un décor japonisant, à l'ambiance désespérement sereine. On y mange une « tempura de seitan », c'est-à-dire un beignet de gluten de blé cuit, avec des céréales, des légumes cuits, quelques crudités et un morceau de tofu (caillé de lait de soja à la texture étrange). Le *Country Life* est géré par l'Eglise adventiste du septième jour. C'est un restaurant végétalien en libre-service, où les produits sont frais. Ouvert depuis un an dans le Marais, *La Truffe* (mais oui !) est végétarien et macrobiotique, mais son animateur – professeur de yoga – préfère l'appeler « restaurant nature ». L'endroit est plutôt accueillant ; on y trouve régulièrement des assiettes de céréales, légumes, épices et huiles d'origines différentes : Japon, Grèce, Mexique, Maroc... ainsi que des tartes aux légumes et des vins biologiques, mais aussi des pâtes (complètes) aux truffes fraîches !



MENUS DE LÉGUMES

Il semble que les restaurants « militants » accrochés à une tradition d'ascèse soient aujourd'hui en passe d'être démodés. La gastronomie, désormais, est aussi revendiquée par les végétariens. Une preuve supplémentaire est la publication, chez Gründ, dans la collection « Gourmandises », d'un ouvrage de recettes intitulé *Festins végétariens*, de Richard Cawley, pour tous publics.

Dans le même temps, certains restaurants traditionnels proposent régulièrement des plats, voire des menus, de légumes destinés à une clientèle de plus en plus nombreuse et variée. Michel Oliver, au *Bistrot de Paris*, en fut le précurseur, avant l'apparition des menus autour d'un légume : la tomate, l'été, chez Christian Etienne (Avignon), ou la pomme de terre, actuellement au *Clos des Morillons* (Paris-15e). Pour beaucoup de jeunes femmes – mais pas exclusivement –, un repas végétarien est une formule santé, épisodique, qui assure une nourriture légère, nourissante et peu chère, issue de produits frais et faits « maison ». C'est le terroir en direct.

Tous les produits de ces restaurants sont-ils « bio » ? Rien n'est moins sûr, mais l'indication, souvent, est précisée. Un marché biologique se tient sur le boulevard Raspail, à Paris-6e, le dimanche matin. Au rayon des ceufs, il faut réserver sa boîte à l'avance, sinon s'inscrire sur une liste d'attente. On ne bouscule pas les pondeuses « bio ». A Montreuil-sous-Bois et quai de la Loire (dans le 19e arrondissement) existent des supermarchés biologiques, dont les produits sont bien moins chers. Quel sera l'avenir de cette restauration ? Est-elle une démarche autonome ou bien est-elle liée aux derniers avatars du « New Age » ? Verra-t-on des restaurants spécialisés pour les crudivoristes et les frugivores ? Une perspective finalement moins inquiétante que la multiplication des « tex-mex » ou celle des *Hippopotamus* pourtant réservés *« aux mordus de la viande »* – mais quelle viande ? – *« n'en déplaise*, dit un dépliant, *aux végétariens »*. Affligeant.

Jean-Claude Ribaut

★ *Aquarius 2* (végétarien), 40, rue de Gergovie, 75014 Paris. Tél. : 45-41-36-88. Du lundi au samedi
★ *Le Bol en bois* (macrobiotique), 35, rue Pascal, 75013 Paris. Tél. : 47-07-27-24. Fermé le dimanche.
★ *Country Life* (végétalien), 6, rue Daunou, 75002 Paris. Tél. : 42-97-48-51. Fermé vendredi soir, samedi et dimanche.
★ *La Truffe* (restaurant « nature »), 31, rue Vieille-du-Temple, 75004 Paris. Tél. : 42-71-08-39. Ouvert tous les jours.

TOQUES EN POINTE

■ **CHEZ RAFFATIN ET HONORINE.** Les vieux habitués de chez « Tintin » rendront grâce à Michel Rostang, le bon gestionnaire des *Bistrots d'à-côté* (quatre au total, avec celui-ci), d'avoir conservé le nom de cette halte nostalgique. La nouveauté est que tout (ou presque) est bon. Le pot-je-vleish flamand, le sauté de veau au risotto et le quatre-quarts aux pommes, c'est la bonne affaire du déjeuner pour 98 F. J'ai moins aimé la pastilla de pintade : choux et pâte à brik ne font pas nécessairement bon ménage. « Formule ardoise » à 135 F. Service très vif, vins accessibles.
★ Paris. 16, boulevard Saint-Germain (75005). Tél. : 43-54-59-10. Fermé samedi midi et dimanche.

■ **HUÎTRERIE GARNIER.** Pour la survie de sa production, M. Garnier, ostréiculteur à Marennes, a ouvert avec sa femme, d'octobre à avril, un lieu de dégustation et de vente à emporter de leurs délicieuses fines de claire et spéciales. Les plates viennent de Bretagne. Le patron ouvre les huîtres pendant que sa femme sert. C'est le fils qui s'occupe de la production et assure l'approvisionnement. Il faut retenir sa table, car il n'y a que six couverts. Le rapport fraîcheur-qualité-prix est excellent : menu dégustation à 105 F ; avec une douzaine de claires n° 3, un verre de muscadet sur lie, une tarte. Accueil familial.
★ Paris. 117, avenue Mozart (75016). Tél. : 40-50-17-27. Fermé dimanche.

■ **L'ALISIER.** C'était une adresse discrète que les gourmets appréciaient au temps du *Petit Montmorency*. Depuis bientôt sept ans, les frères jumeaux Dodeman, Jean-François en salle et Jean-Luc en cuisine, satisfont une clientèle d'habitués. Le menu-carte (165 F) ne manque pas d'attraits : gâteau de foies de volaille au caramel de cassis, qui n'a certes pas la légèreté des foies blonds, ou délicieuse tartelette de légumes à la ratatouille confite et petits-gris, en entrée ; puis turbot poêlé à la crème de persil (supplément 55 F) ou carré d'agneau à la crème d'ail confite. Si la cuisson du turbot est parfaite, certaines saveurs assemblées paraissent moins bien justifiées. Desserts intéressants, comme le mendiant à la sève d'érable et glace vanille. Quelques vins à moins de 100 F. Accueil très professionnel.
★ Paris. 26, rue de Montmorency (75003). Tél. : 42-72-31-04. Ouvert du lundi au vendredi.

■ **LES BOUCHONS DE FRANÇOIS CLERC.** Un Château de Beaucastel 1991 à 76 F ; les Plantiers de Haut-Brion à 72 F. Et quelques grands crus classés du Bordelais à moins de 200 F. La bouteille, c'est le (nouveau) miracle de François Clerc, le cuisinier inspiré de *La Vieille Fontaine* à Maisons-Laffitte. Miracle ou mirage ? En vendant « à prix coûtant » des vins de cette qualité, le restaurateur ne peut s'assurer de la constitution d'un stock. Il n'y a d'ailleurs aucun intérêt. La carte des vins connaît donc une rotation très rapide, au gré du marché, et des lots disponibles. Il n'empêche, ces *Bouchons* sont une bonne aubaine, et on y trouve encore un Domaine de Trévallon 1991 à 66 F ! La table, qui, seule, doit assurer les bénéfices, passe presque au second plan. Ce n'est pas le moindre paradoxe de cette aventure. Que l'on se rassure, le professionnalisme de François Clerc est grand. Malgré quelques ratés à l'ouverture, la cuisine mérite attention : friandise de boudin et poireaux, galette fondante de queue de boeuf ou pieds-paquets en menrette, comme le pain perdu aux fruits, sauront faire valoir quelques bonnes bouteilles. A suivre, avec vigilance. Menu-carte à 215 F. Le midi, une entrée ou un dessert et un plat : 115 F.
★ Paris. 12, rue de l'Hôtel-Colbert (75005). Tél. : 43-54-15-34. Fermé le dimanche et le samedi midi.

■ **LES ALLOBROGES.** Olivier Pateyron a créé un espace de clarté dans un quartier incertain. C'est l'une des clés de son succès. La galette de pommes de terre au lard et foie gras, la salade aux herbes, le bouillon de volailles, foie gras et quelques nouilles, font figure de chefs- d'oeuvre. Considérons d'abord les prix : ils oscillent entre 81 F et 150 F, avec, si vous le voulez, un honnête tricastin à 76 F la bouteille. Encourageant, car l'accueil, de surcroît, est distingué et aimable. Nous avons aimé la canette de Barbarie aux quatre-épices, gâteau de fruits secs ; c'est une recette un peu poussée du col, mais succulente. Simples desserts, mais réussis : poires pochées au gingembre, pommes reinettes au miel et cardamome. Chez Olivier Pateyron, on peut s'y rendre seul, heureux de savoir que l'on pourra déployer son journal entre le carafon et son assiette.
★ Paris. 71, rue des Grands-Champs (75020). Tél. : 43-73-40-40. Fermé dimanche et lundi.

J.-C. Rt

JARDINAGE

Traitements d'hiver

LE JARDINIER imprévoyant ne s'affole que lorsqu'il voit les premiers pucerons, en mai ; ils se régalent déjà des jeunes pousses gorgées de sève sucrée. Le mois suivant, le même jardinier regarde tristement les boutons de ses rosiers pompons se couvrir d'un feutre blanc. Se répandant de jour en jour, l'oïdium les momifie, empêchant les pétales de s'épanouir. En juillet, il est stupéfait de voir les feuilles de ses rosiers remontants ornées de tâches noires. Le mois suivant, le black spot les fait tomber, juste avant que de petites pustules orange recouvrent celles d'autres plantes. Elles laissent bientôt place à une fine poudre noire moins ravissante : les spores de la rouille se répandent ainsi. Un coup de vent dénude complètement les arbustes attaqués. Certains en crèvent.

Au jardin fruitier, le tableau est à peine moins dramatique. Les feuilles du pêcher sont cloquées, puis verruqueuses. Elles tombent, les branches se dessèchent. Celles du poirier se tachent, certains fruits se déforment, ceux du pommier sont liégeux, tandis que les feuilles de l'arbre se recouvrent, elles aussi, du même feutre blanc qui a ravagé les rosiers.

Le jardinier prévoyant, lui, a appliqué le bon vieil adage : « mieux vaux prévenir que guérir ». Ravi, il contemple son oeuvre. Il n'a pas abandonné son jardin l'hiver, lui. Muni d'un pulvérisateur, il a soigneusement traqué maladies et insectes dormant sous l'écorce, à la surface du sol et sous les feuilles pourrissantes. Février est un bon mois pour cela.

CHEPTELS DE PUCERONS

Le voilà qui noie ses arbustes, ses rosiers, ses arbres fruitiers sous les remèdes appropriés. Des huiles blanches pour les arbres fruitiers dont on aura intérêt à gratter préalablement et énergiquement les troncs des plus vieux spécimens pour les débarrasser de leurs mousses et de leurs lichens, si ravissants qu'on en oublie qu'ils font un logis très fréquentable pour les insectes et leurs larves. De la bouillie bordelaise pour le pêcher : pulvérisée au moment précis où les bourgeons sont prêts à éclater sous la poussée de la sève, cette vieille potion éradique la cloque (l'été elle est efficace sur le mildiou de la tomate et de la vigne). Un traitement d'hiver sur les rosiers et sur le sol alentour leur épagnera des souffrances dues aux maladies pendant l'été. Un arrosage abondant d'une solution d'Aliette au pied des conifères et des plantes de terre de bruyère leur évitera le flétrissement qui les tue en quelques jours au printemps. Un peu de glue étalée au pinceau sur la base des troncs des fruitiers ou des rosiers tiges empêchera les fourmis de grimper dans les branches. Elles y entretiennent des cheptels de pucerons qu'elles traient pour en tirer un miellat dont elles s'énivrent.

La cochenille est l'une des pestes les plus tenaces. Protégée sous son bouclier cireux ou laineux, cet insecte résiste à la plupart des traitements classiques. Pour la tuer, il faut l'étouffer sous une pulvérisation d'un insecticide mêlé à une huile. Et s'y reprendre à plusieurs fois. Les agrumes, les lauriers-roses et les hortensias en sont prioritairement les victimes. Il ne faut jamais laisser cette bestiole s'installer, car elle entraîne la prolifération d'un champignon noir appelé fumagine qui, outre son effet disgracieux, affaiblit considérablement la plante qu'il recouvre.

A moins que vous ayez décidé d'élever la cochenille. On le fait encore dans certains pays méditerranéens. Ecrasées par millions, elles fournissent un colorant qui donne au chorizo et à certains tissus leur somptueuse couleur rouge.

Alain Lompech

Nuages au Nord soleil au Sud

Le matin, de la Bretagne à la Normandie, au Nord-Pas-de-Calais et à la Somme, le ciel sera couvert et réservera des pluies faibles. Le vent de sud-ouest sera modéré, et balaiera les côtes de la Manche jusqu'à 90km/h en rafales. Des Pays-de-Loire à la Champagne-Ardenne jusqu'à la Lorraine, en passant par l'Orléanais, l'Ile-de-France, l'Aisne et l'Oise, le ciel sera chargé, mais les nuages resteront *inoffensifs*. Le vent de sud-ouest sera soutenu, jusqu'à des pointes de 60 km/h.

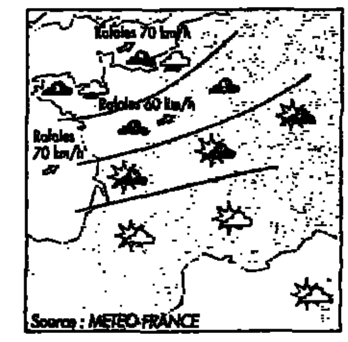
Du Poitou-Charentes au Centre, à la Bourgogne jusqu'à l'Alsace et la Franche-Comté, les nuages seront prédominants mais réserveront quelques éclaircies. Au sud d'une ligne Gironde-Limousin-Lyonnais, les nuages seront peu nombreux et n'entameront pas l'impression de beau temps. Seuls quelques brouillards *matinaux gêneront la visibilité en* vallée de la Garonne et de la Saône, et se dissiperont en cours de matinée.

L'après-midi, la zone faiblement pluvieuse située sur le nord-ouest gagnera le Maine, le nord de l'Ile-de-France, l'Aisne et l'Oise, accompagnée d'un même vent de sud-ouest soutenu. Les régions situées du Poitou-Charentes à l'Alsace-Lorraine et à la Franche-Comté conserveront un ciel très nuageux. En revanche, des éclaircies plus franches se dessineront sur la Guyenne, la Marche, le Bourbonnais, la Bresse et le Lyonnais. Au sud de cette ligne, le beau temps persistera malgré quelques faibles passages nuageux. L'autan se lèvera progressivement sur son domaine en fin d'après-midi, annonçant quelques nuages côtiers près du golfe du Lion en soirée.

Côté mercure, quelques gelées *matinales se produiront en région* Rhône-Alpes, sur le Massif Central et dans le Nord-Est. Les températures matinales seront voisines de 6 degrés de l'Aquitaine aux Ardennes, supérieures à 8 degrés sur le quart nord-ouest.

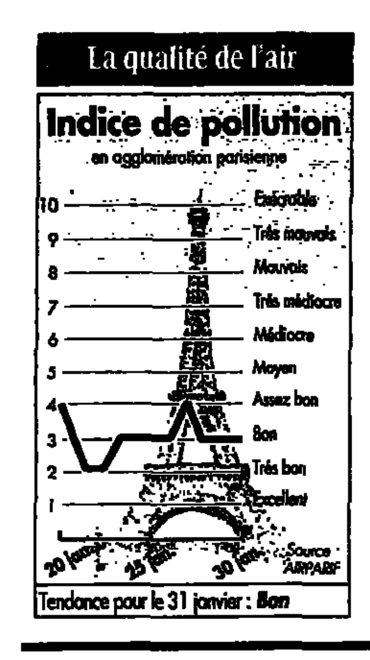
L'après-midi, la douceur sera présente partout, avec des températures proches de 10 degrés sur le nord-est, 13 degrés ailleurs, jusqu'à 16 degrés au pied des Pyrénées.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 1er février à 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 31 janvier : **Bon**



TEMPÉRATURES du 31 janvier 1995 maxima/minima

FRANCE

Ville	maxima/minima
AJACCIO	15/5
BIARRITZ	14/6
BORDEAUX	13/4
BOURGES	11/–1
BREST	10/9
CAEN	9/2
CHERBOURG	7/1
CLERMONT-F.	12/1
DIJON	10/–3
FORT-DE-FR.	28/22
GRENOBLE	8/5
LILLE	7/–1
LIMOGES	10/1
LYON, BRON	13/1
MARSEILLE	15/7
NANCY	9/–5
NANTES	12/5
NICE	15/6
PARIS	10/1
PAU	13/4
PERPIGNAN	17/11
POINTE-A-PIT.	30/22
RENNES	10/5
ST-D.-RÉUNION	30/23
ST-ÉTIENNE	12/–1
STRASBOURG	9/–2
TOULOUSE	12/4
TOURS	11/1

ÉTRANGER

Ville	maxima/minima
ALGER	19/10
AMSTERDAM	6/–1
ATHÈNES	17/8
BANGKOK	35/25
BARCELONE	19/8
BELGRADE	11/6
BERLIN	8/–1
BOMBAY	34/18
BRASILIA	29/19
BRUXELLES	6/0
BUCAREST	8/2
BUDAPEST	11/2
BUENOS AL	27/19
CARACAS	28/21
CHICAGO	1/–11
COPENHAGUE	0/–6
DAKAR	31/18
DJAKARTA	31/24
DUBAI	24/12
DUBLIN	7/6
FRANCFORT	8/–3
GENÈVE	9/3
HANOI	13/11
HELSINKI	–5/–9
HONGKONG	12/9
ISTANBUL	11/8
JÉRUSALEM	13/5
KIEV	4/0
KINSHASA	32/24
LE CAIRE	19/6
LIMA	27/22
LISBONNE	16/13
LONDRES	7/2
LOS ANGELES	21/12
LUXEMBOURG	7/–4
MADRID	15/3
MARRAKECH	25/7
MEXICO	24/10
MILAN	10/–4
MONTRÉAL	–6/–8
MOSCOU	2/–2
MUNICH	9/–3
NAIROBI	23/11
NEW DELHI	23/8
NEW YORK	6/–3
PALMA DE MAJ.	19/6
PÉKIN	3/–5
PRAGUE	8/–3
PRETORIA	33/20
RABAT	19/8
RIO DE JAN.	27/22
ROME	15/9
SAN FRANC.	16/12
SANTIAGO	27/16
SÉVILLE	20/11
ST-PETERSB.	–1/–11
STOCKHOLM	–6/–14
SYDNEY	29/21
TENERIFE	20/16
TOKYO	8/–1
TUNIS	19/12
VARSOVIE	7/–2
VENISE	9/1
VIENNE	12/0





Situation le 31 janvier, à 0 h 00, temps universel



Prévision pour le 2 février, à 0 h 00, temps universel

Il y a 50 ans dans Le Monde

Nationalisations

IL FAUT bien aborder ce difficile problème : le gouvernement provisoire est-il qualifié pour procéder à des réformes de structure ? Ne faut-il pas attendre le vote d'une Assemblée régulièrement élue au suffrage universel ?

Les partis de gauche et d'extrême gauche, les mouvements de résistance, le Conseil national de la Résistance et l'Assemblée consultative elle-même, dans un vote unanime, ont pris nettement position.

Ils pressent le gouvernement de nationaliser au plus tôt les activités de base : banques, assurances, électricité..., et leur volonté clairement affirmée paraît résoudre la question de légalité. Nul, en effet, ne semble pouvoir mettre en doute les intentions de la nation française ainsi fermement exprimées par l'ensemble des organes qui la représentent.

Cependant, c'est d'abord et avant tout pour rétablir la France dans sa grandeur et sa liberté que l'ensemble de la nation s'est rangée derrière le général de Gaulle, que tant d'hommes, pour se battre, ont gagné l'Angleterre et l'Algérie et, dans nos villes et nos campagnes, se sont groupés dans les mouvements de résistance et les FFI.

Ils se sont unis, alors, en faisant abstraction de leurs querelles politiques, religieuses et sociales. Une seule tâche importait, pour laquelle ils bravaient la prison, la déportation, la torture et la mort. Le reste, qui divise, serait abordé et résolu plus tard, la paix revenue, lorsque seraient rassemblées les conditions d'une loyale confrontation.

Par la suite, tous les hommes de bonne volonté ont compris la nécessité d'un immense effort de rénovation dont, seule, la Résistance peut être l'animatrice. Mais peut-elle profiter d'une situation révolutionnaire pour effectuer hâtivement des réformes de structure ?

(1er février 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6488

HORIZONTALEMENT

I. Sont bons à lécher. – II. Son trou peut être un passage pour un chameau.– III. Une vraie gourde. – IV. Assembles bout à bout. – V. Un spécialiste des échecs. Est utilisée pour couper. – VI. Pas annoncés. Pas blanchis. – VII. Une mer qui est un grand lac. – VIII. Un peu de tabac. Peut être égaré quand on déménage. Est souvent en première ligne. – IX. S'assurer contre l'incendie. – X. Qui ne donnent aucun résultat. Donné par le chef. XI. Se chargea de son père. N'est pas un cor au pied.

VERTICALEMENT

1. A prendre ou à laisser. – 2. Epaissit comme une sauce. Fait beaucoup de bruit quand il se lève. – 3. Insecte. Renonce à se confesser. – 4. Descend peut-être. Paraît plus douce quand elle peignée. – 5. Se retira à Capri. Ville du Nigeria. – 6. Pris pour aller plus loin. Ne peut plus se voir en peinture. – 7. Forme une province avec trois comtés. – 8. Un ensemble de lignes. Une pièce très sombre . – 9. Dieu celte. D'un verbe évidemment actif.

SOLUTION DU N° 6487

HORIZONTALEMENT

I. Fouineuse. – II. Estropiés. – III. Marouette. – IV. Ensiler. – V. Ce ; Râ. – VI. Penon. – VII. Entre ; Die. – VIII. Te ; urnes. – IX. Tirelires. – X. Ego ; saï. – XI. Secret ; us.

VERTICALEMENT

1. Femmelettes. – 2. Osa ; neige. – 3. Utrecht ; roc. – 4. Irone ; rue. – 5. Nous ; perlée. – 6. Epeire ; ni. – 7. Uitlanders. – 8. Sète ; oiseau. – 9. Esérine ; sis.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Mercredi 1er février

■ **MUSÉE GUIMET** : exposition « La Chine des origines », hommage à Lionel Jacob (34 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE GUSTAVE-MOREAU** : une oeuvre des collections, *les Muses* (23 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les appartements d'été d'Anne d'Autriche, 12 h 30 ; les tapisseries du Moyen Age, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE** (34 F + prix d'entrée) : les Thermes antiques et leurs galeries souterraines, 14 heures ; le scriptorium médiéval, ateliers pour enfants, 14 h 30 ; l'Hôtel des abbés de Cluny et les collections médiévales, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **GALERIES ET PASSAGES** autour du Palais-Royal (45 F), 14 h 30, 2, place du Palais-Royal devant le Louvre des antiquaires (Découvrir Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (34 F + prix d'entrée) : visite par artiste, Gustave Courbet, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **PASSAGES COUVERTS** autour de la rue Saint-Denis (45 F), 14 h 30, métro Etienne-Marcel (Paris pittoresque et insolite).

■ **LE QUARTIER CHINOIS** lors des fêtes du Nouvel An chinois (55 F), 14 h 30, porte de Choisy devant la BNP (Christine Merle).

■ **MUSÉE DU PETIT-PALAIS** : un autre regard sur la peinture, la composition (25 F + prix d'entrée), 14 h 45 (Musées de la Ville de Paris).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE CHRISTOFLE** : collection d'argenterie (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 9, rue Royale (Monuments historiques).

■ **MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS** : les origines de l'art roman (37 F + prix d'entrée), 15 heures, dans le hall près de la caisse (Monuments historiques).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : Exposition Paris grand écran 1895-1945 (25 F + prix d'entrée), 15 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ESPAGNE.** Pour la sixième fois depuis décembre 1994, les conducteurs des chemins de fer espagnols, qui réclament une augmentation de leurs salaires, ont déclenché une grève de vingt-quatre heures le 27 janvier. Leurs représentants syndicaux ont prévu sept autres journées d'arrêt de travail d'ici au mois de mai si leurs revendications ne sont pas satisfaites. – *(AFP.)*

■ **MANCHE.** En raison d'une livraison de matériel plus tardive que prévu, le service des navettes du tunnel sous la Manche pour les autocars, les caravanes, les camping-cars et autres véhicules de plus de 1,85 mètre de hauteur, qui devait débuter en mars, ne commencera pas avant la mi-mai. – *(AFP.)*

■ **BIRMANIE.** La compagnie Orient Express et la Birmanie viennent de signer un contrat portant sur la mise en service d'un hôtel flottant et d'un bateau de croisière. Le *Princess-Marguerite*, luxueux paquebot qui va être transformé en un hôtel de cent cinq chambres, sera amarré dans le port de Rangoon, et recevra ses premiers clients à la mi-1996. Quant au bateau, il effectuera ses croisières sur la rivière Irrawaddy, entre Mandalay et l'ancienne cité de Pagan, avant la fin de l'année. – *(AP.)*

■ **CHINE.** Pour combattre plus efficacement la pollution industrielle, le gouvernement chinois vient de créer un *« centre national pour une production plus propre »*. Selon l'Agence nationale pour la protection de l'environnement, à laquelle ce centre est rattaché, cinq ou six grandes villes seulement, sur 570, ne dépassent pas les normes internationales sur la qualité de l'air. Pékin, Shanghaï et Canton sont classées parmi les villes les plus polluées du monde. – *(AFP.)*

■ **TAÏWAN.** Taïwan vient de signer un accord avec la Suisse. Swissair Asia, filiale de Swissair, effectuera trois vols hebdomadaires entre la Suisse et Taïpeh à partir du 7 avril, puis cinq en 1997. Il y a quelques jours, Taïwan avait signé un accord avec KLM et Martinair Holland pour augmenter le nombre des liaisons hebdomadaires Amsterdam-Taïpeh de six à neuf dès le mois d'octobre. – *(AP.)*

LES SERVICES DU Monde

Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

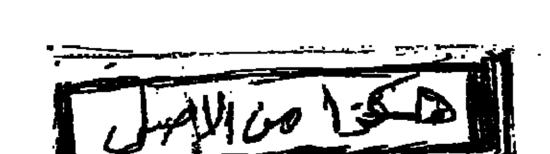
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde*. 12, rue M. Gunsbourg. 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30



PATRIMOINE Le nouveau statut de Versailles, actuellement examiné par le Conseil d'Etat et qui vise à transformer le musée et le domaine en un établissement public unique, devrait lui assurer une autonomie plus grande. Il facilitera la programmation à long terme de la rénovation du château et de son parc, ainsi que l'ouverture des salles habituellement fermées. ● LE DOMAINE ROYAL sera en partie reconstitué grâce à la récupération de certaines parcelles (notamment l'hôpital militaire Larrey) pour créer, au centre d'une zone très urbanisée, un poumon vert de 1 200 hectares. ● UN NOUVEAU PROJET s'inscrit en filigrane : l'installation, dans la préfecture des Yvelines, d'un Centre d'étude des civilisations des XVIIe et XVIIIe siècles, qui pourrait travailler en liaison avec le Centre de musique baroque, pour lequel l'hôtel des Menus-Plaisirs a été rénové.

Quatre ministères vont faire renaître le Grand Versailles

Le Conseil d'Etat examine la transformation du château et du domaine en un établissement public unique. Un projet sur lequel se sont accordées les administrations de la culture, de la défense, de l'enseignement et de l'agriculture

NE PRONONCEZ JAMAIS les mots de *« Grand Versailles »* devant Jean-Pierre Babelon, directeur du musée et du domaine de Versailles. Immédiatement resurgissent dans sa mémoire les projets prêtés à Philippe de Villiers, éphémère secrétaire d'Etat à la culture lors de la première cohabitation. C'était le temps où, promu au rang de « gisement pétrolier », chaque mètre carré de monument historique devait rendre son baril de visiteurs. Et devait donc être « managé » selon les méthodes d'une « ingéniérie culturelle » musclée, avec figurants emperruqués et orchestres dissimulés dans les bosquets pour redonner au domaine royal son allure Grand Siècle.

Pourtant, le grand Versailles, sans perruques ni violons, est à l'ordre du jour. D'abord, parce que le château-musée et son parc devraient se transformer rapidement en établissement public, comme le Louvre. Ensuite, fort de cette nouvelle structure administrative, le domaine pourrait peu à peu arrondir son territoire, passant de 800 hectares à près de 1 200. Ce qui, en liaison avec la plaine de Versailles, en passe d'être classée, constituera un « poumon vert » exceptionnel. La reconquête de ces nouveaux espaces se fera lentement. Elle sera sans doute étalée sur une vingtaine d'années. Ce qui correspond assez bien aux ambitions de Jean-Pierre Babelon : *« Contre les affabulations des projets précédents, je suis pour une conquête lente et obstinée du site. »*

La conquête a commencé dès son arrivée, en 1990. Avant sa nomination, les responsabilités du musée, du bâtiment et du parc étaient diluées entre trois personnes. Jean-Pierre Babelon réunit les trois « couronnes ». A peine avait-il été sacré qu'une « divine tempête » fauchait 1 500 arbres du parc. Preuve par neuf de l'extrême fragilité des plantations, arrivées au bout du rouleau. Des mesures énergiques devaient être prises. Un plan de rénovation des arbres du parc, étalé sur vingt ans, est alors élaboré sous la direction de Pierre-André Lablaude. Pour la première fois, le château n'a plus la priorité absolue. Jean-Pierre Babelon se préoccupe même de trouver le financement (privé) nécessaire à la réfection des bosquets, sans lesquels l'œuvre de Le Nôtre perd une grande partie de sa signification. Mais, pour faciliter cette programmation complexe et faire face à l'afflux des visiteurs, une modification du statut de Versailles est indispensable.

Car, ici, rénover, acheter, compléter, réparer, embaucher ou simplement gérer sont toujours des affaires compliquées. L'ensemble château-musée-domaine dépend de la direction des musées de France (DMF), de la direction du patrimoine et de l'administration centrale du ministère de la culture. La Réunion des musées nationaux (RMN) et la Caisse des monuments historiques sont également impliquées. La transformation en établissement public, qui devrait être effective dans les premières semaines de mars, lui donnera une autonomie plus grande et des moyens supplémentaires, une unité de direction et de programmation. A la tête de l'établissement public, on trouvera un président – haut fonctionnaire, assisté d'un directeur « technicien », vraisemblablement Jean-Pierre Babelon – ainsi qu'un conseil d'administration.

L'unité sociale des six cents membres du personnel, devenus agents de l'Etat affectés à l'établissement public, sera maintenue. Mais le budget (actuellement 190 millions de francs) sera renforcé. Les recettes de Versailles (112 millions de francs) devraient désormais être affectées à Versailles, en dehors d'une somme forfaitaire (une vingtaine de millions de francs) destinée à alimenter la RMN, qui assure un certain nombre de services. Un comité de programmation (où siégeront des représentants de la DMF et du patrimoine) permettra de déterminer les urgences : *« Le renouveau du végétal, qui coûte de 11 à 12 millions de francs,* indique Jean-Pierre Babelon, *mais aussi la révision du système d'alimentation des fontaines (22 kilomètres de canalisation). La réfection du toit du château, qui, après soixante ans d'existence, arrive – un peu prématurément – au terme de sa vie, est estimée à 11 millions de francs. Il faut aussi programmer l'installation de l'électricité au petit Trianon, veiller à l'entretien des pavillons de garde et des 8 kilomètres de routes trop souvent défoncées. »*

L'établissement public a également vocation à récupérer les morceaux épars de l'ancien domaine royal tombés dans les escarcelles du ministère de la défense ou de celui de l'agriculture. Le transfert gratuit de la propriété d'une administration à une autre va à l'encontre de la doctrine du ministère des finances. Mais, comme le domaine de Versailles ne peut acheter les parcelles qu'il convoite, un montage juridique – reposant sur la copropriété et l'indivision – a été mis sur pied. Un certain nombre de terrains et de bâtiments (dont la liste a été dressée) et qui relevaient autrefois du domaine royal sont désormais indivis entre le domaine de Versailles et l'actuel affectataire. Si ce dernier n'en a plus l'usage, il se retire de l'indivision, et la propriété complète revient au domaine de Versailles. C'est le cas de l'hôpital militaire Larrey, qui doit cesser de fonctionner à la fin de l'année.

> « Si l'avis du Conseil d'Etat est favorable, Versailles disposera enfin de temps. Nous pourrons travailler sans hâte. On ne sait pas très bien ce qu'on fera sur ces terrains. On sait très bien, en revanche, ce qui ne se fera pas »

Bien sûr, il n'a pas été facile de convaincre le ministère de la défense, qui avait bien l'intention de négocier au prix fort son patrimoine, comme l'y autorise la loi Giraud. Edouard Balladur a dû mettre son poids dans la balance pour faire avaliser ce montage. Cette procédure est examinée par le Conseil d'Etat, qui doit donner son avis avant la fin du mois de février. *« S'il est favorable, Versailles disposera enfin de temps »*, explique Bernard Notari, qui suit ce dossier au ministère de la culture. Le grand changement, c'est que nous pourrons travailler sur une programmation à moyen terme, sans hâte. On ne sait pas très bien ce qu'on fera sur ces terrains. On sait très bien, en revanche, ce qui ne se fera pas. »

Les camps des Mortemets et des Matelots seront vraisemblablement plantés d'arbres. Le Potager du roi est bien entretenu par le ministère de l'agriculture : on peut seulement demander qu'il soit davantage ouvert au public. L'ex-gendarmerie de Chèvreloup, réaménagée, permettra de loger des employés du château. Dans la Petite Ecurie, on envisage d'installer un centre d'art équestre – une opération coûteuse, qui est loin d'être bouclée. La place d'Armes, qui sert de parking à la ville, devra être libérée : des discussions sont en cours avec la municipalité. Les vastes volumes de l'hôpital Larrey devraient permettre de désengorger le palais. *« Le Grand Commun retrouvera ainsi sa destination première : être une annexe pour les services du château »*, explique Jean-Pierre Babelon. Un château qui a besoin d'espaces pour l'accueil de ses 3,2 millions de visiteurs, pour lesquels on ouvrira le musée de peinture, presque toujours fermé. Sans parler des bibliothèques, centre de documentation, salles d'expositions temporaires, librairies, restaurants et boutiques, qui font maintenant partie du paysage des musées français.

L'hôpital Larrey servira peut-être aussi de monnaie d'échange avec le Parlement, qui gèle près de 20 000 mètres carrés à l'intérieur du château. *« Le Parlement occupe plus de place que le musée, lui-même »*, insiste Maryvonne de Saint-Pulgent, directrice du patrimoine. Pas question de toucher au sacro-saint hémicycle du Congrès, ni aux bureaux annexes (environ 10 000 mètres carrés). Mais est-il indispensable de maintenir, au profit des questeurs, des appartements de fonction qu'ils n'occupent jamais, des bureaux aux trois quarts vides ou des dépôts d'archives et de vieux meubles ? Le Sénat et l'Assemblée nationale pourraient recevoir le même nombre de mètres carrés (environ 10 000) dans un bâtiment moins prestigieux mais signé du même architecte : Jules Hardouin-Mansart. La direction du patrimoine a fait le calcul des travaux de réaménagement : 200 à 300 millions de francs.

Si le Sénat est à peu près d'accord pour approuver les termes de la transaction, l'Assemblée nationale a une position différente. Son président, Philippe Séguin, tient à ces locaux. Il a commandé, autour de l'Hémicycle, l'installation d'une exposition permanente pour raconter l'histoire de l'institution parlementaire. Pour l'instant, le bureau de l'Assemblée n'a pris aucune décision. *« Des discussions ont été esquissées entre le législatif et l'exécutif de 1958 à 1961 pour déterminer les contours de ces locaux,* précise Bernadette Malgorn, directeur du cabinet de Philippe Séguin. *Sans résultat. On est resté sur le* statu quo *assez flou qui repose uniquement sur la tradition orale. Mais le projet du Grand Versailles nécessite une clarification juridique. »* Clarification qui commande que l'Assemblée nationale et le ministère de la culture se parlent. L'approche de l'élection présidentielle complique le jeu : le projet du Grand Versailles est soutenu par Edouard Balladur. Mais aussi par Jacques Toubon, proche de Jacques Chirac, donc de Philippe Séguin. Néanmoins, si le feu vert du Conseil d'Etat est donné, une solution amiable pourra être négociée.

Emmanuel de Roux

Le bosquet de la Colonnade

Le domaine actuel de Versailles et ses futures limites à l'horizon d'une vingtaine d'années

pièce d'eau des Suisses

le potager du Roi

domaine actuel

récupération à venir

hôpital Larrey

Le bosquet d'Encelade

arboretum

N 10

matelots

crapaud

mortemets

petite écurie

Versailles

1000 mètres

Les « héritiers » de Louis XIV s'étaient partagé le domaine royal

Après la Révolution, le parc fut privatisé ou alloué à divers ministères

Les terres et les bois relevant de Versailles sous l'Ancien Régime couvraient plusieurs milliers d'hectares et une partie de la ville de Versailles. Ils furent soit privatisés, soit affectés à des administrations diverses – ministère de la défense, ministère de l'agriculture, notamment. Certains d'entre eux devraient être – à terme – rattachés au ministère de la culture, qui deviendrait ainsi l'unique tuteur d'un parc hier démembré.

LE DOMAINE de Versailles était énorme sous l'Ancien Régime *puisqu'il englobait* les grandes forêts domaniales de Saint-Germain-en-Laye et de Marly, les bois de Satory et une bonne partie de l'agglomération même de Versailles, notamment par le biais des bâtiments publics (ministères, casernes) et des dépendances du palais (les communs et les écuries, en particulier la Grande et la Petite Ecurie de part et d'autre de la place d'Armes). A la Révolution, *le domaine fut démembré sans* plan préconçu. Certaines parcelles furent loties par des promoteurs privés (comme le quartier de l'Ermitage, gagné sur le parc), d'autres échurent à des administrations diverses – l'armée recevant la part du lion. L'affectation des écuries reflète cette confusion. Dans la petite, on trouve les ateliers de restauration des musées de France et du château de Versailles, les dépôts des moulages de l'Ecole nationale des beaux-arts et une école d'architecture. Dans la grande, le quartier général de la 2e division blindée cohabite avec un dépôt des archives départementales, la bibliothèque centrale de prêt (dépendant de la Bibliothèque nationale de France) et le service des travaux du ministère de la culture.

Le domaine national de Versailles *stricto sensu* se compose du petit parc (74 hectares), c'est-à-dire des parterres et des bosquets, et du grand parc (738 hectares), qui comprend lui-même les parcs du Trianon (91 hectares). Ces 812 hectares sont clos *d'un mur de 42 kilomètres de* long. Hors murs, de l'autre côté de la nationale 10, la pièce d'eau des Suisses (33 hectares) est rattachée au domaine.

● **Ministère de la défense.** Ses biens sont nombreux. Le camp des Mortemets (56 hectares) planté de baraquements provisoires et d'un stand de tir ; le camp des Matelots (70 hectares) sur lequel sont construits d'affreux bâtiments servant au 5e régiment du génie ; la caserne de gendarmerie de Chevreloup (désaffectée) près de Rocquencourt ; l'hôpital militaire Larrey (environ 12 000 mètres carrés), en face de l'aile nord du château, installé depuis 1834 à l'emplacement des Grands Communs construits par Jules Hardouin Mansart – il sera abandonné par l'armée à la fin de cette année. La propriété de l'ancienne gendarmerie de Chevreloup a déjà été transférée au ministère de la culture, moyennant finances.

● **Ministère de l'agriculture.** Les 80 hectares expérimentaux de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) mordent *sur le grand parc et occupent des* terrains de l'autre côté de la nationale 10 à proximité du camp des Matelots.

Le Potager du roy (13 hectares) est géré par l'Ecole du paysage de Versailles (l'école d'horticulture ayant été délocalisée à Angers) comme le parc Balbi (5 hectares) voisin, aménagé par le comte de Provence, frère de Louis XVI, à la veille de 1789.

● **Ministère de l'enseignement supérieur.** L'énorme et splendide arboretum (205 hectares), planté d'espèces rares, est confié au Muséum d'histoire naturelle. Certaines parties de ce parc sont ouvertes à la visite.

● **Parlement.** Dans l'aile nord du château se trouve l'hémicycle du Congrès où se réunissent l'Assemblée nationale et le Sénat pour des sessions extraordinaires (modification de la Constitution). Après une longue vacance entre 1958 et 1990, le Congrès s'est réuni trois fois depuis le début de la décennie. Outre l'hémicycle et ses annexes directes, le Sénat et l'Assemblée nationale disposent dans l'aile sud d'espaces impor*tants dévolus à des logements de* fonction (pour les questeurs et les présidents), à des bureaux, mais aussi à des locaux d'archives, voire des dépôts de meubles. Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, veut transformer l'hémicycle et ses abords en une *« exposition permanente de l'institution parlementaire »*.

● **Concessionnaires privés.** Deux sociétés privées se partagent la ferme de Gally, au bout du Grand Canal. L'une, société civile, à l'intérieur de l'enceinte du parc est une pure exploitation agricole. L'autre, à l'extérieur, société commerciale, vend des *fleurs et des produits biolo*giques. A l'intérieur des murs, entre les Trianons et la porte de la Reine, la plaine aux Crapeaux (48 hectares) est concédée à une société anonyme sous tutelle du ministère de l'agriculture, la Sopexa, destinée à promouvoir les produits de l'agriculture française. La plaine aux Crapeaux est leur vitrine.

E. de R.

L'histoire en six mille tableaux

VERSAILLES, on ne le sait guère, c'est aussi un immense musée de peinture : 140 salles où sont accrochées plus de 6 000 oeuvres. Si celles du XVIIe et du XVIIIe siècle (morceaux de réception à l'Académie, beaux portraits de Rigaud, Largillière, Mignard, Nattier ou Vigée-Lebrun, tableaux de Van Loo, Oudry ou Hubert Robert) peuvent être entrevues de temps en temps, grâce aux visites guidées notamment, celles du XIXe siècle, dont les 26 consacrées à la Révolution et à l'Empire, entièrement refaites en 1986, sont pratiquement fermées – faute de gardiens. Leur intérêt est pourtant triple. Le décor a été spécialement conçu sous Louis-Philippe, qui a aménagé cette partie du château en musée des *« Gloires de la France »*, au prix de la destruction de nombreux appartements.

On découvre aujourd'hui l'intérêt de cette muséographie pompeuse correspondant bien aux oeuvres qu'elle magnifie. Certes, il n'y a pas là que des chefs-d'oeuvre, mais tout est passionnant, au moins sur le plan historique. Ne serait-ce que parce qu'un grand nombre de ces oeuvres sont des archétypes reproduits mille fois dans les manuels scolaires, Mallet-Isaac ou Lagarde et Michard. Que ce soient le portrait de Stendhal par Ary Scheffer, celui de Chateaubriand par Girodet, ou telle grande machine historique illustrant les cavalcades napoléoniennes. Enfin, parmi ces compositions, beaucoup sont tout simplement d'excellents tableaux : *La Révolte du Caire* par Girodet, la formidable esquisse de David pour le *Serment du Jeu de Paume* ou le *Jérôme Bonaparte*, de Gros. Plus loin, toujours closes, les cinq salles des croisades avec leur décor *« troubadour »*, organisées autour de la superbe porte médiévale de l'Ordre des chevalier de Rhodes, donnée par le sultan Mahmoud II au prince de Joinville. Quant à la gigantesque galerie des batailles, entrouverte, elle compte au moins un chef d'oeuvre : *La Victoire de Saint-Louis à Taillebourg*, de Delacroix.

E. de R.

Projets, rénovation, mécénat

● **Institut universitaire.** Jean-Pierre Babelon plaide pour la création et l'installation à Versailles d'un institut universitaire consacré à l'étude du XVIIe et du XVIIIe siècle (maîtrise et doctorat), sur le modèle de celui de Poitiers (Études romanes) et de Tours (Renaissance).

Des négociations sont en cours avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin pour faire aboutir ce projet, nourri d'une bibliothèque, d'un centre de documentation et d'un service d'accueil pour les chercheurs étrangers. Cet institut pourrait travailler en liaison avec le Centre de musique baroque déjà installé à Versailles.

Une politique scientifique est actuellement menée sur les collections du musée de Versailles. Le premier inventaire des 6 300 peintures du musée vient d'être publié en trois volumes par Claire Constant (éditions RMN). Le même travail est fait par Simone Hoog pour les 2 000 sculptures du domaine (le premier des trois tomes est sorti).

● **Expositions.** Avec « Les Tables royales », Versailles a renoué avec les grandes expositions internationales. Le succès de cette manifestation (250 000 visiteurs) pousse Jean-Pierre Babelon à en organiser d'autres. Mais leur coût (12 à 15 millions de francs) incite à la prudence. L'idéal serait une grande exposition bisannuelle et une exposition-dossier moins ambitieuse.

Les salles d'Afrique, rénovées grâce au mécénat de la société LVMH, permettent d'accueillir les grandes manifestations. Il manque toujours un espace pour les petites expositions, abritées pour le moment dans les appartements de Mme de Maintenon, que Jean-Pierre Babelon veut remeubler pour les réintégrer au circuit des visites.

● **Les bosquets.** Il a été décidé que la rénovation des douze bosquets, éléments essentiels du jardin de Le Nôtre, serait en grande partie financée par le biais du mécénat. Tous ne seront pas rénovés : le décor de certains d'entre eux a été totalement anéanti. La restauration du bosquet de la Colonnade est en cours grâce à la participation du laboratoire pharmaceutique Ciba-Geigy (coût total : 10 millions de francs).

Celle du bosquet d'Encelade démarre. Sa réfection doit coûter 12 millions de francs (dont 6 millions de francs donné par la MATIF). Elle sera achevée dans trois ans. La réfection du bosquet des Trois Fontaines, dont le financement n'est pas trouvé, devrait coûter 40 à 50 millions de francs. La grille du Potager du roi a pu être restaurée grâce au World Monuments Fund (1,2 million de francs), qui s'attaque maintenant à la rénovation du bassin central du Pôtager (1 million de francs).

● **La maréchalerie.** Une annexe de la Petite Ecurie, en face de la gare Versailles-Rive-Gauche. Ce bâtiment construit par Jules Hardouin-Mansart était promis à la démolition.

Il recevra bientôt l'Office de tourisme de la ville de Versailles et une partie des bureaux parisiens de l'ICOM (International Council of Museums), un organisme international dépendant de l'Unesco.

● **L'Hôtel des Menus Plaisirs.** Autre construction du Grand Siècle laissée à l'abandon. Un programme de rénovation sur trois ans, en cours d'achèvement, lui permet d'accueillir le Centre de musique baroque, dirigé par Vincent Berthier de Lioncourt.

Il devrait autoriser dans l'avenir une exploitation plus rationnelle et plus systématique de l'Opéra du château de Versailles.

E. de R.

Suivez le guide

● **Visites libres et gratuites** : les grands appartements du roi et de la reine, la galerie des Glaces.

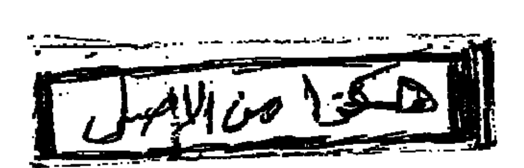
● **Visites-conférences** (réservation obligatoire) : les petits appartements de Louis XV et de Louis XVI, de Marie-Antoinette, du Dauphin et de la Dauphine, de Mesdames, de Mme de Pompadour et de Mme du Barry, de l'Opéra, de la chapelle et des galeries du XVIIe siècle.

● **Visites avec audio-guide** : appartements de Louis XIV, du Dauphin et de la Dauphine, galerie des Glaces.

● **Visites guidées** : réservées aux groupes, ces visites permettent d'explorer certaines salles habituellement fermées (galerie des Batailles, salles des Croisades, de la Révolution, de l'Empire et *du XIXe*). *Des visites spécifiques* ou thématiques peuvent être demandées.

● **Renseignements** (programmes, horaires, organisation et réservation des visites) : Bureau d'action culturelle, tél. : 30-84-76-18 ; télécopie : 30-84-75-64.
Le parc est ouvert gratuitement aux visiteurs toute l'année.





John Carpenter, invité du Festival de Gérardmer

La deuxième édition de Fantastica présente une sélection de films fantastiques inédits et rend hommage au cinéaste américain

LE CINÉASTE américain John Carpenter préside le jury du deuxième Fantastica, festival du film fantastique, qui se tiendra, à Gérardmer (Vosges), du 1er au 5 février. Son dernier film, *In The Mouth Of Madness*, sera présenté en avant-première.

Le nom de John Carpenter est irrémédiablement lié à un âge d'or du cinéma fantastique américain qui courut de 1975 au début des années 80. En ce temps-là, dans l'espace laissé libre par le déclin des genres hollywoodiens et face à une demande d'un public rajeuni, le fantastique et la science-fiction cinématographiques trouvèrent une légitimité inédite. C'est le moment où débutent de jeunes réalisateurs doués, cinéphiles, qui trouvent dans les films d'horreur à petit budget l'occasion de mettre en pratique leur amour de la série B et d'inventer de nouvelles conventions. Ils se nomment Tobe Hooper, Wes Craven, George Romero et John Carpenter.

On le découvre, en France, avec *Assaut* (réalisé après une parodie des films de science-fiction, *Dark Star*), sorte de transposition dans un univers contemporain et urbain de *Rio Bravo*, de Howard Hawks, cinéaste modèle de Carpenter. *La Nuit des masques*, en 1978, rencontre un réel succès et sera abondament imité par des films construits sur le même principe (un maniaque assassine quelques adolescents écervelés). *Fog*, en 1979, est une très originale histoire de revenants. Le savoir-faire de Carpenter lui ouvre, après *New York 1997*, les portes des grands studios où il réalise *The Thing* (1982), remake du classique de Hawks et Nyby.

Suivront, *Christine*, d'après Stephen King en 1983, *Starman*, en 1985, *Les Aventures de Jack Burton dans les griffes du mandarin* en 1986, qui déclinent les différents registres de la frayeur. L'échec de ce dernier film, pseudo *serial* à la manière de Spielberg, renvoie le réalisateur aux productions indépendantes avec *Prince des ténèbres* et *Invasion Los Angeles*, où l'on retrouve intacte toute la singularité de son style. *Les Aventures de l'homme invisible* le voit à nouveau à la tête d'un budget conséquent et inaugure sans doute un nouveau départ, ce dont semble témoigner son dernier film *L'Antre de la folie*.

Quasi exclusivement fidèle au cinéma de la peur (à l'exception d'un téléfilm sur la vie d'Elvis Presley), John Carpenter n'usurpe pas les références à Hawks qui parsèment son œuvre. Sa mise en scène « dégraissée » de toute lourdeur psychologique, utilise à fond les potentialités du Cinémascope et sait jouer avec la profondeur de champ. Elle se concentre, avant tout, sur les gestes et les déplacements des personnages. Très impliqué dans la plupart de ses films, de l'écriture du scénario jusqu'à la composition de la musique, Carpenter est avant tout un chorégraphe qui règle minutieusement le fonctionnement de ses machines à faire peur, et invente des formes qui imprègnent, petit à petit, le reste du cinéma américain. Mais l'émouvant *road movie* qu'est *Starman* ou la virulence politique d'*Invasion Los Angeles*, par exemple, pourraient démontrer aussi qu'il est beaucoup plus qu'un petit maître formaliste.

Jean-François Rauger

Bruckner, Vienne et Bernard Haïtink trahis par l'acoustique

La sécheresse du Théâtre des Champs-Elysées coupable une fois encore

Fondé en 1842, le Philharmonique de Vienne est constitué des meilleurs musiciens de l'Opéra de Vienne. Autogérée depuis 1902, cette formation n'a pas de directeur musical. Les musiciens choisissent eux-mêmes les chefs qui les dirigeront. Plus encore que Mozart, Haydn, Beethoven ou Brahms, les grandes spécialités des *Wiener Philharmoniker* sont Anton Bruckner, Johann Strauss et Mahler.

HUITIÈME SYMPHONIE de Bruckner, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, Bernard Haïtink (direction).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 15, avenue Montaigne, Paris 8e (Mo Alma-Marceau), 20 h 30, le 30. Programme redonné, le 3 février, à la Halle aux grains, de Toulouse, 20 h 30. Tél. : 61-21-09-00. De 265 F à 355 F *(175 F pour les étudiants).*

Le jour de la mort de Paul Claudel, la Radiodiffusion française demanda à Jean Cocteau ce qu'il pensait de l'œuvre de l'auteur du *Soulier de satin*. De sa voix théâtralement pincée, et après avoir fait mine de réfléchir, l'agitateur culturel répondit : *« Celle d'un gros dindon, sur lequel serait tombée la grâce divine. »* La définition colle aussi bien à l'œuvre de Claudel mort en 1955 qu'à la musique de Bruckner mort en 1896.

Il n'y a pas de prie-Dieu dans la salle de concert, mais sa musique, lorsqu'elle est bien jouée, ce qui est fort rare et ne tient pas seulement à sa parfaite exécution formelle ni à la splendeur de l'orchestre, a le pouvoir d'extraire le public du monde alentour. Il y a bien longtemps, Eugen Jochum et l'Orchestre symphonique de Bamberg avaient, au Châtelet, déployé un tel enthousiasme, ému par un tel oubli de soi dans cette œuvre que leur concert n'a pas quitté la conscience des plus fervents brucknériens.

Malgré leurs qualités incomparables, les *Wiener Philharmoniker* et le chef néerlandais Bernard Haïtink seront plus vite oubliés. Il faut, pour que la *Huitième Symphonie* de Bruckner se déploie dans l'espace, une salle de concert à l'acoustique généreuse. Le Théâtre des Champs-Elysées, sec comme un studio de radio, très petit pour ses 1900 places, n'a aucune des qualités requises. Haïtink, dont l'oreille est au moins aussi infaillible que le bras, enchaîne donc rapidement les phrases et les « paragraphes », sans toujours respecter les valeurs longues des fins de phrase pour combler ce vide angoissant. Ne pouvant s'épanouir totalement, la musique perd de son rayonnement, la couleur et la plénitude harmoniques brucknériennes ne sonnent pas, les nombreuses incises des bois peinent à sortir naturellement du fond de l'orchestre, les arpèges des harpes qui accompagnent le retour du motif de choral dans le sublime mouvement lent restent prisonniers des paquets de cordes (somptueuses). De minute en minute, on se prend non à écouter, mais à tenter d'entrer dans une interprétation dont on perçoit la beauté, mais qui, sans cesse, se refuse.

Alain Lompech

La Cité de la musique rate son rendez-vous avec Venise

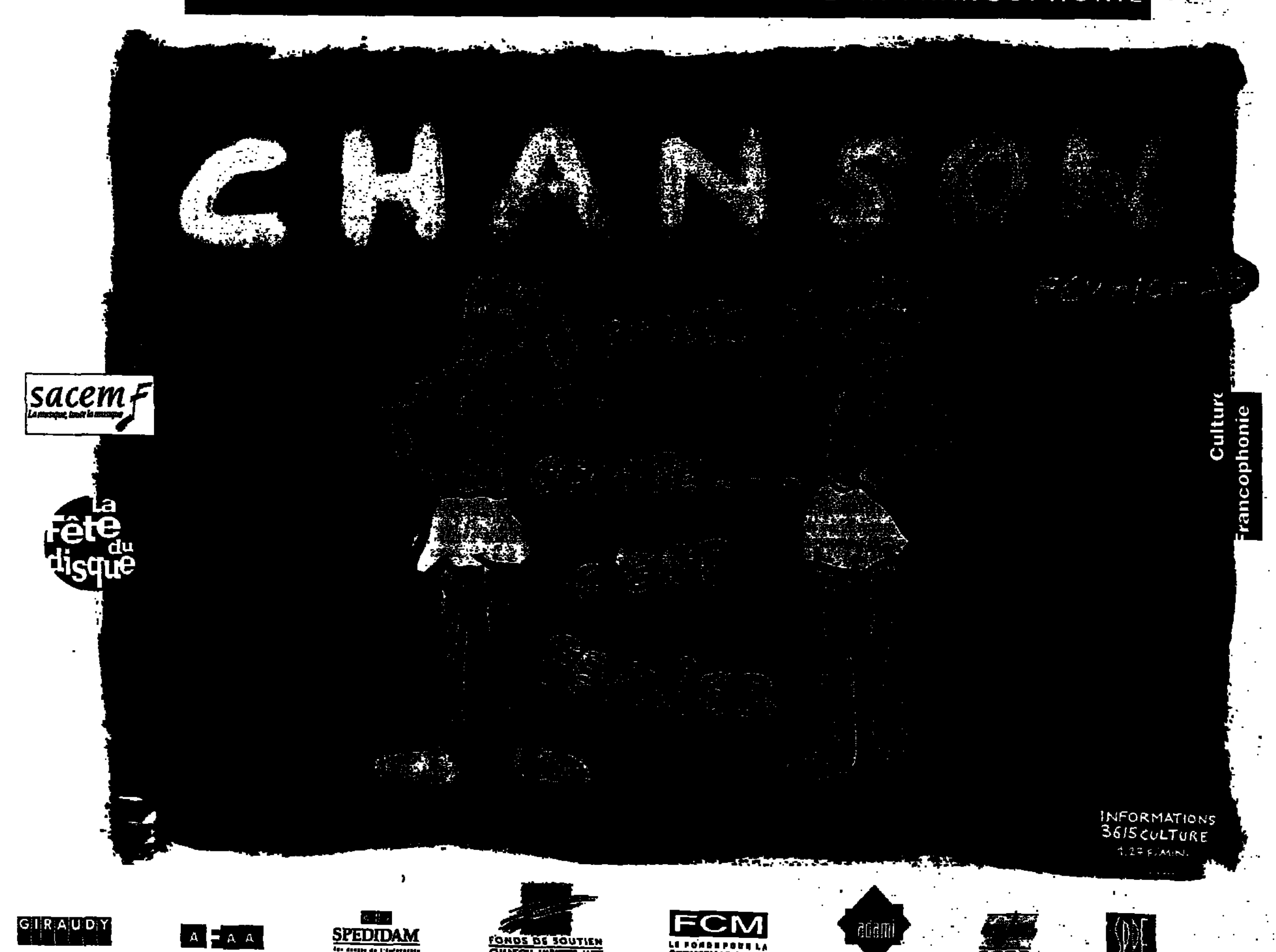
LE CONCERT d'ouverture de la Cité de la musique, le 12 janvier, avait donné le ton : le « contemporain » Pierre Boulez d'une part, le « baroque » William Christie de l'autre. Deux « surintendants » aux idées fortes, deux continents musicaux. Belle idée, à ceci près que, quelques jours après l'inauguration des lieux, Pierre Boulez a cru bon, dans un entretien accordé au *Monde de la musique*, de qualifier la pratique musicale *« à l'ancienne »* de *« folie petite-bourgeoise »*. La cohabitation s'annonce houleuse. Petite-bourgeoise ou non, la folie n'était pas au rendez-vous vénitien concocté par Brigitte Marger. Les trois concerts des 27, 28 et 29 janvier ont été confiés au Gabrieli Consort de Paul McCreesh. Il y a cinq ans, un disque consacré à Andrea et Giovanni Gabrieli (un CD Virgin Classics) avait fait entendre un son *british* moins marmoréen qu'à l'habitude, dû en particulier à l'emploi de voix masculines pour les parties aiguës.

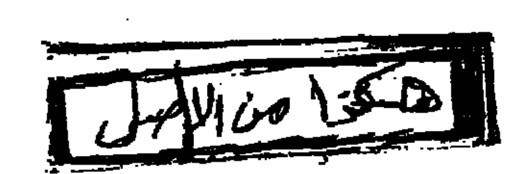
Les moyens déployés sont luxueux : pas moins de cinq orgues positifs placés sur la scène et au balcon. Les différents chœurs d'instruments et de voix peuvent ainsi évoquer les fameux *cori spezzati* de Saint-Marc de Venise. Faut-il en accuser l'acoustique – déployée à son maximum de réverbération – ou le manque de répétitions : la mise en place et la justesse sont loin d'être impeccables. Les falsettistes Robert Aarre-Jones et Andrew Watts, à qui sont confiées les parties aiguës, chantent constamment bas, et leur timbre aigrelet gâche la sonorité d'ensemble des motets de Gabrieli.

McCreesh a choisi de bouleverser l'ordre de la publication de 1610 des *Vêpres* de Monteverdi et transpose le *Magnificat* une quarte plus bas. Ça se défend. Plus contestable est l'option puritaine retenue de douze solistes et quelques instruments qui ne jouent que lorsque Monteverdi le prescrit, alors que l'usage veut qu'ils doublent la polyphonie vocale. La basse continue (deux orgues positifs, deux luths) est fade et ne soutient pas les voix. L'indispensable clavecin n'interviendra que dans une ritournelle de l'*Ave Maris Stella*, ce qui relève de la provocation. Les parties de *Cantus firmus* du *Magnificat*, tenues par des solistes, ne sonnent pas et, surtout, les menacent d'étouffement. Et pour preuve, lorsque les phrases sont trop longues, le chef réunit quatre chanteurs relayant leur respiration – de manière d'ailleurs trop audible. Enfin, pourquoi deux chanteuses dans la *Sonata sopra sancta Maria*, et pourquoi deux voix aussi ingrates que celles de Tessa Bonner et Susan Hemington-Jones ? Cette Venise « gris Tamise », sans folie ni couleurs, est triste et indéfendable.

Renaud Machart

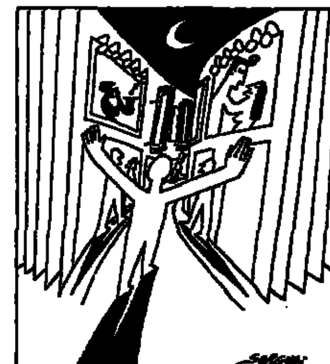
★ **Musiques baroques italiennes, à la Cité de la musique. Prochain concert, mardi 14 février, salle d'art lyrique. Serge Prokofiev, *L'Amour des trois oranges. Cité de la musique, 75019 Paris, porte de Pantin. Tél. : 44-84-45-45.***





L'Art Ensemble of Chicago à Créteil

En tournée en France, le quintette créé par le trompettiste Lester Bowie s'arrête à Sons d'hiver



CRÉÉ EN 1967, l'Art Ensemble of Chicago a participé à l'histoire du *jazz moderne d'une manière unique*. Sauvage et théâtral, combinant les chants et les percussions de la Mère Afrique aux libertés venues du free jazz, attentif aux musiques de la rue ce collectif de cinq musiciens – son fondateur, le trompettiste Lester Bowie, les saxophonistes Roscoe Mitchell et Joseph Jarman, le contrebassiste Malachi Favours et le batteur Famoudou Don Moye – invente sans cesse une musique en mouvement. En première partie, l'un des défenseurs les plus ouverts de la *même « great black music » en* France, le saxophoniste Daunik Lazro, présentera son nouveau trio (Jean Bolcato à la contrebasse et Christian Rollet à la batterie) pour *« chanter*, dit-il, *à* [sa] *façon, certains thèmes d'Ornette, Ayler et quelques autres »*.

★ **Créteil (94), Festival Sons d'hiver. Maison des arts, place Salvador-Allende, 20 h 30, le 31. Tél. : (1) 45-13-19-19. 70 F et 100 F.**

UNE SOIRÉE A PARIS

L'Orchestre de Paris interprète l'acte I de La Walkyrie
La distribution vocale est de tout premier plan et l'Orchestre de Paris a montré plus d'une fois son affinité avec la musique allemande de la fin du XIXe siècle. Faut-il rappeler que le premier acte de *La Walkyrie* est vraiment irrésistible ?
Wagner : La Walkyrie, acte I. Waltraud Meier (soprano), Heinz Kruse (ténor), John Tomlinson (basse), Orchestre de Paris, Semyon Bychkov (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré (Mº Ternes). 20 h 30, les 1er et 3 février. Tél. : 45-63-07-96. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 240 F.

Valentin Orchestra
d'après Karl Valentin, mise en scène de Chantal Melior.
Un orchestre qui répète a forcément des airs de communauté spéciale, bizarre et dérangée. Il suffit de savoir forcer la note. Le travail de Chantal Melior, à partir de textes de Karl Valentin, est une merveille. Un tempo vif, beaucoup d'exactitude, des drôleries et du pathos. Les musiciens, corps de femmes parfois dans des rôles d'hommes, clowns, mutants, sont à la fois inquiétants, étranges et déglingués. Martine Brossard, dans le rôle du chef, et Carol Lipkind, dans celui de la pianiste, sont vraiment exceptionnelles. Le contre-chant est donné par une figure ironique, celle du cornettiste narquois et assez méchant : Antoine Meunier-Gachkel. Les moments musicaux sont réglés comme une horloge helvète, le dérèglement comme un inconscient suisse. Bref, c'est de la belle ouvrage, enlevée, comique et touchante, qui porte la langue juste au-delà d'elle-même.
Fondation Deutsch-de-la-Meurthe, 37, boulevard Jourdan (Mº Cité-Universitaire et Porte-d'Orléans). 20 h 30 du mardi au samedi. 16 heures, le dimanche. Fermé le lundi. Tél. : 45-35-78-37. Jusqu'au 1er avril.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Ahmed Bouffetout, la gamelle et les fourchettes avec
de Yakoub, mise en scène de Gabriel Garran, avec Joss, Juliette Moltes, Lounès Tazaïrt, Jacques Vincey et, en alternance, Nil Berkoz, Camille Fossard, Perrine Hutter et Mathilde Pourchez.
Pavillon du Charolais (Parc de La Villette), 211, avenue Jean-Jaurès, 19e (Mº Porte-de-Pantin). A partir du 7 février. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 40-03-93-95. Durée : 1 h 40. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 12 mars.*

Beaucoup de bruit pour rien
Peines d'amour perdues
de William Shakespeare, mise en scène de Serge Lipszyc, avec Eric Malgouyres, Bruno Cadillon, Christian Lucas, Sylvain Savard, Stéphane Gallet, Henri Payet, Daniel Cohen, Marie-Hélène Peyresaubes...
Espace Paris-Plaine, 13, rue du Général-Guillaumat, 15e (Mº Porte-de-Versailles). A partir du 7 février. Le mardi 7, intégrale à 19 heures ; le mercredi 8, Peines d'amour perdues, à 20 h 30 ; le jeudi 9, Beaucoup de bruit pour rien, à 20 h 30 ; le vendredi 10, Peines d'amour perdues à 20 h 30 ; le samedi 11, intégrale à 19 heures ; le dimanche 12, intégrale à 16 heures. Tél. : 40-43-01-82. Durée : 1 h 35 pour Peines d'amour perdues, 1 h 15 pour Beaucoup de bruit pour rien. 60 F et 80 F. Jusqu'au 26 février.*

Golden Joe
d'Eric-Emmanuel Schmitt, mise en scène de Gérard Vergez, avec Robin Renucci, Francine Bergé...
Porte Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, 10e (Mº Strasbourg-Saint-Denis). A partir du 2 février. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 h, dimanche à 15 h. Tél. : 42-08-00-32. Durée : 2 h 10. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 15 mai.*

Hated Nightfall
(en anglais sous-titrée en français)
de Howard Barker, mise en scène de l'auteur, avec Sean Baker, Rebecca Charles, Kate Duchene, Penny Gonshaw, Emma Jay, Ian McDiarmid, Jane Wood, Philip Barnes, Bob Barrett, James Clyde, Niamh Linehan et Keith Osborn.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e (Mº Odéon). Les 1er, 3 et 4 février, 20 h 30 ; le 2, 19 h 30 ; le 5, 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 2 h 10. De 30 F à 170 F. Dernière représentation le 5 février.

The Castle
(en anglais sous-titrée en français)
de Howard Barker, mise en scène de Kenny Ireland, avec Sean Baker, Rebecca Charles, James Clyde, Jennie Stoller, Philip Barnes, Bob Barrett, Penny Gonshaw, Niamh Linehan et Keith Osborn.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e (Mº Odéon). Du 7 au 11 février. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30. Jeudi à 19 h 30. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 2 h 05. De 30 F à 170 F.

PARIS

Abbas
d'après Abdelmalek Sayad et Pierre Bourdieu, mise en scène de Dominique Féret, avec Philippe Clévenot et Dominique Guihard.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e (Mº Porte-de-Pantin). Les mardi, jeudi, vendredi et samedi à 21 heures, le mercredi à 19 h 30. Tél. : 42-02-02-68. Durée : 1 h 15. De 45 F à 135 F. Jusqu'au 18 février.*

Alceste
d'Euripide, mise en scène de Jacques Nichet, avec Emile Abossolo-M'Bo, Tania da Costa, Gérard Lorin, Nicolas Pirson, Samira Sedira...
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le jeudi à 19 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 46-55-43-45. Durée : 1 h 50. 85 F et 115 F. Jusqu'au 17 février.*

Art
de Yasmina Reza, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Pierre Arditi, Fabrice Luchini et Pierre Vaneck.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e (Mº Alma-Marceau). Du mardi au samedi à 21 heures, le samedi à 18 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 47-23-37-21 et 47-20-08-24. Durée : 1 h 30. De 110 F à 250 F. Sans limitation de date.

Celle-là
de Daniel Danis, mise en scène d'Alain Françon, avec Pierre Baillot, Myriam Boyer et Michel Didym.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 18e (Mº Blanche). Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 16 heures. Tél. : 42-62-59-49. Durée : 1 h 30. De 60 F à 100 F. Jusqu'au 16 février.*

La Chambre d'amis
de Loleh Bellon, mise en scène de Jean Bouchaud, avec Suzanne Flon, Michèle Simonnet, Muranyi Kovacs, Stephan Meldegg et Stéphane Russel.
Petit Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, 9e (Mº Trinité). Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 42-80-01-81. Durée : 2 heures. De 120 F à 240 F. Jusqu'au 30 juin.*

Chimère
de Bartabas, mise en scène de l'auteur, avec le Théâtre équestre Zingaro.
Fort, 174, avenue Jean-Jaurès, 94 Aubervilliers. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 h 30. Tél. : 44-78-25-02. Durée : 2 heures. 120 F et 210 F. Jusqu'au 28 février.

Compagnie
de Samuel Beckett, mise en scène de Joël Jouanneau, avec David Warrilow.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, 6e (Mº Odéon, RER Luxembourg). Les lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche à 18 h 30. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 h 10. De 30 F à 70 F. Jusqu'au 11 mars.

Dom Juan ou le Festin de pierre
de Molière, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Andrzej Seweryn, Jeanne Balibar, Roland Bertin, Jacques Seyres...
Comédie-Française, salle Richelieu, place Colette, 1er (Mº Palais-Royal). Les 4, 6 et 7 février, 20 h 30 (et les 9, 10). Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 45. De 25 F à 170 F. Jusqu'au 10 mars.

Dostoïevski va à la plage
de Marco Antonio de La Parra, mise en scène de Frank Hoffmann, avec Maria Casarès, Isabelle Carré, Simon Eine, Roger Francel...
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e (Mº Gambetta). Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 heures. De 100 F à 150 F. Jusqu'au 19 février.*

La Double Inconstance
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Claire Vernet, Claude Mathieu, Michel Favory, Philippe Torreton, Alain Lenglet, Coraly Zahonero et Michel Robin.
Comédie-Française - Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, 6e (Mº Saint-Sulpice). Les mardi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche à 20 h 30, le jeudi à 19 heures, le dimanche à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 2 h 30. De 60 F à 130 F. Jusqu'au 26 février.*

Héraclius
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Geneviève Esménard, Karine Fellous, Sylvie Moussier, Marc Zammit...
Athénée - Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e (Mº Opéra). Le mardi à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 2 h 30. 70 F et 100 F. Jusqu'au 19 février.*

Le Menteur
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Frédéric Laurent, Stéphane Fauville, Anne Claire, Candy Saulnier...
Athénée - Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e (Mº Opéra). Le mardi à 19 heures ; du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 2 h 45. De 70 F à 150 F. Jusqu'au 19 février.*

Meurtre dans la cathédrale
de Thomas Stearns Eliot, mise en scène de Laurent Terzieff et Raymond Hermantier, avec Laurent Terzieff, Michel Etcheverry, Pascale de Boysson, Bernadette Le Saché...
Atelier, 43, rue d'Orsel, 18e (Mº Anvers). Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 46-06-49-24. Durée : 1 h 50. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 30 avril.

Occupe-toi d'Amélie
de Georges Feydeau, mise en scène de Roger Planchon, avec Florence Viala, Alain Pralon, Yves Gasc, Catherine Sauval, Thierry Hancisse, Eric Doye...
Comédie-Française, salle Richelieu, place Colette, 1er (Mº Palais-Royal). Les 1er et 5 février, 14 h 30 et 20 h 30 (et les 8, 11). Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 heures. De 25 F à 170 F. Jusqu'au 15 juillet.

Roses de Picardie
de Jean Bois, mise en scène de l'auteur, avec Jean Bois, Dominique Constantin, Robert Delarue et Elizabeth Maby.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e (Mº Hôtel-de-Ville). Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. Durée : 1 h 30. 80 F et 120 F. Jusqu'au 26 février.*

Savannah Bay
de Marguerite Duras, mise en scène de Jean-Claude Amyl, avec Martine Pascal et Gisèle Casadesus.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e (Mº Trocadéro). Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 1 h 15. De 80 F à 150 F. Jusqu'au 12 mars.*

Splendid's
d'après Jean Genet, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Massimo Bellini, Michel Demierre, Olivier Dupuy, Frédéric Fisbach, Guillaume Gatteau...
Nanterre-Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 1 h 45. De 90 F à 130 F. Jusqu'au 19 février.*

Le Tableau
de Victor Slavkine, mise en scène d'Alain Barsacq, avec Jean-Claude Frissung et Grigori Manoukov.
Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), 18e (Mº Abbesses). Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30 ; le dimanche à 17 heures. Tél. : 46-06-11-90. Durée : 1 h 10. 70 F et 110 F. Jusqu'au 12 février.*

Un air de famille
d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, mise en scène de Stephan Meldegg, avec Claire Maurier, Agnès Jaoui, Catherine Frot, Jean-Pierre Bacri...
Théâtre de la Renaissance, 20, boulevard Saint-Martin, 10e (Mº Strasbourg-Saint-Denis). Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 h 30. Tél. : 42-08-18-50. Durée : 1 h 45. De 60 F à 220 F. Sans limitation de date.

Vous qui habitez le temps
de Valère Novarina, mise en scène de Claude Buchvald, avec Claude Merlin, Véronique Boutroux, Jean-François La Bouverie...
Lavoir moderne parisien-Procréart, 35, rue Léon, 18e (Mº Château-Rouge, Marcadet-Poissonniers). Du lundi au vendredi à 20 h 30. Tél. : 42-52-09-14. Durée : 2 heures. 60 F et 90 F. Jusqu'au 17 février.*

Voyage au pays sonore ou l'Art de la question
de Peter Handke, mise en scène de Jean-Claude Fall, avec François Clavier, Yann Collette, Muni...
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. Durée : 2 h 50. 80 F et 110 F. Jusqu'au 25 février.*

Sélections mode d'emploi

lundi (daté mardi) : musique classique, danse et cinéma à Paris et en Ile-de-France ;
mardi : théâtre et cinéma à Paris et en Ile-de-France ;
mercredi : jazz, rock, chanson, musiques du monde, à Paris et en Ile-de-France ;
jeudi : arts et cinéma, à Paris et en Ile-de-France ;
vendredi : musiques, toutes disciplines confondues, théâtre et art, en régions ;
samedi : cinéma, à Paris et en Ile-de-France.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité

NOUVEAUX FILMS

AINSI SOIENT-ELLES
Film français de Patrick et Lisa Alessandrin
Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

AU TRAVERS DES OLIVIERS
Film iranien d'Abbas Kiarostami
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

LES CENT ET UNE NUITS
Film français d'Agnès Varda
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

JUNIOR
Film américain d'Ivan Reitman
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

OUBLIE-MOI
Film français de Noémie Lvovsky
Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TAK TAK
Film polonais de Jacek Gasiorowski
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TOM EST TOUT SEUL
Film français de Fabien Onteniente
Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55).

VA MOURIRE
Film français de Nicolas Boukhrief
Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

VANYA, 42e RUE
Film américain de Louis Malle
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10).

SÉLECTION

COUPS DE FEU SUR BROADWAY
de Woody Allen, avec John Cusack, Chazz Palminteri, Dianne Wiest, Jennifer Tilly, Rob Reiner, Tracey Ullman.
Américain (1 h 39).
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (36-68-66-54) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

LE FILS PRÉFÉRÉ
de Nicole Garcia, avec Gérard Lanvin, Bernard Giraudeau, Jean-Marc Barr, Roberto Herlitzka, Margherita Buy, Pierre Mondy.
Français (1 h 50).
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

FRANKENSTEIN
de Kenneth Branagh, avec Robert De Niro, Kenneth Branagh, Tom Hulce, Helena Bonham Carter, Aidan Quinn, Ian Holm.
Britannique (2 h 08).
Interdit-12 ans.
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; 14-Juillet Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

HIGHLANDER III
de Andy Morahan,
avec Christophe Lambert, Mario Van Peebles, Deborah Unger, Mako, Raoul Trujillo, Jean-Pierre Pérusse.
Américain (1 h 40).
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47). VF : Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; rés. : (40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

JOUR DE FÊTE
de Jacques Tati, avec Jacques Tati, Guy Decomble, Paul Frankeur, Santa Relli, Maine Vallée, Roger Rafal.
Français, couleur et noir et blanc (1 h 10).
Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Triomphe, handicapés, 8e (36-68-45-47).

KASPAR HAUSER
de Peter Sehr, avec André Eisermann, Uwe Ochesenknecht, Katharina Thalbach, Udo Samel, Jeremy Clyde, Hansa Czypionka.
Allemand (2 h 17).
VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LITTLE ODESSA
de James Gray, avec Tim Roth, Edward Furlong, Moira Kelly, Vanessa Redgrave, Maximilian Schell.
Américain (1 h 47).
Interdit-12 ans.
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LE PÉRIL JEUNE
de Cédric Klapisch, avec Julien Lambroschini, Nicolas Koretzky, Romain Duris, Vincent Elbaz, Joachim Lombard.
Français (1 h 41).
Gaumont les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, handicapés, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

LE ROI LION
de Roger Allers et Rob Minkoff, avec Jean Reno, Dimitri Rougeul, Jean Piat.
Américain (1 h 30).
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47). VF : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Denfert, handicapés, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

ROSINE
de Christine Carrière, avec Eloïse Charretier, Mathilde Seigner, Laurent Olmedo, Christine Murillo, Aurélie Vérillon, Louis Queste.
Français (1 h 40).
Interdit-12 ans.
14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10).

SOFIE
de Liv Ullmann, avec Karen-Lise Mynster, Ghita Norby, Erland Josephson, Jesper Christensen, Henning Moritzen, Torben Zeller.
Suède-Danemark-Norvège (2 h 26).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

SWOON
de Tom Kalin, avec Daniel Schlachet, Graig Chester, Ron Vawter, Michael Kirby.
Américain, noir et blanc (1 h 32).
Interdit-12 ans.
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

WALLACE ET GROMIT
de Nick Park, Richard Goleszowski, Jeff Newitt et Peter Lord
Britannique (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10).

REPRISES

FOLIES DE FEMMES
de Erich von Stroheim, avec Erich von Stroheim, Maude George, Mae Bush, Rudolph Christians, Miss Dupont, Dale Fuller.
Américain, 1921, noir et blanc.
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'HOMME D'ARAN
de Robert Joseph Flaherty, avec Colman Tiger King, Maggie Dirrane, Michael Dillane, Pat Mullen, Big Patcheen.
Britannique, 1934, noir et blanc (1 h 20).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

L'émission Stade 2 est maintenue à 18 h 40

LES AMATEURS de sports vont être ravis : la direction de France 2 a définitivement choisi de conserver l'émission dominicale de sports qu'ils sont nombreux à suivre.

Depuis quelques semaines, les rediffusions du feuilleton « Maguy » avaient été interrompues pour permettre à Stade 2, qui débute chaque dimanche à 18 h 40, de se poursuivre jusqu'à 19 h 50. Il semble que cet essai ait été bien accepté par les téléspectateurs puisque, selon les responsables de l'antenne, l'audience de l'émission a augmenté.

Conséquence logique, l'équipe de Patrick Chêne est récompensée. Elle bénéficie ainsi de minutes supplémentaires pour rendre compte en images de l'actualité de la fin de semaine, pour faire vivre en direct – quand c'est possible – quelques événements sportifs et, surtout, pour faire découvrir des hommes ou des disciplines qui n'ont pas toujours les honneurs du petit écran.

■ **STRASBOURG : France-Culture s'est décentralisée** dans la capitale alsacienne depuis le lundi 30 janvier, et jusqu'au vendredi 3 février, sur le thème « Strasbourg, un laboratoire pour l'Europe ». Des débats auront lieu en public depuis la librairie internationale Kléber. Ainsi, le jeudi 2 à 18 h 30, doit être abordé le thème « Les atouts de l'Europe dans la guerre des images ».

Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, interviendra, en direct du forum de la FNAC, dans le journal de la rédaction, le vendredi 3 à 18 h 30.

■ **RAMADAN : dès le vendredi 3 février, et jusqu'au dimanche 5 mars**, le magazine de Radio-France internationale « Regards » va accompagner la période du ramadan, en réalisant de nombreux reportages sur ce moment important de la vie religieuse musulmane. RFI s'intéressera à l'ambiance parisienne comparée à celle du pays d'origine, aux différents mets préparés durant le mois, ainsi qu'aux musiques spécifiques écoutées pendant cette période.

■ **INFORMATIONS : l'agence de presse britannique Reuters** a récemment annoncé qu'elle avait conclu un accord avec le groupe américain Fox Television de Rupert Murdoch, afin de créer, à partir du 1er mars, un service commun d'informations télévisées aux Etats-Unis. Reuters, *via* sa filiale Reuters Television, fournira ses images de l'actualité internationale vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tandis que l'actualité américaine sera couverte par les deux sociétés. Les termes financiers du contrat n'ont pas été divulgués.

Cet accord reflète l'ambition de Reuters d'apparaître comme une force en matière d'informations télévisées sur les trois principaux continents : l'agence serait sur le point de s'allier avec un autre réseau de télévision de M. Murdoch, le réseau satellitaire British Sky Broadcasting (BSkyB), pour couvrir l'Europe, et tous deux auraient des projets communs en Asie (Chine et Taïwan) *via* le réseau Star TV du magnat australo-américain.

MCM se pose en rivale européenne de MTV

Profitant du Marché international du disque, de l'édition musicale et de la vidéomusique (Midem), la chaîne musicale s'affirme prête à lancer cinq programmes numériques sur le câble

« LE DOMAINE DE LA MUSIQUE offre les plus belles perspectives de développement pour les chaînes thématiques » indique Frédéric Vinzia, PDG de MCM-Euromusique, chaîne musicale par câble et distribuée par Canalsatellite. Il souhaite pouvoir diffuser, en numérique, *« le plus de déclinaisons possibles de la chaîne, sans redondance, sans se marcher sur les pieds »*. Selon lui, *« au moins cinq chaînes »*, dédiées au classique et au jazz, au rock, à la chanson française actuelle et à son répertoire, mais aussi à un programme musical « adulte », à l'exemple de la chaîne VH1 lancée par MTV, ainsi qu'au rap, à la black music et à la dance, ont d'ores et déjà été mises au point.

Ce *« bouquet musical, opérationnel quasiment du jour au lendemain »*, est destiné à décliner les genres musicaux diffusés sur MCM. Il devrait être développé selon *« deux approches, par catégories de publics et par thèmes »* à la manière des formats adoptés par les radios locales privées.

Avec cette démarche, la direction de la chaîne souhaite explorer *« tous les formats musicaux qui ont une viabilité commerciale »*. *« Nous voulons cerner le territoire de la musique »*, indique Thierry Laval, directeur général de MCM. Illustration de cette volonté : la création, à l'étude, d'une chaîne de téléachat spécialisée dans la vente de *« produits jeunes »* et le dépôt d'une candidature auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour l'attribution d'une fréquence sur la bande FM parisienne. Cette future station pourrait proposer une adaptation radiophonique du programme actuellement diffusé par la chaîne.

En Belgique, la chaîne française « approche le million d'abonnés sur le câble et fait presque jeu égal avec la France »

Prête pour le lancement grand public de la diffusion numérique sur l'Europe, fixé à l'automne 1995, MCM s'interroge encore sur l'identité du satellite qui proposera ses programmes aux téléspectateurs français. Selon Frédéric Vinzia, *« Canal Plus essaie de dégager deux canaux sur le satellite Télécom 2A »* pour transmettre, grâce à la compression numérique, un ensemble de seize programmes comprenant les cinq déclinaisons musicales de MCM. Toutefois, une première mouture de ces chaînes pourrait être diffusée dès le printemps 1995 *via* le satellite Eutelsat Hot Bird 1 qui doit être mis sur orbite à la fin du mois de février. Ce premier test est destiné uniquement aux réseaux câblés européens et à la réception directe hors de France. Il sera proposé grâce au procédé Simulcast qui permet une diffusion simultanée analogique et numérique sur un même répéteur (là où passent les chaînes).

Pour MCM, désormais *« considérée comme une des réponses à l'hégémonie de MTV »*, le lancement de la diffusion numérique sera l'occasion d'intensifier sa lutte avec sa rivale américaine. Après avoir *« dépassé le stade de chaîne musicale franco-française »*, selon son PDG, MCM se pose en concurrente de MTV sur les réseaux câblés européens. En Belgique, la chaîne française *« approche le million d'abonnés sur le câble et fait presque jeu égal avec la France* [1,2 million d'abonnés au service de base du câble] ». *« Elle prend même la place de MTV sur certains réseaux câblés belges ou norvégiens. »*

Outre la France, l'Europe du Nord, la péninsule ibérique et la Scandinavie sont les cibles privilégiées de MCM. L'Allemagne et l'Italie, qui possèdent leurs propres chaînes musicales, Viva et Vidéomusique, devraient être épargnées. Il existe *« un accord de coproduction avec la chaîne musicale allemande Viva »* qui induit un statut de non-belligérance, admet Frédéric Vinzia.

Parallèlement à ses développements satellitaires, MCM continue à étoffer son offre pour le public français. A l'occasion de l'élection présidentielle, une émission politique devrait être programmée en mars et avril 1995. Tous les candidats seront invités et interrogés *« sur des sujets qui préoccupent les 15-24 ans »*, indique Thierry Laval. Ils devront, tour à tour, plancher sur *« la dépénalisation des drogues douces, le réseau informatique international Internet, l'homosexualité, etc. »*.

Ces *« centres d'intérêt de la culture jeune »* expliquent la présence de MCM au Midem. *« Nous souhaitons filmer la relève musicale de demain »*, assure Thierry Laval. Selon lui, MCM, malgré un budget annuel limité à 70 millions de francs, *« produit désormais 21 heures d'émissions par semaine »*. Cette activité illustre, selon le directeur général, la volonté de MCM de *« ne plus être une chaîne musicale mais une télévision de génération qui aborde tous les centres d'intérêt des adolescents »*. La musique reste, malgré tout, le moteur de la chaîne qui devrait être diffusée en stéréo avec le procédé Nicam *« au premier semestre de 1995 »*.

Guy Dutheil

★ MCM est reprise en clair sur les réseaux câblés et diffusée, en cryptée, *via* le satellite Télécom 2A, au sein du bouquet de programmes de Canalsatellite. MCM est aussi relayée en 16/9 par le satellite TDF1. Le capital de MCM-Euromusique est réparti entre la Générale d'images (31,65 %), Canal Plus (19,11 %), NRJ (15,09 %), COM DEV (14 %), Lyonnaise Communications (11,8 %), Polygram (5,5 %), Sony (2,8 %) et GMF (0,13 %).

MARDI 31 JANVIER

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : *Le Miel et les Abeilles*.
16.45 Club Dorothée.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine: Coucou ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Michel Serrault.
19.50 Le Bébête Show (et à 1.50).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.

20.45 Cinéma : A propos d'Henry. ■ Film américain de Mike Nichols (1991).
22.45 Les Films dans les salles.
22.55 Cinéma : Ras les profs. □ Film américain d'Arthur Hiller (1984).
0.45 Magazine : Je suis venu vous dire. Présenté par Florence Belkacem. Invités : Jean-Marie Le Pen, Lauren Bacall
1.55 Journal et Météo.
2.05 Magazine : Reportages (rediff.).
2.30 TF 1 nuit (et à 3 30, 4 10).
2.40 Programmes de nuit. Les Aventures du jeune Patrick Pacard (2/6) ; 3.40, Histoires naturelles (et à 5 10), 4.20, Côté cœur ; 4 45, Musique.

FRANCE 2

13.50 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.30 Tiercé à Vincennes.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 4.50). Féerie viennoise.
16.45 Des chiffres et des lettres. 20 e coupe des champions.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et nous.
18.15 Série : La Fête à la maison.
18.45 Que le meilleur gagne ! (et à 3.45).
19.13 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel. Invités : Jacques Laffite, Paul Belmondo, Dany Boon, Jean Marais.
19.50 America Cup.
19.59 Journal et Météo.

20.50 Cinéma : Le Coup de parapluie. ■ Film français de Gérard Oury (1980).
22.30 Magazine : Ça se discute. Les défenseurs des animaux (2e partie).
23.50 Journal, Météo et Journal des courses.
0.16 Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Invités : Rachid Boudjedra, Pierre-Henry Deleau, Matoub Lounès, Timon Koulmasis.
1.35 Programmes de nuit. Studio Gabriel (rediff.) ; 2.10, Emissions religieuses ; 3.40, 24 heures d'info ; 4.00, Piliers du rêve ; 4.25, Ousmane Sow, sculpteur d'Afrique ; 5.40, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Francis Lalanne.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Intérieurs parisiens*, de Lisa Lovatt-Smith.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50 Spectacle : Les 7 d'Or. 10e anniversaire en direct du Moulin-Rouge. Présenté par Julien Lepers et Elise Lucet.
23.25 Météo et Journal.
23.50 Sport : Patinage artistique. Championnat d'Europe à Dortmund (Allemagne). Programme technique couples.
0.40 Musique : Cadran lunaire. (15 min).

M 6

13.30 Téléfilm : La Mort douce. De Gilbert Gates, avec Patty Duke, Tom Conti. *Depuis cinq ans, Anne exerce avec passion et abnégation son dur métier d'infirmière dans un hôpital du Massachusetts. Son dévouement la pousse trop souvent à délaisser ses trois filles et son mari pour retourner au chevet de ceux qu'elle considère comme « ses » malades.*
17.00 Variétés : Hit Machine.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Equalizer.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Mode 6 (et à 1.20). Prêt-à-porter masculin.
20.05 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : Grandeur nature. Les buffles.

20.40 Cinéma : L'Espion aux pattes de velours. ■ Film américain de Robert Stevenson (1965).
22.45 Série : Amicalement vôtre. Mission Monte-Carlo.
0.25 Série : Les Professionnels. Annie sous protection.
2.30 Rediffusions. Jazz 6 ; 3.25, Sport et découverte (7) ; 4.20, Portrait des passions françaises (La fidélité) ; 4.45, Fax'O ; 5.10, E = M 6.

CANAL +

13.40 Cinéma : Le Fils du requin. ■ Film franco-belgo-luxembourgeois d'Agnès Merlet (1992).
15.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
15.55 Court métrage : Le Pressentiment. De Joëlle Bouvier.
16.15 Cinéma : Montparnasse Pondichéry. ■ Film français d'Yves Robert (1993).
17.55 Surprises.
18.00 Canaille peluche. Robinson Sucroé.

EN CLAIR JUSQU'À 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols. De Benoit Delpine, Bruno Gaccio et Jean-François Halin.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : Jennifer 8. ■ Film américain de Bruce Robinson (1992).
22.35 Flash d'informations.
22.45 Cinéma : Chérie, j'ai agrandi le bébé. □ Film américain de Randal Kleiser (1992) (v.o.).
0.10 Cinéma : Le Fil de l'horizon. ■ Film franco-portugais-espagnol de Fernando Lopes (1992).
1.40 ▶ Cinéma : Massacre à la tronçonneuse. ■ Film américain de Tobe Hooper (1974) (v.o., 80 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Magazine : Défi. L'intérim.
14.00 Le Sens de l'Histoire. Le Grand Jeu (rediff.).
15.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Inventer demain ; Allô la Terre ; Eco et compagnie ; Cinq sur cinq ; Cogito ; Langue : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 ▶ Les Enfants de John.
18.00 Documentaire : Histoire de la BD : 1900. *Un nouveau mode d'expression naît au début du siècle.*
18.30 Le Monde des animaux. Oiseaux des antipodes.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : Leonard Bernstein, concerts pour les jeunes. Berlioz, voyage fantastique. Avec l'Orchestre philharmonique de New York.
20.27 Chronique : Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : Transit. Présenté par Pierre Thivolet. La Chine en caméra clandestine. Reportages : Milliardaires en Chine, de Philippe Rostand et Lionel Dawson ; L'exode des paysans chinois ; Le lifting de Shangaï ; Voyage chez les artistes underground chinois, d'Anastasia Guillory et Pascal Panda.
21.50 Théâtre : Comme il vous plaira. Comédie en cinq actes de William Shakespeare, mise en scène et adaptation de Pit Holzwarth, avec Robert Braodt, Christina Dieterle, Barbara Kratz (v.o.). *Une jeune troupe de Brême pousse à bout le jeu du travestissement des sexes imaginé par Shakespeare : des femmes jouent des rôles d'hommes, et vice versa.*
0.15 Documentaire : La Compagnie Shakespeare de Brême. *Portrait d'une compagnie allemande fondée en 1983 pour travailler en direction du public populaire. Chaque acteur doit pouvoir jouer tous les rôles, d'hommes ou de femmes, du répertoire shakespearien.*
0.40 Chronique : Chaque jour pour Sarajevo (rediff.) (3 min.).

CÂBLE

TV 5 19.25 Météo des cinq continents (et 20 55) 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20 00 Faut pas rêver. Rediff. de France 3 du 27 janvier. Invité : Yves Duteil . Ghana : Le tabouret d'or , France : L'Embellie de Saint-Martin-de-Ré ; Irlande : Les irréductibles de Tory Island. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures 21.40 Envoyé spécial. Rediff. de France 2 du 26 janvier. La révolte des gros , Marchand de rêves ; Fidel Castro. 23 10 Pierrot le Fou. ■ ■ ■ Film français de Jean-Luc Godard (1965) 0.55 Journal de France 3 Edition de Soir 3 (25 min).
PLANÈTE 19 50 Le Bout de la route. De Gérard Glatz et Jean-Pierre Moutier. 20 35 L'Epopée du rail. De Peter Grimsdale. 5 La conquête de l'Ouest. 21.25 BD : Hugh ! Les Indiens. De Christophe Heili. 21.55 Enfants des sables, enfants des rues. De Denis Chégaray. 22.50 Robert Doisneau, badaud de Paris. De François Porcile. 23.50 Escales . Martinique. D'Yves Bruneau. 0 45 Dinosaures. De Robin Bates (4/4).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 0.15). 19.15 Paris modes homme (et 20.30, 23.50). 19.45 Cafe-théâtre. 20 00 Premières loges (et 21.50). 21.00 Jean-Edern's Club. 22.20 Tu me troubles. ■ Film italien de Roberto Benigni (1983, v.o.). 0.30 Musiques en scènes. 0.55 Ecran total (30 min).
CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 17.55 Soirée Domino. A 17.55, C'est comme moi ; à 18.00, Monsieur Bogus ; à 18.20, Tip top clip ; à 18.25, Fantômette ; à 18.55, Cinéma ; à 19.00, Atomes crochus ; à 19.15, Cinéma ; à 19.20, Rébus. 19.30 Série : Océane. 20.00 Cajou (60 min).
CANAL JIMMY 21.00 Série : Au nom de la loi. 21.30 Série : L'Hôtel en folie. 22.00 Série : Les Chevaliers du ciel. 22.25 Chronique bakélite. 22.30 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Princetown, 1916. 23 25 Man's Quest For the Ultimate Sports Motorcycle. 0 25 Série : Monty Python's Flying Circus (35 min).
SÉRIE CLUB 19.15 Série : Super Jaimie. 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : Supercopter (et 0.00). 21.35 Série : Berlin antigang. 22.25 Série : Spécial Equalizer. Les loups dans la nuit. 0.50 Série : Le Saint (50 min).
MCM 20.00 MCM découvertes (et 20.40). 20.10 MCM Mag (et 0.00). 21.00 X Kulture. Le magazine des sports de glisse. Best of. 21.30 MCM Rock Legends. U2. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 Passion pub. « Les grandes causes à travers la pub » 2e partie (30 min).
MTV 19.30 MTV Sports. 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).
EUROSPORT 19.00 Patinage artistique. En direct de Dortmund (Allemagne). Championnats d'Europe. 20.15 Eurosportnews. 20.45 Patinage artistique. En direct de Dortmund (Allemagne). Championnats d'Europe. Cérémonie d'ouverture et programme technique couples. 22.00 Boxe. Championnat du monde WBD. Poids super-mouches. Johnny Tapia (Etats-Unis)/Henry Martinez (Etats-Unis) (rediff.). 23.00 Snooker. Quatrième match de l'European League 95. Ken Doherty-Ronnie O'Sullivan (120 min).
CINÉ CINÉFIL 18.50 L'Esclave aux mains d'or. ■ ■ Film américain de Rouben Mamoulian (1939, N.). 20.30 ▶ Non coupable. ■ ■ Film français d'Henri Decoin (1947, N.). (Lire notre article p. 27.) 22.05 Les Trois Mousquetaires. ■ Film français d'Henri Diamant-Berger (1/2) (1932, N.). 23.35 L'Armoire volante. ■ ■ Film français de Carlo Rim (1948, N., 95 min).
CINÉ CINÉMAS 18.45 Le Fleuve sauvage. ■ ■ Film américain d'Elia Kazan (1960, v.o.). 20.30 La Bonne Année. ■ ■ Film français de Claude Lelouch (1973). 22.20 French Connection. ■ Film américain de William Friedkin (1971, v.o.). 0.10 Engrenages. ■ ■ Film américain de David Mamet (1987).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Dominique Venner (Le cœur rebelle). 19.30 Perspectives scientifiques. La reproduction dans le monde végétal. 2. Le pollen. Avec Marie-Thérèse Cerceau. 20.00 Le Rythme et la Raison. L'inspiration populaire chez Gustav Malher. 2. Malher et le soldat. 20.30 Archipel médecine. La fatigue. 21.32 Election présidentielle 1995. Le bon choix. 1. Quelle politique économique pour la France ? 22.40 Les Nuits magnétiques. La comédie musicale. Avec Leslie Caron, Cyd Charisse, Georges Chakiris et Jacqueline Moreau. 0.05 Du jour au lendemain. Regis Boyer (La Mort chez les anciens scandinaves). 0.50 Coda. Rudolf Firkusny (2).
FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. 20.00 Concert. Donné le 28 janvier 1995 dans la salle Olivier-Messiaen à Radio-France dans le cadre de Présences 95, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Mark Foster : Psychokosmos pour cymbalum et orchestre (création française), de Eötvös, Viridaria pour voix et orchestre (création mondiale), de Durieux ; Les figures du temps (création française), de Goubaidoulina. 22.00 Soliste. Leonid Kogan, violon. Variation op. 13, de Paganini ; Caprice pour violon seul nº 4, de Paganini : Scherzo en ut mineur, de Brahms. 22.30 Musique pluriel. Concerto pour saxophone alto et ensemble, de Salonen, par l'Orchestre symphonique de la Radio finlandaise, dir. Esa-Pekka Salonen ; Gavambodi 2, de Charpentier, Arno Bornkamp, saxophone, Ivo Janssen, piano. 23.07 Ainsi la nuit. 0.00 La Guitare dans tous ses états.

Les interventions à la radio

France-Culture, 21 h 30 : Jean Gandois (« Le Bon Choix »).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

Douze caméras sont nécessaires pour filmer les Septs d'or

Philippe Lallemant, le réalisateur de la cérémonie retransmise par France 3, doit faire preuve de calme pour saisir l'instant fatidique

POUR UN SOIR, les girls du Moulin-Rouge, place Pigalle à Paris, vont s'effacer devant les seigneurs de la télévision. Branle-bas de combat, dans ce décor rococo construit dans les années 50 : depuis quatre jours, les équipes de France 3 s'activent pour régler le moindre détail. Avec un impératif : tout démonter après les essais afin de laisser place nette, chaque fin d'après-midi, aux représentations.

Un peu plus d'éclairage à dissimuler dans les lustres, un mouvement de caméra à régler, une table à déplacer : Philippe Lallemant, le réalisateur, a l'art de calmer les angoisses de dernière minute. De toute façon, il sait que son dispositif – douze caméras sont en place – lui permet en principe de faire face à toute éventualité.

Pour les plans larges et les glissades en contre-plongée sur la salle, il peut compter sur la « louma », une caméra électronique manœuvrée par un bras articulé. Pour ne rien perdre du défilé des parrains et des lauréats, quatre caméras lourdes sont braquées sur la scène. Pour traquer l'insolite un peu partout, trois autres caméras légères se promènent dans la salle. Reste l'essentiel : avoir la bonne image au bon moment, lorsque le résultat est annoncé. Il ne faut pas alors manquer l'éventuelle explosion de joie du lauréat. Le réalisateur lui-même ne connaît pas les résultats par avance. Donc, il est obligé de tout prévoir – quatre nommés par catégorie, cela fait quatre caméras supplémentaires, fixées sur les gagnants potentiels. Le reste, sélectionner à la seconde près l'image adéquate, n'est affaire que de réflexe et de concentration en régie.



« Le direct, c'est une course de formule 1, commente Philippe Lallemant. *Toujours un peu stressant, même si j'ai l'habitude parce que je réalise régulièrement « La Marche du siècle ». L'affaire se complique ici parce qu'il faut envoyer, en même temps que la bonne image, la musique de l'émission primée. Heureusement, le truquiste a tout prévu. »* On sent bien l'enjeu de ce travail préalable : ne jamais se laisser dépasser et imprimer à cette grand'messe un peu monotone une touche plus personnelle.

Car, il l'a montré sur ARTE avec « La Cigale et la fourmi », une émission musicale qu'il avait tout loisir de travailler au montage puisqu'elle était préenregistrée, Philippe Lallemant a un style bien à lui, plutôt raffiné et fluide. *« Si tout est suffisamment préparé, je pense qu'on peut conserver son style quand on tourne en direct. Bien sûr, il n'y a pas trente-six manières d'enchaîner deux langues dans un dialogue pour donner l'impression que les gens se parlent. Quand on ne respecte pas ces règles de base, les spectateurs sont perdus. Mais, au-delà, chaque réalisateur peut quand même inventer son propre langage. »*

Quelques éléments pour caractériser ce langage : une alternance bien dosée de gros plans et de plans larges, ou encore une certaine sophistication des images. Celles-ci sont ralenties, teintées ou juxtaposées sur l'écran. Chargé récemment de l'habillage de La Cinquième, Philippe Lallemant peut là encore se servir de son expérience.

« L'essentiel, poursuit-il, *est de casser le côté académique de la soirée. Sans prétendre, bien sûr, tout bouleverser. Il n'y aura pas, par exemple, de chanteurs ou de comiques pour marquer les pauses, mais plutôt des personnages inattendus qui feront, en douceur, déraper la machine. J'essaie de donner une unité de ton. Et puis, je compte beaucoup sur la combinaison de deux ambiances : la scène et la salle, la cérémonie officielle et la fête plus ou moins spontanée dans le public. »* En mettant tant de soin à filmer ainsi ses pairs de la télévision, Philippe Lallemant ne travaille que pour l'amour de l'art. Aucun Sept d'or n'est prévu pour l'instant pour récompenser le meilleur réalisateur de direct.

Jean-Louis André

Offrande

par Daniel Schneidermann

En parler ? Ou se taire ? Avouer que l'on fut de ceux qui poussèrent le bouton à 20 heures, pour un inavouable rendez-vous avec la douleur de la vedette, ou bien faire mine de traiter d'un autre sujet ? Regarder la chose en face, ou détourner les yeux ?

L'audience du « 20 heures » de TF 1, paraît-il, s'élève à 40 ou 45 % de parts de marché. Alors, nous sommes 40, ou 45 %, à n'avoir point trop de raison d'être fiers. Car ce soir-là nous étions bien au rendez-vous. Avec de bonnes raisons, sans doute, d'impeccables alibis de téléspectateurs : nous n'étions venus, comme chaque soir, que pour écouter les informations, bien entendu. Pour nous tenir au courant des crues et des attentats, de Charleville-Mézières et d'Alger. Comme chaque soir. Et pourtant nous n'étions accourus, ce soir-là, que dans un seul but : contempler la plus insoutenable des douleurs, celle du père qui vient de perdre son enfant, sur le visage familier de nos soirées.

Au rendez-vous, il se trouvait donc aussi, foudroyé, défait, disloqué, charrié comme une barque par les eaux tièdes de la douleur, en déséquilibre au bord du néant, et pourtant debout. Il eût été si simple pour lui de crier pouce, je ne joue plus, je n'ai rien à gagner à cette absurde comédie, je reviendrai demain, ou plus jamais. Il lui eût été si simple de prendre simplement congé du dérisoire. Mais non. Sans doute avait-il besoin du « 20 heures » pour simplement se survivre, sans doute lui fallait-il nous prendre à témoin de son courage, s'appuyer sur les 45 % que nous formions comme sur le cercle incertain des amis de la famille. Crâner, donc, même dans ce moment-là. Crâner, pour se persuader qu'on est plus fort que le destin. Crâner comme un enfant qui chante dans la nuit noire. Courir de plus en plus vite pour ne pas tomber. Sauter de plus en plus haut, de catastrophe en catastrophe, des morts d'Alger aux inondés des Ardennes, pour ne pas s'effondrer.

« Rien n'est plus injuste que la perte d'un enfant, d'un adolescent... » : ainsi commença-t-il son journal. Il parlait des autres, bien entendu, de ces adolescents de Toul écrasés par le toit de leur lycée, dont on célébrait le jour même les obsèques. Et dans la même phrase, bien entendu, il parlait de lui-même. Sa douleur, il nous l'offrait. Il ne souffrait pas seulement devant nous, mais pour nous.

Il souffrait pour les parents des lycéens de Toul, pour les victimes des inondations, pour les morts d'Alger ou de Grozny. Ainsi, en un alliage inédit, inventé devant nous, mêlait-il à la sienne la douleur du monde et nous offrait-il le tout, prenez, ceci est mon corps.

« Merci de votre amitié », lança-t-il en prenant congé. Amis ? Nous, des amis ? Nous n'étions hélas que des témoins tétanisés par notre propre indécence. Nous voulions tendre les bras mais ne savions hélas que nous repaître, enfermés dans la solitude complice de nos demeures préservées.

MERCREDI 1er FEVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Bony.
14.35 Club Dorothée. Le Ranch de l'espoir ; Punky Brewster ; Drôle de vie ; Harry et les Henderson ; Ricky ou la belle vie ; Arnold et Willy.
17.40 Sport : Patinage artistique. Championnat d'Europe en direct de Dortmund, programme technique messieurs.
18.50 Magazine : Coucou ! Présenté par Christophe Dechavanne. *Invité : Renaud.*
19.50 Le Bébête Show (et à 1.40).
20.00 Journal et Météo.

20.50 ▶ Magazine : 90 minutes pour agir. *Présenté par Jean-Pierre Pernaut.* Au cœur de l'action ; La prostitution enfantine ; Réunir les fratries ; Les SDF.
22.35 Magazine : 52 sur la Une. Au voleur, de Pierre Fauque et Toni Comiti.
23.35 Série : Paire d'as.
0.25 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : Francis Mer, PDG d'Usinor-Sacilor.
0.50 Série : L'Entrepôt du diable.
1.45 Journal et Météo.
1.55 Série : Les Aventures du jeune Patrick Pacard.
2.50 TF 1 nuit (et à 3.55, 4.30).
3.00 Programmes de nuit. Histoire naturelles (et à 5.10) ; 4.05, Passions ; 4.40, Musique.

FRANCE 2

13.45 INC.
13.50 Cinéma : Sushi-Sushi. ■ Film français de Laurent Perrin (1990).
15.15 Chaku Maureen.
16.40 Des chiffres et des lettre.
17.20 Série : Seconde B.
17.50 Série : Cooper et nous.
18.15 Série : La Fête à la maison.
18.45 Jeu : Que le meilleur gagne !
19.13 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel.
19.50 America Cup.
19.55 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal et Météo.

20.50 Téléfilm : L'Instit. Le Mot de passe, de Jean-Louis Bertucelli, avec Gérard Klein, Olivia Brunaux.
22.35 Magazine : Bas les masques. Je suis rescapé d'une catastrophe.
23.50 Journal, Météo et Journal des courses.
0.20 Le Cercle de minuit. Comment emballer le monde ? A propos de l'exposition Emballage avec Paul Virilio, Paul Henry, philosophe, Manzini, scientifique, designer. Invités : Jean Baudrillard *(le crime parfait)* ; *Hugo Claus (Le la nuit).*
1.35 Programmes de nuit. Histoires courtes spécial Clermont-Ferrand : *Le Beau Pavel*, de Lou Jeunet ; *La Vie à rebours*, de Gaël Morel ; 2.15, Studio Gabriel (rediff.) ; 2.50, Emissions religieuses ; 3.50, L'Homme de glace ; 4.10, 24 heures d'info ; 5.00, Outremers.

FRANCE 3

13.05 Banjo Hackett.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Traité de cocotologie*, de Michel de Unamuno.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.45 INC.
20.50 Sport : Patinage artistique. Championnat d'Europe en direct de Dortmund (Allemagne) : compétition libre couples.
22.20 Météo et Journal.
22.45 Documentaire : Un siècle d'écrivains. Présenté par Bernard Rapp. *Marguerite Yourcenar*, de Dominique Gros. *La première femme à entrer à l'Académie française. Un portrait commenté par notre collaboratrice Josyane Savigneau.*
23.35 Documentaire : Les Cinq Continents. Présenté par Bernard Rapp. Belfast à l'école de la paix (rediff.).
0.30 Musique : Cadran lunaire. *Variations rococo*, de Tchaïkovsky, par l'Orchestre philharmonique de Leningrad, dir. Youri Temirkanov (15 min).

M 6

13.25 M 6 Kid.
16.00 Magazine : Méga 6. Présenté par Guillaume Stanzik.
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Fax'O (et à 0.40, 5.05). Roch Voisine ; Spearhead ; Oasis ; Black Lions & Wadada.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Equalizer.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Mode 6 (et à 0.30). Prêt-à-porter masculin.
20.05 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : Ecolo 6. *Présenté par Michel Cellier.* Flamants roses ; Les riziculteurs voient rouge.

20.45 Téléfilm : Feu Adrien Musset. De Jacques Besnard, avec Jean Lefebvre, François Berléand.
22.35 Téléfilm : Meurtre d'un père. De John Patterson, avec Mike Farrell, Heather Fairfield.
0.00 Série : Troubles.
2.30 Rediffusions. Blues for Two ; 2.55, Coup de griffes (Sonia Rykiel) ; 3.20, La Mémoire du *peuple noir (La voix jamaïcaine)* ; 4.10, Fréquenstar ; 5.30, Culture pub.

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Documentaire : Les Allumés... Concours de chiens de berger, de Jacques Mitsch et Maryse Berfonzat.
15.00 Le Journal du cinéma.
15.05 Téléfilm : Comment épouser un héritage. De Patrice Ambard, avec Cécile Pallas, Maria Pacôme.
16.25 Court métrage : Home. De David Ofek.
16.45 Sport : Basket-ball américain. Match de championnat : *New-York/Phoenix.*
18.00 Canaille peluche. Robinson Sucroe.

EN CLAIR JUSQU'À 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Josiane Balasko, Alain Chabat.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.

20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Alarme fatale. □ Film américain de Gene Quintano (1992).
22.20 Flash d'informations.
22.25 Cinéma : Les Survivants. ■ Film américain de Frank Marshall (1992).
0.30 Cinéma : L'Exorciste. ■ Film américain de William Friedkin (1973) (v.o.).
2.25 Court métrage : The Coriolist Effect. De Louis Venosta. *Grand Prix du jury de Venise 1994* (35 min.).

LA CINQUIÈME

13.30 Cinéma : Volpone. ■ *Film français de Maurice Tourneur* (1940).
16.00 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours (rediff.) ; Inventer demain (rediff.) ; Allô la Terre (rediff.) ; Alphabet de l'image (rediff.) ; Ça bouge (rediff.) ; Rintintin : Rintintin outlaw (v.o.).
17.30 ▶ Les Enfants de John.
18.00 Forêts du monde. Arbres et haute technologie.
18.30 Le Monde des animaux. Alaska.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.25 Documentaire : Le Chemin de crête. Le bouquetin des Alpes, de Sara et Michael Herzog.
20.20 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Populations en danger. 2. *Les réfugiés.*
20.27 Album couleurs. Annabella (Etats-Unis, 1897), production Edison, couleur : pinceau. *Avant que n'existe l'émulsion photographique couleur, certaines scènes et parfois même des films entiers ont été coloriés au pinceau, image par image. Du dimanche au vendredi, tout le mois de février, présentation de ces premiers films en couleurs de l'histoire du cinéma, réalisés entre 1896 et 1929.*
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : *Les Mercredis de l'Histoire.* Présenté par Alexandre Adler. Temps de guerre. 2. Loin des champs de bataille (1939-1942). *La guerre filmée au quotidien par des caméras d'amateurs.*
21.35 Documentaire : Glenn Gould joue Bach. 1. Un art de la fugue, de Bruno Monsaingeon.
22.35 Musique : Dietrich Fischer-Diskau. Récital Schubert.
23.05 Magazine : Musicarchive. Carlos Kleiber répète *Der Freischütz*, avec l'Orchestre symphonique du Südwestfunk.
23.25 Entretien. Le grand tournant : la France, l'Allemagne et l'Europe face au XXe siècle. Dialogue Alfred Grosser-Ingo Kolboom (52 min).

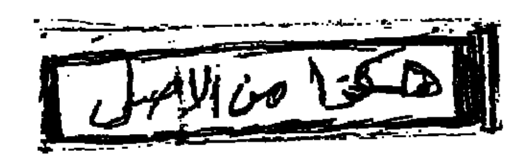
CÂBLE

TV 5 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 *Journal de la RTBF. En direct.* *20.00* Temps présent. *Le travail, c'est la santé !* 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Téléfilm : La Confusion des sentiments. D'Etienne Périer (1980), avec Michel Piccoli, Pierre Malet. 23.10 Bouillon de culture. Rediff. de France 2 du 27 janvier Pourquoi tant d'esprits aveuglés ? François Furet (Le Passé d'une illusion) ; *Alexandre Adler ; Alain Finkielkraut ; Philippe Herzog* ; Pierre Rigoulot. 0.20 Journal de France 3. Edition Soir 3 (25 min).
PLANÈTE 19.35 Naissance d'un bateau. De Frédéric Variot. 20.35 Andreotti et les parrains. De Jane Ryder. 21.30 Chronique des hauts plateaux. De Christophe de Ponfilly. 22.25 Le Bout de la route. De Gérard Glatz et Jean-Pierre Moutier. 23.10 L'Epopée du rail. *De Peter Grimsdale.* 5. La conquête de l'Ouest. 0.05 Enfants des sables, enfants des rues. De Denis Chégaray. 1.00 Robert Doisneau, badaud de Paris. De François Porcile (60 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 23.40). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 23.15). 19.45 Dessins animés. 20.00 Aux arts et caetera (et 21.50). 21.00 Paris modes. 22.20 Maurice Chevalier, le Kid de Ménilmontant. Documentaire d'André Halimi. *23.50* Yes. *Concert « Around the World in 80 Dates »* enregistré en 1991 (95 min).
CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 18.00 Les Pastagums. 18.15 Cajou. 19.15 Domino. 19.30 Série : Océane (30 min).
CANAL JIMMY 20.00 Série : Le Frelon vert. 20.30 Série : Lonesome Dove. Les plaines 2/2. 21.15 Série : Star Trek. 22.00 Chronique de mon canapé. 22.05 Série : Seinfeld. *L'enregistrement. 22.30 Série : Au* nom de la loi. 23.00 Nonante. 0.00 Série : Dream On. 0.30 Série : New York Police Blues. (45 min).
SÉRIE CLUB 19.15 *Série : Super Jaimie.* 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : UFO, Alerte dans l'espace (et 0.00). 21.35 Série : Berlin antigang. 22.25 Série : Spécial Equalizer. 0.50 Série : Le Saint (50 min).
MCM 19.30 Blah-Blah Groove (et 23.00). 20.00 MCM découvertes (et 20.40). 20.10 MCM Mag. 21.00 Radio Mag. 21.30 MCM Rock Legends. U2. 23.30 X Kulture. Le magazine des sports de glisse. Best of (30 min).
MTV 19.30 The Zig & Zag Show. 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. *23.00 The Report.* 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1.0.00 The End ? (120 min).
EUROSPORT 20.00 Eurosportnews. 20.30 Patinage artistique. En direct de Dortmund (Allemagne). Championnat d'Europe : programme libre couples. *22.00 Motors. 23.00* Boxe. Championnat du monde WBO : poids mi-mouche. Baby Jake Matla la-Alberto Jimenez. En différé. 0.00 Equitation. 1.00 Eurosportnews (30 min).
CINÉ CINÉFIL 19.00 Le Mouchard. ■■ Film américain de John Ford (1935, N., v. o.). 20.30 Winter Time. ■ Film américain de John Brahm (1943, N., v. o.). 21.55 La nuit est mon royaume. ■ Film français de Georges Lacombe (1951, N.). 23.40 Accusé, levez-vous. ■ Film britannique de Basil Dearden (1962, N., v. o.).
CINÉ CINÉMAS 20.30 Le Lieu du crime. ■■ Film français d'André Téchiné (1985). 22.00 Mahler. ■ Film britannique de Ken Russell (1974, v. o.). 23.55 Les Dessous d'Hollywood. 3. Les scénaristes. 0.45 Exotic Girls. Téléfilm classé X (80 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 18.45 Mise au point. *Mémoires familiales de lycéens. Avec Sabine* Contrepois, professeur au lycée Frédéric-Mistral à Fresnes. 19.00 Agora. Catherine Chalier (Sagesse des sens. Le regard et l'écoute dans la tradition hébraïque). 19.30 Perspectives scientifiques. La reproduction dans le monde végétal. 3. Une pollinisation difficile : la vanille. Avec Geneviève Carbone. 20.00 Le Rythme et la Raison. L'inspiration populaire chez *Gustav Mahler. 3.* Mahler et la danse. 20.30 Antipodes. Identités sans frontières. Avec Thierno Monenembo, Gemma Salem, Cella Minart, Gérard Meudal, *Bernard Magnier. 21.32 Correspondances.* Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. Avec Marcel Moreau, correcteur de presse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. 22.40 Les Nuits magnétiques. Voyage en *Slovaquie.* Avec Jan Vladislav, Erich Groch, Dezider Banga, Zuzanna Szatmary. 0.05 Du jour au lendemain. Marc Nacht (A l'aise *dans la barbarie). 0.50 Coda. Rudolf Firkusny* (3).
FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. *Janine Reiss, chef de chant.* 19.30 Concert En direct de Madrid, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit : Symphonie nº 4, de Beethoven ; L'Oiseau de feu, de Stravinsky. 22.00 Soliste. Leonid Kogan, violon. Sonate pour violon et piano nº 2 op. 13, de Grieg, *Nina Kogan*, piano ; Caprice pour violon seul nº 21 op. 1, de Paganini. 22.30 Musique pluriel. 23.07 Ainsi la nuit. Suite en la majeur, de Rameau, Noëlle Spieth, clavecin ; *Quatuor à cordes nº 59, de Haydn*, par le Quatuor Amadeus. 0.00 Jazz vivant. Eddie Clearwater, avec Sandra Hall et le trio du guitariste Will Cosby à Rennes.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.



Le Monde

LE MONDE / MERCREDI 1er FÉVRIER 1995

La mort du loup

Par Pierre Georges

L'HOMME est un homme pour le loup. Ainsi donc Arsène, notre bon vieil Arsène qui croqua d'une dent allègre quatre-vingt-deux brebis et dupa pendant des mois la fine fleur de la louveterie française, est-il probablement mort. Tué en pleine santé par un chasseur anonyme et entendant le rester.

Il y a peu, une semaine, un confrère de *L'Est républicain*, à Epinal, reçut un appel téléphonique, façon corbeau, et qu'on imagine sans peine : « *Allez donc voir dans les bois si le loup n'y est pas, enterré à tel endroit.* » Rude métier que le journalisme d'investigation ! Le journaliste jugea l'interlocuteur crédible, prit sa voiture, une pelle et s'en fut au bois vérifier l'information. A l'endroit indiqué, à une vingtaine de kilomètres au sud de Vittel, il trouva une tombe fraîche et creusa son scoop. Il exhuma le cadavre d'un canidé ressemblant comme deux gouttes d'eau au pauvre Arsène, notre loup des Vosges.

Mais encore fallait-il procéder, en cette criminelle affaire, aux expertises médico-légales d'usage. La dépouille fut envoyée au Muséum d'histoire naturelle, à charge pour les spécialistes de répondre à la double et fondamentale interrogation : loup ou pas loup ? Arsène ou pas Arsène ?

La réponse est tombée, lundi, sans appel. C'était bien un loup, définitivement loup, et de la plus belle espèce, un loup gris commun d'Europe. Et c'était très probablement Arsène, comme les clichés en font foi. Car, dira le préfet des Vosges, Jean-Claude Tressens, qui dut à l'animal et à ses errances gourmandes quelques nuits blanches : « *La comparaison effectuée avec les images vidéo du loup errant permet de penser qu'il s'agit très probablement du même animal.* »

Prudent, le préfet, mais apparement serein et enfin débarrassé de cette bête des Vosges qui lui gâchait l'existence. Voilà où nous en sommes, à l'inéluctable fin de ce bestiaire d'époque, de cette fable du temps qui veut que tout loup « camescopé » sera derechef passé par les armes, pour solde de tous méfaits. Et voici que cette disparition subite qui nous est une rupture d'habitude, car chaque brebis croquée était comme une carte postale d'Arsène – j'avais un petit creux, je vais bien, merci, à très bientôt –, laisse trop de questions sans réponse.

Et notamment deux. D'où venait ce loup ? D'une contrée obscure et transsylvanienne ou d'un élevage ? De la vie sauvage ou de l'école buissonnière des loups ? Le saura-t-on jamais ? Et, seconde interrogation : qui a tué Arsène ? Car il existe, le tueur, et se trouve dans cette situation frustrante d'avoir expédié la bête et de ne pouvoir s'en vanter. Il court encore et se cache, l'assassin, condamné à ne pas même faire empailler l'Arsène pour enrichir la salle des trophées.

Bien fait ! Il ne lui reste plus qu'à se taire. Et à cultiver son remords en écoutant, le soir à la veillée, *Pierre et le Loup*. Tant que cela sera autorisé. Il y a quelques mois, en Californie, un orchestre avait refusé d'exécuter la partition de Prokofiev. Au motif que ce conte musical était « *écologiquement incorrect* ». Mais les Vosges ne sont pas la Californie. Ou alors, cela se saurait !

Les services occidentaux pistent 150 experts nucléaires irakiens

CENT CINQUANTE chercheurs irakiens ont été placés sous la surveillance des services occidentaux de renseignement parce qu'ils sont considérés comme « la tête pensante » du programme nucléaire lancé par Saddam Hussein, dans les années 80, et qu'ils pourraient renouer avec leurs activités antérieures. Si l'on en croit Maurizio Zifferero, en charge du dossier nucléaire irakien à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et qui s'est récemment adressé à un auditoire d'experts à Paris, le maintien de telles équipes à Bagdad est probablement le problème numéro un pour les responsables qui cherchent à liquider les capacités nucléaires de l'Irak en vertu des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

« *Les Irakiens*, a expliqué M. Zifferero, *ont acquis un savoir-faire dans le domaine de l'enrichissement et de la militarisation de l'uranium. Ce savoir-faire est dans la tête des gens.* » Dès le début du contrôle des moyens nucléaires en Irak, en 1991, après la défaite des troupes de Saddam Hussein, le sort des cadres formés pour mener à bien le projet d'une bombe irakienne a dicté l'attitude des experts de l'ONU et de l'AIEA sur place.

Rien ne sert, en effet, de neutraliser des installations susceptibles d'avoir contribué à la recherche nucléaire en Irak si « *les cerveaux* » persistent dans leurs travaux clandestins. « *Il ne s'agit*, a précisé le chef du groupe « action » de l'AIEA pour l'Irak, *que de cent cinquante personnes, qui sont les dépositaires d'une approche irakienne dans les domaines sensibles. Ce qu'on peut faire, c'est suivre le développement de la carrière de certains de ces cadres qui sont considérés comme les hommes-clés du programme irakien.* » Dans les services occidentaux de renseignement, on a aussi décidé de suivre discrètement l'itinéraire de ces cadres.

DOCUMENTS SAISIS

Une telle mission s'avère compliquée parce que le régime policier de Saddam Hussein constitue une difficulté supplémentaire pour l'action souterraine de services spéciaux étrangers au pays. Elle suppose aussi – ce qui se fait habituellement au travers du système dit « Totem » entre alliés – des échanges d'informations et une répartition concertée du travail entre les différents services impliqués. Enfin, il faut instaurer entre des services nationaux et l'AEIA une « passerelle » par laquelle transitent les renseignements, ce qui n'est pas dans la tradition de l'Agence de Vienne.

Le cas irakien a cependant montré la faillite de la plupart des services occidentaux dans ce domaine. En réalité, il a fallu attendre la défaite militaire de Saddam Hussein, et notamment le dernier trimestre de 1991, pour que le programme nucléaire militaire de l'Irak apparaisse dans toute sa gravité au grand jour. « *Même la CIA américaine et le Mossad israélien*, admet aujourd'hui M. Zifferero, *n'étaient pas véritablement au courant de l'existence d'un programme clandestin irakien* » ni de son étendue réelle depuis mai 1987, selon des documents secrets saisis à Bagdad après la guerre du Golfe.

A l'AIEA, on a fait les comptes. Outre les cent cinquante chercheurs qui ont pu être identifiés, on a dénombré après coup vingt-quatre sites clandestins pour la production d'uranium hautement enrichi. D'autre part, l'AIEA a recensé cent quatre-vingts institutions d'Etat et entreprises dans le monde qui, à un titre ou à un autre, ont participé à l'effort irakien en fournissant matières et équipements à Bagdad.

Des experts de l'Agence de Vienne considèrent que, sauf continuation des contrôles sur place, le danger d'un redémarrage possible du potentiel irakien persiste pour les dix prochaines années. La décennie, selon eux, constitue la durée minimum nécessaire pour que les compétences humaines accumulées en Irak s'effacent progressivement.

Jacques Isnard

L'Equateur applique un cessez-le-feu unilatéral

QUITO a décidé d'appliquer, à partir du mardi 31 janvier, 16 heures (heure de Paris), un cessez-le-feu unilatéral dans la zone de la cordillère du Condor, où l'Equateur et le Pérou s'affrontent depuis plusieurs jours. Toute activité militaire susceptible *d'* « *être perçue comme menaçante* » est également suspendue de son côté. Pour l'instant, seul l'Equateur semble avoir officiellement accepté cette cessation des hostilités. Ce premier pas a été obtenu grâce à la médiation des pays (Etats-Unis, Brésil, Chili et Argentine) garants du protocole de Rio qui délimite théoriquement, depuis 1942, la frontière entre les deux pays. L'initiative, maintenant, appartient au Pérou.

Le ministère des affaires étrangères équatorien a affirmé qu'un délégué équatorien devait se rendre mardi 31 janvier à Brasilia, où il devait rencontrer des représentants du Pérou et des pays signataires du protocole afin d'engager des négociations destinées à mettre un terme au différend territorial qui oppose Lima et Quito. Celui-ci porte sur une zone de 340 km² dans la cordillère du Condor, dont les frontières n'ont toujours pas été définitivement balisées. D'autre part, signale notre correspondante à Lima, Nicole Bonnet, le Congrès péruvien devait décider mardi d'autoriser ou de suspendre le voyage du président Alberto Fujimori à Cumana (Venezuela), les 2 et 3 février. Le président péruvien devait assister à ce sommet latino-américain qui a pour but d'analyser le rôle des pays du pacte andin face au processus d'intégration de la région. – *(AFP, AP.)*

Le Louvre récupère sa hallebarde au pied de la Pyramide

L'ARME FATALE a été retrouvée dans la cour Napoléon. La hallebarde de bronze, arrachée au monument de Martin Desjardins (1637-1694) le soir du 25 janvier, a été déposée, dans la nuit du dimanche 29 au lundi 30 janvier, au pied de la Pyramide par une main anonyme.

L'« arme », de plus de 1 mètre de long et pesant 17 kilos, avait été dérobée vers 20 h 30, alors que quatre agents de surveillance se trouvaient dans la cour Puget. Ce larcin mettait en évidence les failles du système de surveillance et provoquait quelques ricanements peu appréciés des conservateurs, qui qualifiaient ce vol, comme le précédent – une huile de Turpin de Crissé grossièrement découpée au cutter –, d'« *actes de vandalisme* » (*Le Monde* du 27 janvier).

Trois vols en six mois, cela suffit à vous émouvoir un musée. Deux éléments troublants ne trouvent toujours pas de réponses : comment a-t-on pu subtiliser un objet d'une telle taille sans attirer l'attention de quiconque ? Quel but a poursuivi l'auteur de l'exploit ? Car le dernier vol ressemble bien à un exploit : il fallait beaucoup de sang-froid et une solide force musculaire pour repartir avec une pièce de métal dont la valeur marchande est nulle. A tel point que des responsables de la Réunion des musées nationaux parlaient de provocation, voire de malveillance, pour expliquer le forfait.

D'autres affirmaient que la hallebarde fatale n'avait pas dû quitter l'espace clos du musée. Les faits semblent leur donner tort. En choisissant pour titre de leur journal *Belphégor*, peut-être les élèves de l'Ecole du Louvre ont-ils choisi un patron trop dangereux.

E. de R.

65 000 Néerlandais évacués en raison des inondations

PRIS entre les crues simultanées de la Meuse et du Rhin, les Néerlandais ont procédé, mardi 31 janvier, à une évacuation massive des populations. Aux 25 000 personnes évacuées les jours précédents de la province du Limbourg se sont ajoutés 40 000 habitants du Brabant et de la province de Gueldre, menacés par une rupture des digues de la Meuse et des bras du Rhin. Toutes les routes encore accessibles du pays ont connu une circulation dense : les voitures particulières transportant les familles, les camions la volaille et les troupeaux escortés par leurs propriétaires (120 000 têtes de bétail au total), les concessionnaires automobiles mettant leurs véhicules neufs à l'abri, et tous les militaires, pompiers et volontaires venus prêter main-forte.

Rendues prudentes par les inondations de Noël 1993, au même endroit, les autorités néerlandaises n'ont voulu prendre aucun risque. Et les habitants, à peine remis du traumatisme de l'an passé, n'ont fait aucune difficulté pour quitter leur logement. Beaucoup ont été accueillis dans les Center Parks, ces parcs de loisirs très prisés aux Pays-Bas.

Le Rhin a, pour sa part, atteint à Cologne, le 30 janvier au soir, la cote de 10,69 mètres, dépassant le record du siècle enregistré en 1926 (10,63 mètres). Le phénomène s'explique par la conjonction d'importantes vagues de pluies océaniques et le redoux qui, dans les Alpes, provoque la fonte des neiges. La vieille ville de Cologne a été submergée sous 2 mètres d'eau. Mardi 31 janvier à 3 heures, le premier signe de décrue a été observé avec une baisse du niveau du Rhin de 2 centimètres. Mais le risque d'inondation demeure car de nouvelles pluies sont annoncées pour mercredi.

En Belgique, la décrue est amorcée. Les inondations ont surtout touché les villes de Namur et de Dinant, submergées par la Meuse. Plus de quatre mille familles ont été sinistrées.

■ **CHÔMAGE : « Un jour ou l'autre ça pétera »**, a déclaré Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière (FO), en évoquant la situation du chômage. M. Blondel, qui était interrogé sur RMC mardi 31 janvier, a évoqué le nombre des 3,5 millions de demandeurs d'emploi : « *Ces gens-là ne peuvent pas se contenter d'une promesse de 200 000 chômeurs en moins tous les ans, c'est-à-dire un million de moins en cinq ans.* » Le dirigeant de FO a aussi qualifié la consultation des jeunes « *d'exemple même de fausse démocratie* ».

■ **AÉRONAUTIQUE : un ATR 72 s'est écrasé à Taïwan**, lundi 30 janvier, avec quatre personnes à bord. L'appareil de la compagnie taïwanaise Transasia Airways a subitement disparu des écrans radar alors qu'il s'apprêtait à atterrir à l'aéroport de Sungshan près de Taïpei, sous de fortes averses. Les circonstances de la catastrophe ne sont pas élucidées. L'accident de Taïwan survient après celui d'un avion du même type d'American Eagle, le 31 octobre 1994, qui avait conduit les autorités américaines à interdire provisoirement de vol ces avions en conditions givrantes.

SOMMAIRE

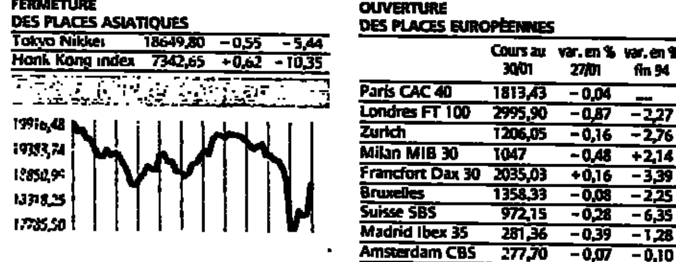
Pour la France métropolitaine, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, ce numéro comporte un second cahier « Initiatives » folioté de I à XVIII.

BOURSE

Cours relevés le mardi 31 janvier 1995, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18649,80	−0,55	−5,44
Honk Kong index	7342,65	+0,62	−10,35



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 30/01	var. en % 27/01	var. en % fin 94
Paris CAC 40	1813,43	−0,04	...
Londres FT 100	2995,90	−0,87	−2,27
Zurich	1206,05	−0,16	−2,76
Milan MIB 30	1047	−0,48	+2,14
Francfort Dax 30	2035,03	+0,16	−3,39
Bruxelles	1358,33	−0,08	−2,25
Suisse SBS	972,15	−0,28	−6,35
Madrid Ibex 35	281,36	−0,39	−1,28
Amsterdam CBS	277,70	−0,07	−0,10

DEMAIN dans « Le Monde »

ENFANTS DU RWANDA : six mois après la fin de la guerre, des écoliers se mettent à dessiner des corps sans tête et des maisons brûlées. Les spécialistes appellent cette maladie névrose traumatique et les Rwandais la « *maladie des cœurs blessés* ».

Tirage du *Monde* daté mardi 31 janvier : 531 347 exemplaires.

DANS LA PRESSE

Les crues en Europe du Nord

DE VOLKSRANT

« Une solution rapide et complète des problèmes des bordures de la Meuse n'est pas pour tout de suite. Un nombre restreint de mesures d'urgence (digues et quais) peut être appliqué à court terme. Mais la solution du problème est de toute manière une opération de longue haleine. Aux Pays-Bas, nous ne sommes pas encore devenus sages. La décennie passée a vu la construction de toujours plus d'habitations et d'usines au voisinage immédiat de la Meuse. Comme si nous avions ses eaux sous contrôle. »

SÜDDEUTSCHE ZEITUNG

« Un ensemble de petites causes provoque un effet immense : des forêts malades, des champs qui ne retiennent plus l'humidité. Entre 1970 et 1995, 1,3 million d'hectares ont été construits : c'est l'équivalent de cent fois la surface du parc national de la forêt bavaroise. On a transformé des ruisseaux en canalisations, des lits de rivières ont été coulé dans le béton (...). La vitesse du courant a été multipliée par deux dans les hautes régions du Rhin. C'est pourquoi on place beaucoup d'espoirs dans la mise en place d'espaces de rétention de l'eau le long des fleuves, autrement dit des polders. »

LA LIBRE BELGIQUE

« Loin de nous la tentation de verser dans le poujadisme, mais on peut légitimement s'inquiéter de la gravité des inondations qui frappent le pays avec une régularité que la fatalité n'explique pas seule. (...)

Comment tolérer que certains travaux « inutiles » aient englouti des milliards alors qu'il est difficile de réunir les millions qui permettraient de moderniser ou de construire des barrages, d'approfondir les cours d'eau, de construire des murs anticrues ?

Enfin, comment accepter que le Fonds des calamités fonctionne aussi mal et que les indemnisations soient aussi lentes ? Depuis quelques jours, on entend formuler des promesses en haut lieu. On ose croire que la volonté politique existe enfin de les tenir. Et vite. »

Jean-Claude Matgen

